

(I)
(N° 76)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Séance du 27 janvier 1909

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1907

PAR

LE MINISTRE DES FINANCES



BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

112, RUE DE LOUVAIN, 112

1909

(II)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1907.

Note sur le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1907	4— 8
Tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1907	9— 17

Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1907.

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'administration des finances, pendant l'année 1907	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1907	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1907	24— 25

COMPTE DES BUDGETS.

Compte définitif du budget de l'exercice 1906.

Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1906	28— 42
Budget de l'exercice 1906. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice	48— 69
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du budget	71—107
— — — — — par province, des recouvrements effectués	109—127
— Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	129—163
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du budget	165—309
Comparaison des dépenses de l'exercice 1906, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	310
Tableau des résultats des budgets des exercices clos de 1850 à 1903 inclusivement	311—325
Résultat général du budget de l'exercice 1906	325
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1906	326

Compte provisoire du budget de l'exercice 1907.

Note sur le compte provisoire du budget de l'exercice 1907	328—331
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1907	332
Budget de l'exercice 1907. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1908	334—357
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1908	338—355

Compte des opérations sur les exercices clos de 1902 à 1906.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1902 à 1906	358—360
Exercice périmé de 1902. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	361—365
Exercices en cours d'apurement de 1903 à 1906. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1908	367—383

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1907

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1907	586
Compte de trésorerie et bilan de l'administration des finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1907, les opérations de l'année 1907 et la situation au 1 ^{er} janvier 1908	388—407

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1907.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1907	410—452
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1907	453—457

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives, le compte général de l'administration des finances.

Le compte rendu pour l'année 1907 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en quatre parties :

La première partie, intitulée : COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1907, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les trois autres parties constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° COMPTE DES BUDGETS, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2°, par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le compte des budgets se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, le compte définitif du budget de l'exercice 1906, présentant la situation de ce budget au 31 octobre 1907, époque de sa clôture; B, le compte provisoire du budget de l'exercice 1907, établissant la situation de ce budget telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1908; C, le compte des opérations sur les exercices clos, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1902 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1903 à 1906.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'administration des finances et établissant le bilan de cette administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1907, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1907, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1908.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1907, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1907

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1907.

Le compte des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1907 forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses qui sont développées dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1906.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1^{er} janvier 1907 sur les recettes prévues au budget des Voies et Moyens de l'exercice 1906 s'élevaient à fr. 20,821,886 62

Pendant l'année 1907, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de 8,424,719 79

De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1906 atteignaient. 28,943,576 41

Les recettes opérées en 1907 ayant été de 24,254,737 75

Une somme de fr. 4,688,838 66

restait à recouvrer lors de la clôture du budget de 1906.

Exercice 1907.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens tant ordinaires qu'extraordinaires de 1907 se sont élevés à	fr. 704,157,485 78
Les recouvrements effectués en 1907 ont été de	679,816,406 69
	<hr/>
Au 1 ^{er} janvier 1908, il restait à recouvrer	fr. 24,341,079 09
	<hr/> <hr/>

DÉPENSES.*Exercice 1906.*

Suivant le compte de l'année 1906, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1906 ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1907, à	fr. 59,864,750 84
De cette dernière date au 31 octobre 1907, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	227,920,669 08
	<hr/>
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1906 s'élevaient, en définitive, à	287,785,419 92
	<hr/>
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	279,725,812 26
	<hr/>
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 8,059,607 66
	<hr/> <hr/>

Exercice 1907.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1907 sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1907 ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à	fr. 537,765,335 42
Les paiements effectués et justifiés sont de	472,202,766 37
	<hr/>
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1908, à	fr. 65,562,569 05
	<hr/> <hr/>

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1902 à 1905, étaient de fr.	548,942 62
	<hr/>
A REPORTER.	fr. 548,942 62

REPORT. fr.	548,942 62
Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1906; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr.	8,059,607 66
Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de	8,608,550 28
Les paiements effectués dans le cours de l'année 1907, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de	4,733,732 42
Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1908, à fr.	3,874,817 86

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1903 fr.	44,949 32
— 1904	35,219 04
— 1905	156,289 28
— 1906	3,638,360 22
SOMME ÉGALE. fr.	3,874,817 86

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées pendant l'année 1907 sur les services de la Trésorerie se sont élevées à fr. 7,777,805,073 15 c^t,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds de tiers) fr.	2,490,209,564 55
Service de la dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le budget, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique; dispositions du Trésor sur les caisses de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^o , limited, à Londres; produit de l'émission de bons du Trésor.) . . . fr.	280,153,300 50
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	5,007,442,208 10
ENSEMBLE. fr.	7,777,805,073 15

DÉPENSES.

Les paiements effectués pendant l'année 1907 sur les services de la Trésorerie s'élèvent à fr. 7,995,324,608 81 c.

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds de tiers)	fr. 2,472,693,884 32
Service de la dette publique. (Paiement des intérêts et amortissement de la dette publique; remise de fonds à MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres, pour les dispositions sur leurs caisses et remboursement de bons du Trésor.)	275,756,556 18
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	5,246,874,168 31
ENSEMBLE.	fr. 7,995,324,608 81

RÉSUMÉ

En résumé, les opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1907, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1906, montaient à fr. 2,502,621,122 86

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr. 116,705,891 12	
Titres de la dette publique et autres valeurs	2,083,175,768 36	
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i> {	En portefeuille chez les comptables.	118,652,004 34
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	184,087,459 04
		Fr. 2,502,621,122 86

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances pendant l'année 1907 se sont élevées à fr. 8,481,876,217 59 c.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	{	de 1906 . fr. 24,254,737 75	}	704,071,144 44
		de 1907 . . 679,816,406 69		
Opérations de Trésorerie				7,777,805,073 15
				8,481,876,217 59
				ENSEMBLE. . . fr. 10,984,497,340 45

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'administration des finances pendant l'année 1907 s'élèvent à fr. 8,751,986,919 86 c.

Savoir :

Opérations sur les budgets	{	de 1906 . fr. 279,725,812 26	}	756,662,311 05
		de 1907 . . . 472,202,766 37		
		clos. 4,733,732 42		

Opérations de Trésorerie. 7,995,324,608 81

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 8,751,986,919 86

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1907,

Savoir :

Numéraire en caisse fr. 83,291,597 30

Titres de la dette publique et autres valeurs 2,845,206,829 76

<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	{	En portefeuille chez les comptables. 415,365,349 03	}	188,646,644 50
		En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes		

2,232,510,420 59

SOMME ÉGALE . . . fr. 10,984,497,340 45

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances pendant l'année 1907.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PENDANT L'ANNÉE 1907

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1907.

Numéraire en caisse	fr.	116,705,891 12
Titres de la dette publique et autres valeurs.		2,083,173,768 36
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	fr. 118,652,004 34
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	184,087,439 04
		2,502,621,122 86

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1906.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1907.	MODIFICATIONS apportées, en 1907, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant à recouvrer.	RECOUVREMENT effectués pendant l'année 1907.	SOMMES restant à recouvrer à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts.	fr. 4,021,003 12	7,012,869 18	»	11,033,872 30	10,864,112 22	169,760 08
Péages	4,227,521 73	1,010,579 91	»	5,238,101 66	5,181,155 12	56,946 54
Capitaux et revenus	8,083,565 87	192,721 17	»	8,276,287 04	5,887,928 30	2,388,358 74
Remboursements	1,648,292 71	205,549 53	»	1,853,842 24	1,586,063 63	267,778 61
	17,980,383 45	8,421,719 79	»	26,402,103 24	23,519,259 27	2,882,843 97
RECETTES EXTRAORDINAIRES.						
Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à l'État à la suite des troubles de 1900	92,135 53	»	»	92,135 53	92,135 53	»
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	180,142 43	»	»	180,142 43	1,820 »	178,322 43
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903, sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.	20,000 »	»	»	20,000 »	»	20,000 »
Prix de vente des terrains situés à Ostende cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. — Loi du 9 mai suivant.) Huitième annuité.	2,249,195 21	»	»	2,249,195 21	641,522 95	1,607,672 26
		8,421,719 79	»			
	20,521,856 62	8,421,719 79		28,943,576 41	24,254,737 75	4,688,838 66

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1907.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES. — EXERCICE 1906.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1907. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice,	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1907.	constatées ET ORDONNANCES pendant l'année 1907.		sur ORDONNANCES en circulation.	sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1902 à 1905) et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État	41,375 53	1,910,253 98	1,915,919 80	35,709 71	»
Dépenses propres à l'exercice	56,104,649 34	226,010,418 10	274,146,024 09	7,941,366 35	27,674 »
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1906 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 30 mars et 24 mai 1906 et à l'arrêté royal du 25 mai 1906	3,718,725 97	»	3,663,868 37	54,857 60	.
	59,864,750 84	227,920,689 08		8,031,933 66	27,674 »
	287,785,419 92		279,725,842 26	8,059,607 06	

COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1907.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1907.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1907.	SOMMES restant à RECOURVRE, au 1 ^{er} janvier 1908, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	269,550,734 98	265,277,116 43	4,273,618 55
Péages	297,824,145 97	294,035,970 87	3,788,175 10
Capitaux et revenus	32,417,491 41	20,513,732 75	11,603,738 66
Remboursements	11,938,444 30	9,654,174 26	2,304,270 04
	611,450,816 66	589,481,014 31	21,969,802 35
RECETTES EXTRAORDINAIRES.			
Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut	28,000 »	28,000 »	»
Part revenant à l'État dans la cinquième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900	92,432 35	85,087 82	7,344 53
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	760,256 06	563,815 91	196,440 15
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	467,880 51	466,730 51	1,150 »
Prix de vente de biens de cure,	6,400 »	6,400 »	»
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. — Loi du 9 mai suivant.) Neuvième annuité	2,241,646 47	95,304 41	2,146,342 06
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	1,335 84	1,335 84	»
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égoûts à Weneduyne	76,468 48	76,468 48	»
Remboursement de huit actions ordinaires et de trente-huit actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo	27,000 »	27,000 »	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	338 »	338 »	»
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents de travail.	20,000 »	»	20,000 »
Produit de la négociation d'un capital nominal de 122.137.700 francs en obligations de la dette publique à 3 %. (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906. — Solde recouvré en 1907.)	40,643,310 74	40,643,310 74	»
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 %. (Arrêté royal du 11 mars 1907. — Partie rattachée à 1907.)	48,341,600 67	48,341,600 67	»
	704,157,485 78	679,816,406 69	24,341,079 09

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1907.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICE 1907.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1907.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1907.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1908, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1903 à 1906) et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État	1,302,921 71	861,340 53	441,581 18
Dépenses propres à l'exercice	383,926,770 72	322,461,548 50	61,465,222 22
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1907 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois du 18 août 1907 et à l'arrêté royal du même jour	152,535,642 99	148,879,877 34	3,655,765 65
	537,765,335 42	472,202,766 37	65,562,569 05

COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICES CLOS.

N. B. Conformément à l'article 28 de la loi sur la comptabilité de l'État, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances fr.	1,512,306,085 32	
Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	961,207,077 97	2,490,209,564 55
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	16,696,401 26	
	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat de titres de la dette publique	123,288,095 16	
Service de la dette publique.	de Rothschild frères, à Paris, et Haring frères et C ^{ie} limited, à Londres, L/C courant	47,863,869 50	280,153,300 50
	Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour construction d'écoles	1,335 84	
	Produit des émissions de bons du Trésor.	109,000,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des budgets			5,007,442,208 10
			7,777,808,073 15

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1907.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICES CLOS.

	SERVICE ordinaire.	SERVICES extraordinaires.		
Exercice 1902.	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit.	302 46	32,568 01	
	Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1907	32,065 85		
— 1903.	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1907	9,354 77	1,401 35	10,756 12
— 1904.	Idem	77,809 66	5,304 30	82,813 96
— 1905.	Idem	181,636 19	4,710 70	186,346 89
— 1906.	Idem	4,420,141 81	1,105 63	4,421,247 44
				4,733,732 42

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.	1,502,309,016 26	2,472,693,884 32
	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	957,431,865 22	
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	12,753,002 84	
Service de la dette publique.	Payements des intérêts et amortissement de la dette publique	123,923,804 18	273,756,536 18
	de Rothschild frères à Paris et Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres, L/C courant	47,822,752 »	
	Remboursements de bons du Trésor	102,010,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.			5,246,874,168 31
			7,993,324,608 81

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. — RECETTES.</i>	Exercice 1906 fr.	24,254,737 75	} 704,071,144 44
	— 1907	679,816,406 69	
<i>Opérations de Trésorerie.</i>			7,777,805,073 15
TOTAL DES RECETTES fr.			8,481,876,217 59
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1907			2,502,621,122 86
TOTAL GÉNÉRAL fr.			10,984,497,340 45

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1907.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1908.

Numéraire en caisse		83,291,397 30
Titres de la dette publique et autres valeurs.		1,845,206,829 76
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	115,365,349 03
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	188,646,644 30
		304,011,993 53
		2,232,510,420 59

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1907.

Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES.	Exercice 1906 fr.	279,725,812 26	786,662,311 08
	— 1907	472,202,766 37	
	Exercices clos	4,733,732 42	
Opérations de Trésorerie.			7,995,324,608 81
TOTAL DES DÉPENSES fr.			8,751,986,919 86
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1908.			2,232,510,420 59
TOTAL GÉNÉRAL fr.			10,984,497,340 45

*Certifié exact par le Directeur général de la trésorerie
et de la dette publique,*

G. VAN CUTSEM.

*Arrêté par le Ministre des Finances,
JUL. LIEBAERT.*

(18)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PENDANT L'ANNÉE 1907

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS				
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'Administration des CHEMINS DE FER.	de l'Administration des Postes et des TÉLÉGRAPHES.	de l'Administration de LA MARINE.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.					
Budget de l'exercice 1906	40,510,995 67	2,285,962 56	3,143,549 97	1,238,896 01	»
— — 1907	490,336,368 64	84,222,452 06	256,469,778 99	34,245,185 10	6,236,094 64
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.					
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	67,043,572 44	5,389,534 95	14,466,088 46	1,446,214,352 24	»
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	39,059,599 46	12,875,924 17	124,811,044 80	779,085,825 85	44,331 47
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	»	»	»	»	»
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	»	»	»	»	»
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.	21,226,242 05	11,105,960 »	313,497,975 56	460,265,143 86	»
TOTAL DES RECETTES.	328,177,277 66	115,879,830 74	712,388,437 78	2,421,076,603 36	6,280,426 11

faites par l'administration des finances pendant l'année 1907.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par l'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.	du Ministère de l'Agriculture, etc.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les caisses centrales.	
85,552 75	303,477 07	»	»	6,685,502 72	»	801 »	24,254,737 75
467,733 70	499,342 88	»	»	407,209,781 40	»	429,469 28	679,816,406 69
»	»	»	»	279,033,082 35	»	130,257 88	1,512,306,085 32
481,500 28	»	4,715,382 99	433,169 25	»	»	»	961,207,077 97
»	»	»	»	16,696,401 26	»	»	16,696,401 26
»	»	»	»	109,000,000 »	»	171,153,300 50	280,153,300 50
»	»	»	»	2,625,894,839 23	»	1,575,452,047 40	5,007,442,208 10
1,034,786 73	802,819 95	4,715,382 99	433,169 25	3,444,521,606 96	»	1,746,865,876 06	8,481,876,217 59

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES					
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des douanes.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes et des TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par l'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.								
a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution (1906-1907).	28,304,868 04	5,782,142 »	102,873,728 42	23,002,242 03	3,188 51	»	»	»
b. Opérations sur les budgets clos.	»	»	»	»	»	»	»	»
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.								
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Mi- nistre des finances	5,788,607 56	»	5,753,746 85	207,729,100 64	»	»	»	»
b. Fonds de tiers déposés au Tré- sor et dont le remboursement a lieu directement par les compta- bles qui en ont opéré la recette.	38,096,960 93	11,729,771 87	122,086,964 38	778,921,314 24	44,371 36	481,935 25	»	5,036,407 12
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordon- nances visées par la Cour des comptes	»	»	430,774 60	135,994 09	»	»	»	»
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	»	»	»	»	»	»	»	»
OPÉRATIONS DIVERSES EN DE- HORS DU SERVICE DES BUD- GETS	253,775,496 33	98,192,210 23	478,305,659 36	4,412,698,579 31	6,221,174 60	553,094 14	804,382 61	»
TOTAL DES PAYEMENTS. . . fr.	328,965,932 83	118,704,124 10	710,360,873 28	2,422,487,230 31	6,268,734 47	1,035,029 39	804,382 61	5,036,407 12

faits par l'administration des finances pendant l'année 1907.

du Ministère de l'agriculture, etc.	Caissier de l'État. Payements faits		Administration de la Trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'année 1907, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1907.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	PAR l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Récépissés de versement concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année.	Excédent des payem ^{ts} de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
»	469,238,583 04	2,078,809 25	»	125,039,230 46	756,322,791 42	»	4,394,212 79	751,928,578 63
»	4,639,046 57	»	»	32,065 83	4,671,112 42	62,620 »	»	4,733,732 42
»	56,948,976 47	»	»	1,226,339,043 46	1,502,559,474 68	»	50,458 42	1,502,509,016 26
134,140 10	»	»	»	»	»	»	»	957,431,865 92
»	12,185,851 78	»	»	382 37	12,753,002 84	»	»	12,753,002 84
»	55,881,691 82	143,986,915 65	»	72,152,432 05	272,021,039 32	3,735,516 66	»	275,756,556 18
»	74,956,250 85	2,398,064,599 01	»	323,302,721 87	5,246,874,168 31	»	»	5,246,874,168 31
	673,850,400 23	2,744,130,323 91				3,798,136 66	4,444,671 21	
134,140 10	3,417,980,724 14	»	»	1,746,865,876 06	»	646,534 55	»	8,751,986,919 86

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DESIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1907.			RECETTES
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régé- neration dans les départements mi- nistériels et à la Cour des comptes.	VIREMENTS DE FONDS et effectués pendant l'année 1907
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	38,826,819 53	»	»	328,177,277 66
— de l'enregistrement et des domaines	3,302,860 78	»	»	115,879,830 74
Comptables de l'administration des chemins de fer	11,909,834 62	»	»	712,388,437 78
— — des postes et télégraphes.	88,079,041 80	»	»	2,424,076,603 35
— — de la marine.	228,972 08	»	»	6,280,426 11
— — des prisons	211,673 22	»	»	1,034,786 73
— des établissements et services régis par l'État.	17,605 36	»	»	802,819 98
— — de bienfaisance et d'aliénés	448,253 93	»	»	4,715,382 99
— du ministère de l'agriculture, etc.	38,660 83	»	»	133,169 25
Caissier de l'État.	2,141,549,986 76	»	»	3,144,521,606 86
Administration de la Trésorerie. } Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	»	»	»	»
Administration de la Trésorerie. } Virements de comptes dans les écritures centrales.	»	33,919,954 91	184,087,459 04	1,746,868,876 06
	2,284,613,708 91	33,919,954 91	184,087,459 04	8,481,876,217 89

et des paiements faits par l'administration des finances pendant l'année 1907.

TOTAL au 31 décembre 1907.	PAYEMENTS et VERSEMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1907.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1908.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
367,004,097 49	325,965,932 83	»	»	41,038,164 36	
119,182,691 52	115,704,124 10	»	»	3,478,567 42	
724,298,272 40	710,350,873 28	»	»	13,947,399 12	
2,509,155,645 16	2,422,487,230 31	»	»	86,668,414 85	
6,509,398 19	6,268,734 47	»	»	240,663 72	
1,246,459 93	1,038,029 39	»	»	211,430 56	
820,425 34	804,382 61	»	»	16,042 70	
5,163,636 92	5,036,407 12	»	»	127,229 80	
171,830 08	134,140 10	»	»	37,689 98	
5,286,074,893 72	3,417,980,724 14	»	»	1,868,090,869 58	
»	»	»	»	»	
1,964,873,290 01	1,746,868,876 06	188,646,644 50	30,007,304 »	»	
	3,782,633,454 41				
	(a) 646,534 55				a) La somme de fr. 646,534.55 qui vient ici en diminution de la dépense, constitue l'excédent des paiements effectués pendant l'année 1907 sur les pièces régularisées pendant la même année.
10,984,497,340 45	8,751,986,919 86	188,646,644 50	30,007,304 »	2,013,886,472 09	

(26)

COMPTE DES BUDGETS

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1906

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1906 a eu lieu le 31 octobre 1907.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1907, a été publié à l'appui du compte général de l'administration des finances pendant l'année 1906.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (1^{er} janvier 1906 au 31 octobre 1907).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1906 ont été évalués, par la loi du budget des Voies et Moyens du 30 décembre 1905, à fr. 558,863,927 90

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois, pour le service ordinaire, à 547,531,400 01
et pour les dépenses exceptionnelles, à 19,336,793 01

TOTAL. fr. 566,668,193 02

se répartissant comme il suit :

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES des lois.	MONTANT DES CRÉDITS.		
		1 ^{re} SECTION.	2 ^e SECTION.	TOTAL.
		Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles	
Dettes publiques	12 mai 1906.	164,757,285 52	»	164,757,285 52
Dotations	31 déc. 1905.	5,400,367 »	»	5,400,367 »
Justice	17 mai 1906.	27,178,100 »	1,420,000 »	28,598,100 »
Affaires Étrangères	20 avril 1906	3,833,793 »	»	3,833,793 »
Intérieur et Instruction publique.	21 mai 1906.	32,629,707 »	1,923,000 »	34,552,707 »
Agriculture	28 id.	14,027,222 »	1,436,353 01	15,463,575 01
Industrie et Travail	21 id.	21,692,917 »	225,000 »	21,917,917 »
Chemins de fer, Postes et Télégraphes	30 id.	182,041,839 »	250,000 »	182,291,839 »
Guerre	13 avril 1906.	50,161,609 49	10,213,880 »	60,375,489 49
Corps de la Gendarmerie	13 id.	7,339,278 »	1,428,560 »	8,767,838 »
Finances et Travaux publics	23 mai 1906.	35,173,282 »	2,440,000 »	37,613,282 »
Non-Valeurs et Remboursements.	17 id.	3,096,000 »	»	3,096,000 »
ENSEMBLE. fr.		547,531,400 01	19,336,793 01	566,668,193 02

Les Budgets de l'exercice 1906 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de dépenses de fr. 7,804,265 12

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses ; elles se sont accrues :

	Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles.	TOTAL.
1° De crédits supplémentaires s'élevant à fr.	27,387,022 19	7,504,551 67	34,891,573 86
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder les créances engagées sur les budgets des exercices 1902, 1903, 1904 et 1905 et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité.	294,762 03	2,417,974 68	2,712,733 73
ENSEMBLE . . . fr.	27,681,784 24	9,922,523 35	37,604,307 59

En tenant compte de ces faits, la situation des budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires fr. 558,863,927 90

Dépenses . { Service ordinaire fr. 573,025,556 23 }
 { Dépenses exceptionnelles. 29,246,944 36 } 604,272,500 61

EXCÉDENT DE DÉPENSES. . . fr. 45,408,572 71

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des budgets ordinaires de 1906 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut fr. 28,000 »

Part revenant à l'État dans la cinquième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900 91,500 »

Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles 150,000 »

Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes. 250,000 »

A REPORTER. . . fr. 519,500 »

REPORT. fr.	349,500 »
Prix de vente des terrains, situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 8 ^e annuité)	540,000 »
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêtés royaux des 13 octobre 1903 et 24 décembre 1906. — Partie rattachée à 1906)	75,051,352 45
ENSEMBLE. fr.	<u>76,110,832 45</u>

Dépenses sur ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1906 :

1° A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1904. — Art. 10 de la loi du 14 mai 1904 fr.	38,128,319 10	
b) De l'exercice 1905. — Art. 9 de la loi du 30 décembre 1905	125,263,160 27	
	<u>163,391,479 37</u>	

2° A titre de crédits nouveaux :

Loi du 30 mars 1906	}	Art. 5, 1° fr.	20,000,000 »	
		Art. 5, 2°	10,000,000 »	
		Art. 6	48,000,000 »	
			<u>78,000,000 »</u>	
Loi du 24 mai 1906	}	Art. 1 ^{er} fr.	106,904,000 »	
		Art. 2	5,847,973 25	
		Art. 3	5,300,000 »	
			<u>118,051,973 25</u>	
			<u>196,051,973 25</u>	

TOTAL. fr. 359,443,452 62

Si, en regard de ces crédits, soit fr.	359,443,452 62
on place les ressources extraordinaires	76,110,832 45
on constate un excédent de crédits sur les ressources de fr.	<u>283,332,620 17</u>

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires	fr. 558,863,927 90	
— extraordinaires	76,110,832 43	
	<hr/>	634,974,760 33
Services ordinaires	fr. 604,272,500 61	
— extraordinaires	359,443,452 62	
	<hr/>	963,715,953 23
Soit un excédent de crédits de	fr. 328,741,192 88	<hr/> <hr/>

§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 634,974,760 35

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État,
sur les différentes branches de revenus dont se compo-
saient les ressources du Budget, ont été de . . . fr. 680,376,752 64

Les recouvrements opérés n'ont été que de . . . 675,687,913 98

Il est resté à recouvrer fr. 4,688,838 66

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOUVRER.	
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.		
RESSOURCES ORDINAIRES.					
<i>Impôts.</i>	Contribut' directes, douanes et accises.	»	»	21,830 22	21,830 22
	Enregistrement et domaines.	133,785 40	»	14,144 46	147,929 86
<i>Péages.</i>	Enregistrement et domaines.	1 25	»	»	1 25
	Chemins de fer, etc.	8,539 34	»	48,405 95	56,945 29
<i>Capitaux et revenus.</i>	Enregistrement et domaines	91,317 46	0 03	20,330 68	112,448 17
	Prisons	»	»	554 04	554 04
	Trésorerie générale, etc.	1,334 36	»	2,274,322 17	2,275,656 53
<i>Remboursements.</i>	Enregistrement et domaines.	13,429 53	»	59,082 98	72,512 51
	Prisons	»	»	»	»
	Trésorerie générale, etc.	6 »	»	195,260 10	195,266 10
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles	»	»	178,322 43	178,322 43	
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.)	»	»	1,607,672 26	1,607,672 26	
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903, sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	»	»	20,000 »	20,000 »	
Totaux. . . . fr.	248,913 34	0 03	4,439,925 29	4,688,838 66	
			4,439,925 32		

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 654,974,760 55
 en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 675,687,943 98

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 40,713,153 65

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts.</i>	Contributions directes, douanes et accises	»	8,117,884 91
	Enregistrement et domaines	»	7,983,787 72
<i>Péages.</i>	Enregistrement et domaines	»	615,836 73
	Chemins de fer, etc.	»	18,355,173 19
<i>Capitiaux et revenus</i>	Enregistrement et domaines	»	540,589 65
	Chemins de fer, etc.	»	23,239 51
	Prisons	»	110,309 49
	Trésorerie générale, etc.	»	2,349,882 17
<i>Remboursements</i>	Contributions	»	199,264 90
	Enregistrement et domaines	29,877 48	»
	Prisons	»	5,000 »
	Trésorerie générale, etc.	»	33,138 37
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
	Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900	»	635 53
	Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	»	232,629 83
	Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes	»	38,211 30
	Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 8 ^e annuité)	»	222,136 60
	Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égoûts à Wenduïne	»	3,470 »
	Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	»	1,335 84
	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	»	397 45
	Remboursement de six actions ordinaires et de trente-six actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo	»	24,000 »
	Soulte stipulée à charge de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles, dans l'acte d'échange de terrains du 22 juin 1903, approuvé par l'article 8 de la loi du 28 août suivant.	»	1,886,108 22.
		29,877 48	40,743,031 11
	Som. fr.		40,713,153 65

Les tableaux formant les annexes A à M permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1906 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à fr. 604,272,500 61

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1906 montent à fr. 591,521,576 95

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de fr. 583,516,826 89

Il reste à payer ou à justifier fr. 8,004,750 06

SAVOIR :

Ordonnances en circulation fr. 7,977,076 06

Dépenses à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit liquidées sur le Budget du Ministère des Affaires Étrangères. 27,674 »

SOMME ÉGALE. fr. 8,004,750 06

Les ordonnances en circulation comprises dans le résultat qui précède, et qui s'élèvent à fr. 7,977,076 06 c^s, peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1911, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 du règlement général sur la comptabilité de l'État, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

En ce qui concerne la somme de 27,674 francs sortie de la caisse de l'État, en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit sur le Budget du Ministère des Affaires Étrangères, il convient de remarquer que les pièces justificatives de cette dépense ont été envoyées à la Cour des Comptes, à l'appui d'une ordonnance de régularisation, avant la clôture de l'exercice 1906, conformément aux prescriptions du § 1^{er} de l'article 152 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868.

Le retard apporté dans la régularisation de la dépense de 27,674 francs provient d'une divergence d'opinions entre le Département des Affaires Étrangères et la Cour des Comptes au sujet de l'imputation à donner à une indemnité accordée à un agent du service extérieur.

Le projet de loi pour le règlement du Budget de l'exercice 1906 contiendra une disposition spéciale relative à la régularisation de cette dépense.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 604,272,500 61 c^s) et les dépenses liquidées (fr. 591,521,576 95 c^s) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 12,750,925 66

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 2,116,945 65 c^s pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 2,116,945 63

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de fr. 14,867,867 29

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1902 :

Ministère de la guerre fr.	5,000 »	
— des finances, etc.	8,605 »	
	<u> </u>	13,605 »

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1903 :

Ministère des affaires étrangères . . . fr.	22 15	
— de la guerre	125 »	
	<u> </u>	147 15

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1904 :

Ministère des affaires étrangères . . . fr.	11,385 »	
— des finances, etc.	5 57	
	<u> </u>	11,390 57

d. Sur les crédits transférés de l'exercice 1905 :

Ministère de la justice fr.	0 05	
— de l'intérieur, etc.	276 70	
— de la guerre	75 »	
Corps de la gendarmerie.	2,018 01	
Ministère des finances, etc.	906 51	
	<u> </u>	3,276 27

e. Sur les crédits propres à l'exercice 1906 :

Dette publique. fr.	3,546,814 77	
Dotations	Sénat.	19,489 77
	Chambre des représentants . .	47,212 16
	Cour des comptes.	6,045 58
Ministère de la justice	518,539 15	
— des affaires étrangères	49,553 61	
— de l'intérieur, etc.	522,372 58	
— de l'agriculture	1,364,060 97	
— de l'industrie, etc.	240,992 52	
— des chemins de fer, etc.	133,800 32	
— de la guerre	1,018,927 79	
Corps de la gendarmerie	41,733 41	
Ministère des finances, etc.	2,008,944 79	
Non-valeurs et remboursements	682,082 01	
	<u> </u>	10,200,569 43
TOTAL des crédits à annuler. . fr.	<u> </u>	10,228,988 42
A REPORTER. fr.		10,228,988 42

REPORT. fr. 10,228,988 42

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1907, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1903 :

Ministère des finances, etc. fr.	1,600 »	
	<hr/>	1,600 »

b. Crédits transférés de l'exercice 1904 :

Corps de la gendarmerie fr.	2,500 »	
Ministère des finances, etc.	45,126 18	
	<hr/>	47,626 18

c. Crédits transférés de l'exercice 1905 :

Ministère de la justice fr.	14,259 69	
— de l'intérieur, etc.	9,180 51	
— de la guerre	174,710 43	
Corps de la gendarmerie	54,239 23	
Ministère des finances, etc.	118,120 82	
	<hr/>	370,510 68

d. Crédits propres à l'exercice 1906 :

Ministère de la justice fr.	545,155 04	
— de l'intérieur, etc.	5,543 44	
— de l'agriculture	16,928 70	
— de l'industrie, etc.	343,700 »	
— des chemins de fer, etc.	521,563 86	
— de la guerre	2,002,602 64	
Corps de la gendarmerie	133,300 33	
Ministère des finances, etc.	650,346 »	
	<hr/>	4,219,142 01

Montant des crédits transférés à l'exercice 1907, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 4,638,878 87

ENSEMBLE. fr. 14,867,867 29

Telle est la situation en ce qui concerne les Services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au budget de l'exercice 1906 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 359,443,452 62

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1904.	fr.	38,128,519 10
—	—	1905. . 123,263,160 27
Crédits votés dans le cours de l'exercice		196,051,973 25
	Fr.	<u>359,443,452 62</u>

Les dépenses liquidées pendant l'année 1906 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 180,844,365 94

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1907, époque de la clôture de l'exercice, sont de 180,789,508 54

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. 54,857 60

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1906. 180,844,365 94

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 178,599,086 68
qui a été transféré à l'exercice 1907, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 24 mai 1906, à concurrence de 167,295,962 85

Le surplus, soit fr. 11,303,123 85
a été annulé pour cause de non emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1906 présente les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire	fr.	585,516,826 89	} 764,506,555 23
Services extraordinaires		180,789,508 54	

A REPORTER. fr. 764,506,555 23

REPORT. fr. 764,306,338 25

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	8,004,750 06	} 8,039,607 66
Services extraordinaires.	34,857 60	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 772,365,942 89

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	}	Crédits reportés de l'exercice 1902 fr.	15,605 »
		— — 1903	147 15
		— — 1904	11,590 57
		— — 1905	5,276 27
		Crédits de l'exercice 1906	10,200,569 43

10,228,988 42

Services extraordinaires. — (Art. 10 de la loi du 14 mai 1904 et art. 2 de l'arrêté royal du même jour.) 11,303,123 85

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 21,532,112 27

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1907 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1903. fr.	1,600 »	} 4,638,878 87
— — 1904.	47,626 18	
— — 1905.	570,310 68	
Crédits de l'exercice 1906	4,219,142 01	

b. Services extraordinaires (art. 7 de la loi du 24 mai 1906). 167,298,962 83

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1907. fr. 171,934,841 70

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 965,832,896 86

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 963,715,953 25

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1906, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. fr. 2,116,943 63

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers budgets, font l'objet des tableaux N à Y.

Quant aux Services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.

§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1906 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du budget de l'exercice 1906 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 597,168,157 06
Dépenses	591,521,576 95
Excédent de recettes (boni)	fr. 5,646,580 11

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 78,519,756 92
Dépenses	180,844,365 94
Excédent de dépenses	fr. 102,324,609 02

C. — *Services ordinaires et Services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{ Services ordinaires fr. 597,168,157 06	} 675,687,913 98
	{ — extraordinaires 78,519,756 92	
Dépenses .	{ Services ordinaires fr. 591,521,576 95	} 772,365,942 89
	{ — extraordinaires 180,844,365 94	
Excédent de dépenses pour 1906	fr. 96,678,028 91	
Mais, en tenant compte de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1905, conformément au projet de loi portant règlement du budget de cet exercice, ci	6,540,980 49	
le résultat final, à la clôture de l'exercice 1906, se chiffre par un excédent de dépenses de fr. 103,219,009 40, se décomposant comme il suit :		
Services extraordinaires. — Excédents de dépenses. fr. 512,937,113 56	} 103,219,009 40	
Services ordinaires. — Bonis 209,718,103 96		

L'excédent des dépenses extraordinaires sur les recettes de même nature peut, conformément à diverses lois, être couvert par l'emprunt.

Les emprunts dont l'émission a ainsi été autorisée et qui, au 31 décembre 1906, restaient encore à réaliser, sont détaillés dans la situation du Trésor public au 1^{er} janvier 1907 (p. 11); ils permettent de couvrir entièrement cet excédent de dépenses.

Il eût donc suffi au Gouvernement de négocier une partie de ces emprunts pour transformer l'excédent de dépenses de fr. 103,219,009 40, constaté ci-dessus, en un excédent de recettes.

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1906, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget
de l'exercice 1906 paraissait devoir présenter un excédent de crédits
de fr. 528,741,192 88

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre un excé-
dent de dépenses de fr. 96,678,028 91.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui
avaient été alloués par les Cham-
bres. fr. 21,532,112 27

Il y a toutefois lieu d'en déduire les
dépenses faites en sus de quelques
allocations budgétaires, et pour la
régularisation desquelles des crédits
seront réclamés par la loi de compte,
ci 2,116,943 63

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués
laissent un excédent de fr. 19,415,168 64

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur
des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1907,
en vertu de l'article 50 de la loi de comptabilité 4,638,878 87

3° Crédits pour des services extraordinaires trans-
férés à ce même exercice, suivant l'article 7 de la loi
du 24 mai 1906 167,295,962 83

Fr. 191,350,010 34

4° Plus-value des recettes réalisées comparative-
ment aux évaluations du budget des Voies et Moyens, ci. 40,713,153 63

La situation résultant des prévisions du budget de l'exercice 1906 s'étant
ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 252,063,163 97

le budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de dépenses de fr. 96,678,028 91

§ 3.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1905 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1906, est inséré un tableau, sub. litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des budgets des exercices clos de 1830 à 1905 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces septante-six exercices (ceux de 1830 à 1904 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 16,808,806,576 19

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 145,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du budget 301,414,444 73

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 2,939,230,413 33

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 20,194,555,819 80

Les crédits accordés par les lois des budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 16,917,154,422 15

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. 642,080,439 59

2° Des crédits complémentaires alloués par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires 100,011,656 49

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 3,460,617,114 62

A REPORTER. fr. 21,119,863,632 85 20,194,555,819 80

REPORT. . . fr. 21,119,863,632 85 20,194,355,819 80

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1906 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr.

2,712,733 73

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de

21,117,150,899 12

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de

922,595,079 32

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 20,767,848,928 03 c^a et ont dépassé les évaluations de fr.

573,293,108 23

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 20,774,389,908 52 c^a, et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de

342,760,990 60

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr.

916,054,098 83

Et qu'en définitive les budgets clos ont laissé un excédent de dépenses de fr.

6,540,980 49

Cet excédent de dépenses a été, comme on l'a vu, transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1906, comme résultat final des exercices précédents.

COMPTE DÉFINITIF

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1906

BUDGET DE

Compte des recettes à l'époque

INDICATION des états de l'évolution des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LIT. A.	IMPÔTS	Contributions directes, douanes et accises. 192,160,285 »
— B.		Enregistrement et domaines. 66,413,000 »
— C.	PÉAGES	Enregistrement et domaines. 2,275,000 »
— D, E, F.		Chemins de fer, postes, etc. 270,236,330 »
— G.	CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines. 3,965,000 »
— H.		Chemins de fer, postes, etc. 265,000 »
— I.	REMBOURSEMENTS	Prisons 400,000 »
— J.		Trésorerie générale, etc. 16,291,800 »
— K.	REMBOURSEMENTS	Contributions directes, etc. 910,000 »
— L.		Enregistrement et domaines. 618,000 »
— L ^{bis} .	REMBOURSEMENTS	Prisons. 22,984 »
— M.		Trésorerie générale, etc. 5,606,528 90
TOTAUX. fr.		558,863,927 90
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut		28,000 »
Part revenant à l'État dans la cinquième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900		91,500 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		150,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		250,000 »
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 5 ^e annuité.)		540,000 »
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égoûts à Wenduyc		»
Soulte stipulée à charge de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles, dans l'acte d'échange de terrains du 22 juin 1903, approuvé par l'article 8 de la loi du 28 août suivant		»
A REPORTER. fr.		1,059,500 »

L'EXERCICE 1906

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVER sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1906.	En 1907.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURSMENTS.	
200,300,000 13	189,833,691 72	10,444,478 19	200,278,169 91	21,830 22	»	8,117,884 91	200,278,169 91
74,244,717 58	73,677,153 69	419,634 03	74,096,787 72	147,929 86	»	7,983,787 72	74,096,787 72
2,890,837 98	2,092,127 59	798,709 14	2,890,836 73	1 25	»	615,836 73	2,890,836 73
288,648,448 48	284,209,057 21	4,382,443 98	288,591,503 19	56,943 29	»	18,355,173 19	288,591,503 19
4,617,737 82	4,178,221 40	327,368 23	4,505,589 65	142,148 17	»	310,589 65	4,505,589 65
288,239 51	288,239 51	»	288,239 51	»	»	23,239 51	288,239 51
510,863 53	424,756 74	85,552 75	510,309 49	554 04	»	110,309 49	510,309 49
20,917,338 70	13,166,674 87	5,475,007 30	18,641,682 17	2,275,656 53	»	2,349,882 17	18,641,682 17
1,109,264 90	1,042,747 42	66,517 48	1,109,264 90	»	»	199,264 90	1,109,264 90
660,635 03	491,214 33	96,908 19	588,122 52	72,512 51	29,877 48	»	588,122 52
27,984 »	27,984 »	»	27,984 »	»	»	5,000 »	27,984 »
5,834,933 37	4,217,029 31	1,422,637 96	5,639,667 27	195,266 10	»	33,138 37	5,639,667 27
600,051,001 03	573,648,897 79	23,519,259 27	597,168,157 06	2,882,843 97	29,877 48	38,334,106 64	597,168,157 06
28,000 »	28,000 »	»	28,000 »	»	»	»	28,000 »
92,135 53	»	92,135 53	92,135 53	»	»	635 53	92,135 53
360,952 26	380,809 83	1,820 »	382,629 83	178,322 43	»	232,629 83	382,629 83
288,211 30	288,211 30	»	288,211 30	»	»	38,211 30	288,211 30
2,369,808 86	120,613 65	641,522 95	762,136 60	1,607,672 26	»	222,136 60	762,136 60
3,470 »	3,470 »	»	3,470 »	»	»	3,470 »	3,470 »
1,886,108 22	1,886,108 22	»	1,886,108 22	»	»	1,886,108 22	1,886,108 22
5,228,686 17	2,707,213 »	735,478 48	3,442,691 48	1,785,994 69	»	2,383,191 48	3,442,691 48

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	1,039,500 »
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.	»
Remboursement de six actions ordinaires et de trente-six actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo.	»
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêtés royaux des 13 octobre 1905 et 24 décembre 1906. — Partie rattachée à 1906.)	75,051,332 45
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.	»
TOTAUX. fr.	76,110,832 45
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	558,863,927 90
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	634,974,760 35

CICE 1906 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1906.	En 1907.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOUVREMENTS.	
5,928,686 17	2,707,213 »	733,478 48	3,442,691 48	1,783,994 69	»	2,383,191 48	3,442,691 48
1,335 84	1,335 84	»	1,335 84	»	»	1,335 84	1,335 84
397 15	397 15	»	397 15	»	»	397 15	397 15
24,000 »	24,000 »	»	24,000 »	»	»	24,000 »	24,000 »
73,051,332 45	73,051,332 45	»	73,051,332 45	»	»	»	73,051,332 45
20,000 »	»	»	»	20,000 »	«	»	»
80,323,751 61	77,784,278 44	733,478 48	78,519,756 92	1,803,994 69	»	2,408,924 47	78,519,756 92
600,051,001 03	573,648,897 79	23,519,259 27	597,168,157 06	2,882,843 97	29,877 48	38,334,106 64	597,168,157 06
680,376,752 64	651,433,176 23	24,234,737 75	675,687,913 98	4,688,838 66	29,877 48	40,743,031 11	675,687,913 98
					40,713,153 63		

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des recouvreurs de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles	Total		En 1906.	En 1907.
SERVICE ORDINAIRE.						
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
Exercice 1902.						
Ministère de la Guerre	»	5,000 »	5,000 »	»	»	»
— Finances et des Travaux publics	»	10,162 »	10,162 »	1,557 »	1,557 »	»
	»	15,162 »	15,162 »	1,557 »	1,557 »	»
Exercice 1903.						
Ministère des Affaires Étrangères	»	55,834 81	55,834 81	55,812 66	2,161 32	53,651 34
— de la Guerre	1,262 60	11,979 31	13,241 91	13,116 91	»	13,116 91
Ministère des Finances et des Travaux publics	1,813 70	80,500 »	82,313 70	80,713 70	»	80,713 70
	3,076 30	148,314 12	151,390 42	149,643 27	2,161 32	147,481 95
Exercice 1904.						
Ministère des Affaires Étrangères	13,360 »	»	13,360 »	1,975 »	1,975 »	»
— de la Guerre	5,713 30	17,951 44	23,664 94	23,664 94	»	23,664 94
Corps de la Gendarmerie	»	2,500 »	2,500 »	»	»	»
Ministère des Finances et des Travaux publics	19,488 37	60,666 67	80,155 04	35,023 29	»	35,023 29
	38,561 87	81,118 11	119,679 98	60,663 23	1,975 »	58,688 23
Exercice 1905.						
Ministère de la Justice	335 30	587,210 44	587,545 74	573,286 »	157,000 »	416,286 »
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,658 80	15,920 74	17,579 54	8,122 30	»	8,122 30
— de l'Agriculture	»	17,107 48	17,107 48	17,107 48	»	17,107 48
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	»	56,102 51	56,102 51	56,102 51	»	56,102 51
— de la Guerre	9,997 60	1,081,429 91	1,091,427 51	916,642 08	135,369 88	746,288 39
Corps de la Gendarmerie	17,380 61	126,691 05	144,071 66	87,814 42	14,685 17	73,126 85
Ministère des Finances et des Travaux publics	223,751 57	288,915 35	512,666 92	393,639 59	»	392,716 09
	253,123 88	2,473,377 45	2,426,501 33	2,052,714 38	307,255 05	1,709,749 62

CICE 1906 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET				Observations.
	Total.	Sur ordonnances en circulation.			Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer l'exer- cice 1907, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	
»	»	»	5,000 »	»	»	5,000 »	»	»	»
1,557 »	»	»	8,605 »	»	»	8,605 »	»	1,557 »	»
1,557 »	»	»	13,605 »	»	»	13,605 »	»	1,557 »	»
55,812 66	»	»	22 45	»	»	22 45	»	55,812 66	»
13,416 91	»	»	125 »	»	»	125 »	»	13,416 91	»
80,713 70	»	»	1,600 »	»	»	»	1,600 »	80,713 70	»
149,643 27	»	»	1,747 45	»	»	147 45	1,600 »	149,643 27	»
1,975 »	»	»	11,385 »	»	»	11,385 »	»	1,975 »	»
23,664 94	»	»	»	»	»	»	»	23,664 94	»
»	»	»	2,500 »	»	»	»	2,500 »	»	»
35,023 29	»	»	45,131 75	»	»	5 57	45,126 18	35,023 29	»
60,663 23	»	»	59,016 75	»	»	11,390 57	47,626 18	60,663 23	»
573,286 »	»	»	14,259 74	»	»	0 05	14,259 69	573,286 »	»
8,122 30	»	»	9,457 21	»	»	276 70	9,180 51	8,122 30	»
17,407 48	»	»	»	»	»	»	»	17,407 48	»
56,102 51	»	»	»	»	»	»	»	56,102 51	»
884,858 27	34,783 81	»	174,785 43	»	»	75 »	174,710 43	916,642 08	»
87,812 02	2 40	»	56,257 24	»	»	2,018 01	54,239 23	87,814 42	»
392,716 00	923 50	»	119,027 33	»	»	906 51	118,120 82	393,639 59	»
2,017,004 67	35,709 71	»	373,786 95	»	»	3,276 27	370,510 68	2,052,714 38	»

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CREDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des crédanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.		En 1906.	En 1907.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
Litt. N.	Dette publique	166,994,629 09	»	166,994,629 09	163,532,657 09	128,554,797 84	34,587,764 76
	Liste civile	3,300,000 »	»	3,300,000 »	3,300,000 »	3,300,000 »	»
	Dotation de Son Altesse Royale le Prince Albert de Belgique.	200,000 »	»	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»
— O	Dotations						
	Dotation de Son Altesse Royale la comtesse de Flandre . . .	50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
	Sénat	291,000 »	»	291,000 »	271,510 23	241,359 »	30,151 23
	Chambre des Représentants . .	1,155,867 »	»	1,155,867 »	1,108,654 84	898,482 02	210,172 82
	Cour des comptes	403,500 »	»	403,500 »	397,454 42	390,251 72	7,202 70
— P.	Ministère de la Justice	27,178,100 »	1,656,700 »	28,834,800 »	28,471,632 97	20,173,713 55	8,284,256 28
— Q.	— des Affaires Étrangères	4,013,593 »	34,911 74	4,048,504 74	3,998,951 13	2,954,618 65	996,931 78
— R.	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	32,767,821 68	3,476,490 40	36,244,312 17	35,736,266 80	28,000,439 81	6,884,622 94
— S.	— de l'Agriculture	11,224,705 06	1,505,815 11	12,730,520 17	14,349,530 10	9,481,458 53	4,731,339 94
— T.	— de l'Industrie et du Travail . .	21,717,125 67	843,700 »	22,560,825 67	22,200,959 15	20,630,983 97	1,547,524 62
— U.	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	198,960,174 15	250,000 »	199,150,174 15	198,767,673 26	62,969,024 42	135,734,353 23
— V.	— de la Guerre	51,979,009 49	14,213,880 »	66,192,889 49	63,171,350 06	12,555,208 33	44,737,920 27
— W.	Corps de la Gendarmerie	7,437,278 »	1,428,560 »	8,865,838 »	8,690,804 26	2,670,594 35	5,953,144 71
— X.	Ministère des Finances et des Travaux publics	41,009,619 06	3,431,287 34	44,440,906 40	42,203,773 36	13,736,181 85	28,061,081 06
— Y.	Non-Valeurs et Remboursements . .	3,096,000 »	»	3,096,000 »	2,715,771 94	334,820 59	2,379,557 75
		574,718,422 2	26,811,314 68	601,559,766 88	589,236,999 07	307,111,931 63	274,146,024 49

CICE 1906 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation			Sur ordonnances d'ouverture de crédit	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1907, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	
163,142,562 60	390,094 49	»	3,546,814 77	84,842 77	84,842 77	3,546,814 77	»	163,532,657 09	
3,300,000 »	»	»	»	»	»	»	»	3,300,000 »	
200,000 «	»	»	»	»	»	»	»	200,000 »	
50,000 »	»	»	»	»	»	»	»	50,000 »	
271,510 23	»	»	19,489 77	»	»	19,489 77	»	271,510 23	
1,108,654 84	»	»	47,212 16	»	»	47,212 16	»	1,108,654 84	
397,454 42	»	»	6,045 58	»	»	6,045 58	»	397,454 42	
28,457,969 83	13,663 14	»	1,063,694 19	700,527 16	700,527 16	518,839 15	545,155 04	28,471,632 97	
3,951,550 43	19,726 70	27,674 »	49,553 61	»	»	49,553 61	»	3,998,951 13	
34,885,062 73	851,204 11	»	527,916 02	49,870 71	49,870 71	522,372 58	5,543 44	35,736,266 86	
14,212,798 47	136,732 03	»	1,380,989 67	»	»	1,364,060 97	16,928 70	14,349,530 50	
22,178,508 59	22,450 56	»	584,692 52	224,826 »	224,826 »	240,992 52	343,700 »	22,200,959 15	
198,703,377 65	64,295 61	»	633,366 18	272,865 29	272,865 29	133,800 32	521,565 86	198,767,673 26	
57,293,128 60	5,878,230 46	»	3,021,530 43	»	»	1,018,927 79	2,002,602 64	63,171,359 06	
8,623,739 06	67,065 20	»	175,033 74	»	»	41,733 41	133,300 33	8,690,804 26	
41,797,262 91	496,510 45	»	2,639,290 79	512,157 75	512,157 75	2,008,944 79	650,346 »	42,293,773 36	
2,714,378 34	1,393 60	»	682,082 01	301,853 95	301,853 95	682,082 01	»	2,715,771 94	
581,287,958 72	7,941,366 35	27,674 »	11,419,711 11	2,116,943 63	2,116,943 63	10,200,569 43	4,219,142 01	589,256,999 07	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1906.	Articles de l'arrêté royal du 30 dec. 1905.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 31 mars et 21 mai 1906	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1904	de l'exercice 1905			
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
			Ministère des Affaires Étrangères.					
1	21 ^o	»	Indemnités attribuées aux agents de l'État employés en Chine pour dommages subis à l'occasion des troubles de 1900; installation provisoire de la légation après la destruction de l'hôtel qu'elle occupait à Pékin; achat de terrains, construction et ameublement d'un nouvel hôtel avec dépendances; dépenses à faire en vue d'assurer la sécurité de la légation et des consulats belges en Chine; frais divers relatifs au règlement des indemnités revenant aux particuliers	»	»	1,771,614 50	1,771,614 50	414,147 68
			TOTAUX pour le Ministère des Affaires Étrangères fr.	»	»	1,771,614 50	1,771,614 50	414,147 68
			Ministère de l'Agriculture.					
			Eaux et Forêts.					
2	»	2a	Terrains incultes et bois domaniaux. — Boisement, assainissement, création de chemins de vidange	82,092 57	»	»	482,092 57	82,092 57
2a	»	2b	Id.	»	200,000 »	»		62,069 64
2b	1	»	Id.	»	»	200,000 »		»
			TOTAUX. fr.	82,092 57	200,000 »	200,000 »	482,092 57	144,162 21
			Voirie vicinale.					
3	»	3	Voirie vicinale. Travaux de construction . . .	»	4,000,000 »	»	7,000,000 »	4,000,000 »
3a	2	»	Id.	»	»	3,000,000 »		653,816 »
			TOTAUX. fr.	»	4,000,000 »	3,000,000 »	7,000,000 »	4,653,816 »
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture. fr.	82,092 57	4,200,000 »	3,200,000 »	7,482,092 57	4,797,978 21
			Ministère des Finances et des Travaux publics.					
			Domaines.					
4	»	4a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	»	300,000 »	»	500,000 »	45,220 44
4a	7	»	Id.	»	»	200,000 »		»
			A REPORTER. fr.	»	300,000 »	200,000 »	500,000 »	45,220 44

CICE 1906 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite)

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1906	En 1907	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1907 en vertu de l'art. 7 de la loi du 24 mai 1906.	CRÉDITS de l'exercice 1906.	
410,923 73	3,223 95	414,147 68	»	»	1,357,466 82	»	1,357,466 82	414,147 68	
410,923 73	3,223 95	414,147 68	»	»	1,357,466 82	»	1,357,466 82	414,147 68	
82,092 57	»	82,092 57	»	»	»	»	»	82,092 57	
61,363 44	706 20	62,069 64	»	»	137,930 36	»	137,930 36	62,069 64	
»	»	»	»	»	200,000 »	»	200,000 »	»	
143,456 01	706 20	144,162 21	»	»	337,930 36	»	337,930 36	144,162 21	
4,000,000 »	»	4,000,000 »	»	»	»	»	»	4,000,000 »	
653,816 »	»	653,816 »	»	»	2,346,184 »	»	2,346,184 »	653,816 »	
4,653,816 »	»	4,653,816 »	»	»	2,346,184 »	»	2,346,184 »	4,653,816 »	
4,797,272 01	706 20	4,797,978 21	»	»	2,684,114 36	»	2,684,114 36	4,797,978 21	
45,220 44	»	45,220 44	»	»	254,779 56	»	254,779 56	45,220 44	
»	»	»	»	»	200,000 »	»	200,000 »	»	
45,220 44	»	45,220 44	»	»	454,779 56	»	454,779 56	45,220 44	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux	Articles du Budget extraordinaire de 1905	Articles de l'arrêté royal du 30 déc. 1903.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 30 mars et 26 mai 1906.	Total.	D PENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et rattachés au profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1904	de l'exercice 1905			
			REPORT. fr	»	300,000 »	200,000 »	500,000 »	45,220 44
5	8	»	Travaux d'aménagement pour la mise en valeur des dunes domaniales	»	»	300,000 »	300,000 »	»
6	»	6	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'Etat, notamment des dunes domaniales.	1,257 77	»	»	1,257 77	1,257 77
6a	»	6a	Id. id.	»	400,000 «	»	701,237 77	352,846 80
6b	»	9	Id. id.	»	»	300,000 »	»	»
7	»	7	Acquisition d'un bloc de dunes à Heyst-sur-Mer	970 88	»	»	970 88	»
8	11	»	Acquisition d'une partie de la forêt de Freyr	»	»	138,500 »	138,500 »	138,063 99
9	»	9	Acquisition d'une partie des bois de Hazailles.	»	212,000 »	»	212,000 »	211,731 22
40	»	10	Acquisition d'immeubles boisés sis à Florennes, Villers-le-Gambon Rosée, Surice, Franchimont, Sart, Francorchamps, Bellefontaine Robelmont Outrelouche, Villers-le-Temple et Ombret-Rausa	3,950 39	»	»	3,950 39	»
41	»	11	Acquisition des bois de Reynert, du Boi et des Cuvelles et d'une propriété boisée sise à Florennes	»	723,000 »	»	723,000 »	721,060 94
42	10	»	Acquisition du bois de Veumont	»	»	565,500 »	565,500 »	565,195 50
			TOTAUX. fr.	6,179 04	1,635,000 »	1,504,000 »	3,145,179 04	2,035,375 96
			<i>Divers.</i>					
13	»	13	Subsides extraordinaires en faveur des villes d'Ostende et de Spa — Loi du 24 octobre 1902 <i>Monit. ur</i> des 22-23 décembre, n° 356-357	1,725,090 33	»	»	1,725,090 33	1,725,090 33
14	3 ¹⁰	»	Exécution de la convention conclue le 7 avril 1903 entre l'Etat et la Ville de Bruxelles	»	»	5,000,000 »	5,000,000 »	5,000,000 »
15	»	15	Escompte aux sociétés ou particuliers belges, du montant des indemnités qui leur sont dues en exécution du protocole final signé à Pékin le 7 septembre 1901	229,000 »	»	»	229,000 »	»
16	»	16	Avances au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	»	150,000 »	»	150,000 »	20,000 »
17	3 ²⁰	»	Avances aux administrations provinciales et communales qui viendraient en aide par voie de prêts sans intérêts, aux habitants éprouvés par les récentes inondations, en vue de la reconstruction de leur habitat et du matériel nécessaire à l'exercice de leur profession	»	»	300,000 »	300,000 »	»
			TOTAUX. fr	1,954,090 33	150,000 »	5,300,000 »	7,404,090 33	6,745,090 33

CICE 1906 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1906.	En 1907	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1907 en vertu de l'art. 7 de la loi du 24 mai 1906.	CRÉDITS à annuler de l'exercice 1906.	
45,220 44	»	45,220 44	»	»	454,779 56	»	454,779 56	45,220 44	
»	»	»	»	»	300,000 »	»	300,000 »	»	
1,257 77	»	1,257 77	»	»	»	»	»	1,257 77	
350,196 73	2,680 07	352,846 80	»	»	47,133 20	»	47,133 20	352,846 80	
»	»	»	»	»	300,000 »	»	300,000 »	»	
»	»	»	»	»	970 88	970 88	»	»	
138,063 99	»	138,063 99	»	»	436 01	»	436 01	138,063 99	
211,731 22	»	211,731 22	»	»	268 78	»	268 78	211,731 22	
»	»	»	»	»	3,950 39	3,950 39	»	»	
721,060 24	»	721,060 24	»	»	1,939 76	»	1,939 76	721,060 24	
565,195 50	»	565,195 50	»	»	304 50	»	304 50	565,195 50	
2,012,725 89	2,650 07	2,035,375 96	»	»	4,109,803 08	4,021 27	4,104,881 81	2,035,375 96	
875,708 31	849,382 02	1,725,090 33	»	»	»	»	»	1,725,090 33	
5,000,000 »	»	5,000,000 »	»	»	»	»	»	5,000,000 »	
»	»	»	»	»	229,000 »	229,000 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	»	»	137,000 »	»	130,000 »	20,000 »	
»	»	»	»	»	300,000 »	»	300,000 »	»	
5,895,708 31	849,382 02	6,745,090 33	»	»	659,000 »	229,000 »	430,000 »	6,745,090 33	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1906.	Articles de l'arrêté royal du 30 déc. 1905.	DESIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 30 mars et 24 mai 1906	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1904.	de l'exercice 1905.			
			<i>Travaux publics. — Routes et Bâtimens civils.</i>					
18	»	17a	Routes et raccordements; construction, redressement et amélioration Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	186,021 65	»	»		182,706 55
18a	»	17b	Routes et raccordements; construction, redressement et amélioration; subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	»	9,000,000	»	18,186,021 65	8,981,764 11
18b	12	»	Id. id.	»	»	9,000,000	»	4,961,980 90
19	»	19b	Création d'une nouvelle route de grande voirie entre le quartier de Fragnée (Liège) et la gare d'Angleur avec ponts sur la Meuse, sur la dérivation de l'Ourthe et sur le canal de l'Ourthe.	»	600,000	»	1,000,000	308,303 51
19a	13	»	Id. id.	»	»	400,000	»	»
20	»	20	Mont des Arts — Expropriations et travaux	1,123,040 09	»	»	»	1,123,040 09
20a	»	20a	Id. id.	»	2,000,000	»	3,123,040 09	902,920 03
20b	14	»	Id. id.	»	»	2,000,000	»	»
21	»	21a	École de médecine vétérinaire. — Travaux d'achèvement et matériel fixe	»	930,000	»	1,100,000	185,110 60
21a	16	»	École de médecine vétérinaire. — Travaux d'achèvement et mobilier fixe	»	»	150,000	»	»
22	»	22a	Musées royaux des arts décoratifs et industriels	2,363,209 16	»	»	3,663,209 16	280,603 36
22a	15	»	Palais du Cinquantenaire. — Musées royaux des arts décoratifs et industriels	»	»	1,300,000	»	»
23	»	23a	Palais de Bruxelles et aménagement de la place des Palais	1,517,427 67	»	»	3,017,427 67	1,517,427 67
23a	»	23b	Id. id.	»	1,500,000	»	»	42,531 32
			TOTAUX. fr.	5,189,698 57	14,050,000	12,850,000	32,089,698 57	18,486,388 14
			<i>Travaux hydrauliques.</i>					
24	»	24a	Meuse. — Expropriations et travaux	434,246 74	»	»	1,884,246 74	434,246 74
24a	»	24b	Id. id.	»	1,200,000	»	»	324,203 67
24b	17	»	Id. id.	»	»	250,000	»	»
			A REPORTER. fr.	434,246 74	1,200,000	250,000	1,884,246 74	758,450 41

CICE 1906 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1906.	En 1907.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1907, en vertu de l'art. 7 de la loi du 24 mai 1906.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1906.	
182,706 53	»	182,706 53	»	»	3,315 40	3,315 40	»	182,706 53	
8,951,812 37	29,675 77	8,981,488 14	275 97	»	18,235 89	»	18,235 89	8,981,764 11	
4,677,123 03	284,855 64	4,961,978 67	2 23	»	4,038,019 40	»	4,038,019 40	4,961,980 90	
308,303 51	»	308,303 51	»	»	291,696 49	»	291,696 49	308,303 51	
»	»	»	»	»	400,000 »	»	400,000 »	»	
1,123,040 09	»	1,123,040 09	»	»	»	»	»	1,123,040 09	
860,420 03	42,500 »	902,920 03	»	»	1,097,079 97	»	1,097,079 97	902,920 03	
»	»	»	»	»	2,000,000 »	»	2,000,000 »	»	
184,627 40	483 50	185,110 60	»	»	764,889 40	»	764,889 40	185,110 60	
»	»	»	»	»	150,000 »	»	150,000 »	»	
280,378 36	925 »	280,603 36	»	»	2,082,605 80	2,082,605 80	»	280,603 36	
»	»	»	»	»	1,300,000 »	»	1,300,000 »	»	
1,517,417 67	10 »	1,517,427 67	»	»	»	»	»	1,517,427 67	
42,097 99	433 33	42,531 32	»	»	1,457,468 68	»	1,457,468 68	42,531 32	
18,127,926 70	358,183 24	18,486,109 94	278 20	»	13,603,310 43	2,085,920 90	11,517,389 53	18,486,388 14	
434,246 74	»	434,246 74	»	»	»	»	»	434,246 74	
149,210 42	174,993 25	324,203 67	»	»	875,796 33	»	875,796 33	324,203 67	
»	»	»	»	»	250,000 »	»	250,000 »	»	
583,457 16	174,993 25	758,450 41	»	»	1,125,796 33	»	1,125,796 33	758,450 41	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1905.	Articles de l'arrêté royal du 30 déc. 1905.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 29 mars et 24 mai 1906.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1904.	de l'exercice 1905			
			Report . . . fr.	434,246 74	1,200,000 »	250,000 »	1,884,246 74	758,450 41
25	»	25a	Ourlhe. — Expropriations et travaux	59,543 77	»	»		59,543 77
25a	»	25b	Id. id	»	1,500,000 »	»	2,859,543 77	736,022 73
25b	48	»	Id. id.	»	»	1,300,000 »		»
26	»	26a	Escaut. — Expropriations et travaux	341,994 30	»	»		339,331 84
26a	»	26b	Id. id.	»	1,200,000 »	»	1,741,994 30	»
26b	21	»	Id. id.	»	»	200,000 »		»
27	»	27a	Lys. — Expropriations et travaux	1,200,000 »	»	»		767,773 73
27a	»	27b	Id. id.	»	250,000 »	»	1,650,000 »	»
27b	22	»	Id. id.	»	»	200,000 »		»
28	»	28	Rupel — Expropriations et travaux	230,000 »	»	»	750,000 »	»
28a	»	28a	Id. Travaux d'amélioration	»	500,000 »	»		»
29	»	29	Nèthes. — Expropriations et travaux	»	100,000 »	»	100,000 »	»
30	»	30a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	82 57	»	»		82 57
30a	»	30b	Id. id.	»	900,000 »	»	2,000,032 57	900,000 »
30b	23	»	Id. id.	»	»	1,100,000 »		275,000 46
31	»	31	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	250,000 »	»	»	650,000 »	»
31a	24	»	Id. id.	»	»	400,000 »		»
32	»	32	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	246,750 71	»	»	496,750 71	3,453 95
32a	25	»	Id. id.	»	»	250,000 »		»
33	»	33a	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux	100,000 »	»	»		2,193 96
33a	»	33b	Id. id.	»	100,000 »	»	300,000 »	»
33b	28	»	Id. id.	»	»	100,000 »		»
34	»	34a	Canal de Gand à Ostende. — Expropriations et travaux	1,085,535 83	»	»		499,255 81
34a	»	34b	Id. id.	»	500,000 »	»	2,335,535 83	»
34b	26	»	Id. id.	»	»	750,000 »		»
35	»	35	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	27,810 80	»	»		27,810 80
35a	»	35a	Id. id.	»	7,500,000 »	»	10,527,810 80	6,785,472 81
35b	27	»	Id. id.	»	»	3,000,000 »		»
			A REPORTER . . . fr	3,995,964 72	13,750,000 »	7,550,000 »	25,295,964 72	11,154,412 54

CICE 1906 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1906.	En 1907.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1907 en vertu de l'art. 7 de la loi du 24 mai 1906.	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1906.	
583,457 16	174,993 25	758,450 41	»	»	1,125,796 33	»	1,125,796 33	758,450 41	
59,543 77	»	59,543 77	»	»	»	»	»	59,543 77	
734,137 73	1,865 »	736,022 73	»	»	763,977 27	»	763,977 27	736,022 73	
»	»	»	»	»	1,300,000 »	»	1,300,000 »	»	
337,140 09	2,241 75	339,351 84	»	»	2,642 46	2,642 46	»	339,351 84	
»	»	»	»	»	1,200,000 »	»	1,200,000 »	»	
»	»	»	»	»	200,000 »	»	200,000 »	»	
764,808 48	2,965 25	767,773 73	»	»	432,226 27	432,226 27	»	767,773 73	
»	»	»	»	»	250,000 »	»	250,000 »	»	
»	»	»	»	»	200,000 »	»	200,000 »	»	
»	»	»	»	»	250,000 »	250,000 »	»	»	
»	»	»	»	»	500,000 »	»	500,000 »	»	
»	»	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »	»	
82 37	»	82 57	»	»	»	»	»	82 57	
900,000 »	»	900,000 »	»	»	»	»	»	900,000 »	
273,975 16	1,025 »	275,000 16	»	»	824,999 84	»	824,999 84	275,000 16	
»	»	»	»	»	250,000 »	250,000 »	»	»	
»	»	»	»	»	400,000 »	»	400,000 »	»	
3,303 93	150 »	3,453 93	»	»	243,296 76	243,296 76	»	3,453 93	
»	»	»	»	»	250,000 »	»	250,000 »	»	
2,027 29	166 67	2,193 96	»	»	97,806 04	97,806 04	»	2,193 96	
»	»	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »	»	
»	»	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »	»	
498,843 20	412 61	499,255 81	»	»	586,280 02	586,280 02	»	499,255 81	
»	»	»	»	»	500,000 »	»	500,000 »	»	
»	»	»	»	»	750,000 »	»	750,000 »	»	
27,810 80	»	27,810 80	»	»	»	»	»	27,810 80	
6,769,908 81	45,564 »	6,785,472 81	»	»	714,527 49	»	714,527 49	6,785,472 81	
»	»	»	»	»	3,000,000 »	»	3,000,000 »	»	
10,955,059 01	499,353 53	11,454,412 54	»	»	14,441,552 48	1,862,251 55	12,279,300 63	11,454,412 54	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1906.	Articles de l'arrêté royal du 30 déc. 1906.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 30 mars et 24 mai 1906.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1904.	de l'exercice 1905			
			REPORT. fr.	3,998,964 72	13,750,000 »	7,550,000 »	25,298,964 72	11,154,412 84
36	»	36	Canal de Burgh à Saint-Gilles (Waes). — Études. — Expropriations et travaux	»	500,000 »	»	500,000 »	4,200 »
37	»	37a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	1,000,000 »	»	»	»	744,404 67
37a	»	37b	Id. id.	»	1,500,000 »	»	4,500,000 »	»
37b	20	»	Id. id.	»	»	2,000,000 »	»	»
38	»	38a	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation.	4,000,000 »	»	»	4,350,000 »	1,758,700 07
38a	»	38b	Id. id.	»	350,000 »	»	»	»
39	»	39a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux.	3,569,710 89	»	»	»	4,157,788 05
39a	»	39b	Id. id.	»	3,000,000 »	»	7,569,710 89	»
39b	19	»	Id. id.	»	»	1,000,000 »	»	»
40	34	»	Établissement d'un port de refuge à La Panne. — Frais d'études	»	»	50,000 »	50,000 »	»
41	32	»	Port de Nieuport. — Travaux.	»	»	500,000 »	500,000 »	910 91
42	»	40a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. Établissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes. Établissement et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port	2,000,000 »	»	»	»	1,624,176 84
42a	»	40b	Id. id.	»	2,000,000 »	»	5,500,000 »	»
42b	30	»	Id. id.	»	»	1,500,000 »	»	»
43	»	41	Port de Blankenberghe. — Expropriations et travaux	330,431 37	»	»	»	330,431 37
43a	»	41a	Id. id.	»	1,250,000 »	»	1,930,431 37	229,269 80
43b	31	»	Id. id.	»	»	350,000 »	»	»
44	»	42a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. — Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs. — Honoraires	5,785,397 93	»	»	9,785,397 93	5,785,397 93
44a	»	42b	Id. id.	»	4,000,000 »	»	»	547,702 75
45	»	43a	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux, dragages.	4,000,000 »	»	»	9,000,000 »	4,000,000 »
45a	29	»	Id. id.	»	»	5,000,000 »	»	1,097,793 18
			A REPORTER. fr.	24,681,504 91	26,350,000 »	17,950,000 »	68,981,504 91	28,429,188 14

CICE 1906 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1906	En 1907.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1907 en vertu de l'art. 7 de la loi du 24 mai 1906.	CRÉDITS de l'exercice 1906.	
10,955,559 01	199,353 53	11,154,412 54	»	»	14,141,552 48	1,862,251 55	12,279,300 63	11,154,412 54	
600 »	600 »	1,200 »	»	»	498,800 »	»	498,800 »	1,200 »	
739,833 92	4,416 75	744,250 67	134 »	»	255,595 33	255,595 33	»	744,404 67	
»	»	»	»	»	1,500,000 »	»	1,500,000 »	»	
»	»	»	»	»	2,000,000 »	»	2,000,000 »	»	
1,755,027 15	672 92	1,755,700 07	»	»	2,244,299 93	2,244,299 93	»	1,755,700 07	
»	»	»	»	»	350,000 »	»	350,000 »	»	
4,151,686 30	6,101 75	4,157,788 05	»	»	2,411,922 84	2,411,922 84	»	4,157,788 05	
»	»	»	»	»	3,000,000 »	»	3,000,000 »	»	
»	»	»	»	»	1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	
»	»	»	»	»	50,000 »	»	50,000 »	»	
735 91	175 »	910 91	»	»	499,089 09	»	499,089 09	910 91	
1,622,884 59	1,292 25	1,624,176 84	»	»	375,823 16	375,823 16	»	1,624,176 84	
»	»	»	»	»	2,000,000 »	»	2,000,000 »	»	
»	»	»	»	»	1,500,000 »	»	1,500,000 »	»	
330,431 37	»	330,431 37	»	»	»	»	»	330,431 37	
229,019 80	250 »	229,269 80	»	»	1,020,730 20	»	1,020,730 20	229,269 80	
»	»	»	»	»	350,000 »	»	350,000 »	»	
5,776,166 48	9,231 75	5,785,397 93	»	»	»	»	»	5,785,397 93	
546,710 75	992 »	547,702 75	»	»	3,432,297 25	»	3,432,297 25	547,702 75	
4,000,000 »	»	4,000,000 »	»	»	»	»	»	4,000,000 »	
917,428 20	143,004 93	1,060,433 13	7,360 05	»	3,902,206 82	»	3,902,206 82	1,097,793 18	
28,055,583 18	366,090 88	28,421,674 06	7,514 05	»	40,552,316 80	7,149,892 81	33,402,423 99	28,429,188 41	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1906.	Articles de l'arrêté royal du 30 Mars 1906.	DESIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 30 mars et 24 mai 1906	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1904.	de l'exercice 1905			
			REPORT. fr.	24,681,504 91	26,350,000 »	17,950,000 »	68,981,504 91	28,429,188 11
46	»	»	Expropriations en vue de l'amélioration du cours de l'Escaut en aval d'Anvers et de l'exécution des travaux qui en sont la conséquence, y compris le détournement des cours d'eau; de l'extension des installations maritimes et de leurs dépendances ainsi que des installations du chemin de fer; du détournement des Schyns ainsi que du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; de l'établissement du dispositif de défense qui, entre l'Escaut en aval d'Anvers et la chaussée de Breda, serait substitué à l'enceinte actuelle en vertu d'une loi spéciale ou par la voie du budget extraordinaire sur rapport d'une commission mixte à nommer par arrêté royal; du déplacement des installations de la pyrotechnie et de la création de nouveaux quartiers; du détournement des cours d'eau sur les deux rives de l'Escaut (art. 1 ^{er} et art. 2. 1 ^{er} , de la loi du 30 mars 1906) — Exécution de ceux des travaux visés dans ces dispositions qui incombent au Département des Finances et des Travaux publics, hormis l'amélioration du cours de l'Escaut entre Anvers et le Kruisschans et les travaux qui en sont la conséquence (art. 5, 1 ^{er} , de la dite loi)	»	»	20,000,000 »		3,533,831 70
46a	»	»	Expropriations en vue de l'exhaussement des terrains du polder de Bergerweert, de l'assainissement et de l'aménagement de cette région; de l'établissement de voies ferrées, gares, canaux, quais et dépendances de ces divers ouvrages, de l'exécution d'autres travaux d'utilité publique analogues ainsi que de la création de nouveaux quartiers; exécution des travaux d'exhaussement, d'assainissement et d'aménagement de la région du polder de Bergerweert, ainsi que pour l'établissement de communications entre ladite région et l'agglomération anversoise (art. 5, 2 ^o de la loi du 30 mars 1906)			30,000,000 »		
			Totaux. fr.	25,667,900 18	27,200,000 »	48,450,000 »	404,317,900 18	33,315,604 35
			TOTAUX pour le Ministère des Finances et des Travaux publics fr.	32,817,868 12	43,033,000 »	68,104,000 »	143,956,868 12	60,582,435 78
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.					
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.					
48	»	46b	Chemins de fer. — Voies et travaux	»	32,000,000 »	»		34,997,876 10
48a	3	»	Id. id.	»	»	48,000,000 »	80,000,000 »	31,917,113 20
			A REPORTER. fr.	»	32,000,000 »	48,000,000 »	80,000,000 »	63,914,989 30

CICE 1906 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1906	En 1907	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1907 en vertu de l'art. 7 de la loi du 24 mai 1906.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1906.	
28,055,583 48	366,090 88	28,421,674 06	7,514 05	»	40,552,316 80	7,149,892 81	33,402,423 99	28,429,188 11	
3,359,376 60	174,455 10	3,533,831 70	»	»	16,466,168 30	»	16,466,168 30	3,533,831 70	
270,368 19	»	270,368 19	»	»	9,729,631 81	»	9,729,631 81	270,368 19	
986,395 27	»	986,395 27	»	»	»	»	»	986,395 27	
95,373 45	447 63	95,821 08	»	»	754,178 92	»	754,178 92	95,821 08	
»	»	»	»	»	500,000 »	»	500,000 »	»	
32,767,096 69	540,993 61	33,308,090 30	7,514 05	»	68,002,295 83	7,149,892 81	60,852,403 02	33,313,604 35	
58,823,437 59	1,751,208 94	60,574,666 53	7,792 25	»	83,374,409 34	9,469,734 98	73,904,674 36	60,582,458 78	
31,963,532 70	44,363 94	31,979,896 64	47,979 46	»	2,123 90	»	2,123 90	31,997,876 10	
30,917,600 99	988,319 43	31,905,920 42	41,192 78	»	16,082,886 80	»	16,082,886 80	31,917,113 20	
62,883,133 69	1,002,683 37	63,885,817 06	29,172 24	»	16,085,010 70	»	16,085,010 70	33,914,989 30	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1906.	Articles de l'arrêté royal du 30 déc. 1905.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR les lois des 30 mars et 21 mai 1906.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — PROFITS constatés et rdonnés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1904.	de l'exercice 1905.			
			REPORT. fr.	»	32,000,000 »	48,000,000 »	80,000,000 »	63,914,989 30
49	93°	»	Remboursement de la retenue sur le prix de rachat de la concession du chemin de fer d'Ecloo à Gand	»	»	50,000 »	50,000 »	»
50	»	48	Chemins de fer. — Traction et matériel	7,275 73	»	»	»	7,275 73
50a	»	48a	Id. id.	»	38,500,000 »	»	56,507,275 73	38,497,167 44
50b	4	»	Id. id.	»	»	48,000,000 »	»	1,393,143 36
51	»	49a	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc.	1,200,000 »	»	»	»	998,465 88
51a	»	49b	Id. id.	»	1,000,000 »	»	3,100,000 »	»
51b	5	»	Id. id.	»	»	900,000 »	»	»
52	»	50a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	1,902,991 23	»	»	»	1,902,991 23
52a	»	50b	Id. id.	»	2,898,000 »	»	8,800,991 23	4,746,999 41
52b	6	»	Id. id.	»	»	4,000,000 »	»	»
53	»	51a	Marine	83,801 42	»	»	83,801 42	39,264 93
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	3,494,068 08	74,398,000 »	70,350,000 »	148,812,068 68	168,470,296 68
			Ministère de la Guerre.					
54	»	52	Nouvelle école militaire. — Travaux de construction et de parachèvement	1,550,412 47	»	»	»	410,571 77
54a	»	52a	Id. id.	»	4,407,646 71	»	4,202,728 88	»
54b	»	52b	Id. Travaux de parachèvement.	»	1,245,000 »	»	»	»
55	»	53	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	»	427,378 01	»	427,378 01	427,078 01
56	2°	»	Construction des forts de Stabroeck et de Wavre-Sainte-Catherine	»	»	4,026,358 75	4,026,358 75	560,938 71
57	»	55	Achat de coupes	448,097 57	»	»	448,097 57	800 »
58	»	56	Ligne avancée d'Anvers	36,080 59	»	»	36,080 59	35,600 »
59	»	»	Système défensif d'Anvers. — Ligne de défense avancée. — Nouveau dispositif de défense. — Travaux militaires et de fortification. (Loi du 30 mars 1906, art. 6)	»	»	48,000,000 »	48,000,000 »	5,000,000 »
60	»	57	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions.	»	474,165 55	»	474,165 55	43,588 99
61	»	58	Extension du champ de tir de l'artillerie à Brasschaet	»	376,000 »	»	376,000 »	100,906 81
			TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. fr.	2,034,290 33	3,630,460 27	52,026,358 75	57,690,899 35	6,579,484 29

CICE 1906 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1906.	En 1907	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1907 en vertu de l'art. 7 de la loi du 24 mai 1906.	CRÉDITS de l'exercice 1906.	
62,883,133 69	1,002,683 37	63,885,817 06	29,172 24	»	16,085,010 70	»	16,085,010 70	63,914,989 30	
»	»	»	»	»	50,000 »	»	50,000 »	»	
7,275 73	»	7,275 73	»	»	»	»	»	7,275 73	
38,483,138 99	8,289 15	38,491,428 14	5,742 »	»	2,832 86	»	2,832 86	38,497,167 44	
553,227 49	839,915 87	1,393,143 36	»	»	16,606,886 64	»	16,606,886 64	1,393,143 36	
989,601 73	8,864 15	998,465 88	»	»	201,534 12	201,534 12	»	998,465 88	
»	»	»	»	»	1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	
»	»	»	»	»	900,000 »	»	900,000 »	»	
1,902,991 23	»	1,902,991 23	»	»	»	»	»	1,902,991 23	
1,668,029 67	48,969 74	1,716,999 41	»	»	1,181,000 59	»	1,181,000 59	1,716,999 41	
»	»	»	»	»	4,000,000 »	»	4,000,000 »	»	
39,264 93	»	39,264 93	»	»	44,536 19	44,536 19	»	39,264 93	
106,526,660 46	1,908,722 28	108,435,382 74	34,914 24	»	40,071,771 10	246,070 31	39,828,700 79	108,470,296 98	
398,420 66	»	398,420 66	12,151 11	»	1,139,540 40	1,139,540 40	»	410,571 77	
»	»	»	»	»	1,407,616 71	»	1,407,616 71	»	
»	»	»	»	»	1,245,000 »	»	1,245,000 »	»	
427,078 01	»	427,078 01	»	»	300 »	»	300 »	427,078 01	
560,931 71	7 »	560,938 71	»	»	3,465,420 04	»	3,465,420 04	560,938 71	
800 »	»	800 »	»	»	447,297 57	447,297 57	»	800 »	
35,600 »	»	35,600 »	»	»	480 59	480 59	»	35,600 »	
5,000,000 »	»	5,000,000 »	»	»	43,000,000 »	»	43,000,000 »	5,000,000 »	
43,588 99	»	43,588 99	»	»	130,576 56	»	130,576 56	43,588 99	
100,906 81	»	100,906 81	»	»	275,093 19	»	275,093 19	100,906 81	
6,567,326 18	7 »	6,567,333 18	12,151 11	»	54,114,325 06	1,587,318 56	49,524,006 80	6,579,484 29	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 30 mars et 24 mai 1906.	Total.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
	de l'exercice 1904.	de l'exercice 1905.			
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères.	»	»	1,774,614 40	1,774,614 50	444,147 68
— — de l'Agriculture	82,092 57	4,200,000 »	3,200,000 »	7,482,092 57	4,797,978 21
— — des Finances et des Travaux publics.	32,817,868 42	43,035,000 »	68,104,000 »	143,956,868 42	60,582,458 78
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	3,194,068 08	74,398,000 »	70,950,000 »	148,542,068 08	108,470,296 98
— — de la Guerre	2,034,290 33	3,630,160 27	52,026,358 75	57,690,809 35	6,579,484 29
TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires. . . . fr.	38,128,319 40	425,263,160 27	196,051,973 25	359,443,452 62	180,844,365 94

CICE 1906 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer, ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1906.	En 1907.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1907 en vertu de l'art. 7 de la loi du 24 mai 1906.	CRÉDITS de l'exercice 1906.	
440,923 73	3,223 95	444,147 68	»	»	1,357,466 82	»	1,357,466 82	444,147 68	
4,797,272 01	706 20	4,797,978 21	»	»	2,684,114 36	»	2,684,114 36	4,797,978 21	
58,823,457 59	1,751,208 94	60,574,666 53	7,792 25	»	83,374,409 34	9,469,734 98	73,904,674 36	60,582,458 78	
406,526,660 46	1,908,722 28	408,435,382 74	34,914 24	»	40,071,771 10	246,070 31	39,825,700 79	408,470,296 98	
6,567,326 18	7 »	6,567,333 18	12,151 11	»	51,111,323 06	1,587,318 56	49,524,006 50	6,579,484 29	
177,725,639 97	3,663,868 37	180,789,508 34	54,857 60	»	178,599,086 68	11,303,123 85	167,295,962 83	180,844,365 94	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS DROIT constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
			En 1906.	En 1907.
RÉCAPITU				
<i>Service ordinaire.</i>				
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1902	15,162 »	1,557 »	1,557 »	»
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1903	151,390 42	149,643 27	2,161 32	147,481 95
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1904	119,679 98	60,663 23	1,975 »	58,688 23
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1905	2,426,501 33	2,052,714 38	307,255 05	1,709,749 62
Dépenses propres à l'exercice	601,559,766 88	589,256,999 07	307,141,934 63	274,146,024 09
	604,272,500 61	591,521,576 95	307,454,883 »	276,061,943 89
<i>Dépenses sur ressources extraordinaires.</i>				
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1906 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 30 mars et 24 mai 1906 et à l'arrêté royal du 25 mai 1906	359,443,452 62	180,844,365 94	177,125,639 97	3,663,868 37
	963,715,953 23	772,365,942 89	484,580,522 97	279,725,812 26
<i>Dépenses à l'exercice 1906 :</i>				
De l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1905, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice. (État sub. litt. Z.)	6,540,980 49	6,540,980 49		
	970,256,933 72	778,906,923 38		

(70)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1906

RECETTES

Développement par nature de perception et par article du Budget.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1906
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
<i>Foncier</i>	27,664,000 »	27,665,072 42	27,665,072 42	26,452,959 77
<i>Personnel</i>	23,350,000 »	23,432,373 80	23,432,373 80	22,307,582 50
Principal	19,046,600 »			
15 centimes additionnels ordinaires	2,856,990 »			
20 id. id. extraordinaires	1,422,780 »			
Frais d'expertise	23,630 »			
<i>Patentes</i>	10,600,000 »	13,484,829 69	13,484,829 69	6,486,095 60
Principal	8,833,333 »			
20 centimes additionnels	1,766,667 »			
<i>Redevances sur les mines</i>	900,000 »	787,148 71	787,148 71	776,439 51
Principal	720,000 »			
25 centimes additionnels	180,000 »			
<i>Douanes</i>	46,620,385 »	44,892,426 13	52,874,288 34	44,892,426 13
Droits d'entrée				
Eaux-de-vie étrangères		1,801,596 11		1,801,596 11
Bières		666,195 17		666,195 17
Vinaigres et acides acétiques		73,935 33		73,935 33
Sucres bruts et raffinés		169,108 55		169,108 55
Sirops et mélasses		4,402 26		4,402 26
Tabacs		5,266,624 79		5,266,624 79
Autres marchandises		44,892,426 13		44,892,426 13
<i>Accises</i>	81,023,900 »	80,774,391 97		80,774,391 97
Vins étrangers	5,525,000 »	5,983,774 12		5,983,657 12
Vins mousseux	1,000 »	8,726 76		8,726 76
Eaux-de-vie indigènes	47,969,000 »	45,716,083 59		45,436,526 48
Bières	13,325,000 »	13,599,701 29		13,598,783 16
Vinaigres	11,700 »	7,258 68		7,258 68
de bières	11,700 »	26,797 33		26,797 33
autres que de bières	28,600 »	87,499 14		87,499 14
Acide acétique	93,600 »	87,499 14		87,499 14
Sucres de canne et de betterave	10,400,000 »	11,310,809 19		10,818,683 95
Glucoses et autres sucres non cristallisables	870,000 »	1,092,656 96		1,092,619 16
Margarine	450,000 »	531,302 10		531,302 10
Tabacs étrangers	1,600,000 »	1,425,668 39		1,425,668 39
Id. indigènes	750,000 »	984,314 42		984,314 42
<i>Recettes diverses au profit de l'État</i>	2,002,000 »	1,281,695 20		1,281,695 20
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent		387 01		387 01
Loyers de bâtiments		28,003 13		28,003 13
Extraits cadastraux		140,691 23		140,691 23
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires		571,587 »		551,839 »
en dehors des heures réglementaires				
en dehors des lieux ordinaires		3,060 »		2,935 »
Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures		82,881 70		56,834 49
Taxes sur les unions professionnelles		219 61		94 23
Remboursements relatifs aux irrigations en Campine		565 45		565 45
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		1,672 16		1,672 16
Contributions du territoire neutre de Moresnet		1,268 13		1,268 13
Recettes extraordinaires de toute nature		338,802 08		338,802 08
Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers		44,390 »		42,352 »
Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures		57,710 »		57,710 »
Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs		1,966 »		1,944 »
Produit des plaques pour automobiles		3,092 »		3,092 »
Taxes pour frais de dénaturation d'alcools et surveillance		6,000 »		6,000 »
TOTAUX fr	192,160,285 »	200,300,000 13	200,300,000 13	189,833,691 72

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON Des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1907.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.							
1,212,112 65	27,665,072 42	27,665,072 42	»	»	»	»	»	1,072 42	
1,124,491 30	23,432,373 80	23,432,373 80	»	»	»	»	»	82,373 80	
7,298,734 09	13,484,829 69	13,484,829 69	»	»	»	»	»	2,884,829 69	
10,709 20	787,148 71	787,148 71	»	»	»	»	112,831 29	»	
»	1,801,596 11		»	»	»	»			
»	666,195 17		»	»	»	»			
»	73,933 33		»	»	»	»			
»	169,108 55	52,874,288 34	»	»	»	»	»	6,253,903 34	
»	4,402 26		»	»	»	»			
»	5,266,624 79		»	»	»	»			
»	44,892,426 13		»	»	»	»			
117 »	5,983,774 12		»	»	»	»			
»	8,726 76		»	»	»	»			
279,557 41	45,716,083 59		»	»	»	»			
918 13	13,599,701 29		»	»	»	»			
»	7,238 68		»	»	»	»			
»	26,797 33		»	»	»	»			
»	87,499 14	80,752,761 75	»	»	»	»	271,138 25	»	
470,295 02	11,288,978 97		21,830 22	»	»	21,830 22			
37 80	1,092,656 96		»	»	»	»			
»	531,302 10		»	»	»	»			
»	1,425,668 39		»	»	»	»			
»	984,314 42		»	»	»	»			
»	387 01		»	»	»	»			
»	28,003 13		»	»	»	»			
»	140,691 23		»	»	»	»			
19,748 »	571,587 »		»	»	»	»			
125 »	3,060 »		»	»	»	»			
25,447 21	82,281 70		»	»	»	»			
125 38	219 61		»	»	»	»			
»	365 15	1,281,695 20	»	»	»	»	720,304 80	»	
»	1,672 16		»	»	»	»			
»	1,268 13		»	»	»	»			
»	338,802 08		»	»	»	»			
2,038 »	44,390 »		»	»	»	»			
»	57,710 »		»	»	»	»			
22 »	1,966 »		»	»	»	»			
»	3,092 »		»	»	»	»			
»	6,000 »		»	»	»	»			
10,444,478 19	200,278,169 91	200,278,169 91	21,380 22	»	»	21,830 22	1,104,294 34	9,992,179 25	
							8,117,884 91		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1906.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
Enregistre- ment et transcription.	Actes civils publics		33,179,681 83		33,179,681 83	
	— sous seing privé		957,062 21		957,062 21	
	— judiciaires		919,798 70		919,798 70	
	— d'huissiers	33,500,000 »	4,152,014 84	36,213,484 58	4,152,014 84	
	Lettres de noblesse		4,640 »		4,640 »	
	Permis de changer de nom de famille		290 »		290 »	
Greffe . . .	Mise au rôle		272,904 81		272,904 81	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	1,000,000 »	757,755 09	1,036,577 15	757,755 09	
	Légalisations et recherches		5,920 25		5,920 25	
Hypothèques.	— Droits d'inscription	350,000 »	390,204 57	390,204 57	390,204 57	
Successions.	Droits de succession		22,881,286 38		22,330,858 57	
	— de mutation par décès	19,000,000 »	389,249 74		388,927 63	
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,600,000 »	2,491,553 14	26,193,328 44	2,489,158 17	
	— dus par les époux survivants	400,000 »	431,269 18		430,649 63	
Timbre . . .	Formules pour actes de protêt	Huissiers	136,025 »		136,025 »	
		Postes	64,250 »		64,250 »	
	Timbres fixes.	Passeports à l'intérieur		»		»
		Passeports à l'étranger		9,408 »		9,408 »
		Permis de port d'armes de chasse		589,960 »		589,960 »
		Permis de chasse au lévrier		455 »		455 »
	Débit . . .	Timbres proportionnels pour effets de commerce		580,980 40		580,980 40
		Timbres adhésifs pour effets de com- merce créés à l'étranger.	Payables en Belgique	378,263 55		378,263 55
			— à l'étranger	23,760 11		23,760 11
	Timbre . . .	Timbres adhésifs pour affiches	8,000,000 »	449,074 15	9,481,819 37	449,074 15
Timbres de dimension			2,400,646 13		2,400,646 13	
Visa . . .		Timbres proportionnels		100,350 54		100,350 54
		Timbres de dimension		58,309 43		58,309 43
		Timbres fixes Warrants		1,527 75		1,527 75
Extraor- dinaire.		Timbres proportionnels.	Effets de commerce	2,206,152 45		2,206,152 45
			Billets au porteur	344,956 38		344,956 38
			Actions de société ou obligations, etc.	1,381,339 10		1,381,339 10
		Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.		417,512 65	
		Affiches		38,848 73		38,848 73
A REPORTER		64,850,000 »	73,015,414 11	73,015,414 11	72,460,734 42	

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOURREMENTS EFFECTUES		RESTE A RECOURREMENT SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.	
En 1907.	TOTAL		ARTICLES omulés et sommes portées en assurance indéfinie.	DROITS répartés à l'exercice suivant.		EXCÉDENT des évaluations.		EXCÉDENT des recouvrements.
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		mis à la charge des redevables.	à recouvrer sur les débiteurs.			
"	33,179,681 83							
"	937,062 21							
"	919,798 70							
"	1,152,014 84	36,213,484 58	"	"	"	"	2,713,484 58	
"	4,640 "							
"	290 "							
"	272,901 81							
"	757,755 09	4,036,577 15	"	"	"	"	36,577 15	
"	5,920 25							
"	390,204 57	390,204 57	"	"	"	"	40,204 57	
415,840 35	22,746,698 92							
"	388,927 63							
		26,055,931 59	137,396 83	127,661 07	"	9,735 78	"	4,055,931 59
439 42	2,489,597 39							
57 82	430,707 45							
"	136,025 "							
"	64,250 "							
"	"							
"	9,408 "							
"	589,960 "							
"	455 "							
"	580,980 40							
"	378,263 55							
"	23,760 11							
"	449,074 15	9,181,483 37	336 "	197 75	"	138 25	"	1,181,483 37
"	2,400,646 13							
"	100,350 54							
"	58,309 43							
"	1,527 75							
"	2,206,152 45							
"	344,956 38							
"	1,381,339 40							
609 25	417,176 65							
"	38,848 73							
416,946 84	72,877,681 26	72,877,681 26	137,732 85	127,858 82	"	9,874 03	"	8,027,681 26

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS A la charge des redevables de l'État		En 1906:	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
REPORT.	64,830,000 »	73,015,414 41	73,015,414 11	72,460,734 42	
Naturalisations. {	Droits de naturalisation ordinaire. — de grande naturalisation	8,000 »	9,250 »	8,000 »	
		43,000 »		1,250 »	1,250 »
Amendes en ma- tière d'impôts. {	Enregistrement et transcription Greffe. Successions. Timbre	104,263 04	366,221 84	104,263 04	
		400,000 »		532 98	532 98
		236,494 61		223,610 41	
		24,931 21		24,931 21	
Amendes de condamnation en matières diverses et dommages - intérêts. {	Amendes de condamnation et domma- ges-intérêts attribués au Trésor.	852,749 28	853,831 63	852,749 28	
		850,000 »		1,082 35	1,082 35
TOTAUX. fr.	66,113,000 »	74,244,717 58	74,244,717 58	73,677,453 69	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS		RESTE A RECOURRE sur les droits constatés A la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		OBSERVATIONS.		
En 1907.	TOTAL PAR NATURE de perception.		PAR ARTICLE du budget.	ARTICLES annulés et sommes portées en surrédance indéfinie.	DRUITS reportés à l'exercice suivant. mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.
416,946 84	72,877,681 96	72,877,681 96	137,732 85	127,858 82	»	9,874 03	»	8,027,681 26	
»	8,000 »	»	»	»	»	»	3,750 »	»	
»	1,250 »	9,250 »	»	»	»	»	»	»	
»	104,263 04	»	»	»	»	»	»	»	
»	532 98	»	»	»	»	»	»	»	
2,687 49	226,297 60	336,024 83	10,197 01	5,926 58	»	4,270 43	43,975 47	»	
»	24,931 21	»	»	»	»	»	»	»	
»	852,749 28	853,831 63	»	»	»	»	»	3,831 63	
»	1,082 35	»	»	»	»	»	»	»	
419,634 03	74,096,787 72	74,096,787 72	147,929 86	133,785 40	»	14,144 46	47,725 47	8,031,512 89	
				147,929 86			7,983,787 72		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1906
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
DOMAINES.				
		167,979 96		167,979 96
Liège à Maestricht		203,107 66		199,184 07
Maestricht à Bois-le-Duc.		509,751 50		507,153 41
Jonction de la Meuse à l'Escaut		4,207 78		4,139 46
Embranchement vers le camp de Beverloo		16,598 82		16,562 30
— vers Hasselt		33,687 92		33,421 93
— vers Turnhout		84,577 05		83,883 35
Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goope		135,667 47		134,780 44
Sambre.		1,890 87		1,890 87
Canal du Centre		177,309 92		177,182 58
Charleroi à Bruxelles et embranchements.		34,240 60		33,778 19
Mons à Condé.		36,178 19		35,734 65
Pommerœul à Antoing		7,117 42		6,899 07
Dérivation de Deynze à Schipdonck		9,877 49		9,520 88
la Lys. / Schipdonck à Balgerhoeke		5,884 90		5,697 38
Roulers à la Lys		72,371 54		70,230 19
Gand à Ostende	1,625,000 »	92,886 90	2,144,504 89	92,534 44
Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France		2,926 77		2,876 16
Moervaert		326 07		326 07
Furnes à Bergues.		1,755 06		1,726 98
Petite Nèthe (canalisée).		6,068 79		5,878 68
Bossuyt		47,023 36		45,425 »
Gand à Terneuzen		227,032 62		225,608 72
Meuse		3,240 05		3,240 05
Ourthe		146,793 23		145,089 66
Escaut		74,345 30		71,864 60
Lys		8,293 09		8,231 58
Yser.		2,248 »		2,241 52
Ypres à l'Yser.		2,555 84		2,538 82
Loo.		1,364 21		1,364 21
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		39,634 94		25,877 19
Produits des bacs, bâteaux et passages d'eau		468 »		465 60
Redevances des sociétés nautiques		57,093 57		»
Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand		600,000 »	705,000 »	705,000 »
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.		50,000 »	41,333 09	41,333 09
Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport — Droits de quais et de bassin				38,759 56
TOTAUX fr.	2,275,000 »	2,890,837 98	2,890,837 98	2,092,127 59

Rivières
et canaux.Droits
de navigation

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1907	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		excédent des évaluations.	excédent des recouvrements	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
»	167,979 96								
3,923 59	203,107 66								
2,598 09	509,751 50								
68 32	4,207 78								
36 52	16,598 82								
265 97	33,687 92								
693 70	84,577 05								
887 03	135,667 47								
»	1,890 87								
127 34	177,309 92								
462 41	34,240 60								
443 54	36,178 19								
218 35	7,117 42								
356 61	9,877 49								
187 52	5,884 90								
2,141 35	72,371 54								
332 46	22,886 90	2,144,503 64	1 25	1 25	»	»	»	519,503 64	
50 61	2,926 77								
»	326 07								
28 08	1,755 06								
190 11	6,068 79								
1,598 36	47,023 36								
1,423 90	227,032 62								
»	3,240 05								
1,703 57	146,793 23								
2,480 70	74,345 30								
41 51	8,293 09								
6 48	2,248 »								
17 02	2,555 84								
»	1,364 21								
13,756 50	39,633 69								
2 40	468 »								
57,093 57	57,093 57								
705,000 »	705,000 »	705,000 »	»	»	»	»	»	105,000 »	
2,573 53	41,333 09	41,333 09	»	»	»	»	8,666 91	»	
798,709 14	2,890,836 73	2,890,836 73	1 25	1 25	»	»	8,666 91	624,503 64	
				1 25			8,666 91	615,836 73	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
<i>Chemin de fer</i>			
Voyageurs		79,878,838 84	
Bagages		2,189,616 86	
Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	237,000,000	169,488,387 86	233,424,407 15
Produits extraordinaires		1,867,593 59	
TOTALS fr.	237,000,000	253,424,407 15	253,424,407 15
Reste à recouvrer des années antérieures	»	21,596 95	21,596 95
TOTALS fr.	237,000,000	253,446,004 10	253,446,004 10

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1906.	En 1907.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de budget.				
250,280,837 48	3,143,549 97	253,424,407 45	253,424,407 45	»	»	16,424,407 45	
250,280,837 48	3,143,549 97	253,424,407 45	253,424,407 45	»	»	16,424,407 45	
»	»	»	»	21,596 95	»	»	
250,280,837 48	3,143,549 97	253,424,407 45	253,424,407 45	21,596 95	»	16,424,407 45	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Télégraphes et téléphones.	12,000,000 »	13,453,804 07	13,453,804 07
Postes. { Taxes des correspondances en général	17,993,230 »	18,376,873 69	
— sur les mandats et bons de poste	523,100 »	596,826 63	
— sur les abonnements	63,000 »	74,403 47	20,298,947 11
— sur les effets de commerce	1,130,000 »	1,241,879 80	
— sur les permis de pêche	8,000 »	9,263 30	
TOTAL. fr.	19,721,330 »	20,298,947 11	20,298,947 11

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1906.	En 1907.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
12,780,200 23	643,122 62	13,423,322 85	13,423,322 85	(1) 30,481 22	»	1,423,322 85	(1) Soit fr. 21,941,86 à recouvrir sur les débiteurs et fr. 8,539.34 de droits annulés.
		18,372,006 87			»	378,776 57	
		596,526 68			»	71,426 65	Il restait dû à la clôture de l'exercice, par l'office du Venezuela à titre de reliquat de décomptes, une somme de fr. 9,249,36, soit, après déduction des 41 % attribués au fonds communal, fr. 4,867.12.
19,698,306 60	595,773 39	74,403 47	20,294,079 99	4,867 12	»	9,403 47	
		1,241,879 80			»	411,879 80	
		9,263 50			»	1,263 50	
19,698,306 60	595,773 39	20,294,079 99	20,294,079 99	4,867 12	»	572,749 99	
						572,749 99	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,400,000 »	1,324,466 96	1,324,466 96
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	115,000 »	125,226 24	125,226 24
TOTAUX fr.	1,515,000 »	1,449,693 20	1,449,693 20

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1906	En 1907.	TOTAL.			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
1,324,466 96	»	1,324,466 96	1,324,466 96	»	75,533 04	»	
125,226 24	»	125,226 24	125,226 24	»	»	10,226 24	
1,449,693 20	»	1,449,693 20	1,449,693 20	»	75,533 04	10,226 24	
						- 65,306 80	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1906.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux		14,410 55		14,013 85	
{ Routes		29,841 53		29,841 53	
Produit d'autres aliénations d'immeubles		15,546 71		15,546 71	
Produits { des successions en déshérence		93,109 43		93,109 43	
	{ nets des épaves	226 17		226 17	
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		2,663 18		2,663 18	
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		1,094 55		682 20	
Domaines. (Valeurs capitales.) Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Affaires étrangères.	1,984 50		1,984 50	
	— — de l'Agriculture	294 »		294 »	
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,959 20		1,959 20	
	— — des Finances et des Travaux publics	79,955 39		77,814 11	
	— — de la Guerre	217,244 73		217,244 73	
	— — de l'Industrie et du Travail	530,000 »	33 »	542,729 43	33 »
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	3,367 90		3,367 90	
	— — de la Justice	27,082 40		23,516 04	
	— — de la Cour des comptes	»		»	
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale		»		»
{ de créances ordinaires		15 »		15 »	
Rachat et transfert de rentes		228 20		228 20	
Transactions en matière domaniale		»		»	
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		37,363 03		37,363 03	
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		»		»	
Produit d'objets saisis et confisqués		7,892 39		7,892 39	
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		6,387 12		6,387 12	
Part du Trésor dans l'encaisse disponible des polders		1,903 25		1,903 25	
Refournissement pour moins-value de mobilier (Ministère des Finances et des Travaux publics)		157 20		157 20	
A REPORTERfr.	530,000 »	542,729 43	542,729 43	538,242 74	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS		RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		OBSERVATIONS.
En 1907.	TOTAL		ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense initiale.	DROITS reportés à l'exercice suivant,	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	nisi à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.			
396 70	14,410 53						
»	99,841 53						
»	15,546 71						
»	93,109 43						
»	226 17						
»	2,663 18						
412 35	1,091 53						
»	1,984 50						
»	294 »						
»	1,959 20						
2,141 28	79,953 39						
»	217,244 73						
»	33 »	542,729 43	»	»	»	»	12,729 43
»	3,367 90						
1,536 36	27,052 40						
»	»						
»	»						
»	15 »						
»	228 20						
»	»						
»	37,363 03						
»	»						
»	7,892 39						
»	6,387 12						
»	1,903 25						
»	157 20						
4,486 09	542,729 43	542,729 43	»	»	»	»	12,729 43

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1906
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
REPORT fr.	530,000 »	542,729 43	542,729 43	538,242 74
Forêts				
Prix de vente de coupes de bois		695,430 77		673,940 34
— de chablis, bois de délit et d'élagage.		102,406 85		99,189 25
— de glandée, panage, foins et herbages		160 »		160 »
Fermages des propriétés dépendantes des forêts	850,000 »	23,532 63	884,119 93	23,142 74
— du droit de chasse.		37,415 25		34,066 96
— — de pêche (baux et licences).		656 50		581 50
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral		4,453 74		3,171 79
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage		20,064 19		20,060 86
Dépendances du chemin de fer.				
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		31,750 46		28,187 77
— de bâtiments		572,465 17		334,039 34
— d'herbages, d'oseraies, etc.		2,474 35		2,360 95
Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, art. 6 et 42.)		1,301 65		273 81
Argent non réclamé.	475,000 »	4,217 48	827,808 04	4,217 48
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		81,586 60		81,586 60
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.		82,068 80		82,068 80
— d'objets non réclamés		28,626 73		28,576 49
— d'arbres, plantations, herbages, etc.		23,316 80		23,316 80
École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		13,058 40		13,058 40
{ Produits des ventes d'objets divers		512 45		512 45
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889.		63 43		63 43
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	30,000 »	15,744 »	36,778 28	15,720 »
Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres		»		»
Section normale d'enseignement moyen pour filles		7,400 »		7,000 »
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		»		»
A REPORTER. fr.	1,885,000 »	2,291,435 68	2,291,435 68	2,013,538 47

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.	
En 1907.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en sursonde Indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.		EXCÉDENT des recouvrements.
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
4,486 69	542,729 43	542,729 43	»	»	»	»	»	12,729 43	
8,219 51	682,159 85								
261 33	99,450 58								
»	160 »								
389 89	23,532 63								
3,348 29	37,443 23	867,892 74	16,227 19	16,227 19	»	»	»	17,892 74	
75 »	656 50								
1,281 95	4,453 74								
3 33	20,064 19								
3,342 65	31,530 42								
208,891 74	542,931 05								
83 40	2,444 35								
1,010 80	1,284 61								
»	4,217 43	798,006 84	29,801 20	18,007 39	»	11,793 81	»	323,006 84	
»	81,586 60								
»	82,068 80								
50 24	28,626 73								
»	23,316 80								
»	13,038 40								
»	542 45								
»	63 43								
24 »	15,744 »	36,778 28	»	»	»	»	»	6,778 28	
»	»								
400 »	7,400 »								
»	»								
231,868 82	2,245,407 29	2,245,407 29	46,028 39	34,234 58	»	11,793 81	»	360,407 29	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1906.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT. fr	1,885,000 »	2,291,435 68	2,291,435 68	2,013,538 47
<i>Produits divers et acci- dentels, y compris ceux des examens universitaires.</i>				
Produits des examens universitaires		45,053 »		45,053 »
— des examens et visa des diplômes		73,540 »		73,540 »
— des brevets d'invention		707,030 »		707,030 »
— du quart des salaires sur transcriptions		66,288 35		66,288 35
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con- signation.		6 74		6 74
— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France		»		»
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.		11,190 »		11,190 »
Restitutions volontaires.	880,000 »	160 95	970,507 89	160 95
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).		200 »		200 »
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		»		»
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		»		»
Excédent de droits d'encein sur les frais d'adjudication		54,426 41		54,426 41
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		715 47		715 47
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		»		»
De toute autre nature		6,897 »		6,897 »
Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand		5,000 »		5,000 »
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		803,081 07		658,720 23
Domaine de Tervueren. } Fermages et vente d'arbres		29,680 07		29,675 57
} Menus produits		2,041 »		2,041 »
Génie militaire. } Location de biens-fonds et de bâtiments		41,264 77		38,154 67
} Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		24,883 06		24,883 06
} Fermages de pêche et de chasse		11,290 12		11,290 12
Arrérages de rentes		111 08		86 08
Redevances pour concessions de prises d'eau		21,902 25		20,442 63
Abbaye de Villers. Droits d'entrée		4,064 25		4,064 25
— Menus produits		150 »		150 »
<i>Revenus des domaines.</i>				
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		»		»
— — de créances ordinaires	1,200,000 »	»	1,358,794 25	»
Produits des sablières et mines (forêts exceptées)		»		»
Redevances sur les mines. — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42 (chemins de fer exceptés)		3,955 89		597 65
Location de terrains provenant } Rivières et canaux		88,159 05		85,267 22
d'emprises } Routes		22,403 25		20,252 60
Vente d'arbres, plantations, } Rivières et canaux		138,366 96		137,872 86
herbages, etc. } Routes		137,461 90		137,375 06
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		23,613 43		19,935 92
Revenus des biens de cures (fermages et rentes).		»		»
Loyer de matériel appartenant à l'État.		766 10		766 10
Produit des licences pour la cueillette du naissain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral		2,600 »		2,600 »
TOTAUX. fr.	3,965,000 »	4,617,737 82	4,617,737 82	4,178,221 40

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS		RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.	
En 1907.	TOTAL PAR NATURE de perception.		PAR ARTICLE du budget.	ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DRUITS reportés à l'exercice suivant. mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur le débiteurs.		EXCÉDENT des évaluations.
231,868 82	2,243,407 29	2,243,407 29	46,028 39	34,234 38	»	11,793 81	»	360,407 29
»	45,053 »							
»	73,540 »							
»	707,030 »							
»	66,288 35							
»	6 71							
»	»							
»	11,190 »							
»	160 95							
»	200 »	970,507 89	»	»	»	»	»	90,507 89
»	»							
»	»							
»	54,426 41							
»	715 47							
»	»							
»	6,897 »							
»	3,000 »							
80,193 05	738,913 28							
4 50	29,680 07							
»	2 041 »							
3,062 84	41,217 51							
»	24,883 06							
»	11,290 12							
25 »	111 08							
444 10	20,856 75							
»	4,064 25							
»	150 »							
»	»							
»	»	1,289,674 47	66,119 78	57,582 58	0 03	8,536 87	»	89,674 47
»	»							
3,221 71	3,819 36							
2,790 02	38,057 24							
1,674 82	21,927 42							
477 30	138,350 16							
12 58	137,387 64							
3,623 51	23,559 43							
»	»							
»	766 10							
»	2,600 »							
327,368 25	4,505,589 65	4,505,589 65	112,148 17	91,817 46	0 03	20,330 68	»	540,589 65
				112,148 17				540,589 65

Évaluation du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>		26,047 61	
— — au <i>Compte rendu analytique</i>		25,456 »	
— — aux <i>Annales parlementaires</i>		8,852 »	
— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>		27,323 61	
Postes. Services régis par l'État. — — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	95,000 »	576 »	90,726 51
— — aux <i>Documents parlementaires</i>		209 50	
— — au <i>Bulletin international des douanes</i>		1,395 »	
— — au <i>Recueil des actes des sociétés mutualistes</i>		737 03	
— — au <i>Recueil des actes des unions professionnelles</i>		129 76	
Produit de la vente des permis de pêche	170,000 »	197,513 »	197,513 »
TOTAUX: fr.	265,000 »	288,239 51	288,239 51

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1906.	En 1907.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
		26,047 61					
		25,456 »					
		8,852 »					
		27,323 61					
90,726 51	»	576 »	90,726 51	»	4,273 49	»	
		209 80					
		1,395 »					
		737 03					
		129 76					
197,513 »	»	197,513 »	197,513 »	»	»	27,513 »	
288,239 51	»	288,239 51	288,239 51	»	4,273 49	27,513 »	
					23,239 51		

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perceptions.	PAR ARTICLE du budget.
Produits divers des prisons	400,000 »	510,863 53	510,863 53

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1906.	En 1907.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
424,756 74	85,552 75	510,309 49	510,309 49	554 04	»	440,309 49	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,855,000 »	2,790,151 90	2,790,151 90
— des droits de chancellerie	10,800 »	11,209 60	11,209 60
— des actes des commissariats maritimes	180,000 »	194,298 92	194,298 92
— des droits de pilotage	4,000,000 »	4,364,706 06	4,364,706 06
— — d'écluse	10,000 »	5,101 12	5,101 12
— de la régie du <i>Monteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	230,000 »	240,774 04	240,774 04
— des établissements de bienfaisance de l'État	125,000 »	141,175 36	141,175 36
— des laboratoires d'analyses de l'État	100,000 »	145,311 35	145,311 35
Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	2,300,000 »	4,474,034 96	4,474,034 96
Bonification d'un quart p. c. par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 3 ^e alinéa.)	2,000,000 »	2,074,296 84	2,074,296 84
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,100,000 »	881,800 »	881,800 »
Dividende des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	900,000 »	924,085 »	924,085 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux.	2,100,000 »	4,278,888 45	4,278,888 45
Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie.	181,000 »	191,505 10	191,505 10
Quote-part de l'État dans le dividende attribué pour l'exercice 1905 aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	200,000 »	200,000 »	200,000 »
TOTAUX. fr.	16,291,800 »	20,917,338 70	20,917,338 70

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1906.	En 1907.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
2,790,151 90	»	2,790,151 90	2,790,151 90	»	64,848 40	»	
10,249 »	960 60	11,209 60	11,209 60	»	»	409 60	
194,298 92	»	194,298 92	194,298 92	»	»	14,298 92	
4,364,706 06	»	4,364,706 06	4,364,706 06	»	»	364,706 06	
5,101 42	»	5,101 42	5,101 42	»	4,898 88	»	
183,568 98	56,670 76	240,239 74	240,239 74	(1) 334 30	»	10,239 74	(1) Articles annulés . 82 46 — reportés. 451 84
78,143 31	62,717 05	140,860 36	140,860 36	315 »	»	15,860 36	fr. 534 30
101,152 60	42,847 45	144,000 05	144,000 05	(2) 1,311 30	»	44,000 05	(2) Articles annulés . 1,251 90 — reportés. 59 40
2,214,348 38	2,259,686 58	4,474,034 96	4,474,034 96	»	»	2,174,034 96	fr. 1,311 30
1,019,562 08	1,034,734 76	2,074,296 84	2,074,296 84	»	»	74,296 84	
»	881,800 »	881,800 »	881,800 »	»	218,200 »	»	
»	924,085 »	924,085 »	924,085 »	»	»	24,085 »	
2,005,392 52	»	2,005,392 52	2,005,392 52	2,273,495 93	94,607 48	»	
»	191,505 10	191,505 10	191,505 10	»	»	10,505 10	
200,000 »	»	200,000 »	200,000 »	»	»	»	
13,166,674 87	5,475,007 30	18,641,682 17	18,641,682 17	2,275,656 53	382,534 46	2,732,436 63	
					2,349,882 17		

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1906.	En 1907.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
155,824 05	16,991 61	172,815 66					
			789,546 23	»	»	89,546 23	
567,204 70	49,525 87	616,730 57					
319,718 67	»	319,718 67	319,718 67	»	»	109,718 67	
1,042,747 42	66,517 48	1,109,264 90	1,109,264 90	»	»	199,264 90	
						199,264 90	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État		En 1906.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes. — Déficits des comptables.	Soldes de comptes de comptables extraordi- naires, arrêtés par la Cour des comptes . . .	18,000 »	199 15	60,402 81	199 15	
	Actes de chargement de divers chefs.		142 48		116 54	
	Recouvrements par prélèvement sur caution- nements		14,375 73		9,195 19	
	Recouvrements divers		45,685 75		11,609 38	
	Frais de poursuites et d'instances		519 32		508 36	
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		1,644 78		1,642 28	
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie).		2,971 57		2,971 57	
	Ministère des Finances et des Travaux publics.		Frais de surveillance de travaux publics con- cédés		12,342 »	11,692 »
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		2,718 50		2,718 50	
	Rétribution des surnuméraires		73,460 56		44,438 52	
Restitution de droits	22 19	22 19				
Remboursements divers	8,679 73	935 54				
Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	833 60	833 60				
Ministère des Affaires Étrangères. — Remboursements de sommes avancées par les consuls	13 40	13 40				
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique	12,413 63	12,413 63		
		Remboursement de subsides	9,026 06	3,424 99		
	Restitution de droits	»	»			
	Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle.	182,709 67	182,709 67		
		— en matière de simple police	146,151 10	146,151 10		
		— — de faillites	84 48	84 48		
		— militaire	1,040 20	1,040 20		
	Frais de poursuites en matière forestière	9,752 95	9,356 95			
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe.	1,972 30	1,902 54			
	Remboursements divers	160 40	160 40			
Ministère de l'Agriculture	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices.	126,715 78	40,074 15			
	Restitution de droits.	»	»			
	Remboursements divers	7,000 »	7,000 »			
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	»	»				
TOTAL. fr.		618,000 »	660,635 03	660,635 03	491,214 33	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUES		TOTAL	RESTE A RECOURRER SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1907	PAR NATURE de perception.			PAR ARTICLE du budget.	ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	
	199 15	26,411 05	33,991 76	12,679 53	»	21,312 23	»	8,411 05
25 64	142 18							
5,180 54	14,375 73							
84 61	11,693 99							
40 96	519 32	561,711 47	38,520 75	750 »	»	37,770 75	38,288 53	»
2 50	1,644 78							
»	2,971 57							
650 »	12,342 »							
»	2,718 50							
29,022 04	73,460 56							
»	22 19							
6,994 19	7,929 73							
»	833 60							
»	13 40							
»	12,413 63							
219 97	3,644 96							
»	»							
»	182,709 67							
»	146,151 40							
»	84 48							
»	1,040 20							
396 »	9,752 95							
69 76	1,972 30							
»	160 40							
54,251 98	94,326 13							
»	»							
»	7,000 »							
»	»							
96,908 19	388,122 52	388,122 52	72,512 51	13,429 53	»	59,082 98	38,288 53	8,411 05
				72,512 51			29,877 48	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS A la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	22,984 »	27,984 »	27,984 »

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1906.	En 1907.	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
27,984 »	»	27,984 »	27,984 »	»	»	5,000 »	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,000 »	264,375 83	264,375 83
Recettes diverses et accidentelles.	1,000,000 »	1,287,957 18	1,287,957 18
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 »	1,360 »	1,360 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	5,466 50	5,466 50
Recette du chef d'ordonnances prescrites	30,000 »	40,356 92	40,356 92
Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la trésorerie	230,000 »	230,000 »	230,000 »
Remboursement par la province de Brabant et divers, de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	31,430 »	31,580 »	31,580 »
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	2,536,800 »	2,389,907 12	2,389,907 12
Établissements de bienfaisance	420,000 »	321,523 39	321,523 39
Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français, du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 »	20,000 »	20,000 »
Annuité à payer jusqu'en 1928 par la Compagnie des wagons-lits et des grands express internationaux, du chef d'une provision de 500,000 francs avancée par l'État (Convention du 13 novembre 1904, art. 2, § 4)	28,926 »	28,926 »	28,926 »
Versement à effectuer par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900	1,237,812 90	1,213,480 43	1,213,480 43
TOTAUX. fr.	5,606,528 90	5,834,933 37	5,834,933 37

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1906.	En 1907.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
108,603 63	16,101 07	124,704 70	124,704 70	139,671 13	»	64,704 70	
1,287,957 18	»	1,287,957 18	1,287,957 18	»	»	287,957 18	
»	»	»	»	1,360 »	1,360 »	»	
2,666 60	2,799 90	5,466 50	5,466 50	»	4,733 50	»	
40,356 92	»	40,356 92	40,356 92	»	»	10,356 92	
230,000 »	»	230,000 »	230,000 »	»	»	»	
31,491 25	88 75	31,580 »	31,580 »	»	»	150 »	
2,366,006 29	»	2,366,006 29	2,366,006 29	23,900 83	170,793 71	»	
149,947 44	141,241 81	291,189 25	291,189 25	(1) 30,334 14	128,810 75	»	(1) Articles annulés . 6 » — reportés. 30,328 14 fr. 30,334 14
»	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»	»	»	
»	28,926 »	28,926 »	28,926 »	»	»	»	
»	1,213,480 43	1,213,480 43	1,213,480 43	»	24,332 47	»	
4,217,029 31	1,422,637 96	5,639,667 27	5,639,667 27	195,266 10	330,030 43	363,168 80	
						33,138 37	

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.			
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers		38,815	66
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements d'autre nature		33,640	41
Restitutions anonymes		5,013	»
Restitution de bourses d'études		14	15
Restitution au Trésor de subsides alloués aux provinces et aux communes demeurés sans emploi.		4,740	95
Restitution au Trésor, par application du paragraphe 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements au profit de diverses caisses de veuves et orphelins		151	42
Restitution au Trésor d'une partie du revenu du fonds communal proportionnellement aux remboursements de droits indûment perçus pendant l'année 1905		41,964	42
Restitution de frais d'entretien d'indigents		12,855	41
Montant des excédents de caisse constatés par les agents des postes, pendant l'année 1906.		20,004	85
Reliquat, au 31 décembre 1905, de la pension payée par les élèves de l'école militaire		125	08
			157,295 35
REMBOURSEMENTS.			
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie		438	31
Remboursement au Trésor de la remise de 1/2 p. c. payée aux receveurs de l'Enregistrement, du chef des recettes faites pour le compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre		16,979	»
Retenue de 1/2 p. c. sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire.		22,483	65
Frais relatifs au service des titres de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pendant l'année 1906.		6,000	»
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'Administration de l'Enregistrement, pendant l'année 1905		3,343	25
Frais d'imprimés fournis en 1905-1906 pour le compte des usagers de l'ancienne guerrier d'Arlon		65	95
Quote-part de la commune de Wetteren dans les frais de manœuvre du pont-tournant sur l'Escant pendant l'année 1905		900	»
Remboursements faits par les percepteurs des postes sur le montant des indemnités de loyer et de régie pendant l'année 1906		3,082	29
Remboursement d'avances faites, par le Département de l'Agriculture, pour travaux d'assainissement des fanges		6,600	»
			59,892 44
PRESCRIPTIONS.			
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :			
Dette à 2 1/2 p. c. — Echéances de juillet 1900, janvier et juillet 1901		1,665	40
— à 3 p. c., 1 ^{re} série — Echéances de juillet 1900, janvier et juillet 1901		4,676	26
— à 3 p. c., 2 ^e série — Echéances de mai et novembre 1900, mai et novembre 1901		33,911	44
— à 3 p. c., 3 ^e série — Echéances de février et août 1900, février et août 1901		681	75
Servitudes militaires à 3 p. c. — Echéance du 13 avril 1901		1,248	21
— — — Echéance du 1 ^{er} septembre 1901		1,298	54
Titres de la Caisse d'annuités à 4 p. c. — Echéances de juillet 1899		0	40
Actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg — Echéances de juillet 1900 et janvier 1901.		212	50
Obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam. — Echéance de novembre 1900		195	»
Obligations de la Compagnie du chemin de fer de Liège à Maestricht — Echéances de juillet 1900 et janvier 1901		757	50
Demi centimes négligés sur les crédits ouverts aux agents du Trésor, pour le paiement des arrérages à 3 p. c., 2 ^e série, afférents aux échéances de mai et novembre 1906		0	02
Montant des mandats et bons de poste et de quittances d'encaissement de l'exercice 1900, frappés de prescription		15,954	27
			60,600 99
			277,788 78

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

à titres de recettes diverses et accidentelles.

REPORT. fr.	271,788 78
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.	
Bonification de coupons manquant à des titres sortis au tirage et présentés au remboursement, savoir :	
Titres de la Caisse d'annuités dues par l'État	19,389 95
— Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand	1,275 »
— — Liégeois-Limbourgeois	302 50
— — de Liège à Maestricht	150 »
— Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	2,565 »
— — de l'Est-belge	5,353 »
— — d'Ecloo à Gand	1,087 50
— — de Charleroi à Louvain	225 »
— — de l'Entre-Sambre et Meuse	20 »
Intérêts à 4 $\frac{1}{4}$ % du 6 septembre 1905 au 3 septembre 1906, sur une somme de 75,000 francs due à l'État par la Société anonyme des chantiers et magasins maritimes d'Ostende, à titre de subvention pour travaux effectués par l'administration des ponts et chaussées aux installations maritimes	3,375 »
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de fr 121,359,744.85 à 3 p. c. (Arrêtés royaux des 13 octobre 1905 et 24 décembre 1906)	501,593 85
Intérêts bonifiés par la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles sur la soule stipulée dans l'acte d'échange d'immeubles du 22 juin 1903, approuvé par l'article 8 de la loi du 26 août suivant	445,726 77
Bénéfice de change réalisé sur des envois de fonds à MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres	7 50
Bénéfice de change résultant du paiement de coupons à 3 p. c., par MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres	1 64
	984,576 41
PRODUITS DIVERS.	
Produit d'expédition d'archives	577 25
— de la vente de listes de recours et d'extraits en matière électorale	212 95
— — de catalogues du musée ancien de peinture et de sculpture	512 »
— — de publications du musée d'histoire naturelle	29 66
— — de livres pour le compte du bureau de la statistique générale	148 50
— — d'exemplaires du <i>Recueil de la statistique agricole</i>	508 60
— — de publications du Ministère de l'Industrie et du Travail	2,770 31
— — de publications du Ministère de la Justice	146 50
— — du <i>Bulletin international des douanes</i>	233 90
— — de publications de la Commission royale d'histoire	333 60
— — de publications de l'Académie royale flamande	356 07
— — de catalogues des musées royaux des arts décoratifs et industriels	462 50
Produit de la vente de fragments de pièces de monnaies cisailées à tort par les comptables de l'État, en 1905	86 90
Parties de cautionnements d'adjudicataires acquises à l'État	453 89
Part de la Belgique dans les recettes effectuées en 1905 par le Bureau international de la propriété industrielle, à Berne	3,700 »
Droit proportionnel dû par le Directeur de la monnaie sur la fabrication de monnaies de nickel, d'argent et d'or, pour la Roumanie	18,058 86
Droit proportionnel dû par le Directeur de la monnaie sur la fabrication de monnaies de nickel pour l'État indépendant du Congo	425 »
Droit proportionnel dû par le Directeur de la Monnaie sur la fabrication de francs de nickel pour la ville de Hambourg	175 50
	28,591 99
TOTAL. fr.	1,287,957 18

(108)

COMPTE DÉFINIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1906

RECETTES

Développement, par province, des recouvrements effectués.

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,963,928 63	6,471,464 78	2,982,766 44
	Personnel	4,116,052 99	7,092,175 14	2,446,296 44
	Patentes	2,315,094 84	4,669,093 55	751,995 29
	Redevances sur les mines	»	»	»
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Eaux-de-vie étrangères	385,693 85	804,676 93	78,613 53
	Bières	173,604 38	309,321 76	14,225 93
	Vinaigres et acides acétiques	8,374 30	37,512 64	3,432 73
	Sucres bruts et raffinés	108,463 79	54,726 88	742 19
	Sirops et mélasses	4,331 26	33 41	7 61
	Tabacs	2,806,288 18	884,937 78	146,549 65
	Autres marchandises	14,240,955 58	13,182,601 67	2,615,299 48
<i>Acises</i>	Vins étrangers	1,174,220 98	2,167,937 21	327,042 59
	Vins mousseux	5,499 48	3,144 90	»
	Eaux-de-vie indigènes	11,357,152 19	7,196,545 62	4,054,650 22
	Bières	1,684,130 63	3,950,039 64	1,936,228 75
	Vinaigres { de bières	»	»	2,592 72
	{ autres que de bières	»	20,953 05	»
	Acide acétique	2,818 89	177 78	»
	Sucres de canne et de betterave	3,232,457 83	4,056,275 22	9,932 »
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	160,430 19	281,544 72	»
	Margarine	370,114 »	144,569 40	»
	Tabacs étrangers	738,104 68	238,260 39	41,321 29
	Tabacs indigènes	361 50	33,962 15	716,234 32
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	»	387 01	»
	Loyers de bâtiments	3,880 »	»	1,528 34
Extraits cadastraux	9,331 25	30,414 74	13,638 42	
Taxes pour travaux extraor- dinaires de chargement et de déchargement de navires { en dehors des heures réglemen- taires	514,677 »	6,400 »	20,819 »	
{ en dehors des lieux ordinaires	1,300 »	30 »	1,730 »	
Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures	12,451 95	21,346 65	11,469 46	
Taxes sur les unions professionnelles	63 36	»	»	
Remboursements relatifs aux irrigations en Campine	565 15	»	»	
Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	432 16	785 39	»	
Contributions du territoire neutre de Moresnet	»	»	»	
Recettes extraordinaires de toute nature	32,175 94	58,361 83	9,534 38	
Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers	14,998 »	40,572 »	2,428 »	
Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures	10,000 »	9,208 »	3,000 »	
Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs	66 »	1,170 »	128 »	
Produit des plaques pour automobiles	333 »	1,154 »	504 »	
Taxes pour frais de dénaturation d'alcools et surveillance	»	3,000 »	»	
TOTAUX fr.	46,485,354 20	51,742,802 48	16,192,710 77	

RES. DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
3,550,430 67	4,994,594 91	3,303,818 29	960,530 34	717,882 26	1,719,656 10	27,665,072 42	27,665,072 42
2,868,140 65	2,964,573 51	2,298,273 93	405,405 60	341,524 55	899,930 99	23,432,373 80	23,432,373 80
1,180,616 01	1,627,251 27	2,201,432 03	145,292 48	127,573 63	466,478 59	13,484,829 69	13,484,829 69
"	461,376 70	301,179 86	"	1,643 36	22,948 79	787,148 71	787,148 71
53,844 17	267,421 19	126,778 73	18,624 50	17,801 04	48,142 15	1,801,596 11	
9,756 71	15,723 55	101,287 32	11,844 05	28,229 66	2,201 81	666,195 17	
2,743 54	41,775 30	7,711 72	323 64	179 30	1,912 16	73,935 33	
1,998 44	2,075 42	686 90	179 50	2 65	233 08	169,108 55	52,874,288 34
0 30	15 80	13 88	"	"	"	4,402 26	
592,366 73	83,376 74	402,218 17	261,973 13	58,898 89	29,995 55	5,266,624 79	
3,685,682 48	1,929,169 58	5,895,257 59	934,540 47	1,671,885 37	737,034 51	44,892,426 13	
300,528 99	1,199,428 80	483,924 21	18,341 "	63,490 12	248,860 22	5,983,774 12	
"	85 38	"	"	"	"	8,726 76	
3,806,312 24	10,388,293 58	4,612,168 70	3,598,108 77	56,015 72	646,836 55	45,716,083 59	
2,339,570 75	2,457,110 11	409,125 08	265,233 61	152,423 64	408,839 08	13,599,701 29	
1,665 96	"	"	"	"	"	7,258 68	
"	"	5,842 28	"	"	"	26,797 33	80,752,761 75
84,502 47	"	"	"	"	"	87,499 14	
324,669 43	441,745 33	2,730,105 43	3,172 "	"	470,621 71	11,288,978 97	
630,682 05	"	"	"	"	"	1,092,656 96	
"	3,902 05	"	12,716 65	"	"	531,302 10	
160,599 53	22,738 40	109,622 76	70,777 67	16,063 04	8,180 43	1,425,668 39	
63,311 68	109,062 52	63 60	"	13,128 90	48,189 75	984,314 42	
"	"	"	"	"	"	387 01	
1,417 50	8,261 41	720 "	5,786 51	3,396 67	3,013 "	28,003 13	
15,691 19	23,090 45	22,835 65	6,204 88	9,028 35	10,456 30	140,691 23	
29,691 "	"	"	"	"	"	571,587 "	
"	"	"	"	"	"	3,060 "	
6,480 "	15,983 75	9,679 95	1,625 45	1,079 60	2,164 90	82,281 70	
"	"	120 38	"	33 67	"	249 61	
"	"	"	"	"	"	565 15	1,281,695 20
11 54	1 20	358 95	2 28	"	80 64	1,672 16	
"	"	1,268 13	"	"	"	1,268 13	
1,725 53	2,948 71	233,407 39	232 23	244 14	171 91	338,802 08	
3,598 "	4,278 "	8,348 "	138 "	30 "	"	44,390 "	
"	15,002 "	7,500 "	3,000 "	"	10,000 "	57,710 "	
262 "	48 "	232 "	"	60 "	"	1,966 "	
139 "	281 "	475 "	46 "	44 "	149 "	3,092 "	
3,000 "	"	"	"	"	"	6,000 "	
19,742,407 96	27,049,614 33	23,274,453 93	6,724,098 46	3,280,638 56	5,786,067 22	200,278,169 91	200,278,169 91

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Enregistrement et transcription.	Actes civils publics	4,976,725 93	10,765,409 90	3,087,696 78	
	— sous seing privé	87,530 39	120,352 28	78,384 50	
	— judiciaires	161,122 56	324,859 53	49,602 58	
	— d'huissiers	133,227 58	415,771 06	76,743 21	
	Lettres de noblesse	»	4,640 »	»	
	Permis de changer de nom de famille	145 »	145 »	»	
Greffes.	Mise au rôle	37,053 25	112,344 40	13,140 »	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	108,347 44	264,475 25	45,880 75	
	Légalisations et recherches	682 25	1,638 50	554 25	
Hypothèques.	Droits d'inscription	66,840 54	128,918 19	25,625 64	
Successions.	Droits de succession	2,004,489 33	7,277,416 68	2,501,561 22	
	— de mutation par décès	27,058 96	151,362 50	127,159 99	
	— de mutation sur les successions en ligne directe	286,321 35	708,942 86	264,238 17	
	— dus par les époux survivants	48,168 98	135,595 92	53,191 67	
Débit	Timbres fixes.	Formules pour actes de protêt. { Huissiers	17,250 »	57,900 »	7,275 »
		{ Postes	3,275 »	10,450 »	3,450 »
		Passeports à l'intérieur	»	»	»
		Passeports à l'étranger	920 »	4,448 »	312 »
		Permis de port d'armes de chasse	46,550 »	100,625 »	42,175 »
		Permis de chasse au lévrier	70 »	35 »	315 »
		Timbres proportionnels pour effets de commerce	56,067 15	196,287 70	35,592 20
	Timbres adhésifs	pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	44,441 45	215,695 85	8,986 25
			{ — à l'étranger	16,546 41	4,828 25
		pour affiches	52,436 80	157,957 55	42,590 41
	Timbres de dimension	269,939 05	719,226 70	179,523 05	
Visa	Timbres proportionnels	29,431 25	3,298 86	6,623 25	
	Timbres de dimension	6,518 42	16,007 14	4,144 60	
	Timbres fixes. — Warrants	878 »	552 50	»	
Extra-ordinaire.	Timbres proportionnels.	Effets de commerce	906,733 45	592,220 05	49,714 »
		Billets au porteur	»	344,939 88	»
		Actions de société ou obligations, etc.	148,466 50	1,011,207 »	1,912 50
	Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	93,586 15	142,427 65	30,191 80
		Affiches	10,597 02	25,111 26	263 29
A REPORTER		9,663,420 51	24,311,819 76	6,739,858 21	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
3,462,851 40	3,894,529 33	3,998,301 66	632,387 60	796,358 33	1,565,421 60	33,179,681 83	
76,428 84	103,957 02	94,210 57	16,839 01	44,241 95	35,117 65	957,062 21	
77,664 35	116,296 85	130,119 01	12,427 49	15,149 71	32,556 62	919,798 70	
104,634 23	164,457 46	127,317 07	18,625 29	23,776 »	65,459 94	1,152,011 84	36,213,484 58
»	»	»	»	»	»	4 640 »	
»	»	»	»	»	»	290 »	
19,525 »	39,057 »	33,027 78	3 531 38	4,922 »	10,301 »	272,901 81	
68,007 52	104,919 17	101,677 67	17,607 52	17,019 93	29,819 84	757,755 09	1,036,577 15
505 »	1,004 50	630 »	145 »	283 25	477 50	5,920 25	
32,716 98	50,886 76	48,856 40	8,817 74	7,148 24	20,394 08	390,204 57	390,204 57
3,488,489 81	3,827,043 42	1,821,718 82	506,943 75	345,261 96	973,773 93	22,746,698 92	
12,695 25	39,523 74	9,162 05	3,905 21	4,903 08	13,156 85	388,927 63	26,055,931 59
326,634 08	310,777 05	328,399 56	79,583 86	71,425 83	113,274 83	2,489,597 59	
44,084 62	63,133 32	46,206 02	6,931 07	10,246 26	23,149 59	430,707 45	
10,350 »	19,225 »	16,725 »	1,625 »	2,050 »	3,625 »	136,025 »	
2,575 »	22,075 »	9,550 »	1,625 »	3,425 »	8,125 »	64,250 »	
»	»	»	»	»	»	»	
448 »	304 »	1,904 »	88 »	152 »	832 »	9,408 »	
39,550 »	128,170 »	77,945 »	24,745 »	47,635 »	82,565 »	589,960 »	
»	»	»	»	»	35 »	455 »	
48,057 55	119,521 50	83,201 15	8,419 95	9,627 45	24,205 75	580,980 40	
34,333 30	17,378 »	49,859 95	279 55	4,124 40	3,164 80	378,263 55	
205 73	547 32	1,474 94	1 84	15 22	126 30	23,760 11	
38,450 25	70,046 99	48,532 28	5,521 33	9,462 26	24,076 28	449,074 15	9,181,483 37
238,729 85	384,130 »	294,818 20	82,959 90	94,322 93	136,996 45	2,400,646 13	
10,257 55	19,928 11	18,947 65	1,564 42	834 10	9,465 35	100,350 54	
5,007 55	9,266 46	8,628 65	1,218 13	3,925 90	3,592 58	58,309 43	
1 75	77 50	18 »	»	»	»	1,527 75	
156,627 80	100,074 85	193,461 25	35,998 90	29,331 »	141,994 15	2,206,152 45	
»	»	16 50	»	»	»	344,956 38	
8,855 50	37,471 »	123,096 60	3,983 50	368 »	42,978 50	1,381,339 10	
45,220 95	28,621 70	43,905 30	5,865 15	1,256 45	26,101 20	417,176 65	
748 10	119 87	1,320 08	485 06	44 15	129 90	38,848 73	
8,353,655 96	9,672,542 92	7,713,031 16	1,482,125 65	1,547,310 40	3,390,016 69	72,877,681 26	72,877,681 26

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		9,663,420 51	24,314,819 76	6,739,858 21	
<i>Naturalisations.</i>	Droits de naturalisation ordinaire	500 »	1,750 »	500 »	
	Droits de grande naturalisation	500 »	750 »	»	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement et transcription	11,158 47	16,062 57	11,900 78	
	Greffe	»	7 »	»	
	Successions	18,742 77	65,191 23	17,342 58	
	Timbre	2,253 70	8,483 89	2,162 64	
<i>Amendes de condamnation en matières diverses et dommages - intérêts.</i>	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité	104,053 90	230,193 08	89,058 10
		en partie	38 »	111 64	27 26
TOTAUX. fr.		9,800,667 35	24,637,369 17	6,860,849 37	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
8,353,655 96	9,672,542 92	7,713,031 16	1,482,125 65	1,547,310 40	3,390,916 69	72,877,681 26	72,877,681 26
500 »	2,250 »	250 »	1,500 »	250 »	500 »	8,000 »	9,250 »
»	»	»	»	»	»	1,250 »	
13,183 84	15,643 69	22,003 05	3,639 68	5,299 50	5,371 46	104,263 04	356,024 83
518 98	7 »	»	»	»	»	532 98	
42,067 07	38,818 34	22,714 93	6,054 01	6,430 96	8,935 71	226,297 60	
2,809 25	3,211 67	2,157 57	440 »	709 45	2,703 04	24,931 21	
107,307 06	157,542 82	93,811 44	14,975 60	19,141 30	36,665 98	882,740 28	
168 58	684 61	32 51	»	15 »	4 75	1,082 35	
8,520,210 74	9,890,701 05	7,854,000 66	1,508,734 94	1,579,156 61	3,445,097 63	74,096,787 72	74,096,787 72

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
DOMAINES.					
	Liège à Maestricht	»	»	»	
	Maestricht à Bois-le-Duc.	»	»	»	
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	348,005 74	»	»	
	Embranchement vers le camp de Beverloo.	»	»	»	
	— vers Hasselt.	11,212 92	»	»	
	— vers Turnhout	33,687 92	»	»	
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	84,577 05	»	»	
	Sambre	»	»	»	
	Canal du Centre.	»	»	»	
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	»	67,263 18	»	
	Mons à Condé	»	»	»	
	Pommerœul à Antoing	»	»	»	
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	»	»	»	
	la Lys . { Schipdonck à Balgerhoeke.	»	»	»	
Rivières et canaux.	Droits de navigation.				
		Roulers à la Lys.	»	5,884 90	
		Gand à Ostende.	»	12,332 50	
		Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	»	22,886 90	
		Moervaert	»	»	
		Furnes à Bergues	»	326 07	
		Petite Nèthe (canalisée)	1,755 06	»	»
		Bossuyt	»	6,068 79	
		Gand à Terneuzen	»	»	
		Meuse.	»	»	
		Ourthe	»	»	
		Escaut.	»	1,276 21	
		Lys.	»	41,240 08	
		Yser	»	8,293 09	
	Ypres à l'Yser	»	2,248 »		
	Loo	»	2,555 84		
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	»	»	1,322 54	
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau.	4,370 »	10 »	330 »	
	Redevances de sociétés nautiques	292 80	»	49 20	
	Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand	»	»	»	
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	705,000 »	»	»	
	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin	»	»	41,333 09	
	TOTAUX. fr.	1,188,900 79	67,273 18	146,147 21	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
»	»	74,726 45	93,233 34	»	»	167,979 96	
»	»	»	203,107 66	»	»	203,107 66	
»	»	»	161,745 76	»	»	509,751 50	
»	»	»	4,207 78	»	»	4,207 78	
»	»	»	5,386 60	»	»	16,598 82	
»	»	»	»	»	»	33,687 92	
»	»	»	»	»	»	84,577 05	
»	90,375 60	»	»	»	45,291 87	135,667 47	
»	1,890 87	»	»	»	»	1,890 87	
»	110,046 74	»	»	»	»	177,309 92	
»	34,240 60	»	»	»	»	34,240 60	
»	36,178 19	»	»	»	»	36,178 19	
7,117 42	»	»	»	»	»	7,117 42	
9,877 49	»	»	»	»	»	9,877 49	
»	»	»	»	»	»	5,884 90	
60,039 04	»	»	»	»	»	72,371 54	
»	»	»	»	»	»	22,886 90	2,144,503 64
2,926 77	»	»	»	»	»	2,926 77	
»	»	»	»	»	»	326 07	
»	»	»	»	»	»	1,755 06	
»	»	»	»	»	»	6,068 79	
47,023 36	»	»	»	»	»	47,023 36	
»	»	119,149 66	»	»	107,882 96	227,032 62	
»	»	3,240 05	»	»	»	3,240 05	
42,209 82	103,307 20	»	»	»	»	146,793 23	
33,105 22	»	»	»	»	»	74,345 30	
»	»	»	»	»	»	8,293 09	
»	»	»	»	»	»	2,248 »	
»	»	»	»	»	»	2,555 84	
41 67	»	»	»	»	»	1,364 21	
13,038 03	66 »	14,731 50	991 91	»	6,096 25	39,633 69	
126 »	»	»	»	»	»	468 »	
57,093 57	»	»	»	»	»	57,093 57	
»	»	»	»	»	»	705,000 »	705,000 »
»	»	»	»	»	»	41,333 09	41,333 09
272,598 39	376,105 20	211,847 66	468,693 22	»	159,271 08	2,890,836 73	2,890,836 73

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux	413 50	»	2,578 35
	Routes	231 08	13,699 03	3,432 37
Produit d'autres aliénations d'immeubles.		»	2,895 19	»
Produits	des successions en déshérence	2,910 45	24,901 66	3,748 38
	nets des épaves.	»	»	226 17
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		»	610 11	586 53
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		»	1,094 55	»
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Affaires étrangères	»	1,984 50	»
	— — de l'Agriculture	»	239 »	»
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	468 50	1,195 70	295 »
	— — des Finances et des Travaux publics	2,889 »	38,563 22	20,523 60
	— — de la Guerre	38,979 75	84,568 »	15,961 50
	— — de l'Industrie et du Travail	»	33 »	»
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	»	1,651 50	»
	— — de la Justice	3,126 25	3,358 82	12,781 25
	— — de la Cour des comptes	»	»	»
	Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	»	»
de créances ordinaires.		»	»	»
Rachat et transfert de rentes.		»	228 20	»
Transactions en matière domaniale		»	»	»
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		4,527 75	17,311 40	1,792 08
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		»	»	»
Produit d'objets saisis et confisqués		1,912 46	2,725 04	779 32
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		»	»	»
Part du Trésor dans l'encaisse disponible des polders		1,903 25	»	»
Refournissement pour moins-value de mobilier (Ministère des Finances et des Travaux publics)		»	»	»
A REPORTER fr.		57,061 99	195,058 92	62,704 76

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
1,465 41	9,714 59	»	»	»	539 »	14,410 55	
659 72	2,764 73	3,074 43	856 81	2,243 24	2,879 92	29,841 53	
6,077 »	184 24	1,715 »	3,588 48	810 »	276 80	15,546 71	
»	13,213 72	41,469 76	3,567 32	»	3,298 14	93,109 43	
»	»	»	»	»	»	226 17	
347 60	»	1,093 14	55 80	»	»	2,663 18	
»	»	»	»	»	»	1,094 55	
»	»	»	»	»	»	1,984 50	
»	55 »	»	»	»	»	294 »	
»	»	»	»	»	»	1,959 20	
6,180 32	1,963 50	8,418 75	501 30	224 75	690 95	79,955 39	
19,283 95	23,161 73	15,503 50	3,425 50	73 »	16,287 80	217,244 73	
»	»	»	»	»	»	33 »	542,729 43
»	66 »	»	1,392 »	»	258 40	3,367 90	
2,423 84	429 71	648 06	571 39	1,973 04	1,740 03	27,032 40	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	15 »	»	15 »	
»	»	»	»	»	»	228 20	
»	»	»	»	»	»	»	
3,160 21	3,248 06	6,534 09	476 70	3 98	308 76	37,363 03	
»	»	»	»	»	»	»	
58 69	783 25	1,281 93	104 90	119 80	127 »	7,592 39	
»	»	6,387 12	»	»	»	6,387 12	
»	»	»	»	»	»	1,903 25	
»	157 20	»	»	»	»	157 20	
39,626 44	53,741 73	86,125 78	14,540 20	5,462 81	26,406 80	542,729 43	542,729 43

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. . . fr.		57,061 99	195,088 92	62,704 76
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	93 »	381,953 21	»
	— de chablis, bois de délit et d'élagage.	»	35,718 28	2,290 »
	— de glandée, panage, foins et herbages	»	»	»
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	»	19,610 96	35 70
	— du droit de chasse	5 »	»	150 »
	— — de pêche (baux et licences).	»	301 50	»
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	»	»	»
Relevances pour construction d'usines et droit d'usage.		»	12,734 53	»
Dépendances du chemin de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	2,651 67	13,977 15	2,828 61
	Location de bâtiments	3,543 09	521,058 01	4,971 56
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	»	481 55	»
	Relevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 12)	»	»	»
	Argent non réclamé	»	4,217 48	»
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	54,399 64	15,412 73	217 25
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	9,163 »	23,585 75	23,030 »
	— d'objets non réclamés	1,723 40	19,389 »	»
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	6,129 50	7,733 50	5,864 »
	École vétérinaire.	Pensions d'animaux malades. Produit des ventes d'objets divers	» »	13,058 40 512 45
Établisse- ments et services régis par l'État.	Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889	32 30	12 83	7 10
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	912 »	2,052 »	1,494 »
	Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	»	»	»
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	»	7,400 »	»
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		»	»	»
A REPORTER . . . fr.		135,714 59	1,274,268 25	103,592 98

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1906.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
39,626 44	55,741 73	86,125 78	14,540 20	5,462 81	26,406 80	542,729 43	542,729 43
»	14,112 »	51,410 14	»	194,330 »	40,261 50	682,159 85	
»	4 »	9,255 80	»	52,101 50	81 »	99,450 58	
»	»	150 »	»	10 »	»	160 »	
»	»	919 77	»	2,966 20	»	23,532 63	
»	1,200 »	5,894 25	105 »	23,181 »	6,880 »	37,415 25	867,892 74
»	»	190 »	»	165 »	»	656 50	
»	»	62 45	»	3,012 97	1,378 32	4,453 74	
»	»	»	235 47	6,935 94	108 25	20,064 19	
3,809 35	2,118 65	3,103 40	925 46	935 25	1,160 88	31,530 42	
4,168 65	1,324 57	7,405 67	2,685 50	94 50	679 50	542,931 05	
343 35	733 38	211 »	342 75	40 40	291 92	2,444 35	
»	251 70	1,007 87	2 62	»	22 42	1,284 61	
»	»	»	»	»	»	4,217 48	798,006 84
774 50	2,669 70	3,835 »	»	2,195 »	2,082 78	81,586 60	
9,830 »	13,286 53	2,904 50	»	»	269 »	82,068 80	
2,666 64	2,202 74	1,474 10	»	420 95	749 90	28,626 73	
926 50	726 »	679 10	316 »	792 20	150 »	23,316 80	
»	»	»	»	»	»	13,058 40	
»	»	»	»	»	»	512 45	
11 20	»	»	»	»	»	63 43	
1,788 »	2,652 »	2,052 »	1,236 »	1,380 »	2,178 »	15,744 »	36,778 28
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	7,400 »	
»	»	»	»	»	»	»	
60,944 63	97,023 02	176,680 83	20,389 »	294,093 72	82,700 27	2,245,407 29	2,245,407 29

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		135.714 59	1.274.268 25	103.592 98
<i>Produits divers et acci- dentels, y compris ceux des examens uni- versitaires.</i>	Produits des examens universitaires	1.149 50	23.186 50	500 »
	— — et visa des diplômes.	2.772 »	38.806 »	1.439 »
	— des brevets d'invention	4.840 »	610 510 »	2.140 »
	— du quart des salaires sur transcriptions.	6.919 80	16 021 95	7.533 15
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	0 50	3 »	0 75
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la conven- tion littéraire faite avec la France	»	»	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	1.270 »	7.010 »	310 »
	Restitutions volontaires	»	100 »	»
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	»	»	»
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»	»
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	»	»	»
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	3.725 15	20 056 05	9.351 58
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	584 80	»	17 77
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	»	»	»
	De toute autre nature	»	»	»
Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'ana- lyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand.	»	»	»	
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	434.640 76	202.592 09	61.351 95	
Domaine de Tervueren { Fermages et vente d'arbres	»	29.680 07	»	
{ Menus produits	»	2.041 »	»	
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	48.158 04	8.113 04	54 70	
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	9.736 51	231 »	»	
{ Fermages de pêche et de chasse	8.118 07	508 20	»	
Arrérages de rentes	»	12 62	»	
Redevances pour concessions de prises d'eau	»	11.001 49	5.149 34	
Abbaye de Villers. { Droits d'entrée	»	4.064 25	»	
{ Menus produits	»	150 »	»	
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	»	
— — de créances ordinaires	»	»	»	
Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	»	»	»	
Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés).	»	»	»	
Location de terrains provenant { Rivières et canaux.	44.570 06	8.317 57	14.176 62	
{ d'emprises	52 15	161 65	8.650 03	
Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux.	45.477 61	11.176 56	7.972 68	
{ herbages, etc.	4.373 68	47.547 99	14.454 21	
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	2.385 »	1.495 26	1.636 50	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes).	»	»	»	
Redevances pour jouissance du mobilier de l'État	»	»	»	
Produit des licences pour la cueillette du naissain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral	»	»	480 »	
TOTAUX. fr.	664.458 22	2.317.054 54	238.811 26	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
60,944 63	97,023 02	476,680 83	20,389 »	294,093 72	82,700 27	2,245,407 29	2,245,407 29
1,705 »	799 »	3,788 »	200 »	»	13,725 »	45,053 »	
10,168 »	3,137 »	12,136 »	648 »	1,274 »	3,160 »	73,540 »	
2,720 »	14,000 »	70,070 »	430 »	320 »	1,830 »	707,030 »	
8,354 70	40,155 36	7,722 71	2,380 78	3,216 08	3,983 82	66,288 35	
»	0 60	1 86	»	»	»	6 71	
»	»	»	»	»	»	»	
570 »	710 »	950 »	150 »	60 »	160 »	11,190 »	
»	60 95	»	»	»	»	160 95	
»	150 »	50 »	»	»	»	200 »	970,507 89
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
3,032 95	7,211 83	2 368 88	1,107 72	5,140 83	2,431 42	54,426 41	
»	69 48	0 50	42 32	0 60	»	715 47	
»	»	»	»	»	»	»	
6,896 »	»	»	»	»	1 »	6,897 »	
3,000 »	»	»	»	»	»	5,000 »	
44,715 22	10,850 16	11,270 15	»	1,628 35	1,864 60	738,913 28	
»	»	»	»	»	»	29,680 07	
»	»	»	»	»	»	2,041 »	
11,327 99	121 50	2,495 46	143 45	202 55	600 78	41,217 51	
1,422 15	24 »	772 90	12,676 50	20 »	»	24,883 06	
2,506 35	157 50	»	»	»	»	11,290 42	
»	19 05	25 »	54 41	»	»	111 08	
42 30	3,891 39	»	3 »	»	767 23	20,856 75	
»	»	»	»	»	»	4,064 25	
»	»	»	»	»	»	150 »	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	1,289,674 47
»	»	»	»	»	»	»	
»	508 02	3,212 39	9 30	»	89 65	3,819 36	
9,631 08	21,041 84	12,878 95	3,130 58	15 88	4,294 66	88,057 24	
294 41	5,397 14	4,155 85	272 54	582 73	2,360 92	21,927 42	
37,527 10	54,558 42	6,191 54	4,896 88	»	549 37	138,350 16	
40,504 94	12,955 71	5,618 70	18,469 36	9,784 04	13,679 01	137,387 64	
4,040 10	1,649 37	5,291 25	2,888 75	1,474 70	2,698 50	23,559 43	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	724 10	»	14 »	28 »	766 10	
2,120 »	»	»	»	»	»	2,600 »	
193,522 92	244,491 31	326,405 07	67,894 59	318,027 48	134,924 23	4,505,589 65	4,505,589 65

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	14,037 77	43,100 72	16,416 68
— — — — — communaux	86,951 53	170,880 31	65,872 46
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	38,351 10	60,422 12	32,722 02
TOTAUX fr	139,340 40	274,403 15	115,011 16

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
10,444 64	61,251 32	14,061 71	3,679 87	3,918 11	5,904 84	172,815 66	789,546 23
53,654 66	91,139 69	82,670 53	15,753 68	14,506 09	35,301 62	616,730 37	
32,391 49	35,768 04	106,384 48	2,464 92	2,454 83	8,759 67	319,718 67	319,718 67
96,490 79	188,159 05	203,116 72	21,898 47	20,879 03	49,966 13	1,109,264 90	1,109,264 90

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Solles de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	»	»	»	
	Actes de chargement de divers chefs	»	»	20 33	
<i>Deficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	»	7,668 32	»	
	— divers	»	578 87	5,408 88	
	Frais de poursuites et d'instances	23 26	292 07	44 25	
	Remboursement et dégrèvement de contributions	216 70	4,420 88	»	
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	676 92	1,054 39	44 03	
	Ministère des Finances et des Travaux publics. — Frais de surveillance de travaux publics concédés	200 »	1,000 »	1,675 »	
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	345 »	1,138 »	144 »	
	Rétributions des surnuméraires	13,435 49	48,834 01	8,681 23	
	Restitution de droits	»	»	»	
	Remboursements divers	430 50	4,244 15	»	
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	»	833 60	»	
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	»	13 40	»	
	<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — Frais de justice en matière de garde civique	3,761 31	4,140 03	314 47
		Remboursement de subsides	421 67	»	409 18
		Restitution de droits	»	»	»
Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle		10,352 02	83,221 38	9,401 74	
— en matière de simple police		14,887 80	32,470 27	14,663 45	
Ministère de la Justice. — en matière de faillites		34 50	49 98	»	
— militaire		98 30	577 60	7 50	
Frais de poursuites en matière forestière		»	9,742 52	»	
Remboursements d'indemnités pour frais de greffe		79 40	630 10	278 92	
Remboursements divers		»	»	»	
Ministère de l'Agriculture	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	8,328 60	2,333 56	2,474 30	
	Restitution de droits	»	»	»	
	Remboursements divers	»	7,000 »	»	
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	»	»	»		
TOTAUX fr.		52,694 47	177,257 13	42,954 25	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
»	»	199 13	»	»	»	199 13	26,411 03
1 76	»	»	119 60	0 49	»	142 18	
»	1,526 87	»	»	5,180 54	»	14,375 73	
1,427 71	1,085 88	3,042 03	66 01	»	84 61	11,693 99	
103 01	10 75	18 75	12 88	10 96	3 39	519 32	
»	»	7 20	»	»	»	1,644 78	
137 38	280 89	667 67	8 12	27 03	78 14	2,971 57	
1,920 »	3,047 »	4,300 »	»	»	200 »	12,342 »	
207 »	384 »	334 »	32 50	41 50	72 50	2,718 50	
5,899 16	11,066 49	7,515 30	853 83	4,184 75	2,991 30	73,460 56	
22 19	»	»	»	»	»	22 19	
»	»	3,395 55	44 13	3 19	112 21	7,929 73	
»	»	»	»	»	»	833 60	
»	»	»	»	»	»	13 40	
500 18	1,737 16	1,475 37	6 67	201 82	276 62	12,413 63	
247 41	2,866 70	»	»	»	»	3,644 96	
»	»	»	»	»	»	»	
18,495 96	18,739 34	24,078 93	4,946 05	5,612 31	8,161 97	182,709 67	
14,741 88	28,325 30	23,507 95	4,396 40	4,184 24	8,973 81	146,151 10	
»	»	»	»	»	»	84 48	
105 20	144 10	57 85	»	»	49 65	1,040 20	
»	»	5 33	5 10	»	»	9,752 95	
283 55	224 29	418 60	24 09	4 45	28 90	1,972 30	
»	160 40	»	»	»	»	160 40	
3,268 40	28,002 04	3,433 59	14,059 29	21,487 97	11,239 38	94,326 13	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	7,000 »	
»	»	»	»	»	»	»	
47,360 79	97,601 21	72,459 27	24,576 67	40,939 25	32,272 48	588,122 52	588,122 52

(821)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1906

RECETTES

Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1906.	1905.
Contributions directes.	Foncier fr.	27,665,072 42	27,351,388 02
	Personnel	23,432,373 80	22,973,795 27
	Patentes	13,484,829 69	12,123,498 06
	Redevances sur les mines	787,148 71	789,318 86
Douanes. — Droits d'entrée	Eaux-de-vie étrangères	1,801,596 11	1,864,231 45
	Bières	666,195 17	664,842 77
	Vinaigres et acides acétiques	73,935 33	77,571 39
	Sucres bruts et raffinés	169,108 55	163,611 98
	Sirops et mélasses	4,402 26	5,701 54
	Tabacs	5,266,624 79	5,540,714 40
	Autres marchandises	44,892,426 13	43,742,746 77
Accises	Vins étrangers	5,983,774 12	5,457,031 58
	Vins mousseux	8,726 76	1,120 60
	Eaux-de-vie indigènes	45,716,083 39	36,726,191 78
	Bières	13,599,701 29	13,180,688 10
	Vinaigres } de bières	7,258 68	9,177 48
	} autres que de bières	26,797 33	27,941 96
	Acide acétique	87,499 14	94,564 32
	Sucres de canne et de betterave	11,288,978 97	9,307,107 26
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	1,092,656 96	972,795 84
	Margarine	534,302 10	472,186 77
	Tabacs étrangers	1,425,668 39	1,496,509 30
	Tabacs indigènes	984,314 42	764,305 26
Recettes diverses au profit de l'État.	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	387 01	478 81
	Loyers de bâtiments	28,003 13	36,964 98
	Extraits cadastraux	110,691 23	134,886 75
	Taxes pour travaux extraordinaires de char- } en dehors des heures réglementaires.	571,587 »	467,033 »
	gement et de déchargement de navires } en dehors des lieux ordinaires.	3,060 »	1,390 »
	Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures	82,281 70	78,381 95
	Taxes sur les unions professionnelles	219 61	219 61
	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine	565 15	565 15
	Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	1,672 16	1,704 21
	Contribution du territoire neutre de Moresnet	1,268 13	1,278 46
	Recettes extraordinaires de toute nature	338,302 08	205,902 07
	Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers	44,390 »	39,880 »
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures	57,710 »	52,690 50
	Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs	1,966 »	2,058 »
	Produit des plaques pour automobiles	3,092 »	2,844 »
	Taxes pour frais de dénaturation d'alcools et surveillance	6,000 »	5,000 »
TOTAUX fr.	200,278,169 91	204,838,318 25	

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.
EN PLUS.	EN MOINS.	
313,684 40	»	Accroissement normal provenant de l'imposition de nouvelles constructions.
458,578 53	»	Accroissement résultant de l'imposition de nouvelles constructions, de l'augmentation de la richesse publique et d'une meilleure organisation de la surveillance.
1,361,331 63	»	Augmentation résultant : 1° des bénéfices réalisés par les sociétés anonymes; 2° de la situation florissante de l'industrie et du commerce; 3° de la mise en vigueur de la loi du 29 mars 1906 sur le droit de patente des sociétés par actions.
»	2,470 45	Diminution produite par la persistance de la crise charbonnière.
»	62,635 34	Différence sans cause déterminée.
1,352 48	»	Idem.
»	3,636 06	Idem.
5,496 57	»	Idem.
»	1,299 28	Idem.
»	274,089 61	Idem.
1,449,679 36	»	Cette différence est due principalement à la brillante situation des affaires commerciales et industrielles; elle porte notamment sur les articles suivants : fonte brute, fruits (citrons, limons et oranges). Bois de construction sciés. Tissus de coton. Conserves alimentaires au sucre. Tissus de soie. Machines et mécaniques en fer ou en acier, etc.
526,742 54	»	Augmentation de la consommation résultant principalement de l'abondance et de la qualité de la récolte de 1904.
7,606 46	»	Mise en activité de deux nouvelles fabriques de vins mousseux.
»	11,010,408 49	La différence en moins doit être attribuée d'une part à une diminution de la consommation, d'autre part au fait que les recettes de 1905 présentaient un excédent provenant de circonstances accidentelles.
119,043 49	»	Augmentation normale de la consommation.
»	1,918 80	Diminution due au développement de la fabrication du vinaigre à l'aide d'alcool.
»	1,144 63	Idem.
»	7,065 48	Diminution peu importante sans cause déterminée.
1,981,871 71	»	La différence en plus résulte : 1° de l'augmentation de la consommation; 2° de la faiblesse relative des recettes en 1905 par suite du relèvement momentané du prix du sucre.
149,861 42	»	Augmentation normale de la consommation.
59,415 33	»	Idem.
»	70,840 91	Diminution correspondant à une augmentation de recettes sur les tabacs indigènes.
220,009 16	»	Augmentation résultant de l'accroissement normal de la consommation et compensant en partie une diminution de la recette sur les tabacs étrangers.
»	94 80	Diminution du nombre des opérations d'essai.
»	8,961 85	Diminution résultant de l'inoccupation de divers locaux.
5,804 48	»	Augmentation due au nombre sans cesse croissant des demandes d'extraits cadastraux.
104,554 »	»	Cette différence est due à l'accroissement du trafic au port d'Anvers.
1,670 »	»	Différence sans cause déterminée.
3,899 75	»	Augmentation du nombre des opérations de vérification et de rajustage des poids et mesures.
»	»	
»	32 05	
»	40 33	Sans importance.
132,900 04	»	Augmentation résultant du recouvrement des côtes importantes de droit de patente se rapportant à des exercices antérieurs et qui avaient été provisoirement admises en non-valeurs.
4,510 »	»	Différence sans cause déterminée.
5,019 50	»	Augmentation provenant d'une durée plus longue de la fabrication et de la mise en activité de deux nouvelles usines.
»	92 »	Différence minime.
248 »	»	Nombre supérieur de déclarations de possession d'automobiles.
1,000 »	»	Augmentation résultant du paiement pendant toute l'année 1906 d'une taxe créée au mois d'avril 1905.
6,883,247 84	11,444,096 18	
4,560,148 34		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES		
		1906.	1905.	
Enregistrement et transcription.	Actes civils publics	33,179,684 83	30,566,253 01	
	— sous seing privé	957,062 21	799,111 49	
	— judiciaires	919,798 70	949,484 75	
	— d'huissiers	1,152,011 84	1,048,554 42	
	Lettres de noblesse	4,640 »	580 »	
	Permis de changer de nom de famille	290 »	580 »	
Greffes	Mise au rôle	272,901 81	265,272 21	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	757,755 09	750,258 31	
	Légalisations et recherches	5,920 25	8,163 05	
Hypothèques. — Droits d'inscription		390,204 57	370,389 57	
Successions	Droits de succession	22,746,698 92	20,507,738 39	
	— de mutation par décès	388,927 63	464,234 98	
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,489,597 59	2,589,782 73	
	— dus par les époux survivants	430,707 45	399,178 99	
	Formules pour actes de protêts	136,025 »	132,850 »	
	Huissiers			
	Postes	64,250 »	63,500 »	
Timbres.	Timbres fixes.	Passeports à l'intérieur	»	»
		Passeports à l'étranger	9,408 »	8,408 »
		Permis de port d'armes de chasse	589,960 »	576,765 »
		Permis de chasse au lévrier	455 »	525 »
	Débit	Timbres proportionnels pour effets de commerce	580,980 40	533,242 65
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	378,263 55	348,492 10
	{ — à l'étranger	23,760 11	23,987 24	
	Timbres adhésifs pour affiches	449,074 15	415,157 39	
	Timbres de dimension	2,400,646 13	2,340,329 90	
Visa	Timbres proportionnels	100,350 54	77,620 60	
	Timbres de dimension	58,309 43	54,463 77	
	Timbres fixes. — Warrants	1,527 75	945 50	
Extraordinaire	Timbres proportionnels.	Effets de commerce	2,206,152 45	1,968,931 20
		Billets au porteur	344,956 38	330,109 01
		Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.	1,381,339 10	1,661,034 50
	Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	417,176 65	406,678 75
	Affiches	38,848 73	40,779 72	
A REPORTER (fr.		72,877,681 26	67,703,402 23	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,613,428 82	»	
157,930 72	»	
»	29,686 05	Depuis plusieurs années le rendement de cet impôt est en augmentation par suite de l'accroissement du nombre et de l'importance des transactions.
103,457 42	»	L'année 1906 a été particulièrement prospère.
4,060 »	»	
»	290 »	
7,629 60	»	
7,496 78	»	Différences insignifiantes.
»	2,242 80	
19,815 »	»	Idem.
2,238,960 33	»	
»	75,307 35	L'année 1906 a été influencée par l'ouverture de successions importantes.
»	100,485 14	
31,328 46	»	
3,175 »	»	
750 »	»	
»	»	
1,000 »	»	
13,195 »	»	
»	70 »	
47,737 75	»	
29,771 45	»	
»	227 13	Différences peu importantes sauf celles que l'on remarque aux effets de commerce et aux actions de société (Timbre extraordinaire).
33,916 76	»	L'augmentation constatée aux effets de commerce provient de ce que l'usage de présenter au timbrage des vignettes pour lettres de change se vulgarise de plus en plus. La diminution dans le rendement des actions de société doit être attribuée à un arrêt dans la fondation d'entreprises industrielles et commerciales
60,316 23	»	
22,729 94	»	
3,845 66	»	
582 25	»	
237,221 25	»	
14,847 37	»	
»	279,695 40	
10,497 90	»	
»	1,930 99	
5,663,913 89	489,634 86	

Comparaison des recouvrements effectués

DESIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1906.	1905
REPORT. fr.	72,877,681 26	67,703,402 23
<i>Naturalisations.</i> { Droits de naturalisation ordinaire	8,000 »	9,250 »
{ Droits de grande naturalisation	1,250 »	2,750 »
<i>Amendes en matière d'impôts.</i> { Enregistrement et transcription.	104,263 04	99,702 38
{ Greffe.	532 98	387 16
{ Successions	226,297 60	267,656 85
{ Timbre	24,934 21	21,628 04
<i>Amendes de condamnation en matières diverses et dommages-intérêts.</i> { Amendes de condamnation et dommages-intérêts { en totalité	852,749 28	574,512 43
{ attribué au Trésor. { en partie	1,082 35	1,142 45
TOTALS. fr.	74,096,787 72	68,680,430 94

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉBITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES à l'exercice 1906.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906
EN PLUS.	EN MOINS.	
5,663,913 89	489,634 86	
»	1,230 »	
»	1,500 »	
4,560 66	»	Sans importance
145 82	»	
»	41,339 25	
3,303 17	»	
278,237 15	»	Le produit de l'exercice 1906 est normal, celui de 1905 avait été influencé par les mesures de clémence prises à l'occasion de la célébration du 73 ^e anniversaire de l'indépendance nationale.
»	59 80	
5,950,160 69	533,803 91	
5,416,356 78		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1906.	1905.
DOMAINES.			
	Liège à Maestricht	167,979 96	160,893 06
	Maestricht à Bois-le-Duc	203,107 66	192,817 18
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	509,751 50	485,287 24
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	4,207 78	4,299 17
	{ vers Hasselt	16,598 82	14,552 29
	{ vers Turnhout	33,687 92	99,824 29
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	84,577 05	80,622 51
	Sambre	135,667 47	137,615 64
	Canal du Centre	1,890 87	2,039 41
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	177,309 92	178,143 08
	Mons à Coudé	34,240 60	33,033 71
	Pommerœul à Antoing	36,178 19	33,312 93
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	7,117 42	9,622 64
	{ Schipdonck à Balgerhoeke	9,877 49	9,254 02
Droits de navigation.	Roulers à la Lys	5,884 90	5,978 63
	Gand à Ostende	72,371 54	97,074 59
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	22,886 90	22,705 20
	Moervaert	2,926 77	2,865 57
	Furnes à Bergues	326 07	490 40
	Petite Nèthe (canalisée)	1,755 06	1,766 57
	Bossuyt	6,068 79	4,706 62
	Gand à Terneuzen	47,023 36	44,875 19
	Meuse	227,032 62	223,934 58
	Ourthe	3,240 05	4,118 15
	Escaut	146,793 23	137,909 44
	Lys	74,345 30	83,696 43
Rivières et canaux.	Yser	8,293 09	7,843 95
	Ypres à l'Yser	2,248 »	2,213 26
	Loos	2,555 84	3,002 55
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	1,364 21	624 51
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	39,633 69	39,903 23
	Redevances de sociétés nautiques	468 »	406 »
	Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand	57,093 57	150,000 »
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	705,000 »	810,000 »
	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin	41,333 09	41,966 43
	TOTAUX fr.	2,890,836 73	3,057,398 47

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.
EN PLUS.	EN MOINS.	
7,086 90	»	
10,290 48	»	
24,464 26	»	
»	91 39	
2,046 53	»	
3,863 63	»	
3,954 54	»	
»	1,948 17	
»	148 54	
»	833 16	
1,206 89	»	
2,865 26	»	
»	2,505 22	
623 47	»	
»	93 73	
»	24,703 05	
181 70	»	Produits soumis à l'influence du trafic.
61 20	»	
»	164 33	
»	11 51	
1,362 17	»	
2,148 17	»	
3,098 04	»	
»	878 10	
8,883 79	»	
»	9,351 13	
449 14	»	
34 74	»	
»	446 71	
739 70	»	
»	269 54	
62 »	»	
»	92,906 43	
»	105,000 »	Les recettes de 1905 comprenaient des arriérés sur les exercices antérieurs.
»	633 34	
73,422 61	239,984 35	
166,561 74		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
		1906.	1905
Chemin de fer	Voyageurs	79,878,838 84	79,374,981 36
	Bagages	2,189,616 86	2,152,976 47
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	169,488,357 86	158,543,408 19
	Produits extraordinaires	1,867,593 59	2,372,157 34
TOTAL fr.		253,424,407 15	242,443,523 36
Recouvré sur années antérieures		»	»
TOTAL fr.		253,424,407 15	242,443,523 36

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

avec ceux de l'exercice antérieur...

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.
EN PLUS.	EN MOINS.	
503,857 48	»	Augmentation due au trafic en général, notamment aux abonnements d'ouvriers et aux abonnements sur tout le réseau.
36,640 39	»	Ensemble du trafic.
10,944,949 67	»	Continuation de la bonne situation des transactions industrielles et commerciales, nombreux transports de charbon vers la France, par suite des grèves charbonnières dans ce pays (20 mars au 10 mai)
»	504,563 75	Diminution due notamment au décompte du matériel (différence, en faveur des administrations de chemin de fer en relation avec l'Etat belge, entre les sommes dues à ces administrations et celles nous revenant, pour l'usage réciproque du matériel roulant).
11,485,447 54	504,563 75	
»	»	
11,485,447 54	504,563 75	
En plus : fr. 10,980,883 79		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1906.	1905.
Télégraphes et téléphones	13,423,322 85	12,444,054 03
Postes. { Taxe des correspondances en général.	18,372,006 57	17,695,602 28
{ Taxe sur les mandats et bons de poste.	396,526 65	362,893 46
{ Taxe sur les abonnements	74,403 47	68,622 26
{ Taxe sur les effets de commerce	1,241,879 80	1,158,138 30
{ Taxe sur les permis de pêche	9,263 50	8,138 60
TOTALS. fr.	20,294,079 99	19,493,393 87

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.
EN PLUS	EN MOINS.	
979,268 82	»	Augmentation due au développement normal des services télégraphique et téléphonique et principalement à l'extension qu'a prise la correspondance téléphonique locale. Accroissement normal.
676,404 32	»	
33,631 19	»	
5,781 21	»	
83,744 50	»	
1,124 90	»	
800,686 12	»	
800,686 12		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1906	1905.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,324,466 96	1,294,224 27
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	125,226 24	112,043 44
TOTAL	1,449,693 20	1,406,267 41

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.
EN PLUS.	EN MOINS.	
30,242 69	»	Le mouvement des passagers a encore été plus grand en 1906 qu'en 1905 qui accusait déjà une augmentation exceptionnelle du trafic-voyageurs : de là l'accroissement des recettes.
13,183 10	»	La progression assez notable pour tous les genres de transports explique la différence.
43,425 79	»	
+ 43,425 79		

Comparaison des recouvrements effectués

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1906	1905.
Prix de vente de terrains prov ^t d'emprises.	Rivières et canaux	14,410 55	32,727 11
	Routes	29,841 53	49,423 24
Produits d'autres aliénations d'immeubles.		15,546 71	32,891 51
Produits	des successions en déshérence	93,109 43	25,606 25
	nets des épaves	226 17	69 60
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		2,663 18	2,462 03
Prix de vente d'objets mobiliers — Catalogues, inventaires, etc		1,094 55	2,083 80
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Affaires étrangères	1,984 50	»
	— — de l'Agriculture	294 »	135 »
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,959 20	3,052 61
	— — des Finances et des Travaux publics	79,955 39	54,801 63
	— — de la Guerre	217,244 73	182,231 87
	— — de l'Industrie et du Travail	33 »	234 »
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	3,367 90	38,671 »
	— — de la Justice	27,052 40	15,103 83
	de la Cour des comptes	»	»
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	»	»
	de créances ordinaires	15 »	»
Rachat et transfert de rentes.		228 20	400 16
Transactions en matière domaniale.		»	9,390 »
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		37,363 03	17,582 20
Retournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		»	»
Produits d'objets saisis et confisqués		7,892 39	15,672 10
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		6,387 12	1,902 64
Part du Trésor dans l'encaisse disponible des polders		1,903 25	»
Retournissement pour moins-value de mobilier. (Ministère des Finances et des Travaux publics.)		157 20	»
A REPORTER fr.		542,729 43	484,440 55

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	18,316 56	
»	19,581 68	
»	17,344 80	
67,503 18	»	
156 57	»	
201 15	»	
»	989 25	
1,984 50	»	
159 »	»	
»	1,093 41	
25,153 76	»	
35,012 86	»	Produits variables.
»	201 »	
»	35,303 40	
11,948 57	»	
»	»	
»	»	
15 »	»	
»	171 96	
»	9,390 »	
19,780 83	»	
»	»	
»	7,779 71	
4,484 48	»	
1,903 25	»	
157 20	»	
168,460 35	110,171 47	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1906.	1903.	
REPORT. fr		542,729 43	484,440 55	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	682,159 85	735,849 82	
	— de chablis, bois de délit et d'élagage	99,430 58	66,041 96	
	— de glandée, panage, foins et herbages	160 »	324 »	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	23,532 63	22,889 69	
	— du droit de chasse	37,415 25	34,280 25	
	— — de pêche (baux et licences)	656 50	652 »	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	4,453 74	3,389 09	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	20,064 19	19,792 61	
	Indemnité pour carbonisation	»	25 »	
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	31,530 42	34,259 98	
Dépendances du chemin de fer.	— de bâtiments	542,931 03	429,341 82	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	2,444 35	3,326 62	
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42.)	1,284 61	1,439 90	
	Argent non réclamé	4,217 48	3,360 23	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	81,586 60	69,284 »	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	82,068 80	59,922 10	
	— d'objets non réclamés.	28,626 73	24,174 83	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	23,316 80	41,545 85	
	École vétérinaire.	Pension d'animaux malades	13,058 40	41,466 20
		Produit des ventes d'objets divers.	312 45	584 56
Établissements et services régis par l'Etat.	Insertions au <i>Monteur</i> . — Loi du 30 juillet 1889.	63 43	132 75	
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,744 »	15,732 »	
	Institut agricole — Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	»	»	
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	7,400 »	7,760 »	
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.	»	478 »	
A REPORTER fr.		2,245,407 29	2,040,663 81	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.
EN PLUS.	EN MOINS.	
168,460 35	110,171 47	
»	53,689 97	
33,438 62	»	
»	364 »	
642 94	»	
3,133 »	»	
4 50	»	
1,064 65	»	
271 38	»	
»	25 »	
»	2,729 56	
113,589 23	»	
»	882 27	
»	155 29	
857 25	»	Produits variables. L'augmentation constatée à l'exercice 1906 dans le produit des loyers de bâtiments dépendant du chemin de fer, provient surtout de la location des maisons acquises dans l'agglomération bruxelloise, en vue de l'aménagement de la gare du Nord et de son raccordement avec la gare du Midi.
12,302 60	»	
22,146 70	»	
4,451 90	»	
11,770 95	»	
1,592 20	»	
»	72 11	
»	69 32	
12 »	»	
»	»	
»	360 »	
»	178 »	
373,740 47	168,996 99	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1906.	1905.
Report. fr.		2,245,407 29	2,040,663 81
<i>Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.</i>	Produit des examens universitaires	45,053 »	48,352 50
	— — et visa des diplômes	73,540 »	68,937 »
	— des brevets d'invention	707,030 »	661,580 »
	— du quart des salaires sur transcriptions	66,288 35	63,525 11
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	6 71	7 68
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	»	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce	11,190 »	11,654 »
	Restitutions volontaires	160 95	7,041 67
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	200 »	100 »
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	»	31 35
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	54,426 41	52,256 04
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	715 47	676 31
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État	»	11,212 50
	De toute autre nature	6,897 »	31 90
Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand	5,000 »	5,000 »	
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	738,913 28	733,579 37	
Domaine de Tervueren. } Fermages et vente d'arbres	29,680 07	29,064 29	
} Menus produits	2,041 »	4,806 50	
Génie militaire. } Location de biens-fonds et de bâtiments	41,217 51	38,389 51	
} Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	24,883 06	21,200 81	
} Fermages de pêche et de chasse	14,290 12	9,980 26	
Arrérages de rentes	111 08	139 62	
Redevances pour concessions de prises d'eau	20,856 75	19,491 29	
Abbaye de Villers. } Droits d'entrée	4,064 25	2,915 75	
} Menus produits	150 »	»	
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	
— — de créances ordinaires	»	»	
Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	»	129 52	
Redevances sur les mines — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)	3,819 36	3,130 34	
Location de terrains provenant d'emprises. } Rivières et canaux	88,057 24	80,390 59	
} Routes	21,927 42	23,078 14	
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. } Rivières et canaux	138,350 16	90,061 55	
} Routes	137,387 64	215,145 54	
Droits de pêche (rivières et canaux)	23,539 43	23,093 93	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	»	»	
Redevances pour jouissance du mobilier de l'État	766 10	497 50	
Produit des licences pour la cueillette du naissain de moules sur les ouvrages de la côte et des ports du littoral	2,600 »	1,600 »	
Totaux fr.	4,505,589 65	4,264,764 38	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1906.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.
EN PLUS.	EN MOINS.	
373,740 47	168,996 99	
»	3,299 50	
4,603 »	»	
43,450 »	»	
2,763 24	»	
»	0 97	
»	»	
»	464 »	
»	6,880 72	Produits variables.
100 »	»	
»	»	
»	31 35	
2,170 37	»	
39 16	»	
»	11,212 50	
6,865 10	»	
»	»	
5,333 91	»	
615 78	»	
934 50	»	
2,828 »	»	
3,682 25	»	
1,309 86	»	
»	98 54	
1,365 46	»	
1,148 50	»	
150 »	»	
»	»	
»	»	Idem.
»	129 52	
689 02	»	
7,666 65	»	
»	1,150 72	
48,288 61	»	
»	77,757 90	
465 50	»	
»	»	
268 60	»	
1,000 »	»	
510,777 98	269,952 71	
240,825 27		

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1906.	1908.
Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	26,047 61	25,247 52
— — au <i>Compte rendu analytique</i>	25,456 »	23,376 »
— — aux <i>Annales parlementaires</i>	8,852 »	8,795 »
— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	27,323 61	26,293 85
Postes. Services régis par l'État. — — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	576 »	568 »
— — aux <i>Documents parlementaires</i>	909 50	204 »
— — au <i>Bulletin international des douanes</i>	1,395 »	1,305 »
— — au <i>Recueil des actes des Sociétés mutualistes</i>	737 03	756 18
— — au <i>Recueil des actes des Unions professionnelles</i>	129 76	141 27
Produit de la vente des permis de pêche	197,513 »	173,999 »
TOTAUX fr.	288,239 51	260,685 82

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.
EN PLUS.	EN MOINS	
800 09	»	Sans importance
2,080 »	»	
57 »	»	
1,029 76	»	
8 »	»	
5 50	»	
90 »	»	
»	49 45	
»	44 51	
23,514 »	»	
27,584 35	30 66	
27,553 69		

CAPITAUX ET REVE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1906.	1905.
Produits divers des prisons.	510,309 49	456,828 99

M.S. — PRISONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.
EX PLUS	EN MOINS.	
53.480 50	»	Cette différence provient d'une augmentation du produit du travail des détenus.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1906.	1905.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,790,151 90	2,771,099 66
Produits des droits de chancellerie	11,209 60	11,160 20
Produits des actes des commissariats maritimes	194,298 92	179,687 54
Produits des droits de pilotage	4,364,706 06	3,949,699 12
Produits des droits d'écluse	5,401 12	7,297 64
Produits de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	240,239 74	230,596 17
Produits des établissements de bienfaisance de l'État	140,860 36	130,588 98
Produits des laboratoires d'analyses de l'État	144,000 05	145,741 00
Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	4,474,034 96	2,856,714 39
Bonification d'un quart p. c., par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au-delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 5 ^e alinéa)	2,074,296 84	1,956,832 65
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	881,800 »	1,022,200 »
Dividende des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	924,085 »	894,925 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	2,005,392 52	1,636,348 14
Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la Gendarmerie	191,505 10	188,005 70
Quote-part de l'État dans le dividende attribué pour l'exercice 1905 aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	200,000 »	»
TOTAUX. fr.	18,641,682 17	15,980,866 79

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1906.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.
EN PLUS.	EN MOINS.	
19,052 24	»	Les fluctuations de ces produits sont en corrélation avec le mouvement des valeurs du portefeuille de la caisse des dépôts et consignations.
49 40	»	Sans importance.
14,641 38	»	Accroissement continu dans le mouvement de la navigation sur Anvers (392 navires de plus que l'année précédente).
415,006 94	»	
»	2,196 52	Diminution résultant des fluctuations du mouvement du port (26 navires en moins).
9,643 57	»	Augmentation : 1° Du produit des insertions au <i>Recueil des actes des sociétés</i> . . . fr. 6,008 40 2° — de la vente au numéro fr. 1,828 42 3° — des tirés à parts fr. 4,487 90 <hr/> Diminution sur le produit des annonces fr. 2,681 15 <hr/> DIFFÉRENCE EN PLUS fr. 9,643 57
10,301 38	»	Cette augmentation se décompose comme il suit : 1° Produits du potager fr. 1,068 79 2° — de la ferme fr. 4,381 39 3° — des ateliers fr. 4,213 85 4° — divers fr. 3,637 35 <hr/> TOTAL fr. 10,301 38
»	1,741 53	Diminution : 1° Du produit des analyses de contrôle fr. 2,707 25 2° des produits divers fr. 192 40 <hr/> Augmentation du produit des analyses diverses fr. 2,899 63 <hr/> DIFFÉRENCE ÉGALE fr. 1,741 53
1,617,320 57	»	Le Trésor a encaissé, en 1906, une somme de fr. 2,023,989 56 représentant le produit de l'escompte au-delà du taux de 3 1/2 %. Cette somme dépasse de fr. 1,554,719.66 celle qui a été reçue du même chef pour l'exercice 1905.
117,464 19	»	La moyenne des billets en circulation, qui avait été de 676,841,990 francs en 1905, s'est élevée en 1906 à 702,363,760 francs.
»	140,400 »	La moyenne des sommes appliquées à l'achat de valeurs sur l'étranger, qui avait été de 41,100,000 francs en 1905, n'a été en 1906 que de 39,500,000 francs; de plus, le taux moyen des placements est tombé de 2.50 % à 2.23 %.
29,160 »	»	Le dividende attribué aux actions ordinaires s'est élevé à 85 francs en 1906, contre 80 francs en 1905.
369,044 38	»	L'augmentation est due à l'accroissement du nombre des lignes et au développement de leur trafic.
3,499 40	»	Le nombre de journées payées pour 1906 présente, par rapport à l'année 1905, une augmentation de 26,336 unités pour les hommes et une diminution de 9,020 unités pour les chevaux.
200,000 »	»	Produit attribué au Budget des Voies et Moyens, à partir de 1906.
2,805,153 45	144,338 07	
2,660,815 38		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1906.	1905.
Frais de perception des centimes provinciaux	172,815 66	168,610 88
— — — — — communaux	616,730 57	590,632 57
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	319,718 67	241,906 08
TOTAUX fr.	1,109,264 90	1,001,149 53

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.
EN PLUS.	EN MOINS.	
4,204 78	»	Conséquence des augmentations constatées dans le produit des impôts directs.
26,098 »	»	Idem.
77,812 59	»	Conséquence de l'augmentation des non-valeurs.
108,115 37	»	
108,115 37		

Comparaison des recouvrements effec

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1906.	1905.
<i>Reliquats des comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptes extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	199 15	»
	Actes de chargement de divers chefs	142 18	298 48
<i>Déficits des comptes.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	14,375 73	31,212 41
	— divers	11,693 99	36,196 »
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	519 32	738 21
	Remboursement et dégrèvement de contributions	1,644 78	1,495 34
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	2,971 57	2,838 08
	Ministère des Finances et des Travaux publics. Frais de surveillance de travaux publics concédés	12,342 »	12,092 »
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,718 50	2,637 50
	Rétributions des surnuméraires	73,460 56	66,100 »
	Restitution de droits	22 19	»
	Remboursements divers	7,929 73	9,545 11
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	833 60	918 48
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	13 40	»
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Frais de justice en matière de garde civique	12,413 63	12,604 01
	Remboursement de subsides	3,644 96	11,167 98
Restitution de droits	»	»	
Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	182,709 67	129,128 86
	— — de simple police	146,151 10	142,089 11
	— — de faillites	84 48	82 50
	— militaire	1,040 20	639 97
	Frais de poursuites en matière forestière	9,752 95	213 »
Ministère de l'Agriculture.	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe	1,972 30	2,783 25
	Remboursements divers	160 40	»
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	94,326 13	421,051 30
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. —	Frais d'entretien de routes concédées	»	200 »
	Restitution de droits	»	»
	Remboursements divers	7,000 »	»
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	»	90 »	
TOTAUX. fr.		588,122 52	884,161 59

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.
EN PLUS.	EN MOINS.	
199 45	»	
»	156 30	
»	16,836 68	
»	24,502 01	
»	238 89	
149 44	»	
133 49	»	
230 »	»	
61 »	»	
7,360 56	»	
22 49	»	
»	1,615 38	
»	84 88	
13 40	»	La moins-value constatée à la rubrique : frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices n'est que fictive. Elle provient, d'une part, de ce que les frais de l'exercice 1904 ont été recouverts en 1905 à cause de la date tardive de l'arrêt de répartition et, d'autre part, de ce qu'une partie des frais afférents à l'exercice 1906 ont été reportés pour un motif identique à l'exercice 1907.
»	190 38	
»	7,523 02	Les autres différences ne retiennent pas l'attention et se rapportent, d'ailleurs, à des produits essentiellement variables.
»	»	
53,580 81	»	
4,061 99	»	
1 98	»	
400 23	»	
9,539 95	»	
»	810 95	
160 40	»	
»	326,725 17	
»	200 »	
»	»	
7,000 »	»	
»	90 »	
82,934 59	378,973 66	
296,039 07		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1906.	1905.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	27,984 »	22,984 »

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.
EN PLUS	EN MOINS.	
5,000 »	»	Intervention de la province de Limbourg dans les frais de remplacement d'une partie du mobilier de la prison de Tongres détruit par un incendie.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1906.	1905.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	124,704 70	208,306 41
Recettes diverses et accidentelles	1,287,937 48	2,891,737 62
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	»	1,360 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	5,466 50	5,449 96
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	40,356 92	78,473 15
Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la trésorerie	230,000 »	230,000 »
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	31,580 »	31,580 »
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876).	2,366,006 29	2,325,593 03
Établissements de bienfaisance	291,189 25	296,101 96
Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 »	20,000 »
Annuité à payer jusqu'en 1928 par la Compagnie des Wagons-Lits et des grands express internationaux, du chef d'une provision de 500 000 francs avancée par l'Etat. (Convention du 13 novembre 1901, art. 2, § 4.)	28,926 »	28,926 »
Versement à effectuer par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900	1,213,480 43	»
TOTALS. . . . fr.	5,639,667 27	6,117,528 13

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1906.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	\$3,604 74	Diminution des recouvrements effectués sur les exercices clos.
	1,603,780 44	Cette différence provient des causes ci-après : Les recouvrements de 1905 comprennent en plus : 1° un versement de fr. 1,085,695.37 effectué par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900; 2° une somme de fr. 687,608.54 restée disponible sur les fonds mis à la disposition du trésor pour le service des titres des sociétés anonymes des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam, de l'Est belge et du Liégeois-Limbourgeois, pendant l'année 1897; 3° fr. 263,154.69 du chef d'intérêts bonifiés sur les capitaux provenant de l'emprunt. D'autre part, dans les recettes de 1906 figure une somme de fr. 445,726.77 représentant les intérêts bonifiés par la société anonyme du canal et des installations maritimes, sur la soule stipulée dans l'acte d'échange d'immeubles du 22 juin 1903.
	1,360 »	La somme due pour 1906 a été recouvrée après la clôture de l'exercice.
16 54	»	
	38,116 23	Produit éventuel.
	»	
	»	
40,413 26	»	Augmentation résultant de l'accroissement du chiffre des pensions.
	4,912 71	Diminution : 1° Sur les frais d'entretien fr. 3,878 86 2° Sur les frais de pension 1,037 15 Total <u>fr. 4,912 71</u>
	»	
	»	
1,213,480 43	»	Les versements ayant trait aux années 1904 et 1905, ont été rattachés aux recettes diverses et accidentelles; mais, comme la Chine aura à effectuer des versements pendant plusieurs années, un article spécial a été ouvert au budget des Voies et Moyens à partir de 1906.
1,233,910 23	1,731,774 09	
477,860 86		

(164)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1906

DÉPENSES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1904.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
				Intérêts du capital amorti.	Dotations de l'amortissement		
		EXERCICE 1906. (<i>Compte définitif.</i>)					
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.					
		Première section. — Dépenses ordinaires.					
I.		Service de la dette proprement dite.					
		<i>1^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
	1	Dette à 2 1/2 %	5,498,990 78	»	»	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	»	»	»	»	80,637 50
		<i>2^e SECTION. — Redevances dues au gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvées par la loi du 29 avril suivant.</i>					
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	»	»	»	»	123,386 24
	4	Rachat des droits de fanal.	»	»	»	»	21,164 02
		<i>3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.</i>					
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.					
	5	Dette à 3 % (1 ^{re} série).	13,301,730	» 266,313	» 1,356,804 30	14,924,847 30	14,924,847 30
	6	— (2 ^e série)	66,553,934 46	1,100,178	» 6,765,411 24	74,419,523 70	74,419,523 70
	7	— (3 ^e série).	6,971,898	» 125,868	» 709,776 60	7,807,542 60	7,807,542 60
		TOTAUX. fr.	92,326,553 24	1,492,359	» 8,831,992 14	102,650,904 38	
				10,324,351 14			
		A REPORTER. fr.					102,876,002 14

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES comportant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'ÉTAT.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1906.	En 1907, jusqu'au 31 octobre.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
5,498,990 78	2,749,495 39	2,749,495 39	5,498,990 78	»	»	»	»	»
80,637 50	80,637 50	»	80,637 50	»	»	»	»	»
122,009 99	»	122,009 99	122,009 99	»	»	1,376 25	»	»
20,927 95	»	20,927 95	20,927 95	»	»	236 07	»	»
14,924,422 41	7,462,423 53	7,461,999 18	14,924,422 41	»	»	424 89	»	»
74,419,523 70	74,419,523 70	»	74,419,523 70	»	»	»	»	»
7,807,542 60	7,807,542 60	»	7,807,542 60	»	»	»	»	»
102,874,054 93	92,519,622 42	10,354,432 51	102,874,054 93	»	»	2,037 21	»	»

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	112,876,024 44	112,874,084 93	92,519,622 42	10,354,432 51
I (suite)		Service de la dette proprement dite (suite).				
		3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT (suite).				
	8	Intérêts à 3 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Ecloo à Gand	1,500 »	1,500 »	1,500 »	»
	8 ^{bis}	Intérêts à 3 % de la somme de 1,240,569 francs. Reprise des concessions de péages octroyés à la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale . . . a)	37,217 07	37,217 07	»	»
	9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1905 et 1906 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires, Intérêts et frais des bons du Trésor en circulation (Cred. non limitatif) . . .	7,800,000 »	6,543,021 47	5,333,863 31	1,011,158 16
		§ 2 — ANNUITÉS DIVERSES.				
	10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	300,000 »	150,000 »	150,000 »
	11	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (S ^{pa} à la frontière Grand Ducal)	219,600 »	219,600 »	219,600 »	»
	12	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 3 juin suivant.	612,000 »	612,000 »	612,000 »	»
	13	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33 et 37 de la convention du 4 ^{er} juin 1877.)	8,471,837 »	8,471,837 »	8,356,837 »	113,000 »
	14	Annuité à payer jusqu'en 1941, pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention de 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858)	672,330 »	672,330 »	672,330 »	»
	15	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Heshaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)	859,000 »	858,287 69	858,287 69	»
	16	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt	190,900 »	190,900 »	190,900 »	»
	17	Annuité à payer jusqu'en 1949, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,975 »	8,975 »	3,587 50	5,387 50
	18	Annuités à payer jusqu'en 1935, pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	160,485 »	160,485 »	47,242 50	113,242 50
	19	Annuités à payer jusqu'en 1949, pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Ecloo à Gand	65,160 »	65,160 »	23,580 »	41,580 »
		A REPORTER. fr.	122,278,096 24	121,017,368 15	109,169,385 42	11,790,800 67

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
102,874,034 93	»	»	2,037 21	»	»	
1,500 »	»	»	»	»	»	
»	37,217 07	»	»	»	»	a) Crédit alloué par la loi du 18 août 1907. Moniteur du 31 octobre 1907, n° 304. fr. 37,217 07.
6,545,021 47	»	»	1,254,978 53	»	»	
300,000 »	»	»	»	»	»	
219,600 »	»	»	»	»	»	
612,000 »	»	»	»	»	»	
8,471,837 »	»	»	»	»	»	
672,330 »	»	»	»	»	»	
888,287 69	»	»	712 31	»	»	
190,900 »	»	»	»	»	»	
8,975 »	»	»	»	»	»	
160,485 »	»	»	»	»	»	
65,160 »	»	»	»	»	»	
120,080,161 09	37,217 07	»	1,257,728 05	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	122,275,096 21	121,017,368 16	108,189,350 42	11,790,800 67
I (suite)		Service de la dette proprement dite (suite).				
		3^e SECTION — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES (suite).				
	20	Annuité à payer jusqu'en 1912, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen.	33,890 »	33,477 50	30,695 »	2,782 50
	21	Annuités à payer jusqu'en 1955, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois.	761,645 »	759,342 50	457,572 50	301,770 »
	22	Annuités à payer jusqu'en 1944, pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge.	959,602 50	959,602 50	959,602 50	»
	23	Annuité à payer jusqu'en 1916, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain.	16,097 50	16,097 50	16,097 50	»
	24	Annuités à payer jusqu'en 1966, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.	978,805 »	978,805 »	978,805 »	»
	25	Annuités à payer jusqu'en 1951, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht.	137,710 »	137,710 »	51,105 »	86,605 »
	26	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse.	132,917 50	132,917 50	78,882 50	54,035 »
	26 ^{bis}	Intérêts et amortissement des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale. a)	797,325 »	797,325 »	»	797,325 »
	26 ^{ter}	Intérêts et amortissement des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale. b)	1,327,900 »	1,327,900 »	»	1,327,900 »
	27	Annuités souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux. c)	2,444,901 50	2,444,901 50	2,370,000 »	74,901 50
	28	Annuité à payer par l'Etat jusqu'en 1986 à la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles.	350,000 »	350,000 »	350,000 »	»
	29	Annuités à payer jusqu'en 1911, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines.	62,514 79	62,514 79	17,685 48	44,829 31
	30	Dixième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'Etat, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière.	688,344 74	688,344 74	688,344 74	»
		A REPORTER. fr.	130,966,749 74	129,706,306 69	115,188,140 64	14,480,948 98

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comp- tabilité.		
120,380,181 09	37,217 07	»	1,257,728 05	»	»	
33,477 50	»	»	412 50	»	»	
759,342 50	»	»	2,302 50	»	»	
939,602 50	»	»	»	»	»	
16,097 50	»	»	»	»	»	
978,805 »	»	»	»	»	»	
137,710 »	»	»	»	»	»	
132,917 50	»	»	»	»	»	
797,325 »	»	»	»	»	»	a) Crédit alloué par la loi du 18 août 1907 <i>Moniteur</i> du 31 octobre 1907, n° 304.
1,327,900 »	»	»	»	»	»	b) Crédit alloué par la loi du 18 août 1907. <i>Moniteur</i> du 31 octobre 1907, n° 304.
2,444,901 50	»	»	»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 2,370,000 » Crédit supplémentaire. . . 74,901 50 alloué par la loi du 18 août 1907. <i>Moniteur</i> du 24/8, n° 237.
350,000 »	»	»	»	»	»	
62,314 79	»	»	»	»	»	
688,344 74	»	»	»	»	»	
129,660,089 62	37,217 07	»	1,260,443 05	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	430,966,749 74	429,706,306 69	415,438,140 64	44,480,948 98
I		Service de la dette proprement dite (suite).				
(suite)		3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	31	Rente annuelle à 3 p. $\frac{1}{2}$ %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873)	39,788 85	39,788 85	39,788 85	»
	32	Rente annuelle à 3 p. $\frac{1}{2}$ %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893.)	45,000 »	45,000 »	45,000 »	»
	33	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Meuseyck; minimum de produit garanti par l'Etat à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif).	150,000 »	146,765 75	75,000 »	71,765 75
	34	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.). fr. 177,000 »				
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 »	184,500 »	117,620 04	21,304 29	96,315 75
II.		Rémunérations et Pensions.				
	35	Rémunération en matière de milice. (Loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1903 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1906 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif).	14,031,000 »	12,196,449 21	461,108 11	11,437,438 10
	36	Pensions diverses	14,524,474 »	14,269,792 46	8,792,451 89	5,451,322 24
	37	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV), relative au rachat par l'Etat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	15,066 50	14,380 81	10,865 92	3,469 89
	38	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées	4,168,000 »	4,094,746 54	2,773,510 23	1,316,025 61
	39	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle à la caisse des pensions des veuves et orphelins du département des finances	564,000 »	564,000 »	564,000 »	»
		A REPORTER. fr.	464,688,570 09	461,494,820 35	127,974,169 03	32,857,286 32

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RÉSULTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.		
12,669,089 62	37,217 07	»	1,260,443 05	»	»	
39,788 85	»	»	»	»	»	
45,000 »	»	»	»	»	»	
440,765 75	»	»	3,234 25	»	»	
417,620 04	»	»	66,879 96	»	»	
41,898,546 21	297,873 »	»	1,834,580 79	»	»	
14,243,774 13	26,018 33	»	254,681 54	»	»	
14,335 81	45 »	»	685 69	»	»	
4,089,535 84	5,210 70	»	73,253 46	»	»	
564,000 »	»	»	»	»	»	
160,828,486 25	366,364 10	»	3,493,758 74	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	161,668,579 09	161,194,820 85	127,974,169 93	32,857,286 32
III.		Intérêts sur cautionnements et consi- gnations.				
	40	A. Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor. . . fr. 1,450,000 »	1,453,000 »	1,537,842 77	558,497 24	968,697 05
		B. Intérêts arriérés du même chef se rappor- tant à des exercices clos fr. 3,000 »				
	41	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des rem- plaçants dans la milice nationale	3,000 »	2,963 13	»	2,963 13
	42	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consigna- tions par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 p. % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation. .	850,000 »	797,030 84	25,130 67	758,818 26
		(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limi- tatifs)				
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget de la Dette publique fr.	166,994,629 09	163,532,637 09	128,554,797 84	34,587,764 76

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1906

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOES	PAYEMENTS RESFANE A REPPECTURE OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	
160,828,486 23	366,364 10	»	3,493,758 74	»	»	
1,527,194 29	10,648 48	»	»	»	84,842 77	
2,963 13	»	»	86 87	»	»	
783,948 93	13,081 91	»	52,969 46	»	»	
163,142,862 60	390,094 49	»	3,546,814 77	»	84,842 77	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1906, a été fixé, par l'article unique de la loi du 12 mai 1906, *Moniteur* du 14 et du 15 mai, nos 134-135, à la somme de fr. 164,787,285 52

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 2,237,343 57

TOTAL fr. 166,994,629 09

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1906 (Compte définitif.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.	1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 23 décembre 1865)	3,300,000 »	3,300,000 »	3,300,000 »	»
	2	Dotation de S. A. R. le Prince Albert de Belgique.	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»
	3	Dotation de S. A. R. la Comtesse de Flandre	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
II.	4	Sénat	291,000 »	271,310 23	241,359 »	30,151 23
III.	5	Chambre des représentants.	1,153,867 »	1,108,654 84	898,482 02	210,172 82
Cour des Comptes.						
IV.	6	Traitements des membres de la Cour	77,700 »	77,600 60	77,600 60	»
	7	Traitements du personnel des bureaux	294,300 »	294,300 »	290,915 18	3,584 82
	8	Matériel et dépenses diverses	25,000 »	24,943 82	21,450 94	3,492 88
	9	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (Crédit non limitatif).	1,200 »	»	»	»
	10	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et gens de service, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.	1,600 »	410 »	285 »	125 »
	11	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service	3,500 »	»	»	»
TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget des Dotations fr.			5,400,367 »	5,327,619 49	5,080,092 74	247,526 75

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU AJUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	
3,300,000 »	»	»	»	»	»	
200,000 »	»	»	»	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
271,510 23	»	»	49,489 77	»	»	
1,108,684 84	»	»	47,212 46	»	»	
77,600 60	»	»	99 40	»	»	
294,500 »	»	»	»	»	»	
24,943 82	»	»	56 18	»	»	
»	»	»	1,200 »	»	»	
410 »	»	»	1,190 »	»	»	
»	»	»	3,500 »	»	»	
5,327,619 49	»	»	72,747 51	»	»	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1906, a été fixé par l'article unique de la loi du 31 décembre 1905, *Moniteur* des 1^{er} 2 et 3 janvier 1906, nos 1, 2 et 3, à la somme de . . . fr. 5,400,367 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 Jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1905 a).				
		<i>Reports de l'exercice 1905 à l'exercice 1906, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Bienfaisance.				
		<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>				
XII	40	Ecoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtimens et immeubles.	335 30	335 25	»	335 25
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XIII	60	Construction d'une maison de refuge pour femmes	83,124 45	83,124 45	50,000 »	33,124 45
	61	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Chemin de ronde de la prison secondaire de Gand. — Achat de terrains — Plans. — Travaux de construction et parachèvement	214,259 69	200,000 »	50,000 »	150,000 »
	64	Eglise des SS.-Pierre-et-Paul, à Ostende Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église.	289,826 30	289,826 30	57,000 »	232,826 30
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	587,210 44	572,950 75	157,000 »	415,950 75
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1905 fr	587,545 74	573,286 »	157,000 »	416,286 »
		EXERCICE 1906. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
I	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitemens des fonctionnaires, employés et gens de service	573,000 »	552,755 91	549,628 41	3,127 50
	3	Matériel. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire). b)	102,000 »	101,977 97	77,848 11	24,129 86
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale c)	16,000 »	15,195 38	5,735 15	9,460 23
	5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . d)	15,000 »	14,881 15	13,478 60	1,402 55
		A RÉGULER fr.	727,000 »	705,810 41	667,690 27	38,120 14

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
333 25	»	»	03	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes par décision du 13 novembre 1906, n° 664061.
83,124 45	»	»	»	»	»	
200,000 »	»	»	»	14,259 69	»	
289,826 30	»	»	»	»	»	
572,950 75	»	»	»	14,259 69	»	
573,286 »	»	»	03	14,259 69	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
532,753 91	»	»	20,244 09	»	»	
401,977 97	»	»	22 03	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 90,000 » Augmentation 12,000 »
15,195 38	»	»	804 62	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 9,000 » Augmentation 7,000 »
14,881 15	»	»	118 85	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 13,500 » Augmentation 1,500 »
703,810 41	»	»	21,489 59	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobr.
		REPORT. . . . fr.	727,000 »	705,810 41	667,690 27	38,120 14
II.		Ordre judiciaire.				
	6	<i>Cour de cassation.</i> — Personnel	291,000 »	287,515 99	287,190 99	325 »
	7	<i>Cour de cassation.</i> — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe	5,200 »	5,080 95	4,925 50	155 45
	8	<i>Cours d'appel.</i> — Personnel a)	1,410,000 »	1,409,855 62	1,377,669 63	31,869 33
	9	<i>Cours d'appel.</i> — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.	33,000 »	32,449 62	30,953 75	1,495 87
	10	<i>Tribunaux de première instance et de commerce.</i> — Per- sonnel	3,370,000 »	3,359,813 34	3,182,275 64	177,537 70
	11	<i>Tribunaux de première instance et de commerce.</i> — Indem- nités aux greffiers pour le matériel des greffes	29,000 »	28,176 98	26,700 »	1,476 98
	12	<i>Justices de paix et tribunaux de police.</i> — Personnel b)	2,131,000 »	2,130,773 24	1,920,632 35	210,140 69
	13	<i>Justices de paix et tribunaux de police.</i> — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes c)	45,000 »	44,798 79	41,401 60	3,037 63
III.		Justice militaire.				
	14	<i>Cour militaire.</i> — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général	41,500 »	40,799 92	40,799 92	»
	15	<i>Cour militaires.</i> — Matériel	2,000 »	1,731 29	1,500 »	231 29
	16	<i>Conseils de guerre.</i> — Personnel	106,000 »	102,224 40	100,686 07	1,383 33
	17	<i>Conseils de guerre.</i> — Matériel	8,000 »	6,950 33	6,693 05	257 28
IV.		Frais de justice.				
	18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoni- ques (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif)	2,400,000 »	2,375,720 81	175,815 »	2,398,253 66
	19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	1,000 »	999 96	999 96	»
	20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellu- lares	15,000 »	14,269 23	13,669 70	599 55
V.		Palais de Justice.				
	21	Construction, réparation et entretien des locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rému- nération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre (Y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire) d)	55,500 »	54,884 62	27,246 31	27,603 31
		A REPORTER. . . . fr	10,670,200 »	10,801,855 52	7,906,847 94	2,892,487 21

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
705,810 41	»	»	21,189 59	»	»	
287,315 99	»	»	3,484 01	»	»	
5,080 95	»	»	119 05	»	»	
1,409,338 96	316 66	»	144 38	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 1,393,000 » Augmentation 47,000 »
32,449 62	»	»	550 38	»	»	
3,359,813 34	»	»	10,186 66	»	»	
28,176 98	»	»	823 02	»	»	
2,130,773 24	»	»	226 76	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 2,168,000 » Diminution 37,000 »
44,439 23	359 56	»	204 24	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 42,000 » Augmentation 3,000 »
40,799 92	»	»	700 08	»	»	
1,731 29	»	»	268 71	»	»	
102,069 40	155 »	»	3,775 60	»	»	
6,950 33	»	»	1,049 67	»	»	
2,574,066 66	1,654 15	»	»	»	175,720 81	
999 96	»	»	0 04	»	»	
14,269 25	»	»	730 75	»	»	
54,849 62	35 »	»	615 38	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 157,000 » Diminution 101,500 »
10,799,333 43	2,520 37	»	44,065 29	»	175,720 81	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverte PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	10,670,200 »	10,801,855 52	7,906,847 94	2,892,487 24
VI.		Publications officielles. — Commissions et jurys.				
	22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> a)	290,800 »	290,695 32	226,876 90	63,818 42
	23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires b)	134,000 »	133,655 80	108,477 83	25,177 95
	24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du département de la justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel	8,000 »	7,659 51	3,820 44	3,839 07
	25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	9,000 »	8,998 90	7,216 45	1,782 45
	26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commis- sion royale de publication des anciennes lois.	10,000 »	6,226 75	2,721 82	3,504 93
VII.		Cultes.				
	27	Clergé supérieur du culte catholique.	318,300 »	311,091 66	232,349 99	78,741 67
	28	Clergé inférieur du culte catholique c)	5,852,100 »	5,846,033 39	4,033,908 34	1,811,675 05
	29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église. pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	900,000 »	900,000 »	792,128 13	107,871 87
	30	Culte protestant et anglican. — Personnel.	89,900 »	86,237 20	71,189 90	18,047 30
	31	Culte protestant et anglican. — Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 »	9,300 92	5,972 91	3,328 01
	32	Culte israélite. — Personnel	24,500 »	24,492 »	19,106 50	5,385 50
	33	Culte israélite — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»
	34	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
VIII.		Bienfaisance.				
		<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
	35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'Etat. (<i>Crédit non limitatif</i>)	3,500,000 »	4,014,814 65	1,947,044 22	2,060,601 93
		A REPORTER. fr.	21,827,800 »	22,452,061 62	15,368,661 39	7,073,261 36

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES exécutées LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À RÉPECTURER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
10,799,335 45	2,520 37	»	44,065 29	»	175,720 81	
290,695 32	»	»	104 68	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 290,000 » Augmentation 800 »
133,655 80	»	»	344 20	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 195,000 » Diminution 61,000 »
7,659 51	»	»	340 49	»	»	
8,998 90	»	»	1 40	»	»	
6,226 75	»	»	3,773 25	»	»	
311,091 66	»	»	7,208 34	»	»	
5,845,583 39	450 »	»	6,066 61	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 5,917,000 » Diminution 64,900 »
900,000 »	»	»	»	»	»	
86,237 20	»	»	3,662 80	»	»	
9,300 92	»	»	699 08	»	»	
24,492 »	»	»	8 »	»	»	
1,000 »	»	»	»	»	»	
10,000 »	»	»	»	»	»	
4,007,646 15	7,168 50	»	»	»	514,814 65	
22,441,922 75	10,138 87	»	66,273 84	»	690,535 46	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	21,827,800 »	22,452,061 62	15,368,661 39	7,073,261 36
VIII (suite).		Bienfaisance (suite).				
		<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés (suite).</i>				
	36	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du département de la guerre	150,000 »	150,000 »	121,139 78	28,860 22
	37	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles . a)	16,900 »	16,600 90	4,720 30	11,592 50
		<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>				
	38	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements.	581,300 »	575,723 74	538,624 37	37,099 37
	39	Écoles de bienfaisance de l'État. — Éléves mis à la disposition du gouvernement b)	804,700 »	803,779 18	680,503 72	122,816 54
	40	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles c)	283,300 »	284,890 82	233,879 85	50,938 09
	41	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	40,000 »	40,000 »	40,000 »	»
	42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 »	3,200 04	3,000 04	200 »
IX.		Prisons.				
	43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation. . . . d)	1,157,400 »	1,156,370 86	968,786 87	186,638 67
	44	Salaires des détenus. e)	211,000 »	210,953 77	187,664 79	23,288 98
	45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel. f)	27,700 »	27,682 95	23,000 »	4,682 95
	46	Frais de voyages des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	18,000 »	17,997 89	14,842 50	3,155 39
47	Traitements des fonctionnaires et employés	1,460,000 »	1,440,805 09	1,402,768 14	38,035 95	
		A REPORTER. fr	26,585,300 »	27,180,066 16	19,587,591 75	7,592,570 02

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.		
22,441,922 75	40,138 87	»	66,273 84	»	690,535 46	
150,000 »	»	»	»	»	»	
16,312 80	287 40	»	299 80	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 14,000 » Augmentation 2,900 »
575,723 74	»	»	5,776 26	»	»	
803,320 26	458 92	»	920 82	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 762,200 » Augmentation 42,500 »
284,817 94	72 88	»	409 18	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 269,300 » Augmentation 16,000 »
40,000 »	»	»	»	»	»	
3,200 04	»	»	1,799 96	»	»	
1,153,425 54	945 32	»	1,029 14	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 1,040,000 » Augmentation 117,400 »
210,953 77	»	»	46 23	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 190,000 » Augmentation 21,000 »
27,682 95	»	»	17 05	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 23,000 » Augmentation 4,700 »
17,997 89	»	»	2 11	»	»	
1,440,804 09	1 »	»	19,194 91	»	»	
27,168,161 77	11,904 39	»	95,769 30	»	690,535 46	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907 jusqu'au 31 octobre
		REPORT fr.	26,535,300 »	27,180,066 46	19,587,591 75	7,580,570 02
		PRISONS (suite).				
IX (suite)	48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés a)	30,300 »	30,275 »	30,025 »	250 »
	49	Frais d'impression et de bureau b)	26,600 »	26,600 »	12,722 91	13,877 09
	50	Patronage des condamnés libérés.	30,000 »	30,000 »	28,000 »	2,000 »
	54	Mobilier — Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles	275,000 »	232,745 81	181,298 47	51,173 59
		Frais de police.				
X.	52	Mesures de sûreté publique	60,000 »	60,000 »	60,000 »	»
		Traitements de disponibilité, pensions et secours.				
XI.	53	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département c)	49,900 »	49,839 27	46,492 20	3,347 07
	54	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1906 et aux exercices clos) (Crédit non limitatif)	20,000 »	25,088 34	23,464 18	1,624 16
	55	Pensions ecclésiastiques (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1906 et aux exercices clos) (Crédit non limitatif)	16,000 »	20,903 36	17,657 81	3,245 55
	56	Secours à des ministres des cultes	30,000 »	30,000 »	29,520 »	480 »
	57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse	31,000 »	29,696 »	29,696 »	»
	58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»
		Dépenses imprévues.				
XII.	59	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux	19,000 »	11,334 55	8,063 55	3,271 20
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	27,178,100 »	27,731,548 49	20,059,531 67	7,659,838 68

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
TOTAL.						
27,168,161 77	11,904 39	»	95,769 30	»	690,535 46	
30,273 »	»	»	25 »	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 30,200 » Augmentation 100 »
26,600 »	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 18,000 » Augmentation 8,600 »
30,000 »	»	»	»	»	»	
232,472 06	273 75	»	33,181 85	9,072 34	»	
60,000 »	»	»	»	»	»	
49,839 27	»	»	60 73	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 40,000 » Augmentation 9,900 »
25,088 34	»	»	»	»	5,088 34	
20,903 36	»	»	»	»	4,903 36	
30,000 »	»	»	»	»	»	
29,696 »	»	»	1,304 »	»	»	
5,000 »	»	»	»	»	»	
11,334 55	»	»	7,665 45	»	»	
27,719,370 35	12,178 14	»	138,006 33	9,072 34	700,827 16	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.						
Services divers.						
XIII						
	60	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles — Acquisition de terrains — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement a	462,000 »	283,627 32	26,235 23	259,392 09
	61	Construction d'une maison de refuge pour femmes b.	200,400 »	165,631 67	24,812 67	140,819 »
	62	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'Etat. — Acquisition de terrains c)	86,700 »	74,914 32	29,257 23	45,654 09
	63	Construction et ameublement d'une école de bienfaisance, à Ypres. — Parachèvement — Acquisition de terrains d)	62,600 »	55,761 11	24,193 88	31,565 23
	64	Église de Notre-Dame à Lacken. — Parachèvement	400,000 »	34,413 81	8,979 64	23,949 17
	65	Construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon (premier crédit)	300,000 »	76,944 65	701 23	76,243 42
	66	Église des SS-Pierre-et Paul à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église e)	145,000 »	46,794 60	»	46,794 60
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	1 656,700 »	740,084 48	114,181 88	624,417 60
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires	27,178,100 »	27,731,548 49	20,059,331 67	7,659,838 68
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère de la Justice fr.	28,834,800 »	28,471,632 97	20,173,713 55	8,284,256 28
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1905. (Art 30 de la loi de comptabilité.)	587,545 74	573,286 »	137,000 »	416,286 »
		Crédits et dépenses pour l'exercice 1906.	28,834,800 »	28,471,632 97	20,173,713 55	8,284,256 28
		TOTAUX. fr.	29,422,345 74	29,044,918 97	20,310,713 55	8,700,542 28

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES cédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
285,627 32	»	»	9,117 73	167,254 95	»	a) Crédit primitif . . . fr. 400,000 » Crédit supplémentaire. 62,000 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
163,631 67	»	»	260 71	34,507 62	»	b) Crédit primitif . . . fr. 200,000 » Crédit supplémentaire. 400 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
74,911 32	»	»	88 68	11,700 »	»	c) Crédit primitif . . . fr. 70,000 » Crédit supplémentaire. 16 700 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
33,761 41	»	»	1,379 51	5,459 38	»	d) Crédit primitif . . . fr. 50,000 » Crédit supplémentaire 12,500 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
32,928 81	1,485 »	»	365,586 19	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 70,000 » Crédit supplémentaire 75,000 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
76,944 65	»	»	»	223,055 35	»	
46,794 60	»	»	4,100 »	94,105 40	»	
738,599 48	1,485 »	»	380,532 82	536,082 70	»	
97,719,370 35	12,178 14	»	138,006 33	9,072 34	700,527 16	
28,457,969 83	13,663 14	»	518,539 15	545,155 04	700,527 16	
573,286 »	»	»	05	14,259 69	»	
28,457,969 83	13,663 14	»	518,539 15	545,155 04	700,527 16	
29,031,255 83	13,663 14	»	518,539 20	559,414 73	700,527 16	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1906 a été fixé par l'article unique de la loi du 17 mai 1906, *Moniteur* du 19, n° 139 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 27,178,400 »
A Y AJOUTER : la partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1905,
conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité
de l'Etat. fr. 335 30

TOTAL pour le service ordinaire fr. 27,178,435 30

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 1,420,000 »
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 236,700 »
2° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exer-
cice 1905. fr. 587,210 44

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 2,243,910 44

ENSEMBLE fr. 29,422,345 74

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907 jusqu'au 31 octobre
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1903.				
		<i>Reports de l'exercice 1903 à l'exercice 1906, conformément à l'article 36 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
IX.	24	Appropriation et aménagement de l'hôtel de la légation de Belgique, à Constantinople	40,029 07	40,006 92	2,161 32	7,845 60
	25	Construction d'un hôtel pour le consulat de Belgique, à Séoul	45,805 74	45,805 74	»	45,805 74
		Totaux des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1903. fr.	55,834 81	55,812 66	2,161 32	53,651 34
		EXERCICE 1904.				
		<i>Report de l'exercice 1904 à l'exercice 1906.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Frais de voyage.				
IV.	9	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes Courses diverses	43,360 »	1,975 »	1,975 »	»
		Totaux des crédits et des dépenses pour les transferts des exercices 1903 et 1904 fr.	69,194 81	57,787 66	4,136 32	53 651 34
		EXERCICE 1906. (COMPTE DÉFINITIF)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
I.	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours	449,160 »	449,396 87	439,791 52	9,605 35
	3	Matériel (Y compris une somme de 1,000 francs en charge temporaire.) b)	74,600 »	74,589 63	46,651 87	27,901 76
		À REPORTER fr	545,060 »	544,986 50	507,443 30	37,507 11

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
10,006 92	»	»	22 15	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 13 novembre 1906, n° 664063.
45,805 74	»	»	»	»	»	
55,812 66	»	»	22 15	»	»	
1,975 »	»	»	11,385 »	»	»	
57,787 66	»	»	11,407 15	»	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
449,396 87	»	»	63 13	»	»	
74,553 63	36 »	»	10 37	»	»	
544,950 50	36 »	»	73 50	»	»	

b) Crédit primitif . . . fr. 59,000 »
Crédit supplémentaire. 15,600 »
alloué par la loi du 18 août 1907, *Moniteur*
du 24, n° 236.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés - ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	545,060 »	544,986 50	507,443 39	37,507 41
I (suite).		Administration centrale (suite).				
	4	Fonds secrets	13,000 »	13,000 »	4,000 »	9,000 »
	5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	30,000 »	30,000 »	30,000 »	»
II.		Légations.				
	6	Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués :				
		<i>A</i> Allemagne	71,000 »			
		<i>B</i> Autriche-Hongrie	71,000 »			
		<i>C</i> Brésil	36,000 »			
		<i>D</i> Chine	46,000 »			
		<i>E</i> Suède	33,000 »			
		<i>F</i> Espagne	39,000 »			
		<i>G</i> États-Unis	66,000 »			
		<i>H</i> France	71,000 »			
		<i>I</i> Grande-Bretagne	71,000 »			
		<i>J</i> Grèce	32,000 »			
		<i>K</i> Italie	46,000 »			
		<i>L</i> Japon	41,000 »			
		<i>M</i> Grand-Duché de Luxembourg	25,000 »			
		<i>N</i> Maroc	28,000 »			
		<i>O</i> Mexique	36,000 »			
		<i>P</i> Pays-Bas	46,000 »	1,357,000 »	1,334,416 63	1,183,376 21
		<i>Q</i> Perse	36,000 »			
		<i>R</i> Portugal	33,000 »			
		<i>S</i> Roumanie	34,000 »			
		<i>T</i> Russie	71,000 »			
		<i>U</i> Saint-Siège	40,000 »			
		<i>V</i> Serbie	32,000 »			
		<i>W</i> Suisse	27,000 »			
		<i>X</i> Turquie	41,000 »			
		<i>Y</i> Danemark et Norwège	33,000 »			
		Traitement d'un envoyé extraordinaire occupant le poste d'agent et consul général au Caire	21,000 »			
		Traitements des conseillers et secrétaires	217,000 »			
		Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'année et indemnités à quelques agents non rétribués	14,000 »			
		A REPORTER. . . . fr.	1,945,060 »	1,922,403 13	1,724,819 60	197,547 53

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
544,950 50	36 »	»	73 50	»	»	
13,000 »	»	»	»	»	»	
30,000 »	»	»	»	»	»	
1,334,416 63	»	»	22,583 37	»	»	
1,922,367 13	36 »	»	22,656 87	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,945,060 »	1,922,403 13	1,724,819 60	197,547 53
III.		Consulats.				
	7	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi. . .	992,900 »	992,850 61	697,468 69	294,381 92
IV.		Frais de voyage.				
	8	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses a)	258,000 »	255,070 99	70,389 »	484,681 99
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	9	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	16,000 »	16,000 »	16,000 »	»
	10	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences	132,200 »	131,160 87	83,112 02	48,048 85
	11	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	210,000 »	202,244 21	71,756 99	101,512 82
	12	Frais de chancellerie; allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service extérieur en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national	56,000 »	55,999 93	43,499 94	42,333 33
	13	Garde militaire de la légation belge à Pékin	78,200 »	78,200 »	34,469 91	26,637 05
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	14	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au budget. b)	141,200 »	137,724 27	73,637 89	63,986 38
	15	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du bureau international de la Cour permanente d'arbitrage	4,000 »	4,196 46	4,196 46	»
	16	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	700 »	389 75	389 75	»
		A REPORTER fr.	3,834,260 »	3,793,240 22	2,816,740 25	929,129 87

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUE'S	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
1,922,367 13	36 »	»	22,656 87	»	»	
991,850 61	- 1,000 »	»	49 39	»	»	
255,070 99	»	»	2,929 01	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 160,000 » Crédit supplémentaire. . . 98,000 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
16,000 »	»	»	»	»	»	
131,160 87	»	»	1,039 13	»	»	
173,269 81	1,300 40	27,674 »	7,755 79	»	»	
55,833 27	166 66	»	0 07	»	»	
61,106 96	17,093 04	»	»	»	»	
137,624 27	100 »	»	3,475 73	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 75,000 » Crédit supplémentaire. . . 66,200 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
1,196 46	»	»	2,803 54	»	»	
389 75	»	»	310 25	»	»	
3,745,870 12	19,696 10	27,674 »	41,049 78	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907 [jusqu'au 31 octobre.]
		REPORT. fr.	3,834,260 »	3,793,240 22	2,816,740 25	929,129 87
VII.		Commerce, émigration.				
	17	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	107,000 »	101,955 05	79,582 98	22,372 07
	18	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque	20,000 »	19,314 66	11,916 06	7,368 »
	19	Service de l'émigration	26,000 »	25,471 17	23,591 70	1,879 47
	20	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers.	6,833 »	6,833 »	6,833 »	»
	21	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres.	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»
	22	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	23	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif</i>).	2,000 »	1,369 74	454 66	915 08
	24	Secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	3,000 »	1,360 »	1,000 »	360 »
	25	Créances arriérées des exercices antérieurs, dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	4,013,593 »	3,964,043 84	2,954,618 65	962,024 49
IX.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	26	Hôtel de la légation à Tokio. Travaux de construction et d'appropriation, ameublement. a)	4,911 74	4,911 74	»	4,911 74
	27	Achat, appropriation et ameublement d'un hôtel pour la légation de Belgique à Paris	30,000 »	29,995 55	»	29,995 55
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	34,911 74	34,907 29	»	34,907 29
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Affaires Étrangères fr.	4,048,504 74	3,998,951 13	2,954,618 65	996,931 78

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
3,745,870 12	19,696 10	27,674 »	41,019 78	»	»	
101,953 05	»	»	5,044 95	»	»	
19,284 06	30 60	»	685 34	»	»	
25,471 17	»	»	528 83	»	»	
6,833 »	»	»	»	»	»	
3,500 »	»	»	»	»	»	
10,000 »	»	»	»	»	»	
1,369 74	»	»	630 26	»	»	
1,360 »	»	»	1,640 »	»	»	
1,000 »	»	»	»	»	»	
3,916,643 14	19,726 70	27,674 »	49,549 16	»	»	
4,911 74	»	»	»	»	»	
29,995 55	»	»	4 45	»	»	
34,907 29	»	»	4 45	»	»	
3,951,550 43	19,726 70	27,674 »	49,553 61	»	»	

Les crédits des articles 26 et 27 ont été
alloués par l'article 9 de la loi du 18 août
1907. *Moniteur* du 24, n° 236

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1903. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	53,834 81	33,812 66	2,161 32	53,681 34
		Transfert de l'exercice 1904. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	13,360 »	1,975 »	1,975 »	»
		TOTAUX des transferts des exercices précédents. . . . fr.	69,194 81	37,787 66	4,136 32	53,651 34
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour l'exercice 1906. .	4,048,504 74	3,998,931 13	2,954,618 65	996,931 78.
		TOTAUX. fr.	4,117,699 55	4,056,738 79	2,987,784 97	1,080,583 12

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANTS À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
55,812 66	»	»	22 45	»	»	
1,975 »	»	»	41 385 »	»	»	
57,787 66	»	»	11,407 45	»	»	
3,951,550 43	19,726 70	27,674 »	49,553 61	»	»	
4,009,338 09	19,726 70	27,674 »	60,960 76	»	»	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1906, a été fixé par l'article unique de la loi du 20 avril 1906, *Moniteur* du 29, n° 419 :

Pour le service ordinaire, à la somme de fr.	3,833,793 »
A Y AJOUTER :	
1° Les crédits supplémentaires fr.	179,800 »
2° La partie d'allocation transférée de l'exercice 1904, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État fr.	43,360 »
TOTAL pour le service ordinaire fr.	4,026,953 »
3° Les crédits nouveaux alloués pour les dépenses exceptionnelles fr.	34,911 74
4° Les parties d'allocations transférées de l'exercice 1903. fr.	55,834 81
TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr.	90,746 55
ENSEMBLE fr.	4,117,699 55

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1906. a)				
		<i>Reports de l'exercice 1905 à l'exercice 1906, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	4	Bibliothèque du Département : achat de livres ; abonnements et souscriptions ; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure ; confection du catalogue ; matériel de la bibliothèque. (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire)	926 80	650 10	»	650 10
III.		Statistique générale.				
	16	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents ; abonnements, souscriptions et reliures ; matériel de la bibliothèque. (Y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire.)	732 »	732 »	»	732 »
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires fr.	1,658 80	1,382 10	»	1,382 10
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XV.		Services divers.				
	122	Ameublement des hôtels des gouvernements provinciaux de la Flandre occidentale, de Liège et du Luxembourg	2,000 »	2,000 »	»	2,000 »
	126	Célébration, en 1905, du soixante-quinzième anniversaire de la proclamation de l'indépendance nationale.	13,920 71	4,740 20	»	4,740 20
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. . . . fr.	15,920 71	6,740 20	»	6,740 20
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1905 fr.	17,579 51	8,122 30	»	8,122 30

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
TOTAL.						
650 10	»	»	276 70	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 16 novembre 1906, n° 664262.
732 »	»	»	»	»	»	
1,382 10	»	»	276 70	»	»	
2,000 »	»	»	»	»	»	
4,740 20	»	»	»	9,180 51	»	
6,740 20	»	»	»	9,180 51	»	
8,122 30	»	»	276 70	9,180 51	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907 Jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1906. (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
I.	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité. Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'admini- stration générale.	661,784 »	661,765 77	652,816 79	8,564 96
		(Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les consei- ls, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Dé- partement.)				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> . (Y compris une somme de 8,000 francs en charge temporaire.)	70,125 »	70,124 25	38,816 07	30,930 88
	4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscription ; frais d'impression, de brochage, de car- tonnage et de reliure, confection du catalogue; matériel de la bibliothèque (Y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire) a)	7,000 »	5,195 06	4,365 89	829 17
	5	Frais de route et de séjour ; missions.	5,200 »	4,994 35	2,414 35	2,580 »
II.		Pensions et secours.				
	6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et prenant cours en 1906 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif).	110,000 »	115,830 93	68,164 13	47,665 30
	7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de partici- pation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1906.	180,000 »	169,508 48	136,669 61	32,838 87
	8	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des institu- teurs libres, constituées en sociétés mutualistes reconnues.	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
	9	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^o , de la loi du 30 mars 1861).	52,000 »	50,674 76	50,674 76	»
	10	Restitution à la caisse des veuves et orphelins de l'admini- stration de l'instruction publique des parts de pension payées par elle à la décharge de l'État (loi du 13 mars 1867)	797 »	797 »	»	»
	11	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonction- naires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles à celles des ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	80,000 »	79,984 06	64,482 90	15,001 16
		A REPORTER	1,207,906 »	1,199,874 66	1,059,404 50	138,410 34

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 41 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,000 »	»	»	»	»	»	
661,381 75	384 02	»	18 23	»	»	
69,746 95	377 30	»	0 75	»	»	
5,195 06	»	»	»	1,804 94	»	a) Cette somme est transférée au Budget du Ministère des Sciences et des Arts.
4,994 35	»	»	205 65	»	»	
115,829 43	1 50	»	»	»	5,830 93	
169,508 48	»	»	10,491 82	»	»	
20,000 »	»	»	»	»	»	
50,674 75	»	»	1,222 24	»	»	
»	797 »	»	»	»	»	
79,484 06	500 »	»	15 94	»	»	
1,107,814 84	2,050 82	»	12,057 33	1,804 94	5,830 93	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobr.
		REPORT. fr.	1,207,906 »	1,199,874 66	1,089,404 50	138,410 34
III.		Statistique générale.				
	12	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire a)	5,708 »	5,708 »	4,338 »	1,370 »
	13	Frais de la commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux — Traductions	400 »	»	»	»
	14	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale	8,600 »	8,582 02	5,344 88	3,237 14
	15	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque. (Y compris une somme de 2,000 francs en charge temporaire)	6,800 »	4,800 »	3,917 38	861 62
IV.		Affaires provinciales et communales.				
	16	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	430,800 »	446,701 03	435,414 37	11,286 66
	17	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité: Province d'Anvers. fr. 128,770 . — de Brabant. 191 960 . — de la Flandre occidentale . 156,205 . — de la Flandre orientale . . 156,150 . — de Hainaut. 153,260 . — de Liège 136,910 . — de Limbourg 93 700 . — de Luxembourg 93 500 . — de Namur 112,510 .	1,253,608 »	1,240,411 03	1,237,277 70	3,133 33
		Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires	26,643 »			
	18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues : b) Province d'Anvers fr. 27,000 . — de Brabant. 27,000 . — de la Flandre occidentale . 27,000 . — de la Flandre orientale . . 27,000 . — de Hainaut. 31 000 . — de Liège. 31,500 . — de Limbourg 22,700 . — de Luxembourg 20,700 . — de Namur 24,000 .	240,429 15	240,259 15	147,217 71	91,400 44
		A REPORTER. fr.	3,174,251 15	3,146,335 89	2,892,914 54	249,699 53

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTI DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,197,814 84	2,059 82	»	12,037 33	1,804 94	5,830 93	
5,708 »	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 5,500 » Crédit supplémentaire . . . 208 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
»	»	»	400 »	»	»	
8,582 02	»	»	17 98	»	»	
4,779 »	21 »	»	2,000 »	»	»	
446,701 03	»	»	4,098 97	»	»	
1,240,411 03	»	»	13,196 97	»	»	
238,618 15	1,641 »	»	470 »	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 237,900 » Crédit supplémentaire . . . 2,529 15 alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
3,142,614 07	3,721 82	»	31,944 25	1,804 94	5,830 93	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,174,251 15	3,146,335 89	2,892,914 54	249,699 53
IV (suite)		Affaires provinciales et communales (suite).				
	19	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :				
		Traitements des commissaires . . . fr. 241,000 »				
		Frais de bureau 43,800 »	491,790 »	485,829 54	468,008 70	17,808 17
		Traitements des employés 234,990 »				
		Traitements de disponibilité et secours 2,000 »				
	20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. Frais de bureau du commissaire chargé d'administrer avec le commissaire de S M l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, la partie neutre du territoire de Moresnet. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des affaires provinciales et communales. a)	72,047 78	69,429 90	49,161 93	20,267 97
	21	Participation de l'État dans les dépenses de police de la ville de Bruxelles	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»
V.		Affaires électorales.				
	22	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1906 — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections.	35,000 »	30,593 07	27,721 92	2,871 15
	23	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 73 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	18,000 »	17,244 »	»	17,244 »
	24	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des Affaires électorales	15,000 »	13,768 59	6,843 34	6,920 25
	25	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (Crédit non limitatif)	190,000 »	124,296 99	117,373 41	6,804 58
	26	Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État (Crédit non limitatif)	75,000 »	46,015 35	45,549 55	468 80
		A REPORTER fr.	4,271,088 93	4,133,513 33	3,807,373 39	322,081 45

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
3,142,614 07	3,721 82	»	31,941 25	1,804 94	5,830 93	
485,816 87	42 67	»	5,960 46	»	»	
69,429 90	»	»	2,617 88	»	»	
200,000 »	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 70,000 » Crédit supplémentaire. . . 2,047 78 alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
30,593 07	»	»	4,406 93	»	»	
17,244 »	»	»	756 »	»	»	
13,763 59	5 »	»	1,231 41	»	»	
124,177 99	119 »	»	63,703 01	»	»	
46,015 35	»	»	28,984 65	»	»	
4,129,654 84	3,858 49	»	141,601 59	1,804 94	5,830 93	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CRÉDITS DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1905.	En 1905 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,271,088 93	4,133,513 33	3,807,573 39	322,081 45
VI.		Milice.				
	27	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de provinces et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions a)	133,000 »	132,855 42	74,003 20	58,517 42
	28	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses b)	35,123 80	33,974 32	29,764 66	4,087 86
VII.		Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers.				
	29	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête. c)	292,606 »	292,450 55	243,843 65	48,606 90
	30	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: frais de bureau; locaux de service. Frais de correspondance	12,500 »	12,153 05	11,487 50	665 55
	31	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de révision. Vacations des médecins	75,000 »	74,902 03	33,742 13	40,909 90
	32	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	10,000 »	9,971 93	9,971 93	»
	33	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	30,000 »	28,384 20	21,684 46	6,557 93
	34	Tir national: personnel permanent. Frais de route et de séjour du greffier	34,900 »	33,445 26	31,495 27	1,949 99
	35	Tir national: frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses	7,340 »	7,340 »	7,340 »	»
	36	Grands concours annuels de tir: frais d'organisation. Prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	50,000 »	49,999 40	35,917 25	14,082 15
	37	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province. (Y compris une somme de 100,000 francs en charge temporaire.)	173,000 »	82,221 90	74,788 40	5,370 50
	38	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir	25,000 »	24,988 95	20,577 15	4,411 80
		A REPORTER. fr.	5,151,558 73	4,916,200 34	4,402,188 99	507,241 45

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.	
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement			Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité
	4,129,654 84	3,858 49	»	141,601 59	1,804 94	5,830 93	
	132,520 62	334 80	»	144 58	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 125,000 » Augmentation 8,000 »
	33,852 52	121 80	»	1,149 48	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 30,000 » Augmentation 5,000 » Crédit supplémentaire. 123 80 alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
	292,450 55	»	»	155 45	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 315,000 » Diminution 22,394 »
	12,153 05	»	»	346 95	»	»	
	74,652 03	250 »	»	97 97	»	»	
	9,971 93	»	»	28 07	»	»	
	28,242 39	141 84	»	1,615 80	»	»	
	33,445 26	»	»	1,454 74	»	»	
	7,340 »	»	»	»	»	»	
	49,999 40	»	»	0 60	»	»	
	80,158 90	2,063 »	»	92,778 10	»	»	
	24,988 95	»	»	11 05	»	»	
	4,909,430 44	6,769 90	»	239,384 38	1,804 94	5,830 93	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,154,558 73	4,916,200 34	4,402,188 99	507,241 45
VII (suite)		Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers (suite).				
	39	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune. (Crédit non limitatif)	25,000 »	39,039 78	37,929 17	956 61
	40	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique	10,000 »	9,900 »	9,600 »	300 »
	41	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers.	30,000 »	29,870 »	29,870 »	»
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	42	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution a)	40,394 »	39,380 23	29,724 57	9,833 66
	43	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes	5,000 »	4,486 70	3,890 »	596 70
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	44	Subsides de 400 francs aux veuves et orphelins des décorés de la Croix de Fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 300 francs à la veuve d'un légionnaire qui n'a pas été pensionné; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessiteux; subsides de 300 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux combattants de 1830 et à leurs familles	218,800 »	218,766 64	135,689 56	80,999 98
X.		Sciences et lettres.				
	45	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; familles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale. Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 du 6 juillet 1851 du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys. Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887. Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical). Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> ; publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> . Office international de Bibliographie: rédaction et administration. Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de				
		A REPORTER. fr.	3,480,752 73	3,257,843 69	4,648,392 29	599,950 40

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	
1,909,430 44	6,769 90	»	239,384 38	1,804 94	5,830 93	
38,885 78	154 »	»	»	»	14,039 78	
9,900 »	»	»	100 »	»	»	
29,870 »	»	»	130 »	»	»	
39,580 23	»	»	843 77	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 31,000 » Augmentation 9,394 »
4,486 70	»	»	543 30	»	»	
216,689 54	2,077 40	»	33 36	»	»	
3,248,842 69	9,004 »	»	240,974 81	1,804 94	19,870 71	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,480,752 73	5,257,843 69	4,648,892 29	599,950 40
		Sciences et lettres (suite).				
		la langue néerlandaise. Location d'une table d'études à la station zoologique de Naples et au laboratoire de Léopoldville Part contributive de la Belgique dans les frais du bureau central des recherches sismologiques, à Strasbourg; Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres; dépenses diverses.	244,900 »	244,899 52	159,298 41	78,918 91
	46	Institut historique belge de Rome.	17,000 »	16,999 70	14,216 23	2,783 47
	47	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Frais de la commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> . (Y compris une somme de 2,500 francs en charge temporaire.) a)	121,800 50	121,282 28	75,953 86	45,304 32
	48	Académie royale flamande de langue et de littérature: traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande.	32,400 »	32,400 »	28,373 63	4,026 37
	49	Observatoire royal: personnel; salaire des gens de service; traitements de disponibilité b)	123,733 »	123,733 »	118,232 02	4,700 98
	50	Observatoire royal: frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions. (Y compris une somme de 23,900 francs en charge temporaire).	88,870 »	88,687 53	60,125 83	28,427 45
	51	Bibliothèque royale: personnel; traitements de disponibilité; rédaction du catalogue général.	127,800 »	126,829 02	118,975 02	7,854 »
	52	Bibliothèque royale: matériel et acquisitions (Y compris une somme de . . . 500 francs en charge temporaire)	117,600 »	117,468 72	105,984 66	11,484 06
	53	Musée royal d'histoire naturelle: personnel et frais d'études des collections, traitements de disponibilité.	117,100 »	117,097 51	104,911 85	12,185 66
	54	Musée royal d'histoire naturelle: matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> (y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire).	69,450 »	69,448 98	59,238 65	10,210 33
	55	Participation de la Belgique aux travaux d'exploration hydrographique et biologique en exécution du programme du Conseil international pour l'exploration de la mer. (Charge temporaire)	18,000 »	17,999 68	17,999 68	»
	56	Archives générales du royaume à Bruxelles: personnel; traitements de disponibilité.	90,600 »	90,599 61	89,016 61	1,583 »
	57	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique.	10,200 »	10,199 74	8,311 24	1,888 50
		A REPORTER. fr.	6,660,206 25	6,435,488 98	5,609,829 98	809,317 45

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
OU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 3 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
5,248,842 69	9,001 »	»	240,974 81	1,804 94	19,870 71	
238,217 32	6,682 20	»	0 48	»	»	
16,999 70	»	»	0 30	»	»	
121,258 18	24 10	»	518 22	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 119,800 » Crédit supplémentaire. . . 2,000 50 alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
32,400 »	»	»	»	»	»	
122,933 »	800 »	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 120,733 » Crédit supplémentaire . . . 3,000 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
88,553 28	134 25	»	182 47	»	»	
126,829 02	»	»	970 98	»	»	
117,468 72	»	»	131 28	»	»	
117,097 51	»	»	2 49	»	»	
69,448 98	»	»	1 02	»	»	
17,999 68	»	»	0 32	»	»	
90,509 61	»	»	0 39	»	»	
10,199 74	»	»	0 26	»	»	
6,418,847 43	16,641 58	»	242,783 02	1,804 94	19,870 71	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,660,206 23	6,435,488 98	5,609,529 98	809,317 45
		Sciences et lettres (suite).				
	58	Archives de l'État dans les provinces : personnel; traitements de disponibilité	92,300 »	88,883 49	84,833 49	4,050 »
	59	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (<i>Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire.</i>)	24,700 »	21,028 30	9,832 81	10,537 49
	60	Échanges littéraires internationaux	15,300 »	15,300 »	14,929 10	370 90
		Enseignement supérieur.				
	61	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»
	62	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,000 »	1,998 20	269 »	1,729 20
	63	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire. . a)	1,740,182 50	1,737,887 51	1,637,839 44	100,048 07
	64	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques b)	615,552 10	608,573 28	272,558 96	317,368 55
	65	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses. Subside en vue de faciliter l'établissement à l'étranger des diplômés des universités belges c)	115,200 »	114,595 08	82,000 »	28,416 23
	66	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys. d)	60,420 »	60,406 »	35,601 30	24,799 70
	67	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des buissiers	5,000 »	4,745 92	614 70	4,131 22
	68	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. F, de la loi du 12 avril 1894. e)	11,773 40	11,773 40	484 40	11,289 »
		A REPORTER fr.	9,343,634 23	9,098,679 83	7,749,492 88	1,312,057 83

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	excédent LES CRÉDITS.	
6.418,847 43	16,644 55	»	242,783 02	1,804 94	19,870 71	
88,883 19	»	»	3,416 81	»	»	
20,370 30	688 »	»	3,671 70	»	»	
43,300 »	»	»	»	»	»	
1,000 »	»	»	»	»	»	
1,998 20	»	»	1 80	»	»	
1,737,887 51	»	»	2,294 99	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 1,802,430 » Diminution 62,267 50
589,927 31	18,643 77	»	6,978 82	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 573,900 » Augmentation 39,632 10
110,416 25	1,178 80	»	3,604 93	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 113,000 » Augmentation 2,200 »
60,401 »	5 »	»	14 »	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 60,000 » Augmentation 420 »
4,745 92	»	»	254 08	»	»	
11,773 40	»	»	»	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 9,800 » Augmentation 2,273 40
9,061,550 71	37,129 12	»	263,020 17	1,804 94	19,870 71	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	9,343,634 23	9,098,679 83	7,749,492 88	4,312,057 83
XI (suite).		Enseignement supérieur (suite).				
	69	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale a)	1,350 »	1,321 90	500 60	821 30
	70	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission	5,600 »	5,523 60	»	5,523 60
	71	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis	1,400 »	1,399 92	1,399 92	»
	72	Frais du concours universitaire : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités b)	17,000 »	16,970 55	7,171 »	9,749 55
	73	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions . . .	21,000 »	20,941 60	7,926 60	12,265 »
XII.		Enseignement moyen.				
	74	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. traitement du secrétaire et du bibliothécaire	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	75	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,920 »	2,643 02	471 21	2,149 81
	76	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique : traitements du personnel, indemnités	59,700 »	56,250 »	56,250 »	»
	77	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire) : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau	19,500 »	18,205 30	14,027 80	4,177 50
	78	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités, supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	108,000 »	88,066 92	85,574 92	2,492 »
	79	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000 »	10,774 72	5,124 85	5,549 87
		A REPORTER . . . fr.	9,593,104 23	9,322,777 36	7,929,939 78	4,354,886 46

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
9,061,530 71	37,129 12	»	263,020 17	1,804 94	19,870 71	
1,321 90	»	»	28 10	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 4,000 » Augmentation 350 »
5,523 60	»	»	76 40	»	»	
1,399 92	»	»	0 08	»	»	
16,920 55	50 »	»	29 45	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 12,000 » Augmentation 5,000 »
20,191 60	750 »	»	58 40	»	»	
2,000 »	»	»	»	»	»	
2,621 02	22 »	»	276 98	»	»	
56,250 »	»	»	3,450 »	»	»	
18,205 30	»	»	1,294 70	»	»	
88,066 92	»	»	19,933 08	»	»	
10,774 72	»	»	225 28	»	»	
9,284,826 24	37,931 12	»	288,392 64	1,804 94	19,870 71	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	9,593,104 23	9,322,777 36	7,929,939 78	4,354,886 46
		Enseignement moyen (suite).				
XII (suite)	80	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce a)	56,690 10	56,683 30	49,993 20	6,041 10
	81	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel b)	3,458 35	3,456 53	2,498 18	958 35
	82	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	4,000 »	»	»	»
	83	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881; aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'Etat atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	4,068,832 »	4,068,657 99	3,626,327 46	427,893 97
	84	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'Etat et des écoles moyennes patronnées	34,500 »	32,530 »	31,600 »	850 »
	85	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'Etat dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé c)	180,908 »	179,351 22	148,510 60	30,840 62
	86	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides d)	44,900 »	40,317 17	32,642 37	7,674 80
	87	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route de séjour et de vacation des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions; fournitures et frais divers.	28,500 »	28,476 35	24,503 85	6,904 40
	88	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du 1 ^{er} degré sans emploi.	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	89	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat et des inspecteurs de ces établissements.	95,000 »	85,912 53	73,550 46	12,167 57
	90	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen e)	14,429 »	14,429 »	11,196 57	2,922 43
XIII.		Enseignement primaire.				
	91	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements des secrétaires et du bibliothécaire	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
		A REPORTER. fr.	14,423,021 68	13,836,311 45	11,931,762 47	1,854,139 70

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur l'incom- tabilité.		
9,284,826 24	37,951 12	»	288,392 64	1,804 94	19,870 71	
56,034 30	649 »	»	6 80	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 50,000 » Crédit supplémentaire . . . 6,690 10
3,456 53	»	»	1 82	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 2,500 » Crédit supplémentaire . . . 958 35
»	»	»	4,000 »	»	»	
4,054,221 43	14,436 56	»	174 01	»	»	
32,480 »	100 »	»	1,950 »	»	»	
179,351 22	»	»	1,556 78	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 178,908 » Augmentation 2,000 »
40,317 17	»	»	1,582 83	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 43,900 » Diminution 2,000 »
28,408 25	68 10	»	23 65	»	»	
2,000 »	»	»	»	»	»	
88,718 03	194 50	»	9,087 47	»	»	
14,119 »	10 »	»	»	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 11,200 » Crédit supplémentaire . . . 2,929 » alloué par la loi n° 18 a du 1907, <i>Journal</i> du 24, n° 236
2,000 »	»	»	»	»	»	
13,782,902 17	53,409 28	»	306,776 »	1,804 94	19,870 71	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	14,125,024 68	13,836,314 45	11,931,762 47	1,851,139 70
XIII (suite)		Enseignement primaire (suite).				
	92	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres ; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil ; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil ; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.	4,500 »	4,480 85	2,860 03	1,620 80
	93	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales ; traitements des inspecteurs principaux ; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitement de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires. Traitements de disponibilité	436,500 »	423,838 48	409,391 06	14,447 42
	94	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux ; 2° aux inspecteurs cantonaux ; 3° aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux ; frais de voyage de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires ; fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire	206,300 »	203,441 29	150,194 69	53,246 60
	95	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite. a)	120,300 »	113,700 »	112,050 »	1,650 »
	96	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application.	836,650 »	834,888 79	809,573 63	25,231 83
	97	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État ; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées ; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire, 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire ; frais des cours frœbéliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne b)	22,200 »	22,159 46	11,524 06	10,635 40
	98	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 »	5,999 62	4,630 85	1,368 77
	99	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État c)	80,800 »	80,346 25	57,945 60	19,823 50
	100	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées.	300,000 »	299,429 95	298,724 75	307 »
		A REPORTER fr.	16,138,271 68	15,824,596 14	13,788,657 16	1,979,471 02

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.		
13,782,902 47	53,409 28	»	306,776 »	1,804 94	19,870 71	
4,480 85	»	»	19 15	»	»	
423,838 48	»	»	12,664 52	»	»	
203,441 29	»	»	2,838 71	»	»	
113,700 »	»	»	6,600 »	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 121,100 » Diminution 800 »
834,805 46	83 33	»	1,761 24	»	»	
22,159 46	»	»	40 54	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 25,000 » Diminution 2,800 »
5,999 62	»	»	0 38	»	»	
77,769 40	2,577 15	»	453 75	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 78,000 » Augmentation 2,800 »
209,031 75	398 20	»	570 05	»	»	
15,768,128 48	56,467 06	»	331,744 31	1,804 94	19,870 71	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr	16,138,271 68	15,824,596 14	13,788,637 16	1,979,471 02
XIII (suite)		Enseignement primaire (suite).				
	101	Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidés qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers	187,000 »	186,849 55	4,236 90	182,086 65
	102	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types	100,000 »	100,000 »	10,432 20	89,107 12
	103	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire: subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1893, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption . a)	11,035,000 »	11,027,197 06	10,147,697 06	876,054 »
	104	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1893: 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de la dite loi. — Subsides extraordinaires à allouer dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné b)	908,000 »	894,665 »	877,703 »	16,962 »
	105	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidés pour garçons	20,000 »	16,039 »	14,788 »	1,251 »
	106	Part de l'État dans les augmentations de traitement légalement obligatoires accordées à des instituteurs communaux ou adoptés, pour l'exercice 1906 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs c)	1,435,000 »	1,393,837 43	»	1,393,889 10
	107	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1906 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs d)	145,000 »	138,573 »	32,391 14	100,794 32
	108	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux ou adoptés pour 1906 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. e)	161,000 »	156,342 98	108,002 79	48,290 18
	109	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial f)	6,800 »	6,074 96	»	6,074 96
	110	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 110 à l'article 103 et vice-versa.) g)	2,512,000 »	2,450,801 »	1,635,637 »	813,869 »
	111	Musée scolaire national: personnel; traitements et indemnités. h)	8,000 »	7,941 65	7,941 65	»
	112	Musée scolaire national: matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger . . i)	5,500 »	5,494 81	2,189 72	961 64
		A REPORTER . . . fr.	32,681,571 68	32,210,412 58	26,629,696 62	3,508,310 99

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906

Payments effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
15,768,128 18	56,467 96	»	331,741 31	1,804 94	19,870 71	
186,343 55	506 »	»	150 45	»	»	
99,539 32	460 68	»	»	»	»	
11,023,751 06	3,446 »	»	27,802 94	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 11,005,000 » Augmentation 50,000 »
894,663 »	»	»	13,335 »	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 950,000 » Diminution 42,000 »
16,039 »	»	»	3,961 »	»	»	
1,393,389 10	2,448 33	»	39,162 57	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 1,253,000 » Augmentation 50,000 » Crédit supplémentaire . . . 130,000 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
133,183 46	5,337 54	»	6,427 »	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 113,000 » Augmentation 30,000 »
156,292 97	50 01	»	4,687 02	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 183,000 » Diminution 24,000 »
6,074 96	»	»	723 04	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Diminution 13,200 »
2,449,506 »	1,295 »	»	61,199 »	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 2,362,000 » Diminution 50,000 »
7,941 65	»	»	58 35	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 9,200 » Diminution 1,200 »
3,151 36	2,343 45	»	8 19	»	»	i) Crédit primitif . . . fr. 4,300 » Augmentation 1,200 »
32,138,007 61	72,404 97	»	489,224 87	1,804 94	19,870 71	

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1906	En 1907 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	32,681,571 68	32,210,412 58	26,629,696 62	5,508,310 99
XIII (suite)		Enseignement primaire (suite).				
	143	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	39,250 »	39,127 96	24,867 66	14,112 05
XIV.		Dépenses diverses et imprévues.				
	144	Dépenses imprévues non libellées au budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse.	11,000 »	4,797 70	520 »	3,677 70
	145	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination. — Subside à l'administration communale de Bruxelles	36,000 »	35,038 50	11,038 50	24,000 »
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	32,767,821 68	32,289,376 74	26,666,122 78	5,550,100 74
XV.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	146	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration et ameublement de locaux; matériel et outillage scientifiques a)	539,832 14	539,827 82	175,064 27	322,794 35
	147	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	44,600 »	20,926 93	9,926 93	11,000 »
	148	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles. b)	2,500,000 »	2,500,000 »	990,424 24	774,107 27
	149	Armement et équipement de la garde civique: achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objet d'équipement à fournir par l'Etat, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899. Achat de harnachements; transformation des objets d'équipement; salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc.	110,000 »	109,893 99	15,040 62	94,853 37
	120	Subside à la commission chargée de mettre en valeur les matériaux scientifiques recueillis par l'expédition antarctique belge	35,000 »	35,000 »	»	35,000 »
	121	Ameublement de Phôtel du gouvernement provincial à Anvers et à Bruxelles.	40,000 »	38,537 68	»	38,537 68
		A REPORTER. fr.	3,269,432 14	3,244,186 44	1,190,456 08	1,276,292 67

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS ANTANT À EFFECTUER QU'À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.		
32,138,007 61	72,404 97	»	489,224 87	1,804 94	19,870 71	
38,979 71	148 25	»	122 04	»	»	
4,197 70	600 »	»	6,152 30	50 »	»	
35,038 50	»	»	961 50	»	»	
32,216,223 52	73,453 22	»	496,460 71	1,854 94	19,870 71	
497,858 62	41,969 20	»	4 32	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 488,400 » Augmentation . . . 12,372 » Crédit supplémentaire. . . 39,060 14 alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
20,926 25	»	»	23,673 05	»	»	
4,764,534 51	735,468 49	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 1,000,000 » Crédit supplémentaire. . . 1,500,000 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
109,893 99	»	»	106 01	»	»	
35,000 »	»	»	»	»	»	
38,537 68	»	»	1,462 32	»	»	
2,466,748 75	777,437 69	»	25,245 70	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,269,432 14	3,244,186 44	1,190,456 08	1,276,292 67
		Services divers (suite).				
	122	Exposé de la situation du royaume de 1876 à 1900	5,000 »	4,333 83	3,191 30	1,142 53
	123	Observatoire royal : acquisition et installation d'un équatorial destiné à la confection de la carte photographique du ciel.	60,000 »	60,000 »	12,818 33	47,181 65
	124	Médaille commémorative du règne de S. M. Léopold II : Achat d'insignes, impressions des brevets, frais d'admini- stration et de distribution	135,000 »	131,311 50	123,814 30	5,497 20
	125	Participation du gouvernement belge à l'exposition inter- nationale d'océanographie de Marseille, en 1906	5,000 »	5,000 »	2,037 »	2,963 »
	126	Académie royale flamande — Ameublement a)	613 20	613 20	»	»
	127	Musée royal d'histoire naturelle — Ameublement. b)	1,445 15	1,445 15	»	1,445 15
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	3,476,490 49	3,446,890 12	1,334,317 03	1,334,522 20
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	32,767,821 68	32,289,376 74	26,666,122 78	5,550,100 74
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . fr	36,244,312 17	35,736,266 86	28,000,439 81	6,884,622 94
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1905. (Art. 30 de la loi de compa- bilité.)	17,579 51	8,122 30	»	8,122 30
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour l'exercice 1906.	36,244,312 17	35,736,266 86	28,000,439 81	6,884,622 94
		TOTAUX. fr.	36,261,891 68	35,744,389 16	28,000,439 81	6,892,745 24

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,466,748 75	777,437 69	»	25,245 70	»	»	
4,333 83	»	»	666 17	»	»	
60,000 »	»	»	»	»	»	
131,314 50	»	»	»	3,688 50	»	
5,000 »	»	»	»	»	»	
»	613 20	»	»	»	»	
1,445 15	»	»	»	»	»	a) Crédit supplémentaire alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236. b) Crédit supplémentaire alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
2,668,839 23	778,050 89	»	25,911 87	3,688 50	»	
32,216,923 52	73,153 22	»	496,460 71	1,854 94	19,870 71	
34,885,062 75	851,204 11	»	522,372 58	5,543 44	19,870 71	
8,122 30	»	»	276 70	9,180 51	»	
34,885,062 75	851,204 11	»	522,372 58	5,543 44	19,870 71	
34,893,185 05	851,204 11	»	522,649 28	14,723 95	19,870 71	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1906, a été fixé par l'article unique de la loi du 21 mai 1906, *Moniteur* du 23, n° 143 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de	fr. 32,629,707 »
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires	138,114 68
2° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exercice 1905, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État	1,658 80
TOTAL pour le service ordinaire	fr. 32,769,480 48
B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	fr. 1,923,000 »
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires	1,553,490 49
2° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exercice 1905, conformément à l'article 30 de la loi rappelée ci-dessus	15,920 71
TOTAL pour les dépenses exceptionnelles	fr. 3,492,411 20
ENSEMBLE	fr. 36,261,891 68

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DE L'EXERCICE 1905. a)				
		<i>Report de l'exercice 1905 à l'exercice 1906, conformément à l'article 30 de la loi du 13 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Agriculture.</i>				
XI.	70	Institut agricole de l'Etat à Gembloux. Travaux d'aménagement et d'agrandissement des locaux; installation d'un système de chauffage général et d'une distribution d'eau; ameublement des locaux, etc.	17,107 48	17,107 48	»	17,107 48.
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le transfert de l'exercice 1905	17,107 48	17,107 48	»	17,107 48
		EXERCICE 1906 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
		<i>Personnel.</i>				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service.	309,000 »	305,859 69	295,533 93	10,325 76
		<i>Matériel.</i>				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . . .	55,000 »	54,992 45	36,888 48	18,103 97
		<i>Frais de déplacement.</i>				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires. . . .	8,250 »	6,631 14	3,737 84	2,893 30
		<i>Honoraires des avocats.</i>				
	5	Honoraires des avocats du Département.	3,000 »	2,300 »	2,125 »	375 »
		II. Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif</i>).	7,000 »	5,717 06	4,172 24	1,544 82
	7	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents salariés, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse.	5,000 »	3,300 »	3,300 »	»
		A REPORTER. . . . fr.	408,250 »	400,000 34	366,757 49	33,242 88

L'AGRICULTURE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
TOTAL.						
17,107 48	»	»	»	»	»	
17,107 48	»	»	»	»	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
305,859 69	»	»	3,140 31	»	»	
54,992 45	»	»	7 55	»	»	
6,631 14	»	»	1,618 86	»	»	
2,500 »	»	»	500 »	»	»	
5,717 06	»	»	1,282 94	»	»	
3,300 »	»	»	1,700 »	»	»	
400,000 34	»	»	8,249 66	»	»	

a) Ce transfert a été autorisé par la Cour
des comptes, par décision du 19 février
1907, n° 671350.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	408,250 »	400,000 34	366,757 49	33,242 85
III.		Agriculture.				
	8	Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'Etat : traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités et frais de route — Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études. — Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'Etat : indemnités, frais de route, frais d'études, matériel	217,700 »	207,072 15	182,929 09	24,143 06
	9	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités; frais à résulter de l'enlèvement et de la destruction des cadavres d'animaux déclarés impropres à la consommation : frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes. — Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. — Achat de vaccins, toxines et sérums — Frais de recherches et d'expériences relatives aux maladies contagieuses des animaux domestiques — Encouragements en vue d'une meilleure hygiène des étables — Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail — Dépenses diverses — Subsidés à la société « Le cheval de Trait belge » a)	1,656,719 19	1,500,169 40	998,746 46	493,621 90
	10	Inspection vétérinaire : traitements d'activité et de disponibilité, indemnités, frais de route et de tournée; inspecteurs vétérinaires suppléants; médecins vétérinaires agréés : indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	235,000 »	194,444 29	161,336 78	33,042 71
	11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	18,000 »	12,458 41	8,107 55	4,350 86
	12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers (Y compris une somme de 6,000 francs en charge temporaire) b)	791,292 90	791,267 80	230,542 35	515,595 30
	13	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, associations agricoles libres, subsidés. — Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles et notamment aux associations établies entre cultivateurs de houblon — Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Sociétés coopératives de crédit agricole: subsidés pour frais de premier établissement et pour le service d'inspection organisé par les caisses centrales de crédit agricole. — Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture	365,000 »	364,721 26	333,673 69	31,028 57
	14	Recensement agricole annuel	90,000 »	85,351 68	37,332 01	47,973 17
		A REPORTER. fr.	3,781,962 09	3,555,485 03	2,319,425 42	1,182,998 42

L'AGRICULTURE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS BREVETANT A EFFETUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RECÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
400,000 34	»	»	8,249 66	»	»	
207,072 45	»	»	10,627 85	»	»	
1,492,368 36	7,800 74	»	156,550 09	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 1,650,000 » Crédit supplémentaire . . . 6,719 19 alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
194,379 49	64 80	»	40,555 71	»	»	
12,458 41	»	»	5,541 59	»	»	
746,137 65	45,130 15	»	25 40	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 700,000 » Crédit supplémentaire . . . 91,292 90 alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
364,702 26	19 »	»	278 74	»	»	
85,308 18	46 30	»	4,648 32	»	»	
3,502,423 84	53,061 19	»	226,477 06	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DEPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,781,962 09	3,555,485 03	2,319,425 42	1,182,998 42
III (suite)		Agriculture (suite)				
		<i>Enseignement vétérinaire.</i>				
	15	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; traitements d'activité et de disponibilité	123,960 »	122,048 45	119,903 45	2,145 »
	16	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études a)	92,270 »	92,268 03	88,056 29	32,815 90
		<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>				
	17	Personnel de l'institut agricole de l'Etat et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'Etat; traitements d'activité et de disponibilité; indemnités	222,500 »	210,689 67	196,466 »	14,523 67
	18	Matériel de l'institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'Etat; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys.	100,250 »	98,520 79	83,562 04	14,814 75
	19	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'Etat ou soumis à l'inspection	20,000 »	19,948 »	2,551 »	17,352 »
	20	Conférences agricoles et horticoles: traitement du personnel; indemnités; frais divers — Enseignement agricole moyen et primaire; subsides — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles — Enseignement agricole dans les écoles normales — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture — Ecole centrale pratique de maréchalerie.	405,800 »	382,602 33	330,209 94	32,388 89
		<i>Jardin botanique de l'Etat.</i>				
	21	Jardin botanique de l'Etat. Traitements d'activité et de disponibilité	45,200 »	42,576 71	39,997 56	2,579 15
	22	Jardin botanique de l'Etat. Dépenses de matériel et de culture. Musée forestier b)	78,348 47	78,348 47	68,069 16	10,279 31
	IV.		Eaux et forêts.			
23		Traitements d'activité et de disponibilité du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses c)	719,524 20	719,523 97	589,502 50	123,819 97
24		Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités. Frais divers. (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire).	47,400 »	47,397 87	36,993 61	10,404 26
		A REPORTER fr.	5,637,214 76	5,369,409 32	3,844,436 97	1,464,121 32

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
TOTAL.						
3,502,423 84	53,061 49	»	226,477 06	»	»	
122,048 45	»	»	1,911 55	»	»	
90,872 49	1,395 84	»	1 97	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 82,500 » Crédit supplémentaire . . . 9,770 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
210,689 67	»	»	11,810 33	»	»	
98,376 79	144 »	»	1,729 21	»	»	
19,903 »	45 »	»	52 »	»	»	
382,598 83	3 50	»	23,197 67	»	»	
42,576 71	»	»	2,623 29	»	»	
78,348 47	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 72,200 » Crédit supplémentaire . . . 6,148 47 alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
713,322 47	6,201 50	»	0 23	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 717,915 » Crédit supplémentaire . . . 1,609 20 alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
47,397 87	»	»	2 43	»	»	
5,308,558 29	60,851 03	»	267,805 44	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,637,214 76	5,369,409 32	3,844,436 97	1,464,121 32
IV (suite)		Eaux et forêts (suite).				
	25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État.	151,000 »	150,915 03	68,860 40	80,154 63
	26	Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois prés. oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses. — Service du boisement des fanges et autres terrains incultes; traitement, frais d'études et d'enquête a)	111,500 »	111,472 80	76,148 36	33,569 44
	27	Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; comités divers; indemnités aux agents énumérés à l'article 24 de la loi du 19 janvier 1883; dépenses diverses.	46,000 »	45,967 32	41,770 05	4,197 27
V.		Laboratoires d'analyses.				
	28	Institut chimique et bactériologique: personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités; dépenses de matériel — Laboratoires d'analyses de l'État: personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles — Commission de haute surveillance — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais.	264,310 »	263,765 83	226,783 43	36,982 40
VI.		Service de santé.				
	29	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité, frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections. — Frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. — Frais des commissions médicales provinciales. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes — Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. — Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes — Subside à la Société royale de médecine publique. — Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres — Impressions et dépenses diverses — Conseil supérieur d'hygiène publique: indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour; frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. — Musée d'hygiène. Laboratoires d'analyses. Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. — Mesures de propagande contre l'alcoolisme et la tuberculose ainsi que pour la protection de la première enfance; dispensaire de prophylaxie antituberculeuse; subsides; dépenses diverses	536,000 »	535,918 94	403,726 29	124,342 90
	30	Académie royale de médecine	35,000 »	35,000 »	32,783 32	2,216 68
		A REPORTER. fr.	6,781,024 76	6,512,449 24	4,694,508 82	1,745,584 64

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	RUSTANT AFFECTURE OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.		
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.			
5,308,558 29	60,831 03	»	267,805 44	»	»		
149,015 03	1,900 »	»	84 97	»	»		
409,717 80	1,753 »	»	27 20	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 86,500 » Crédit supplémentaire 25,000 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.	
45,967 32	»	»	32 68	»	»		
263,765 83	»	»	544 17	»	»		
528,069 49	7,849 75	»	81 06	»	»		
35,000 »	»	»	»	»	»		
6,440,093 46	72,355 78	»	268,575 72	»	»		

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1905.	En 1906 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,781,024 76	6,512,449 24	4,694,508 82	4,745,584 64
VII.		Voirie urbaine et vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	31	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale, pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et pour l'assainissement des fanges. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	4,450,000 »	4 448,838 10	2,405,631 90	2,043,206 20
	32	Subsides au fonds à instituer par les provinces pour l'entretien de la voirie vicinale	500,000 »	»	»	»
	33	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau, de la voirie urbaine, du service des tramways et des messageries et des travaux d'assainissement; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à l'inspection. Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Indemnités aux commissaires voyers. Service de l'hydraulique agricole, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités et dépenses diverses. Frais d'études et d'expériences	135,000 »	118,343 61	81,902 16	36,441 45
	34	Frais de route et de séjour de l'inspection ainsi que du service hydraulique de l'assainissement des fanges	30,000 »	26,893 80	19,619 19	7,274 61
	35	Frais de bureau et matériel de l'inspection ainsi que du service hydraulique de l'assainissement des fanges	6,000 »	4,601 55	3,444 90	1,156 65
VIII.		Beaux-Arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	36	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en métaux, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés . . . a)	290,120 30	290,120 29	239,320 26	44,308 70
		A REPORTER. fr.	12,192,145 06	11,401,246 59	7,144,427 23	3,877,972 25

L'AGRICULTURE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
6,440,093 46	72,355 78	»	268,575 52	»	»	
4,448,838 10	»	»	1,161 90	»	»	
»	»	»	500,000 »	»	»	
118,343 61	»	»	16,656 39	»	»	
26,893 80	»	»	3,106 20	»	»	
4,601 55	»	»	1,398 45	»	»	
283,628 96	6,491 33	»	0 01	»	»	
11,322,399 48	78,847 11	»	790,898 47	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 275,000 » Crédit supplémentaire. . . 15,120 30 alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des administrations de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	12,192,145 06	11,401,246 59	7,444,427 23	3,877,972 25
VIII (suite)		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques (suite).</i>				
	37	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsidés aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge	100,000 »	99,876 »	93,876 »	6,000 »
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	38	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	153,405 »	153,405 »	153,405 »	»
	39	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres	245,000 »	244,959 08	237,753 28	1,555 80
	40	Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	10,000 »	9,990 44	7,959 74	2,030 40
	41	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	3,000 »	»	»	»
	42	Subsidés à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	17,000 »	17,000 »	15,450 »	1,550 »
	43	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	43,500 »	43,337 34	9,804 10	33,533 24
	44	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	20,000 »	19,999 21	16,426 57	3,572 64
		<i>Musées royaux; musée Wiertz.</i>				
	45	Musées royaux de peinture et de sculpture et musée Wiertz. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité; frais de surveillance	61,350 »	59,981 33	57,563 83	1,065 50
	46	Musées royaux de peinture et de sculpture: matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz: matériel; frais divers et imprévus	115,700 »	115,699 01	56,465 18	59,233 83
	47	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité; frais d'études des collections	127,000 »	126,990 81	117,765 »	9,225 81
	48	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses	97,500 »	97,499 53	89,717 77	7,781 76
		A REPORTER. fr.	13,185,600 06	12,389,984 04	8,300,615 70	4,003,414 23

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
* TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
* 44,322,399 48		78,847 41	»	790,898 47	»	»	
99,876 »		»	»	124 »	»	»	
153,405 »		»	»	»	»	»	
239,309 08		5,650 »	»	40 92	»	»	
9,990 14		»	»	9 86	»	»	
»		»	»	3,000 »	»	»	
17,000 »		»	»	»	»	»	
* 43,337 34		»	»	162 66	»	»	
° 19,999 21		»	»	0 79	»	»	
58,631 33		1,350 »	»	1,368 67	»	»	
115,699 01		»	»	0 99	»	»	
126,990 81		»	»	9 19	»	»	
97,089 53		410 »	»	0 47	»	»	
12,303,726 93		86,257 41	»	795,616 02	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907 jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr	13,185,600 06	12,389,984 04	8,300,615 70	4,003,141 23
VIII (suite)		Beaux-arts (suite).				
		<i>Monuments publics.</i>				
	49	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	46,000 »	45,744 67	32,744 67	43,000 »
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	50	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	125,000 »	124,999 78	11,697 91	113,301 87
	51	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations. a)	241,319 50	241,319 50	90,326 26	136,064 62
	52	Commission royale des monuments. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité	17,300 »	17,299 89	17,299 89	»
	53	Commission royale des monuments: jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	23,200 »	21,788 49	13,402 30	8,385 89
	54	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission b)	5,503 50	5,310 70	678 10	4,547 40
	55	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	2,500 »	2,427 89	1,497 01	930 88
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	56	Conservatoire royal de musique de Bruxelles: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et de matériel — Cours élémentaire de musique	175,000 »	175,000 »	175,000 »	»
	57	Conservatoire royal de musique de Liège: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et de matériel	90,750 »	90,750 »	90,750 »	»
		A REPORTER. fr	13,914,173 06	13,144,591 66	8,732,978 84	4,279,341 89

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
2	12,303,726 93	86,237 11	»	795,616 02	»	»
	45,711 67	»	»	288 33	»	»
	124,999 78	»	»	0 22	»	»
	226,390 88	14,928 62	»	»	»	»
	17,299 30	»	»	0 11	»	»
	21,788 19	»	»	3,411 81	»	»
	5,225 30	83 20	»	192 80	»	»
	2,427 89	»	»	72 11	»	»
	175,000 »	»	»	»	»	»
	90,750 »	»	»	»	»	»
	13,013,320 73	101,270 93	»	799,381 40	»	»

a) Crédit primitif . . . fr. 200,000 »
Crédit supplémentaire . . . 41,319 50
alloué par la loi du 18 août 1907, *Moniteur*
du 24, n° 236.

b) Crédit primitif . . . fr. 5,000 »
Crédit supplémentaire . . . 503 50
alloué par la loi du 18 août 1907, *Moniteur*
du 24, n° 236.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPOUR. fr	13,914,173 06	13,114,591 66	8,733,978 84	4,279,341 89
VIII (suite)		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical (suite).</i>				
	58	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	60,000 »	60,000 »	60,000 »	»
	59	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	54,032 »	54,032 »	54,032 »	»
	60	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses.	175,000 »	174,989 74	165,990 74	5,149 »
	61	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales	11,000 »	9,884 36	9,490 16	394 20
	62	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'Administration des Beaux-arts, qui, par dérogation à l'article 3 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre de l'Agriculture	2,000 »	470 »	397 50	72 50
IX.		Dépenses imprévues.				
	63	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7	6,000 »	4,201 »	4,004 »	200 »
	64	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	2,500 »	1,450 »	1,262 50	187 80
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	14,224,705 06	13,416,618 76	9,026,152 74	4,285,345 09

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
13,013,320 73	101,270 93	»	799,581 40	»	»	
60,000 »	»	»	»	»	»	
54,032 »	»	»	»	»	»	
474,139 74	3,850 »	»	40 26	»	»	
9,884 36	»	»	1,115 64	»	»	
470 »	»	»	1,530 »	»	»	
1,201 »	»	»	4,799 »	»	»	
1,450 »	»	»	1,050 »	»	»	
13,311,497 83	105,120 93	»	808,086 30	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
X.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Agriculture.</i>				
	65	École de médecine vétérinaire de l'Etat et Office vaccino-gène central — Ameublement complet des locaux; achats d'appareils scientifiques; installations spéciales; divers	249,000 »	9,006 58	7,811 05	1,195 50
	66	Institut agricole de l'Etat à Gembloux. — Travaux d'aménagement et d'agrandissement des locaux; installation d'un système de chauffage général et d'une distribution d'eau; ameublement des locaux, etc. a)	138,259 10	135,509 90	48,885 55	74,383 01
		<i>Eaux et forêts.</i>				
	67	Construction de maisons forestières b)	33,550 »	32,281 74	8,609 49	22,185 32
		<i>Service de santé, hygiène publique.</i>				
	68	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période 1901 à 1905	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»
	69	Subsides exceptionnels aux communes éprouvées par les récentes inondations, pour travaux de voirie, d'hygiène et de mise en état des habitations envahies par les eaux, ainsi que pour aider les familles ayant souffert de ce désastre à reprendre leur travail professionnel	750,000 »	422,114 66	100,000 »	304,232 10
		<i>Beaux-arts.</i>				
	70	Musées royaux Acquisitions c)	318,153 »	318,153 »	285,000 »	33,153 »
71	Restauration du Pont-des-Trous à Tournai. d)	11,853 01	18,845 92	»	10,845 92	
	TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr	1,505,813 11	932,911 74	455,305 79	445,994 85	
	TOTAUX pour le service ordinaire	14,224,705 06	13,416,618 76	9,026,152 74	4,285,345 09	
	TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère de l'Agriculture fr	15,730,520 17	14,349,530 50	9,481,458 53	4,731,339 94	

L'AGRICULTURE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
9,006 55	»	»	239,993 45	»	»	
123,268 56	12,241 34	»	16 72	2,732 48	»	a) Crédit primitif . . . fr. 112,000 » Crédit supplémentaire . . . 26,259 10 alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
30,794 51	1,487 20	»	88 93	1,179 36	»	b) Crédit primitif . . . fr. 30,000 » Crédit supplémentaire . . . 3,350 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
5,000 »	»	»	»	»	»	
404,232 10	17,882 56	»	314,868 48	13,016 86	»	
318,153 »	»	»	»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 285,000 » Crédit supplémentaire . . . 33,153 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
10,845 92	»	»	1,007 09	»	»	
901,300 64	31,614 40	»	555,974 67	16,928 70	»	d) Crédit primitif . . . fr. 5,353 01 Crédit supplémentaire . . . 6,500 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
13,311,497 83	105,120 93	»	808,086 30	»	»	
11,212,798 17	136,732 03	»	1,364,060 97	16,928 70	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transferts de l'exercice 1905. (Art 30 de la loi de comptabilité) fr.	17,107 48	17,107 48	»	17,107 48
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour l'exercice 1906. fr.	15,730,520 17	14,349,530 50	9,481,458 53	4,731,339 94
		TOTAUX. fr.	15,747,627 65	14,366,637 98	9,481,458 53	4,748,447 42

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
17,107 48	»	»	»	»	»	
14,212,798 47	136,732 03	»	1,364,060 97	16,928 70	»	
14,229,905 95	136,732 03	»	1,364,060 97	16,928 70	»	

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, pour l'exercice 1906, a été fixé par l'article unique de la loi du 28 mai 1906, *Moniteur* du 30, n° 150 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 14,027,222 »
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 197,483 06

TOTAL pour le service ordinaire fr. 14,224,705 06

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 1,436,353 01

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 69,462 10

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice
1903, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846
sur la comptabilité de l'État 17,107 48

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 1,522,922 59

ENSEMBLE fr. 15,747,627 65

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 Jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1906. (COMPTE DÉFICITAIRE.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
		<i>Personnel.</i>				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	498,000 »	470,004 94	437,963 06	41,659 08
		<i>Matériel.</i>				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . . .	60,000 »	59,945 09	33,315 77	23,928 82
		<i>Frais de déplacements.</i>				
	4	Frais de route et de séjour. a)	23,000 »	22,646 27	19,755 03	2,861 24
II.		Pensions et secours.				
	5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>Crédit non limitatif</i>)	6,000 »	2,745 66	840 66	1,875 »
	6	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse.	5,000 »	500 »	500 »	»
III.		Industrie, enseignement industriel et professionnel et office des classes moyennes.				
	7	Inspection de l'industrie. — Traitements, indemnités et frais de route. (<i>Y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire.</i>)	30,000 »	26,169 23	24,468 38	1,700 85
	8	Inspection de l'industrie. — Matériel et dépenses diverses. b)	3,600 »	3,595 21	1,383 16	2,242 05
		A REPORTER. fr.	646,600 »	606,516 40	559,198 06	44,267 04

ET DU TRAVAIL.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	
21,000 »	»	»	»	»	»	
469,624 44	380 80	»	27,993 06	»	»	
57,244 59	2,670 50	»	84 91	»	»	
22,616 27	»	»	383 73	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 21,000 » Crédit supplémentaire . . . 2,000 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
2,715 66	»	»	3,284 34	»	»	
500 »	»	»	4,500 »	»	»	
26,169 23	»	»	3,830 77	»	»	
5,595 21	»	»	4 79	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 3,000 » Crédit supplémentaire . . . 600 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
603,463 10	3,051 30	»	40,083 60	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	646,600 »	606,516 40	559,198 06	44,267 04
III <i>(suite)</i>		Industrie, enseignement industriel et profes- sionnel et office des classes moyennes (suite).				
	9	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, com- mercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route.	74,000 »	68,512 96	60,015 53	8,497 43
	10	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, com- mercial et ménager — Matériel et dépenses diverses	1,000 »	307 06	112 95	194 11
	11	Institut supérieur de commerce d'Anvers — Dotation de l'Etat, destinée, avec le subside de la Ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses. — Bourses d'études aux élèves . . . a)	88,600 »	88,463 57	79,100 »	9,363 57
	12	Enseignement industriel, professionnel, commercial et mé- nager; subsides, matériel, frais d'examen — Musées pro- fessionnels. — Missions, commissions, études, bourses de voyages dans l'intérêt de l'industrie du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions inté- ressant le Ministère de l'Industrie et du Travail — Dépenses diverses	2,050,000 »	2,049,999 61	1,768,473 10	281,309 51
	13	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de ques- tions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie et de la Direction de l'Enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations indus- trielles. — Dépenses diverses b)	46,000 »	45,994 41	33,000 »	5,152 36
	14	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle et à la pratique des contrats d'apprentis- sage chez les petits commerçants, et les petits industriels — Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans.	15,000 »	13,121 35	5,865 83	6,547 15
	15	Office des classes moyennes: statistiques, missions, impres- sions, publications; achat et reliure de livres et de docu- ments spécialement destinés aux études de l'office des classes moyennes; dépenses diverses — Subside à l'insti- tut international pour l'étude du problème des classes moyennes	12,000 »	10,484 59	9,905 79	578 80
	16	Service spécial de la propriété industrielle: brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels.	15,200 »	15,196 09	12,288 30	2,157 79
	17	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traite- ments des secrétaires. — Frais divers	12,500 »	12,498 44	3,535 04	5,486 »
	18	Conseil supérieur de l'enseignement technique — Rémuné- ration des secrétaires. — Frais divers.	40,000 »	4,607 76	1,212 48	3,395 28
IV.		Poids et mesures.				
	19	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection. . .	110,000 »	133,213 85	129,184 52	4,029 33
	20	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	76,000 »	75,425 »	70,575 »	4,850 »
	21	Matériel. — Missions — Frais de la commission consul- tative et du bureau international des poids et mesures. — Frais de la commission des unités électriques.	25,000 »	9,642 09	4,549 89	5,092 20
		A REPORTER fr.	3,211,900 »	3,133,983 18	2,737,016 49	380,920 57

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
603,465 10	3,031 30	»	40,083 60	»	»	
68,512 96	»	»	5,487 04	»	»	
307 06	»	»	692 94	»	»	
88,463 57	»	»	136 43	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 31,000 » Crédit supplémentaire. . . 7,600 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
2,049,782 61	217 »	»	0 39	»	»	
38,152 36	7,842 03	»	5 39	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 33,000 » Crédit supplémentaire. . . 13,000 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
12,412 98	708 37	»	1,378 65	»	»	
10,484 59	»	»	1,515 41	»	»	
14,446 09	750 »	»	3 91	»	»	
9,021 04	3,477 40	»	1 56	»	»	
4,607 76	»	»	5,392 24	»	»	
133,213 85	»	»	6,786 15	»	»	
75,425 »	»	»	575 »	»	»	
9,642 09	»	»	18,357 91	»	»	
3,117,937 06	16,046 12	»	77,916 82	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	3,211,900 »	3,133,983 18	2,737,016 49	380,920 57
V.		Travail.				
	22	Office du Travail : statistique, missions, impressions; publications achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses — Subsidés à l'Office international du travail et au comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs. (Y compris une somme de 3,500 francs en charge temporaire.) a)	96,508 67	96,297 04	50,243 56	42,470 08
	23	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides	43,000 »	44,979 65	33,691 27	14,013 38
	24	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsidés aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions — Subsidés pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses	350,000 »	349,975 20	212,387 77	136,736 31
	25	Commission des accidents du travail — Rémunération des secrétaires — Frais divers	10,000 »	6,749 56	5,655 86	4,093 70
	26	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les ouvriers.	10,000 »	9,997 97	6,339 97	3,658 »
	27	Subsidés aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs	5,000 »	4,975 »	»	4,700 »
	28	Conseils de prud'hommes — Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	35,400 »	31,791 67	27,891 67	3,900 »
	29	Conseil supérieur du travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	30,000 »	18,370 47	13,619 96	4,750 51
	30	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions; enquêtes et expertises.	280,000 »	265,139 96	233,801 96	29,338 »
	31	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	20,000 »	12,886 89	6,964 38	5,652 00
VI.		Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse.				
	32	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse	16,000,000 »	16,000,000 »	16,000,000 »	»
	33	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (art. 12 de la loi du 10 mai 1900). (Crédit non limitatif)	700,000 »	924,826 »	431,964 »	491,784 »
		À REPORTER. fr	20,793,808 67	20,899,972 89	19,761,576 89	1,116,016 64

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESVANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
3,117,937 06	16,046 12	»	77,916 82	»	»	
92,713 64	3,583 40	»	211 63	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 95,500 » Crédit supplémentaire 1,008 67 alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
44,704 65	275 »	»	20 35	»	»	
349,124 08	851 12	»	24 80	»	»	
6,749 56	»	»	3,250 44	»	»	
9,997 97	»	»	2 03	»	»	
4,700 »	275 »	»	25 »	»	»	
31,791 67	»	»	3,608 33	»	»	
18,370 47	»	»	11,629 53	»	»	
265,139 96	»	»	14,860 04	»	»	
12,616 47	270 12	»	7,113 11	»	»	
16,000,000 »	»	»	»	»	»	
923,748 »	1,078 »	»	»	»	224,826 »	
20,877,593 53	22,379 06	»	118,662 08	»	224,826 »	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	20,793,808 67	20,899,972 59	19,761,376 89	1,116,016 64
VI (suite)		Participation de l'État à la constitution de pensions de vieillesse (suite).				
	34	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de la dite loi	160,000 »	159,989 16	141,106 01	18,883 13
VII.		Mines.				
		§ 1 ^{er} . — CONSEIL DES MINES.				
	35	Personnel. — Traitements et frais de déplacement . . .	41,700 »	41,695 04	41,450 04	245 »
	36	Matériel	2,000 »	2,000 »	1,142 50	837 50
		§ 2. — CORPS DES MINES.				
	37	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou — Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines	430,617 »	418,049 25	382,911 37	35,137 88
	38	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	90,000 »	74,425 82	66,553 21	7,870 61
	39	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences; récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement — Frais de publica- tion des <i>Annales des mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur (<i>Y compris une somme de 4,000 francs en charge temporaire</i>). . .	27,500 »	27,054 80	23,897 75	3,157 05
		§ 3. — INSPECTION DES PRODUITS EXPLOSIFS.				
	40	Indemnité et frais de déplacement de l'inspecteur. — Dépenses diverses.	6,000 »	5,571 44	4,726 16	845 28
		§ 4. — CAISSES DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DES OUVRIERS MINEURS.				
	41	Subsidés aux caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Frais de déplacements et jetons de présence des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance. — Dépenses diverses de cette Commission.	45,000 »	44,894 »	3,894 »	40,938 50
		§ 5. — SERVICE GÉOLOGIQUE. — CARTES GÉOLOGIQUE ET AGRICOLE.				
	42	Traitements, indemnités, frais de route et de séjour du personnel	38,000 »	37,899 97	35,236 »	2,663 97
	43	Matériel — Impressions et traductions de documents. — Achat et réparations du matériel de sondage. — Frais de publication de la Carte géologique et de la Carte agricole de la Belgique	20,000 »	19,144 76	12,258 53	6,876 23
		A REPORTER. fr.	21,654,625 67	21,730,696 83	20,474,754 46	1,233,491 81

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
20,877,593 53	22,379 06	»	118,662 08	»	224,826 »	
159,989 16	»	»	10 84	»	»	
44,695 04	»	»	4 96	»	»	
2,000 »	»	»	»	»	»	
418,049 25	»	»	12,567 75	»	»	
74,425 82	»	»	15,574 18	»	»	
27,054 80	»	»	445 20	»	»	
5,571 44	»	»	428 56	»	»	
44,832 50	61 50	»	106 »	»	»	
37,899 97	»	»	100 03	»	»	
19,134 76	10 »	»	855 24	»	»	
21,708,246 27	22,450 56	»	148,754 84	»	224,826 »	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907 jusqu'au 31 octobre
		REPORT fr.	21,654,625 67	21,730,696 83	20,474,734 46	1,233,491 81
VII (suite)		Mines (suite).				
		§ 6. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	44	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel . . .	2,500 »	2,423 50	1,648 33	775 15
		§ 7. — COMMISSION DE REVISION DES RÈGLEMENTS MINIERS ET LABORATOIRE D'ESSAIS.				
	45	Frais de déplacements des membres; expériences, publica- tions, etc. — Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines. — Instal- lation d'une station modèle de sauvetage, comprenant les locaux, le matériel et la chambre d'exercice. — Frais d'entretien et d'exercice (Y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire.)	47,000 »	38,828 89	9,494 12	29,334 77
VIII.		Traitements de disponibilité.				
	46	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés	8,000 »	5,133 24	5,133 24	»
IX.		Dépenses Imprévues.				
	47	Dépenses imprévues non libellées au budget.	5,000 »	75 »	75 »	»
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	21,717,125 67	21,777,157 46	20,491,105 17	1,263,601 73
X.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	48	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	110,000 »	110,000 »	110,000 »	»
	49	Enquête sur l'ankylostomie dans les divers bassins houilliers du pays, et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses	10,000 »	3,580 33	2,416 80	1,163 55
	50	Enquête sur la situation des classes moyennes -- Frais de la Commission nationale de la petite bourgeoisie	25,000 »	24,235 99	16,476 65	7,759 34
	51	Établissement d'un laboratoire d'étalonnage électrique . .	80,000 »	10,985 35	10,985 35	»
		A REPORTER fr.	223,000 »	148,801 69	139,878 80	8,922 89

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	MONTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,708,246 27	22,450 56	»	148,754 84	»	224,826 »	
2,423 50	»	»	76 30	»	»	
38,828 89	»	»	8,171 11	»	»	
5,133 24	»	»	2,866 76	»	»	
75 »	»	»	4,925 »	»	»	
21,754,706 90	22,450 56	»	164,794 21	»	224,826 »	
440,000 »	»	»	»	»	»	
3,580 35	»	»	6,419 65	»	»	
24,235 99	»	»	764 01	»	»	
10,985 35	»	»	69,014 65	»	»	
148,801 69	»	»	76,198 31	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultat des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	225,000 »	148,801 69	139,878 80	8,922 89
		Services divers (suite).				
X (suite)	52	Exposition universelle et internationale de Liège en 1905. — Garantie due en vertu de l'article 47 de la Convention du 31 décembre 1904, approuvée par l'article 2 de la loi du 23 juin 1905 a)	343,700 »	»	»	»
	53	Subside complémentaire à la Commission chargée d'orga- niser la participation belge à l'exposition internationale de Milan en 1906. b)	275,000 »	275,000 »	»	275,000 »
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles . . . fr.	843,700 »	423,801 69	139,878 80	283,922 89
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires . . . fr.	21,717,125 67	21,777,157 46	20,491,105 17	1,263,601 73
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour l'exercice 1906. .	22,560,825 67	22,200,959 15	20,630,983 97	1,547,524 62

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
148,801 69	»	»	76,198 31	»	»	
»	»	»	»	343,700 »	»	a) Crédit alloué par la loi du 18 août 1907, Moniteur du 24, n° 236.
275,000 »	»	»	»	»	»	b) Crédit alloué par la loi du 18 août 1907, Moniteur du 24, n° 236.
423,804 69	»	»	76,198 31	343,700 »	»	
21,754,706 90	22,450 56	»	164,794 21	»	224,826 »	
22,178,508 59	22,450 56	»	240,992 52	343,700 »	224,826 »	

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, pour l'exercice 1906, a été fixé par l'article unique de la loi du 21 mai 1906, *Moniteur* du 27, n° 147 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 21,692,917 »

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 24,208 67

TOTAL pour le service ordinaire fr. 21,717,125 67

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 225,000 »

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires. 618,700 »

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 843,700 »

ENSEMBLE fr. 22,560,825 67

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907 jusqu'au 31 octobre
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1908. a)				
		<i>Report de l'exercice 1905 à l'exercice 1906, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Marine.				
XI.	58	Construction d'un paquebot à turbines pour la ligne Ostende-Douvres, d'un bateau-pilote et d'une goélette-pilote . fr	56,102 51	56,102 51	»	56,102 51
		EXERCICE 1906 (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
I.	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. b)	153,687 13	153,687 13	150,928 13	2,759 »
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 »	2,903 20	900 »	2,003 20
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service. c)	29,530 »	28,968 06	25,778 54	3,189 52
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses	60,000 »	59,929 79	36,157 69	23,772 10
	6	Honoraires des avocats du département d)	57,701 60	56,801 60	44,350 »	13,451 60
		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. e)	553,974 52	553,974 52	14,306 95	539,664 57
	8	Salaires des auxiliaires, des agréés et des ouvriers . . f)	165,560 »	165,560 »	60 75	165,499 25
	9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	993,745 »	993,745 »	824,404 74	169,343 26
	10	Subside à la Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand-Central belge . . .	82,000 »	82,000 »	82,000 »	»
		A REPORTER. fr.	2,121,695 25	2,118,566 30	1,496,883 80	921,682 50

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
56,402 54	»	»	»	»	»	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, par décision du 23 novembre 1906, n° 664783.
21,000 »	»	»	»	»	»	
153,687 43	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 139,750 » Augmentation 13,937 43
2,903 20	»	»	1,596 80	»	»	
28,968 06	»	»	561 94	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 27,130 » Crédit supplémentaire . . . 2,400 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
59,929 79	»	»	70 24	»	»	
56,801 60	»	»	900 »	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 54,000 » Crédit supplémentaire . . . 3,701 60 alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
553,974 52	»	»	»	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 596,740 » Diminution 42,858 48
163,560 »	»	»	»	»	»	
993,745 »	»	»	»	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 162,080 » Crédit supplémentaire . . . 3,480 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
82,000 »	»	»	»	»	»	
2,113,566 30	»	»	3,128 95	»	»	

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIÉS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	2,121,695 23	2,118,566 30	1,196,883 80	921,682 50
II (suite)		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS (suite).				
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles a)	184,500 »	184,500 »	6,905 »	177,595 »
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer. b)	9,872 89	9,715 68	7,535 90	2,179 78
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. c)	2,953,684 39	2,953,684 39	26,341 »	2,927,343 39
	14	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route d)	8,273,453 »	8,250,656 07	5,595 56	8,245,060 51
	15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. (Est autorisée l'imputation sur l'article 15 du prix des fournitures de rails à effectuer pendant l'année en vertu des marchés adjugés le 23 décembre 1904).	6,302,300 »	6,302,007 86	5,394,566 13	906,953 98
	16	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au budget extraordinaire e)	12,332,471 »	12,242,457 28	2,409,132 40	9,804,091 23
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés f)	2,832,081 43	2,831,996 43	22,530 70	2,809,465 73
	18	Salaires des agréés et des ouvriers g)	26,560,679 »	26,558,982 40	6,561 50	26,552,420 90
	19	Primes d'économie et de régularité h)	1,446,575 »	1,447,764 50	»	1,447,764 50
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois i)	26,970,000 »	26,967,474 40	20,692,646 93	6,274,827 47
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . j)	29,327,176 »	29,327,176 »	15,668,920 16	13,658,089 84
		SECTION 4. — TRANSPORTS				
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . k)	15,794,749 67	15,794,678 17	43,376 68	15,751,304 49
	23	Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers Camionnage et manœuvres par chevaux l)	14,501,318 »	14,484,375 35	1,792,360 42	12,692,014 93
	24	Primes de régularité. m)	762,427 »	761,119 40	»	761,119 40
	25	Frais d'exploitation n)	4,355,000 »	4,350,806 95	3,451,512 56	898,101 02
	26	Publicité commerciale o)	306,575 »	306,195 77	133,112 72	171,083 05
		A REPORTER. fr	135,034,587 63	134,862,166 95	50,859,981 46	103,971,094 72

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	INSTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédent LES CRÉDITS.	
2,118,566 30	»	»	3,128 95	»	»	
184,300 »	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 160,000 » Augmentation 4,127 11 Crédit supplémentaire . . . 20,372 89 alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
9,715 68	»	»	157 21	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 14,000 » Diminution 4,127 11
2,953,684 39	»	»	»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 2,661,565 » Augmentation 89,813 73 Crédit supplémentaire . . . 202,305 66 alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
8,250,656 07	»	»	22,796 93	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 7,798,453 » Crédit supplémentaire . . . 475,000 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
6,301,520 11	487 75	»	292 14	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 11,867,471 » Crédit supplémentaire . . . 465,000 »
12,213,223 63	20,233 65	»	6,321 38	83,692 34	»	f) Crédit primitif . . . fr. 2,537,433 » Augmentation 225,596 43 Crédit supplémentaire . . . 69,050 »
2,831,996 43	»	»	85 »	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 25,893,679 » Crédit supplémentaire . . . 667,000 »
26,558,982 40	»	»	1,696 60	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 1,345,864 » Crédit supplémentaire . . . 100,711 »
1,417,764 50	»	»	28,810 50	»	»	i) Crédit primitif . . . fr. 20,741,000 » Crédit supplémentaire . . . 6,229,000 »
26,967,474 40	»	»	2,525 60	»	»	j) Crédit primitif . . . fr. 26,961,176 » Crédit supplémentaire . . . 2,366,000 »
29,327,010 »	466 »	»	»	»	»	k) Crédit primitif . . . fr. 16,100,905 » Diminution 620,655 33 Crédit supplémentaire . . . 314,500 »
13,794,678 17	»	»	71 50	»	»	l) Crédit primitif . . . fr. 13,422,700 » Crédit supplémentaire . . . 1,078,618 »
14,484,375 35	»	»	16,942 65	»	»	m) Crédit primitif . . . fr. 695,677 » Crédit supplémentaire . . . 66,750 »
761,119 40	»	»	1,307 60	»	»	n) Crédit primitif . . . fr. 3,753,790 » Crédit supplémentaire . . . 601,210 »
4,349,613 58	1,193 37	»	4,193 05	»	»	o) Crédit primitif . . . fr. 285,125 » Crédit supplémentaire . . . 21,450 »
306,195 77	»	»	379 23	»	»	
184,831,076 18	31,080 77	»	88,708 34	83,692 34	»	

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre	
		REPORT . . . fr.	155,034,357 63	154,862,156 93	50,859,981 46	103,974,094 72	
II (suite)		Chemins de fer (suite).					
		SECTION 4. — TRANSPORTS (suite).					
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres. a)	4,874,000 »	4,872,727 59	1,076,536 35	3,767,491 14	
	28	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons.	10,000 »	9,995 70	»	9,995 70	
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.					
	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. b)	2,445,276 23	2,414,876 23	5,533 30	2,409,342 93	
	30	Salaires des auxiliaires et des ouvriers c)	190,782 »	190,782 »	100 »	190,682 »	
	III.		Postes, Télégraphes et Téléphones.				
			SECTION 1 ^{re} . — SERVICES COMMUNS.				
		31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. d)	168,691 91	168,691 91	15,688 50	153,003 41
32		Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. e)	220,197 »	219,796 70	7,261 29	212,535 41	
33		Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. f)	317,500 »	309,145 41	238,264 35	70,881 06	
		SECTION 2. — POSTES.					
34		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. g)	6,711,702 38	6,711,694 38	528,284 06	6,183,410 32	
35		Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes. h)	7,957,955 »	7,957,889 41	1,200,277 58	6,757,611 83	
36		Transport des dépêches i)	325,000 »	319,968 64	30,451 31	287,049 22	
37		Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif).	120,000 »	123,213 29	83,844 40	39,368 89	
38	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif).	10,000 »	15,161 56	5,176 62	9,984 94		
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service j)	1,444,180 »	1,444,174 »	468,409 42	974,336 34		
40	Part d'intervention de l'administration dans les frais du Bureau international de Berne k)	3,675 »	3,675 »	»	3,675 »		
		A REPORTER. fr.	179,803,511 45	179,623,948 77	54,519,808 64	125,040,462 91	

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
454,831,076 48	31,080 77	»	88,708 34	83,692 34	»	
4,844,027 49	28,700 10	»	1,272 41	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 1,800,000 » Crédit supplémentaire . . . 3,074,000 »
9,995 70	»	»	4 30	»	»	
2,414,876 23	»	»	400 »	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 2,291,022 » Augmentation 117,454 23 Crédit supplémentaire . . . 6,800 »
190,782 »	»	»	»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 185,217 » Crédit supplémentaire . . . 5,565 »
168,691 91	»	»	»	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 156,440 » Augmentation 12,251 91
219,796 70	»	»	400 30	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 227,697 » Diminution 7,500 »
309,145 41	»	»	8,354 59	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 360,500 » Diminution 43,000 »
6,711,694 38	»	»	8 »	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 6,510,048 » Augmentation 201,654 38
7,957,889 41	»	»	65 39	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 7,782,955 » Crédit supplémentaire . . . 175,000 »
317,500 53	2,468 11	»	5,031 36	»	»	i) Crédit primitif . . . fr. 350,000 » Diminution 25,000 »
123,213 29	»	»	»	»	3,213 29	
15,161 56	»	»	»	»	5,161 56	
1,442,745 76	1,428 24	»	6 »	»	»	j) Crédit primitif . . . fr. 1,368,180 » Augmentation 25,000 » Crédit supplémentaire . . . 51,000 »
3,675 »	»	»	»	»	»	k) Crédit primitif . . . fr. 3,250 » Crédit supplémentaire . . . 425 »
479,560,271 55	63,677 22	»	104,250 89	83,692 34	8,974 85	

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	179,803,517 45	179,623,948 77	54,519,808 64	125,040,462 91
III (suite)		Postes, Télégraphes et Téléphones (suite).				
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
	41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	5,266,060 »	5,266,060 »	411,023 61	4,855,016 39
	42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (Y compris une somme de 65,000 francs en charge temporaire) c)	1,793,416 »	1,792,705 89	12,842 45	1,779,863 44
	43	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses. c)	906,526 57	906,526 57	531,827 36	374,418 74
	44	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc) . d)	25,000 »	23,367 10	8,379 84	14,937 26
	45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	2,500 »	2,151 71	»	2,151 71
	46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphonique sous-marins anglo-belges e) (Les crédits portés aux articles 45 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	20,473 43	20,473 43	17,014 88	3,458 55
IV.		Marine.				
	47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. f)	1,557,777 »	1,557,737 29	1,086,054 12	471,683 17
	48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	323,052 »	320,966 28	93,370 60	227,595 68
	49	Remises (Crédit non limitatif)	3,122,000 »	3,377,345 36	1,452,365 45	1,924,855 99
	50	Subsides	99,735 »	99,735 »	73,656 17	26,078 83
	51	Traction et matériel g)	2,863,376 »	2,847,983 98	2,090,975 20	756,834 78
V.		Comité mixte de législation.				
	52	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . h)	2,500 »	1,645 »	900 »	745 »
VI.		Traitements de disponibilité.				
	53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité. i)	167,100 »	160,516 43	16,475 51	144,040 92
		A REPORTER. fr.	198,952,733 45	198,001,132 81	60,314,693 83	133,622,443 37

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JOUSIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement		
179,560,274 53	63,677 22	»	104,250 89	83,692 34	8,374 83	
5,266,040 »	20 »	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 5,438,060 » Augmentation 27,000 » Crédit supplémentaire . . . 101,000 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Mobilier</i> du 24, n° 236.
1,792,703 89	»	»	410 11	»	»	
906,246 10	280 47	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 1,753,116 » Augmentation 7,500 » Crédit supplémentaire. . . 32,500 »
23,347 10	50 »	»	1,632 90	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 867,000 » Augmentation 39,526 57
2,151 71	»	»	348 29	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 9,000 » Augmentation 16,000 »
20,473 43	»	»	»	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 60,000 » Diminution 39,526 57
1,557,737 29	»	»	39 71	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 1,537,061 » Augmentation 2,716 » Crédit supplémentaire. . . 18,000 »
320,966 28	»	»	2,085 72	»	»	
3,377,221 44	123 92	»	»	»	255,345 36	
99,735 »	»	»	»	»	»	
2,847,809 98	144 »	»	»	15,422 02	»	g) Crédit primitif . . . fr. 2,508,376 » Crédit supplémentaire. . . 355,000 »
1,645 »	»	»	855 »	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 5,000 » Diminution 2,500 »
160,516 43	»	»	6,583 57	»	»	i) Crédit primitif . . . fr. 176,100 » Diminution 9,000 »
195,930,837 20	64,295 61	»	116,206 19	99,114 36	263,720 21	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	198,982,733 15	196,001,132 81	60,314,693 83	135,622,143 37
VII.		Pensions.				
	54	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (Crédit non limitatif)	50,000 »	39,145 08	37,574 65	21,570 43
VIII.		Secours.				
	55	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse a)	42,561 »	42,561 »	40,676 »	1,885 »
IX.		Caisse de retraite et de secours des ouvriers.				
	56	Subside b)	2,823,380 »	2,427,445 »	2,427,445 »	»
X.		Dépenses diverses et imprévues.				
	57	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 55. — Commissions d'examen. — Dépenses imprévues non libellées au Budget . c) (Les crédits portés aux articles 2, 7, 15, 17, 22, 29, 31, 34, 41 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	31,500 »	31,477 48	13,000 11	18,477 37
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	198,900,174 15	198,861,761 37	62,833,389 59	138,664,076 17
XI.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	58	Marine. — Construction d'un bateau-pilote pour la station de Flessingue	90,000 »	53,061 50	24,000 »	29,061 50
	59	Marine — Dépenses mises à charge de l'Etat belge par la convention conclue le 5 avril 1903 entre la Belgique et les Pays-Bas en vue de l'amélioration de l'éclairage de l'Escaut et de ses embouchures.	160,000 »	152,850 39	111,634 83	41,215 56
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	250,000 »	205,911 89	135,634 83	70,277 06
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . fr.	199,150,174 15	198,767,673 26	62,969,024 42	138,734,383 23

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement		
195,936,837 20	64,295 61	»	116,206 49	99,114 36	263,720 21	
59,145 08	»	»	»	»	9,145 08	
42,561 »	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 86,000 » Diminution 43,439 »
2,427,445 »	»	»	»	395,935 »	»	b) Crédit primitif . . . fr. 2,427,445 » Augmentation 43,439 » Crédit supplémentaire . . . 352,496 »
31,477 48	»	»	22 52	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Augmentation 11,500 »
198,497,465 76	64,295 61	»	116,228 71	495,049 36	272,865 29	
53,061 50	»	»	10,422 »	26,516 50	»	
152,850 39	»	»	7,149 61	»	»	
205,911 89	»	»	17,571 61	26,516 50	»	
198,703,377 65	64,295 61	»	133,800 32	521,565 86	272,865 29	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIÉS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907, jusqu'au 31 octobre
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1905. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	56,102 51	56,102 51	»	56,102 51
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour l'exercice 1906. fr.	199,130,174 43	198,761,673 26	62,969,024 42	138,734,333 23
		TOTAUX. . . . fr.	199,206,276 66	198,823,778 77	62,969,024 42	138,790,458 74

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1906

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
TOTAL.						
56,102 51	»	»	»	»	»	
498,703,377 63	64,295 61	»	133,800 32	521,565 86	272,865 29	
498,769,480 16	64,295 61	»	133,800 32	521,565 86	272,865 29	

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, a été fixé par l'article premier de la loi du 30 mai 1906, *Moniteur* du 8 juin, n° 139 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 182,041,839 »
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 16,858,335 15

TOTAL pour les dépenses ordinaires fr. 198,900,174 13

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 250,000 »
A Y AJOUTER : La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1905,
conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la
comptabilité de l'État 56,102 51

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 306,102 51

ENSEMBLE fr. 199,206,276 66

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907 Jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1902.				
		<i>Reports de l'exercice 1902 à l'exercice 1906, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XI.	41	Amélioration du casernement	5,000 »	»	»	»
		EXERCICE 1903.				
		<i>Reports de l'exercice 1903 à l'exercice 1906.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
VI.	23	Matériel du génie	4,262 60	4,137 60	»	4,137 60
		Deuxième section — Dépenses exceptionnelles.				
XI.	37	Amélioration du casernement	11,979 31	11,979 31	»	11,979 31
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1903 fr.	13,241 91	13,116 91	»	13,116 91
		EXERCICE 1904.				
		<i>Reports de l'exercice 1904 à l'exercice 1906.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
VI.	23	Matériel du génie	5,713 50	5,713 50	»	5,713 50
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XI.	37	Amélioration du casernement	17,951 44	17,951 44	»	17,951 44
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1904. fr.	23,664 94	23,664 94	»	23,664 94
		EXERCICE 1905.				
		<i>Reports de l'exercice 1905 à l'exercice 1906.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
VI.	23	Matériel du génie	9,997 60	2 40	»	2 40
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires fr.	9,997 60	2 40	»	2 40

LA GUERRE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU AJUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 3 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
»	»	»	5,000 »	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 18 janvier 1907, n° 668769bis.
1,137 60	»	»	125 »	»	»	
11,979 31	»	»	»	»	»	
13,116 91	»	»	125 »	»	»	
5,713 50	»	»	»	»	»	
17,951 44	»	»	»	»	»	
23,664 94	»	»	»	»	»	
2 40	»	»	»	9,995 20	»	
2 40	»	»	»	9,995 20	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primilif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite).				
		— <i>Reports de l'exercice 1905 à l'exercice 1906.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XI.	34	Construction d'une boulangerie militaire à Namur	120,100 80	118,533 80	40,142 53	78,391 27
	35	Construction d'une boulangerie militaire à Liège	125,584 52	125,584 52	42,058 07	83,526 45
	36	Construction d'une boulangerie militaire à Louvain	12,500 70	12,500 70	»	11,303 20
	37	Amélioration du casernement	744,733 36	593,808 08	43,369 28	522,310 09
	45	Construction et ameublement de bâtiments devant servir de mess aux officiers d'artillerie au polygone de Brasschaet.	78,510 53	66,212 58	10,000 »	50,754 98
		Totaux pour les dépenses exceptionnelles . . . fr.	1,081,429 91	916,639 68	135,569 88	746,285 99
		Totaux pour les dépenses ordinaires . . . fr.	9,997 60	2 40	»	2 40
		Totaux des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1905 fr.	1,091,427 51	916,642 08	135,569 88	746,288 39
		EXERCICE 1906 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— du personnel civil a)	409,975 »	409,943 15	409,211 81	733 34
	3	Indemnité aux sous-officiers employés dans les bureaux du Département de la Guerre b)	6,810 »	6,801 84	6,336 84	465 »
	4	Matériel c)	53,900 »	53,900 »	39,024 90	14,875 10
	5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut carto- graphique militaire	207,530 »	207,331 91	178,482 98	28,848 93
		A REPORTER . . . fr.	699,215 »	698,978 90	654,056 53	44,922 37

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
148,533 80	»	»	»	1,567 »	»	
125,584 52	»	»	»	»	»	
44,303 20	4,197 50	»	»	»	»	
565,679 37	28,128 71	»	75 »	450,830 98	»	
60,754 98	5,437 60	»	»	42,297 95	»	
881,855 87	34,783 81	»	75 »	164,715 23	»	
2 40	»	»	»	9,995 20	»	
881,858 27	34,783 81	»	75 »	174,710 43	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
409,945 15	»	»	29 85	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 413,585 » Diminution 3,610 »
6,801 84	»	»	8 46	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 7,800 » Diminution 690 »
53,900 »	»	»	»	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 58,900 » Diminution 5,000 »
207,331 91	»	»	198 09	»	»	
698,978 90	»	»	236 10	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	699,215 »	698,978 90	654,056 53	44,922 37
II.		Traitements, indemnités, solde et accessoires.				
		<i>1^{re} SECTION. — Traitements et indemnités des états majors et des officiers sans troupes.</i>				
	6	Traitements et indemnités de l'état-major général . . . a)	899,408 50	899,178 76	61,165 29	838,013 47
	7	— et indemnités de l'état-major des provinces et des places b)	256,561 75	256,344 65	17,752 07	238,592 58
	8	— et indemnités du service de l'intendance. . . c)	286,610 50	286,480 28	20,032 26	266,448 02
	9	— et indemnités des officiers du service de santé des hôpitaux d)	412,400 »	412,151 32	35,275 73	376,875 59
		Les crédits portés respectivement aux articles 6, 7, 8 et 9 pour- ront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.				
		<i>2^e SECTION. — Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.</i>				
	10	Traitements, indemnités et solde de l'infanterie. . . . e)	11,680,646 45	11,679,942 66	1,207,745 26	10,472,117 40
	11	— — de la cavalerie f)	3,456,812 55	3,456,239 45	476,453 14	2,979,786 31
	12	— — de l'artillerie et du train. g)	5,141,577 65	5,143,722 79	1,013,848 51	4,129,866 28
	13	— — du génie h)	1,578,947 55	1,578,449 84	137,839 94	1,440,605 90
	14	— — du bataillon d'adminis- tration i)	1,308,336 55	1,307,985 39	180,262 03	1,127,723 36
		Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
		Les crédits portés respectivement aux articles 10, 11, 12, 13 et 14, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.				
III.		Hôpitaux et pharmacies militaires.				
	15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux j)	781,535 »	779,612 63	112,424 85	667,179 28
	16	Service pharmaceutique k)	315,000 »	315,000 »	199,963 90	115,036 10
IV.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'École militaire. l)	151,980 »	151,946 67	24,000 »	127,946 67
	18	— — de guerre m)	26,225 »	26,187 07	2,200 »	23,987 07
	19	Dépenses d'administration de l'École militaire.	53,620 »	53,614 48	34,393 59	18,612 79
	20	— — de l'École de guerre	8,650 »	7,628 36	3,410 88	4,217 48
		A REPORTER fr.	27,060,526 50	27,053,463 25	4,180,823 98	22,871,930 67

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
698,978 90	»	»	236 10	»	»	
899,178 76	»	»	229 74	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 894,408 50 Augmentation 5,000 »
256,344 65	»	»	217 10	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 257,161 75 Diminution 600 »
286,480 28	»	»	130 22	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 282,010 50 Augmentation 4,600 »
412,151 32	»	»	248 68	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 403,700 » Augmentation 8,700 »
11,679,862 66	80 »	»	703 79	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 12,029,346 45 Diminution 276,200 » A déduire une somme de 72,500 francs transférée à l'article 12.
3,456,239 45	»	»	373 10	»	»	
5,143,714 79	8 »	»	854 86	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 3,473,412 55 Diminution 16,600 »
1,578,445 84	4 »	»	497 71	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 5,072,077 65 Une somme de 72,500 francs a été transférée de l'article 10.
1,307,845 39	»	»	351 16	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 1,642,047 55 Diminution 63,100 »
						i) Crédit primitif . . . fr. 1,363,836 55 Diminution 55,500 »
779,604 13	8 50	»	1,922 37	»	»	j) Crédit primitif . . . fr. 710,335 » Crédit supplémentaire. . . 71,200 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Monteur</i> du 24, n° 236.
315,000 »	»	»	»	»	»	k) Crédit primitif . . . fr. 200,000 » Augmentation 59,400 » Crédit supplémentaire. . . 55,600 »
151,946 67	»	»	33 33	»	»	l) Crédit primitif . . . fr. 150,780 » Augmentation 1,200 »
26,187 07	»	»	37 93	»	»	
53,006 38	608 10	»	5 52	»	»	m) Crédit primitif . . . fr. 27,025 » Diminution 800 »
7,628 36	»	»	1,021 64	»	»	
27,032,754 63	708 60	»	7,063 25	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	27,060,526 50	27,053,463 23	4,180,823 98	22,871,930 67
V.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	21	Personnel des établissements de l'artillerie	100,000 »	99,538 96	7,804 26	91,754 70
	22	Matériel de l'artillerie	2,382,000 »	2,382,000 »	1,708,777 28	673,222 72
VI.		Matériel du génie.				
	23	Matériel du génie a)	1,859,670 »	1,805,247 30	1,267,116 29	535,327 96
VII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	24	Pain, viande et fourrages en nature b)	11,776,629 65	11,738,301 97	2,543,100 10	9,193,201 87
	25	Service du couchage c)	541,800 »	540,766 81	203,413 83	337,352 98
	26*	Habillement des troupes. Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie	5,293,000 »	5,263,042 74	1,470,559 23	3,792,483 51
	27	Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche	937,729 66	936,510 40	115,162 38	821,348 52
	28	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde d)	185,000 »	154,209 31	56,238 39	96,366 54
	29*	Remonte e)	875,950 »	875,885 50	125 50	875,760 »
		* Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.				
VIII.		Traitements divers et honoraires.				
	30	Traitements divers et honoraires f)	182,054 68	180,528 25	35,383 26	144,948 70
	31	Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation g)	354,300 »	353,307 36	19,781 22	333,459 74
IX.		Pensions et secours.				
	32	Pensions et secours h)	355,300 »	354,168 62	91,262 62	262,486 72
		A REPORTER. fr.	51,873,960 49	51,736,990 47	11,701,548 34	10,029,641 63

LA GUERRE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
27,052,754 65	708 60	»	7,063 25	»	»	
99,558 96	»	»	441 04	»	»	
2,382,000 »	»	»	»	»	»	
1,802,444 25	2,803 05	»	54,174 49	248 24	»	a) Crédit primitif . . . fr. 1,599,270 » Crédit supplémentaire. . . 225,000 » Loi du 29 mai 1906. Crédit supplémentaire. . . 33,400 »
11,738,301 97	»	»	2,702 68	35,625 »	»	b) Crédit primitif . . . fr. 9,974,129 65 Augmentation . . . 411,400 » Crédit supplémentaire. . . 1,394,100 »
540,766 81	»	»	1,033 19	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 530,000 » Augmentation . . . 11,800 »
5,263,042 74	»	»	14,190 30	15,766 96	»	
936,507 90	2 50	»	1,219 26	»	»	
152,604 93	1,604 38	»	790 69	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 150,000 » Augmentation . . . 5,000 »
875,885 50	»	»	64 50	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 1,007,850 » Diminution . . . 131,900 »
180,331 96	196 29	»	1,526 43	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 127,754 68 Augmentation . . . 54,300 »
353,240 96	66 40	»	992 64	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 300,000 » Augmentation . . . 54,300 »
353,749 34	419 28	»	1,131 38	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 417,000 » Diminution . . . 61,700 »
51,731,189 97	5,800 50	»	85,329 85	51,640 17	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	51,873,960 49	51,736,990 47	41,701,548 34	40,029,641 63
X.		Dépenses imprévues.				
	33	Dépenses imprévues non libellées au budget a)	103,049 »	103,109 47	41,179 83	61,779 64
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	51,979,009 49	51,840,099 94	41,742,728 17	40,091,421 27
XI.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	34	Complètement du magasin central d'habillement	70,000 »	64,918 51	12,716 37	52,202 44
	35	Organisation de parcs aérostatiques de place	59,000 »	43,639 49	»	43,639 49
	36	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux télépho- niques dans ces positions	192,880 »	14,665 88	10,628 58	4,037 30
	37	Amélioration du casernement	3,051,000 »	2,194,283 94	586,664 56	1,365,751 48
	38	Matériel et explosifs pour travaux du génie.	100,000 »	55,213 91	15,158 »	39,922 65
	39	Armement des troupes de l'artillerie de forteresse.	300,000 »	300,000 »	»	300 »
	40	Complètement ou transformation du charroi de l'armée.	123,000 »	125,000 »	77,525 70	47,474 30
	41	Construction d'un magasin des fourrages à Bruges	245,000 »	22,789 14	120 »	22,666 74
	42	Construction d'un magasin des fourrages à Gand.	275,000 »	18 »	»	18 »
	43	Aménagement des trains sanitaires	50,000 »	50,000 »	35,078 »	14,922 »
	44	Acquisition de consoles-supports.	50,000 »	15,046 32	»	15,046 32
	45	Construction et matériel d'une buanderie en annexe au magasin du service de couchage à Namur	40,000 »	17,351 63	»	17,349 23
	46	Construction d'une boulangerie militaire à Namur.	76,900 »	2,195 »	»	2,192 60
	47	Construction d'une boulangerie militaire à Liège.	13,500 »	1,909 80	»	1,909 80
	48	Construction d'une boulangerie militaire à Louvain	56,600 »	21,353 46	»	2,591 86
	49	Construction et ameublement de bâtiments devant servir de mess aux officiers d'artillerie au polygone de Brasschaet	4,000 »	3,835 75	755 »	3,080 75
	50	Armement de l'artillerie de campagne b)	9,000,000 »	7,964,820 06	13,333 86	2,739,626 20
	51	Armement des ouvrages fortifiés en construction dans la position d'Anvers	500,000 »	434,218 23	60,500 09	273,768 14
	52	Crédit permettant de porter le salaire des ouvriers civils à 3 francs par jour	5,000 »	»	»	»
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr	14,213,880 »	11,331,259 12	812,480 16	4,646,499 »
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère de la Guerre fr	66,192,889 49	63,171,359 06	12,555,208 33	44,737,920 27

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
51,731,189 97	5,800 50	»	85,329 83	51,640 17		
102,959 47	150 »	»	1,939 53	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 68,949 » Crédit supplémentaire. 35,100 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
51,834,149 44	5,950 50	»	87,269 38	51,640 17	»	
64,918 51	»	»	5,081 49	»	»	
43,639 49	»	»	74 99	15,285 52	»	
14,665 88	»	»	178,214 12	»	»	
1,952,416 04	241,867 90	»	308,994 17	547,721 89	»	
55,080 65	133 26	»	2,188 49	42,597 60	»	
300 »	299,700 »	»	»	»	»	
125,000 »	»	»	»	»	»	
22,786 74	2 40	»	21,443 88	200,766 98	»	
18 »	»	»	274,982 »	»	»	
50,000 »	»	»	»	»	»	
15,046 32	»	»	34,953 68	»	»	
17,349 23	2 40	»	6,642 30	16,006 07	»	
2,192 60	2 40	»	70,655 »	4,050 »	»	
1,909 80	»	»	2,935 »	8,655 20	»	
2,591 86	18,761 60	»	20,329 04	14,917 50	»	
3,835 75	»	»	164 25	»	»	
2,752,960 06	5,211,860 »	»	»	1,035,179 94	»	
334,268 23	99,950 »	»	»	65,781 77	»	b) Crédit primitif . . . fr. 5,000,000 » Crédit supplémentaire 4,000,000 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236
»	»	»	5,000 »	»	»	
5,458,979 16	5,872,279 96	»	931,658 41	1,950,962 47	»	
57,293,128 60	5,878,230 46	»	1,018,927 79	2,002,602 64	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transferts de l'exercice 1902 (Art. 30 de la loi de comptabilité)	5,000 »	»	»	»
		Transferts de l'exercice 1903 (Art. 30 de la loi de comptabilité)	13,241 91	13,116 91	»	13,116 91
		Transferts de l'exercice 1904 (Art. 30 de la loi de comptabilité)	23,664 94	23,664 94	»	23,664 94
		Transferts de l'exercice 1905 (Art. 30 de la loi de comptabilité)	1,091,427 51	916,642 08	135,569 88	746,288 39
		TOTAUX des transferts des exercices précédents fr	1,133,334 36	953,423 93	135,569 88	783,070 24
		TOTAUX du Budget pour l'exercice 1906	66,192,889 49	63,171,359 06	12,555,208 33	44,737,920 27
		TOTAUX fr.	67,326,223 85	64,124,782 99	12,690,778 21	45,520,990 51

LA GUERRE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TCÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 80 de la loi sur la com- ptabilité.		
"	"	"	5,000	"	"	
13,116 91	"	"	125	"	"	
23,664 94	"	"	"	"	"	
881 858 27	34,783 81	"	75	174,710 43	"	
918,640 12	34,783 81	"	5,200	174,710 43	"	
57,293.128 60	5,878,230 46	"	1,018,927 79	2,002,602 64	"	
58,211.768 72	5,913,014 27	"	1,024,127 79	2,177,313 07	"	

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1906, a été fixé par l'article premier de la loi du 13 avril 1906, *Moniteur* du 14, n° 104 :

A Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 50,161,609 49

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 1,817,400 »

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-
cices 1903, 1904 et 1905, conformément à l'article 50
de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 16,973 70

TOTAL pour les dépenses ordinaires fr. 51,995,983 19

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 10,213,880 »

A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire 4,000,000 »

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-
cices 1902, 1903, 1904 et 1905 1,116,360 66

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 15,330,240 66

ENSEMBLE fr. 67,326,223 85

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		— EXERCICE 1904				
		<i>Reports de l'exercice 1904 à l'exercice 1906, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
III.	3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier. . . .	2,500 »	»	»	»
		EXERCICE 1905.				
		<i>Reports de l'exercice 1905 à l'exercice 1906.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.	4	Traitements et autres allocations et prestations	17,380 61	11,638 68	3,252 35	8,386 33
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
III.	3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier. . . .	426,691 05	76,175 74	11,432 82	64,740 52
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1905. fr.	444,071 66	87,814 41	14,685 17	73,126 85
		EXERCICE 1906. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.	1	Traitements et autres allocations et prestations b)	7,398,278 »	7,371,598 83	2,098 340 40	5,270,849 26
II.	2	Pensions et secours c)	39,000 »	38,362 84	8,925 10	29,412 74
		TOTAUX pour le service ordinaire	7,437,278 »	7,409,961 67	2,107,265 50	5,300,262 »

GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS	
»	»	»	»	2,500 »	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 20 novembre 1906, n° 664512
41,638 68	»	»	397 50	5,344 43	»	
76,173 34	2 40	»	4,620 51	48,894 80	»	
87,812 02	2 40	»	2,018 01	54,239 23	»	
7,369,189 66	2,409 17	»	18,596 42	8,082 75	»	b) Crédit primitif . . . fr. 7,304,278 » Crédit supplémentaire 94,000 » alloué par la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 235.
38,337 84	25 »	»	637 16	»	»	
7,407,527 50	2,434 17	»	19,233 58	8,082 75	»	c) Crédit primitif . . . fr. 35,000 » Crédit supplémentaire. . . 4,000 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS, Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
III.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	3	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier.	1,400,000 »	1,273,192 59	563,328 85	645,232 71
	4	Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés	22,110 »	1,200 »	»	1,200 »
	5	Acquisition d'objets de couchage pour les hommes nommés aux emplois nouvellement créés	6,450 »	6,450 »	»	6,450 »
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	1,428,560 »	1,280,842 59	563,328 85	652,882 71
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Corps de la Gendarmerie fr.	8,865,838 »	8,690,804 26	2,670,594 35	5,953,144 71
		RECAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1904. (Art. 30 de la loi de compta- bilité.)	2,500 »	»	»	»
		Transferts de l'exercice 1903. (Art. 30 de la loi de compta- bilité.)	144,071 66	87,814 42	14,685 17	73,126 85
		TOTAUX des transferts des exercices précédents fr.	146,571 66	87,814 42	14,685 17	73,126 85
		TOTAUX du Budget pour l'exercice 1906	8,865,838 »	8,690,804 26	2,670,594 35	5,953,144 71
		TOTAUX fr.	9,012,409 66	8,778,618 68	2,685,279 52	6,026,271 56

GENDARMERIE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OUA JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,208,561 56	64,631 03	»	1,589 83	423,217 58	»	
1,200 »	»	»	20,910 »	»	»	
6,450 »	»	»	»	»	»	
1,216,211 56	64,631 03	»	22,499 83	423,217 58	»	
8,623,739 06	67,065 20	»	41,733 41	433,300 33	»	
»	»	»	»	2,500 »	»	
87,812 02	2 40	»	2,018 01	54,239 23	»	
87,812 02	2 40	»	2,018 01	56,739 23	»	
8,623,739 06	67,065 20	»	41,733 41	433,300 33	»	
8,711,551 08	67,067 60	»	43,751 42	490,039 56	»	

Le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1906, a été fixé par l'article unique de la loi du 13 avril 1906, *Moniteur* du 14, n° 104 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 7,339,278 »
A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire. 98,000 »

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1905,
conformément à l'article 30 de la loi du 13 mai 1846
sur la comptabilité de l'État 17,380 61

TOTAL pour le service ordinaire fr. 7,434,658 61

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de 1,428,560 »

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices
1904 et 1905 129,191 05

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 1,557,751 05

ENSEMBLE fr. 9,012,409 66

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICEFAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1902.				
		<i>Reports de l'exercice 1902 à l'exercice 1906, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
VIII.	53	Académie royale flamande à Gand. Décoration.	10,462 »	1,557 »	1,557 »	»
		EXERCICE 1903.				
		<i>Reports de l'exercice 1903 à l'exercice 1906.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des Ponts et Chaussées dans les provinces.				
		Routes et bâtiments civils.				
V.	35	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail) impositions. Divers. (Y compris 200,000 francs en charge temporaire)	213 70	213 70	»	213 70
		Personnel des ponts et chaussées.				
	44	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers	1,600 »	»	»	»
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	1,813 70	213 70	»	213 70
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Administration des ponts et chaussées.				
VIII.	57	Escaut. Construction de portes d'écluses.	80,500 »	80,500 »	»	80,500 »
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1903 fr.	82,313 70	80,713 70	»	80,713 70

ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,537 »	»	»	8,605 »	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 24 décembre 1906.
213 70	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	1,600 »	»	
213 70	»	»	»	1,600 »	»	
80,500 »	»	»	»	»	»	
80,713 70	»	»	»	1,600 »	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS (suite).				
		EXERCICE 1904.				
		<i>Reports de l'exercice 1904 à l'exercice 1906.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
V.	35	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandisse- ment, de restauration etc. Acquisition d'immeubles. Céré- monies et fêtes publiques. Travaux et fournitures. Loyers y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers (y compris une somme de 200,000 francs en charge temporaire)	6,732 23	4,892 72	»	4,892 72
		<i>Travaux hydrauliques.</i>				
	39	Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extra- ordinaire, amélioration, administration — Boisement des dunes domaniales. — Travaux intéressant l'hygiène, subsides.	11,136 14	11,130 57	»	11,130 57
		<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>				
	41	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indem- nités, frais de déplacements. Jurys d'examens : frais divers	4,600 »	»	»	»
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	19,488 37	16,023 29	»	16,023 29
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles				
		Services divers.				
		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>				
VIII.	60	Canal de Bossuyt à Courtrai. Renouvellement d'une machine d'alimentation.	60,666 67	19,000 »	»	19,000 »
		Totaux des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1904 fr.	80,155 04	35,023 29	»	35,023 29

DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT AFFECTUÉS OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
4,892 72	»	»	»	1,859 51	»	
11,130 57	»	»	5 57	»	»	
»	»	»	»	1,600 »	»	
16,023 29	»	»	5 57	3,459 51	»	
19,000 »	»	»	»	41,666 67	»	
35,023 29	»	»	5 57	45,126 18	»	

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
TRANSFERTS (suite).						
EXERCICE 1905.						
<i>Reports de l'exercice 1905 à l'exercice 1906.</i>						
Première section. — Dépenses ordinaires.						
Administration des ponts et chaussées dans les provinces.						
<i>Routes et bâtiments civils.</i>						
	33	Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. Frais d'expertise. Subsidés	150,734 26	147,399 09	»	147,399 09
	34	Plantations nouvelles; frais d'expertise	984 50	923 50	»	»
	35	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions Divers (Y compris une somme de 200,000 francs en charge temporaire)	39,941 89	26,463 26	»	26,463 26
	36	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage — Achats et réparations de meubles — Fournitures de bureau et divers : matériel, instruments, livres, etc.	2,008 42	2,008 42	»	2,008 42
<i>Travaux hydrauliques.</i>						
	37	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration.	9,257 91	9,257 91	»	9,257 91
	39	Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. — Boisement des dunes domaniales. — Travaux intéressant l'hygiène; subsidés.	19,124 59	19,114 99	»	19,114 99
<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>						
	41	Chefs de bureau, commis surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs, et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers.	1,700 »	100 »	»	100 »
Totaux pour le service ordinaire fr			223,751 57	205,267 17	»	204,343 67

DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
147,399 09	»	»	805 17	2,530 »	»	
»	923 80	»	61 »	»	»	
26,463 26	»	»	»	13,478 63	»	
2,008 42	»	»	»	»	»	
9,257 91	»	»	»	»	»	
19,114 99	»	»	9 60	»	»	
100 »	»	»	»	1,600 »	»	
204,343 67	923 50	»	875 77	17,608 63	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 Jusqu'au 31 octobre.
VIII.		TRANSFERTS (suite).				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>				
	49	Académie royale flamande, à Gand Travaux de construction et de décoration	16,030 16	7,225 »	»	7,225 »
	53	Dépôt des archives de l'Etat, à Anvers. Construction d'un bâtiment place Phœnix	9,443 16	9,442 42	»	9,442 42
	61	Ports et côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsidés	97,023 31	31,735 »	»	31,735 »
	63	Yser. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration.	166,418 72	140,000 »	»	140,000 »
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	288,913 35	188,372 42	»	188,372 42
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour les transferts de l'exercice 1905 fr.	512,666 92	393,639 59	»	392,716 09
I.		EXERCICE 1906. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPOYABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service — Traitements des employés de provinces détachés à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité	1,794,000 »	1,767,576 36	1,703,485 93	64,065 27
	3	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	105,000 »	103,430 04	65,431 57	27,540 82
	4	Frais de tournées; frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale.	34,050 »	12,457 68	9,598 70	2,858 98
	5	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque . . . a)	517,300 »	513,930 46	402,080 03	111,820 43
	6	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires	13,950 »	»	»	»
7	Service de la monnaie	16,400 »	15,572 34	10,914 68	4,657 66	
8	Documents statistiques	10,800 »	9,402 34	9,402 34	»	
	A REPORTER. fr.	2,512,200 »	2,443,360 22	2,221,913 25	210,943 16	

DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
7,225 »	»	»	»	8,805 16	»	
9,412 42	»	»	30 74	»	»	
31,735 »	»	»	»	65,288 31	»	
140,000 »	»	»	»	26,418 72	»	
188,372 42	»	»	30 74	100,512 19	»	
392,716 09	923 50	»	906 51	118,120 82	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
1,767,551 20	25 16	»	26,423 64	»	»	
92,972 39	10,457 65	»	1,569 96	»	»	
12,457 68	»	»	21,592 32	»	»	
513,900 46	30 »	»	3,369 54	»	»	
»	»	»	13,950 »	»	»	
15,572 34	»	»	527 66	»	»	
9,402 34	»	»	1,397 66	»	»	
2,432,856 41	10,512 81	»	68,830 78	»	»	

a) Crédit primitif . . . fr. 492,300 »
Crédit supplémentaire. . . 25,000 »
alloué par la loi du 18 août 1907, *Moniteur*
du 24, n° 236.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	2,512,200 »	2,443,369 22	2,221,913 25	210,943 16
II.		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.				
	9	Traitements d'activité et de disponibilité des agents du trésor	189,100 »	180,261 47	180,261 47	»
	10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du trésor	61,100 »	61,000 »	60,500 »	500 »
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces.				
	11	Surveillance générale. — Traitements	485,800 »	481,809 53	26,180 06	455,629 47
	12	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	1,059,000 »	1,013,052 93	40,715 74	972,337 19
	13	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. } Traitements fixes . a)	3,217,321 15	3,105,567 31	102,596 88	3,002,970 43
	14		} Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif). . .	2,503,000 »	2,772,886 65	60 »
	15	Service des douanes et de la recherche maritime . . . b)		7,087,033 59	7,087,024 22	251,565 42
	16	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	3,500 »	3,499 92	»	3,499 92
	17	Service des laboratoires.	26,500 »	24,344 68	2,939 31	21,405 37
	18	Suppléments de traitement. c)	395,197 11	385,510 02	91,725 12	293,771 40
	19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. d)	35,437 »	35,391 40	358 32	35,033 08
	20	Frais de bureau et de tournées	104,000 »	89,316 80	36,400 »	52,916 80
	21	Indemnités, primes et dépenses diverses. e)	1,100,000 »	1,096,491 99	43,767 05	1,046,212 94
	22	Police en matière de douane et d'accise.	15,000 »	7,909 80	»	7,909 50
	23	Matériel f)	301,425 »	301,296 36	102,797 28	198,462 08
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines dans les provinces.				
	24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre. g)	689,200 »	687,907 24	106,935 19	580,867 05
	25	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. h)	19,750 »	19,618 54	2,595 11	17,023 43
	26	Frais de bureau et dépenses diverses.	35,300 »	34,200 »	33,200 »	1,000 »
	27	Traitements du personnel du domaine i)	89,000 »	88,933 81	10,951 83	77,981 98
	28	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,500,000 »	1,667,875 78	»	1,667,875 78
	29	Matériel (y compris une somme de 4,500 francs en charge temporaire)	25,000 »	21,742 19	14,283 38	7,452 21
		A REPORTER. fr.	21,453,863 85	21,609,009 56	3,329,745 36	18,262,077 29

DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 56 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,432,856 41	10,512 81	»	68,830 78	»	»	
180,261 47	»	»	8,838 53	»	»	
61,000 »	»	»	100 »	»	»	
481,809 53	»	»	3,990 47	»	»	
1,013,052 93	»	»	45,947 07	»	»	
3,105,567 31	»	»	111,753 84	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 3,215,000 » Crédit supplémentaire. . . 2,321 45
2,772,886 63	»	»	»	»	269,886 63	
7,087,024 22	»	»	9 37	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 6,980,000 » Crédit supplémentaire. . . 107,033 59
3,499 92	»	»	0 08	»	»	
24,344 68	»	»	2,155 32	»	»	
385,496 52	13 50	»	9,687 09	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 280,000 » Crédit supplémentaire. . . 115,197 41
35,391 40	»	»	45 60	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 35,000 » Crédit supplémentaire. . . 437 »
89,316 80	»	»	14,683 20	»	»	
1,089,979 99	6,512 »	»	3,508 01	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 820,000 » Crédit supplémentaire. . . 280,000 »
7,909 50	»	»	7,090 50	»	»	
301,259 36	37 »	»	128 64	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 236,425 » Crédit supplémentaire. . . 65,000 »
687,802 24	105 »	»	1,292 76	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 678,200 » Crédit supplémentaire. . . 41,000 »
19,618 54	»	»	131 46	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 18,000 » Augmentation . . . 1,750 »
34,200 »	»	»	1,100 »	»	»	
88,933 81	»	»	66 19	»	»	i) Crédit primitif . . . fr. 95,000 » Diminution . . . 6,000 »
1,667,875 78	»	»	»	»	167,875 78	
21,735 59	6 60	»	3,257 81	»	»	
21,591,822 65	47,186 91	»	282,616 79	»	437,762 43	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	21,433,863 85	21,609,009 56	3,329,745 36	18,262,077 29
IV <i>(suite)</i>		Administration de l'enregistrement et des domaines dans les provinces (suite).				
	30	Dépenses du domaine a)	66,250 »	65,692 70	12,112 71	48,111 24
	31	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (Crédit non limitatif.)	1,500 »	61,222 46	47,218 60	14,003 86
V.		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Affaires générales.</i>				
	32	Études de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans. Achats et réparations de ma- tériel. Fournitures diverses : instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'administration des ponts et chaussées. — Congrès de navigation b)	61,819 37	61,724 91	49,857 59	11,527 27
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	33	Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. — Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. — Frais d'expertise. — Subsidés c)	8,100,293 09	7,591,567 91	3,176,690 99	4,349,140 63
	34	Plantations nouvelles; frais d'expertise d)	145,000 »	106,432 75	28,402 90	78,029 85
	35	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandis- sement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Chauffage, éclairage, nettoyage, service des eaux, etc., des locaux occupés par les services extérieurs des ponts et chaussées. Loyer (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Imposition divers (Y compris une somme de 200,000 francs en charge temporaire.) e)	2,387,947 66	2,080,574 41	1,054,590 72	974,479 88
	36	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage. Achat et réparations de meubles. Fournitures de bureau et divers : matériel, instruments, livres, etc. f)	106,500 »	105,816 71	64,151 39	41,665 32
		<i>Travaux hydrauliques.</i>				
	37	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plan- tations et lignes télégraphiques : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. g)	4,500,000 »	4,240,600 99	2,430,876 79	1,692,955 56
	38	Bacs et passages d'eau et dépendances : entretien, amélio- ration, établissement, exploitation	52,000 »	35,440 04	8,621 88	26,818 16
	39	Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extra- ordinaire, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales. Travaux intéressant l'hygiène; subsidés.	900,000 »	900,000 »	181,523 80	718,476 20
		A REPORTER fr.	37,775,173 97	36,858,082 44	10,383,792 73	26,217,285 26

DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,591,822 65	17,186 91	»	282,616 72	»	437,762 43	
60,223 95	5,468 75	»	557 30	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 62,000 » Augmentation 4,250 »
61,222 46	»	»	»	»	59,722 46	
61,384 86	340 05	»	92 96	1 50	»	b) Crédit primitif . . . fr. 50,000 » Crédit supplémentaire. . . 11,819 37
7,525,831 62	65,736 29	»	317,070 10	191,655 08	»	c) Crédit primitif . . . fr. 6,100,000 » Crédit supplémentaire. . . 2,000,293 09
106,432 75	»	»	4,090 21	34,477 04	»	d) Crédit primitif . . . fr. 85,000 » Crédit supplémentaire. . . 60,000 »
2,029,070 60	51,503 81	»	188,986 27	118,386 98	»	e) Crédit primitif . . . fr. 1,250,000 » Crédit supplémentaire. . . 1,137,947 66
105,816 71	»	»	683 29	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 90,000 » Crédit supplémentaire. . . 16,500 »
4,123,832 35	116,768 64	»	175,710 75	83,688 26	»	g) Crédit primitif . . . fr. 2,500,000 » Crédit supplémentaire. . . 2,000,000 »
35,440 04	»	»	16,589 96	»	»	
900,000 »	»	»	»	»	»	
36,601,077 99	257,004 45	»	986,367 56	428,208 86	497,484 89	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou profilés aréanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	37,775,173 97	36,853,082 44	10,383,792 73	26,217,285 26
V (suite)		Administration des ponts et chaussées dans les provinces (suite).				
		<i>Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>				
	40	Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées : traite- ments, frais de bureau et de déplacements. — Inspection en province des services d'exécution : frais de déplacements des fonctionnaires chargés de l'inspection générale — Jurys d'examen : frais divers	1,384,700 »	1,378,398 69	1,216,595 53	158,732 86
	41	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau garde canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements indem- nités, frais de déplacements — Jurys d'examen : frais divers	1,479,225 »	1,449,348 31	1,268,728 44	177,652 32
	42	Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements Jurys d'examen : frais divers. Gardiens de monuments : frais d'habillement	238,682 »	222,492 28	212,066 88	10,325 40
		<i>Annales des travaux publics.</i>				
	43	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs; frais de bureau, matériel, clichés, divers. a)	17,645 02	17,645 02	13,877 28	3,767 74
		<i>Traitements de disponibilité.</i>				
	44	Traitements temporaires de disponibilité b)	20,143 07	20,143 07	19,157 31	133 34
VI.		Pensions et secours.				
	45	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Crédit non limitatif).	35,550 »	50,222 86	42,477 03	7,259 83
	46	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonction- naires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheu- reuse — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents	51,500 »	46,141 89	42,685 14	3,456 75
VII.		Dépenses imprévues.				
	47	Dépenses imprévues non libellées au Budget. Secours à accor- der exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'art. 46	7,000 »	1,742 41	1,052 61	689 80
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	11,009,619 06	10,044,246 97	13,200,433 22	26,579,303 30

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
36,601,077 99	237,004 45	»	986 367 56	428,208 86	497,484 89	
1,373,328 69	3,070 »	»	6,301 31	»	»	
1,446,380 73	2,967 58	»	28,276 69	1,600 »	»	
222,392 28	100 »	»	16,189 72	»	»	
17,645 02	»	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 14,000 » Crédit supplémentaire . 3,645 02
19,290 65	852 42	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Crédit supplémentaire . 143 07
49,736 86	486 »	»	»	»	14,672 86	
46,141 89	»	»	5,358 41	»	»	
1,742 41	»	»	5,107 59	(¹) 150 »	»	(¹) Cette somme est transférée au Budget du Ministère des Finances
39,779,736 52	264,480 45	»	1,047,600 98	429,958 86	512,157 75	

TABLEAU Lrr. X.

MINISTÈRE DES FINANCES ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906.	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
VIII		Deuxième section. — Dépenses ordinaires.				
		Services divers.				
		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>				
		48 Palais de justice de Gand. Appropriation et transformations.	50,000 »	20,131 32	5,532 22	14,599 40
		49 Observatoire royal, à Uccle. Travaux d'aménagement . a)	362,682 34	337,547 75	67,065 47	258,852 28
		50 Agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial, à Mons	100,000 »	»	»	»
		51 Agrandissement des bureaux et de l'hôtel du Gouvernement provincial, à Anvers	100,000 »	»	»	»
		52 Achèvement de l'hôtel du Gouvernement provincial, à Bruges.	300,000 »	188 »	188 »	»
		53 Ruines de l'abbaye de Villers	400,000 »	44,743 39	13,857 34	30,486 05
		54 Agrandissement de l'hôtel du Gouvernement provincial, à Hasselt. Travaux de parachèvement	150,000 »	145,984 25	1,713 01	144,271 24
		55 Escaut. Construction d'embarcadères. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration	100,000 »	100,000 »	60,000 »	40,000 »
		56 Sambre canalisée. Amélioration Expropriations et travaux.	300,000 »	266,113 44	165,337 68	100,775 46
		57 Meuse. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration.	60,000 »	58,132 94	56,132 94	2,000 »
		58 Maisons d'habitation pour les agents des voies navigables. Construction, reconstruction et amélioration de maisons.	50,000 »	3,608 23	»	3,608 23
		59 Ports et côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amé- lioration. Subsidés	600,000 »	283,064 62	95,921 97	187,142 65
		60 Canal de dérivation de la Lys Travaux d'entretien extra- ordinaire et d'amélioration	100,000 »	40,042 75	»	20,042 75
		61 Canal de Charleroi à Bruxelles. — Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration	150,000 »	150,000 »	70,000 »	80,000 »
	62 Académie royale flamande à Gand. Décoration. . . . b)	8,605 »	»	»	»	
	63 Bâtiments devant servir à l'installation de la direction des contributions directes, douanes et accises et cadastre du Brabant, du service des essais de la garantie des matières d'or et d'argent et des bureaux des recettes des douanes et des chemins de fer au nouvel entrepôt public de Bruxelles. c)	900,000 »	800,000 »	»	600,000 »	
	TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. . . . fr.	3,431,287 34	2,249,556 39	535,748 63	1,481,777 76	
	TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics . . . fr.	44,440,906 40	42,293,773 36	13,736,181 85	28,061,081 06	

DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
20,131 32	»	»	29,868 68	»	»	
325,917 75	41,630 »	»	25,134 59	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 280,000 » Crédit supplémentaire. . . 82,682 34
»	»	»	100,000 »	»	»	
»	»	»	100,000 »	»	»	
188 »	»	»	299,812 »	»	»	
44,343 39	400 »	»	55,256 61	»	»	
145,984 25	»	»	4,015 75	»	»	
100,000 »	»	»	»	»	»	
266,113 14	»	»	»	33,886 86	»	
58,132 94	»	»	1,867 06	»	»	
3,608 23	»	»	46,391 77	»	»	
283,064 62	»	»	280,370 10	36,565 28	»	
20,042 75	20,000 »	»	10,022 25	49,935 »	»	
150,000 »	»	»	»	»	»	
»	»	»	8,605 »	»	»	b) Nouveau crédit. Loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
600,000 »	200,000 »	»	»	(?) 100,000 »	»	c) Nouveau crédit. Loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.
2,017,526 39	232,030 »	»	961,343 81	220,387 14	»	(?) Cette somme est transférée au Budget du Ministère des Finances.
41,797,262 91	496,510 43	»	2,008,944 79	650,346 »	512,157 75	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des financiers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1902. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	10,162 »	1,557 »	1,557 »	»
		Transferts de l'exercice 1903. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	82,313 70	80,713 70	»	80,713 70
		Transferts de l'exercice 1904. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	80,155 04	35,023 29	»	35,023 29
		Transferts de l'exercice 1905. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	512,666 92	393,639 59	»	392,716 09
		TOTAUX des transferts des exercices précédents . . . fr.	685,297 66	510,933 58	1,557 »	508,453 08
		TOTAUX du Budget pour l'exercice 1906	44,440,906 40	42,293,773 36	13,736,181 85	28,061,081 06
		TOTAUX fr.	45,126,204 06	42,804,706 94	13,737,738 85	28,569,534 14

DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
1,537 »	»	»	8,605 »	»	»	
80,743 70	»	»	»	1,600 »	»	
35,023 29	»	»	5 37	45,126 48	»	
392,716 09	923 50	»	906 31	418,120 82	»	
510,010 08	923 50	»	9,517 08	164,847 »	»	
41,797,262 91	496,510 45	»	2,008,944 79	630,346 »	512,157 75	
42,307,272 99	497,433 95	»	2,018,461 87	815,193 »	512,157 75	

Le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics, pour l'exercice 1906, a été fixé par l'article unique de la loi du 23 mai 1906, *Moniteur des 25-26*, n° 145-146 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 35,173,282 »

A Y A AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 5,836,337 06

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1903, 1904 et 1905 conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 245,053 64

TOTAL pour le service ordinaire fr. 41,254,672 70

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 2,440,000 »

A Y A AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 991,287 34

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1902, 1903, 1904 et 1905. 440,244 02

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 3,871,531 36

ENSEMBLE fr. 45,126,204 06

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1906	En 1907 jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1906.				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		I. Non-Valeurs.				
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	250,000 »	354,359 67	»	354,359 67
	2	— — personnelle	415,000 »	467,497 64	»	467,497 64
	3	— sur le droit de patente	500,000 »	437,791 98	»	437,791 98
	4	— sur les redevances des mines	5,000 »	4,157 75	»	4,157 75
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts men- tionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 »	8,114 05	»	8,114 05
		II. Remboursements.				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits indûment perçus et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers. — Remboursements d'avances faites par le Trésor	4,100,000 »	930,684 95	»	930,680 70
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits indûment perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers.	600,000 »	451,432 »	73,723 81	376,318 84
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent budget. — Remboursements divers.	5,000 »	120,677 94	54,991 40	65,686 54
	9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	2,000 »	1,737 26	683 60	1,053 66
	10	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers — Remboursements des droits de pilotage	170,000 »	197,148 87	197,148 87	»
	11	Déficit de comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 »	42,169 83	8,272 91	33,896 92
		TOTAUX des crédits et des dépenses pour le Budget des Non- Valeurs et Remboursements fr.	3,096,000 »	2,715,771 94	334,820 59	2,379,557 75

REMBOURSEMENTS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
354,359 67	»	»	»	»	104,359 67	
467,497 64	»	»	»	»	52,497 64	
137,791 98	»	»	362,208 02	»	»	
4,157 75	»	»	842 25	»	»	
8,114 05	»	»	885 95	»	»	
930,680 70	4 25	»	169,315 05	»	»	
450,042 63	1,389 35	»	148,568 »	»	»	
120,677 94	»	»	»	»	115,677 94	
1,737 26	»	»	962 74	»	»	
197,148 87	»	»	»	»	27,148 87	
42,169 83	»	»	»	»	2,169 83	
2,714,378 34	1,393 60	»	682,082 01	»	301,853 95	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par l'article unique de la loi du 17 mai 1906, *Moniteur* du 18, n° 138, à la somme de fr. 3,096,000 »

EXERCICE 1906. —

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.	
Dettes publiques	166,994,629 09	»	166,994,629 09	163,532,637 09
Dotations	5,400,367 »	»	5,400,367 »	5,327,619 49
Ministère de la Justice	27,178,435 30	2,243,910 44	29,422,345 74	29,044,918 97
— des Affaires Étrangères	4,026,953 »	90,746 55	4,117,699 55	4,056,738 79
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	32,769,480 48	3,492,411 20	36,261,891 68	35,744,389 16
— de l'Agriculture	14,224,705 06	1,522,922 59	15,747,627 65	14,366,637 98
— de l'Industrie et du Travail	21,717,125 67	843,700 »	22,560,825 67	22,200,959 15
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	498,900,174 45	306,102 51	499,206,276 66	498,823,773 77
— de la Guerre	51,995,983 49	15,330,240 66	67,326,223 35	64,124,782 99
Corps de la Gendarmerie.	7,454,658 61	1,537,751 05	9,012,409 66	8,778,618 68
Ministère des Finances et des Travaux publics	41,254,672 70	3,871,531 36	45,126,204 06	42,804,706 94
Non-Valeurs et Remboursements	3,096,000 »	»	3,096,000 »	2,715,771 94
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	575,013,184 25	20,259,316 36	604,272,500 61	591,521,576 95

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1906.

Payements effectués par année et par article du Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
En 1906.	En 1907, jusqu'au 31 octobre.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
128,554,797 84	34,587,764 76	163,142,562 60	390,094 49	»	3,546,814 77	»	84,842 77	
5,080,092 74	247,526 75	5,327,619 49	»	»	72,747 51	»	»	
20,330,713 53	8,700,542 28	29,031,255 83	13,663 14	»	518,539 20	559,414 73	700,527 16	
2,958,754 97	1,050,583 12	4,009,338 09	49,726 70	27,674 »	60,960 76	»	»	
28,000,439 81	6,892,745 24	34,893,185 05	851,204 11	»	522,649 28	14,723 93	19,870 71	
9,481,458 53	4,748,447 42	14,229,905 95	136,732 03	»	1,364,060 97	16,928 70	»	
20,630,983 97	4,547,524 62	22,178,508 59	22,450 56	»	240,992 52	343,700 »	224,826 »	
62,969,024 42	133,730,455 74	198,759,480 16	64,295 61	»	133,800 32	521,565 86	272,865 29	
12,690,778 21	45,520,990 51	58,211,768 72	5,913,014 27	»	1,024,127 79	2,177,313 07	»	
2,685,279 52	6,026,271 56	8,711,551 08	67,067 60	»	43,751 42	190,039 56	»	
13,737,738 83	28,569,534 14	42,307,272 99	497,433 95	»	2,018,461 87	815,193 »	512,137 75	
334,820 59	2,379,557 75	2,714,378 34	1,393 60	»	682,082 01	»	301,853 95	
307,454,883 »	276,064,943 89	583,516,826 89	7,977,076 06	27,674 »	10,228,988 42	4,633,878 87	2,116,943 63	

COMPARAISON

des dépenses de l'exercice 1906, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances et des Travaux publics, avec celles de l'exercice précédent.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES de l'exercice 1906.	
	1906.	1905.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	163,532,637 09	156,342,050 51	7,190,606 58	»
Dotations	5,327,619 49	5,312,229 84	15,389 65	»
Ministère de la Justice	29,044,918 97	28,015,137 26	1,029,781 71	»
— des Affaires Étrangères	4,056,738 79	4,759,353 30	»	702,614 51
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	35,744,389 16	36,406,429 21	»	662,040 05
— de l'Agriculture	14,366,637 98	13,481,158 56	885,479 42	»
— de l'Industrie et du Travail	22,200,959 15	22,434,842 37	»	233,883 22
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	198,823,775 77	189,508,733 73	9,315,042 04	»
— de la Guerre	64,124,782 99	51,462,269 20	9,662,513 79	»
Corps de la Gendarmerie	8,778,618 68	8,634,541 82	144,076 86	»
Ministère des Finances et des Travaux publics	42,804,706 94	36,752,643 27	6,052,063 67	»
Non-Valeurs et Remboursements	2,713,771 94	10,505,936 11	»	7,790,164 17
TOTAUXfr.	591,521,576 95	566,615,325 18	34,294,953 72	9,388,701 95
			EN PLUS . . .fr.	24,906,251 77

TABLEAU Litt. Z.

TABLEAU
DES
RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS
DE 1830 A 1905 INCLUSIVEMENT

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	»	»	»	26,502,221 56
1851.	66,942,211 82	46,205,354 02	78,248 59	»	113,225,815 03
1852.	77,811,942 41	74,592,463 76	60,099 80	»	152,464,505 97
1853.	86,037,982 »	»	54,603 48	»	86,092,585 48
1854.	84,279,578 »	»	321,239 35	10,000,000 »	94,600,817 35
1855.	85,142,519 »	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 »	91,831,559 62
1856.	84,557,151 »	»	1,444,799 75	15,374,165 74	101,376,114 47
1857.	85,911,700 »	»	2,308,656 25	10,000,000 »	98,220,356 25
1858.	94,606,326 »	»	44,835 30	25,778,033 70	120,429,195 »
1859.	104,095,551 »	»	151,714 65	15,896,897 40	120,144,143 05
1860.	101,955,569 »	»	5,743,247 64	63,074,257 63	170,773,074 27
1861.	101,484,464 »	»	39,052 92	»	101,503,516 92
1862.	105,850,612 »	50,000 »	71,034 77	22,337,424 68	128,509,071 45
1863.	109,650,053 »	50,000 »	16,536,755 36	1,699,763 61	127,910,571 97
1864.	109,581,084 »	»	3,728,820 34	84,656,000 »	197,965,904 34
1865.	111,138,170 »	»	10,692,961 92	6,886,341 07	128,717,472 99
1866.	115,014,070 »	»	489,001 09	328,005 56	115,831,076 65
1867.	115,473,650 »	»	83,703 12	100,000 »	115,657,353 12
1868.	118,412,250 »	290,000 »	37,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1869.	118,797,020 »	800,000 »	»	24,300 06	117,021,320 06
1870.	115,910,820 »	2,000,000 »	16,347,668 69	»	134,258,488 69
1851.	117,332,550 »	450,000 »	255,145 39	85,139 45	118,122,834 84
1852.	118,310,250 »	»	2,882,959 97	1,240,201 02	122,435,390 99
1853.	124,224,250 »	550,000 »	6,698,622 27	3,931,724 53	135,404,596 80
1854.	126,002,150 »	500,000 »	13,913,253 20	6,408,417 26	146,823,820 46
1855.	120,596,590 »	950,000 »	143,182 01	4,990,791 12	135,680,563 13
1856.	132,898,540 »	1,264,000 »	123,248 63	3,108,865 86	137,194,654 49
1857.	139,804,990 »	2,150,000 »	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858.	141,910,790 »	2,230,000 »	36,067 62	726,631 15	144,903,488 77
1859.	147,632,090 »	1,000,000 »	»	1,721,369 15	150,354,359 15
1860.	149,188,790 »	1,728,000 »	74,033 91	14,096,647 44	165,087,473 35
1861.	149,929,190 »	1,929,417 95	»	15,462,486 97	166,421,094 92
1862.	153,614,490 »	1,000,000 »	»	3,421,575 01	158,036,065 01
1863.	156,046,790 »	1,000,000 »	850,920 »	4,832,759 35	162,730,469 35
1864.	157,782,790 »	800,000 »	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 23
1865.	159,612,790 »	800,000 »	5,867,257 25	3,180,033 64	169,460,080 89
1866.	164,089,490 »	»	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1867.	166,046,290 »	»	10,259,231 38	39,923,729 80	216,229,251 18
1868.	169,190,780 »	»	936,738 44	32,410,381 63	202,537,900 07
1869.	174,691,700 »	»	3,662,227 00	22,229,034 20	200,582,961 26
1870.	176,725,000 »	»	5,388,118 37	9,516,989 10	191,630,107 47
A REPORTER.	4,968,466,124 59	145,104,385 53	160,347,204 68	449,299,882 50	5,723,217,597 32

CLOS DE 1850 A 1905 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDENT des évaluations.	
26,502,221 56	"	"	
113,225,815 03	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,313 92	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 92	"	
102,652,632 50	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	5,494,913 99	
125,500,914 81	"	5,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,056 55	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	4,626,724 40	"	
198,810,508 75	"	844,804 59	
129,855,951 07	"	1,158,478 98	
114,064,043 37	"	252,966 72	
113,528,065 84	2,129,289 28	"	
146,117,880 55	9,764,401 46	"	
113,871,437 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,381,500 83	"	
119,545,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
139,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,673,052 50	"	5,849,232 04	
144,502,166 65	"	8,821,605 50	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,739 57 $\frac{1}{2}$	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	"	5,815,316 92	
164,537,914 52 $\frac{1}{2}$	"	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,320 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	"	5,666,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 53	"	4,751,611 54	
223,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 93	
5,847,311,963 25	29,814,272 00	155,908,658 55	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice ou dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
REPORT.	4,968,466,124 59	145,104,385 55	160,547,204 68	449,299,882 50	5,723,217,597 32
1871.	178,529,000 "	"	4,578,316 50	44,359,658 95	227,266,976 54
1872.	188,914,000 "	"	3,803,026 77	22,784,721 73	215,501,748 50
1873.	205,985,500 "	"	3,909,558 34	110,148,310 97	320,045,149 31
1874.	229,643,000 "	"	7,997,353 32	64,462,094 50	302,102,447 82
1875.	245,052,600 "	"	6,378,327 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1876.	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	321,244,304 45
1877.	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 93	340,737,029 34
1878.	260,353,860 "	"	7,779,547 19	101,271,393 50	369,384,800 49
1879.	264,435,260 "	"	8,105,464 16	22,041,400 "	294,580,124 16
1880.	273,407,060 "	"	6,055,637 49	97,208,962 50	376,761,649 99
1881.	286,368,639 "	"	6,711,960 63	75,664,610 "	368,745,209 63
1882.	296,647,709 "	"	7,471,222 69	128,875,535 45	432,994,467 14
1883.	299,571,760 "	"	8,247,563 39	144,826,113 83	452,645,457 22
1884.	320,448,727 "	"	3,470,584 "	49,552,795 "	373,472,106 "
1885.	319,861,190 "	"	800,584 "	19,769,518 53	340,431,292 53
1886.	320,169,728 "	"	1,722,184 "	45,296,793 87	367,188,705 87
1887.	314,421,809 "	"	2,358,584 "	17,248,349 "	334,026,742 "
1888.	319,565,759 "	"	706,884 "	14,275,277 50	334,547,920 50
1889.	330,314,902 "	"	1,103,584 "	46,083,629 17	377,702,115 17
1890.	331,352,202 "	"	1,027,313 "	35,976,143 24	368,355,658 24
1891.	341,692,712 40	"	2,338,000 "	55,150,607 01	399,181,319 41
1892.	342,546,190 40	"	1,768,000 "	65,335,365 57	409,649,755 97
1893.	344,750,828 40	"	6,468,000 "	40,987,756 65	392,226,585 05
1894.	349,316,198 40	"	4,378,000 "	35,408,777 25	389,102,975 65
1895.	357,727,028 40	"	728,000 "	21,954,934 15	380,409,962 55
1896.	365,927,378 40	"	4,538,846 "	83,000,829 47	453,467,053 87
1897.	386,923,178 40	"	6,198,600 62	62,573,246 79	455,695,025 81
1898.	422,030,348 40	"	6,218,708 17	249,900,141 66	678,149,198 23
1899.	435,037,428 40	"	2,800,000 "	10,360,312 65	448,197,741 05
1900.	452,246,618 "	"	1,181,000 "	47,178,066 38	500,605,684 38
1901.	488,429,700 "	"	1,050,000 "	129,767,816 24	619,247,576 24
1902.	489,040,050 "	"	993,000 "	106,602,783 30	596,635,833 39
1903.	506,342,470 "	"	4,197,753 27	116,283,166 95	626,823,390 22
1904.	529,372,510 "	"	2,349,299 80	136,850,515 74	668,572,325 54
1905.	543,574,427 "	"	1,410,407 39	116,298,433 91	661,283,268 30
	10,808,808,576 19	145,104,385 55	301,414,444 73	2,939,230,413 33	30,194,555,819 80
	16,953,910,941 74				

CLOS DE 1850 A 1908 INCLUSIVEMENT. — RECETTES (SUITE).

FAITS RÉALISÉS. — RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués.	
5,847,311,965 25	29,814,272 80	153,908,638 53	
256,643,968 44	"	29,376,992 90	
239,940,437 90	"	24,438,689 40	
341,086,178 63	"	21,043,029 32	
315,913,640 21	"	13,811,192 39	
278,711,586 63	"	4,152,941 71	
526,020,743 66	"	5,376,439 21	
346,284,526 27	"	5,547,496 93	
367,590,461 93	1,794,338 56	"	
300,801,813 37	"	6,221,689 21	
394,215,931 71	"	17,454,281 72	
378,003,789 85	"	9,258,580 22	
436,506,919 84	"	3,512,452 70	
454,976,925 48	"	2,331,488 26	
350,022,132 10	25,440,073 90	"	
335,085,425 76	7,345,868 77	"	
371,291,105 14	"	4,102,399 27	
341,164,153 86	"	7,137,411 86	
346,666,785 94	"	12,318,865 44	
387,056,516 49	"	9,534,401 32	
378,404,319 26	"	10,048,661 02	
401,947,104 39	"	2,765,784 98	
414,944,062 21	"	4,394,906 24	
397,678,031 77	"	5,431,446 72	
405,184,400 53	"	16,081,424 88	
395,730,444 45	"	15,320,481 00	
480,959,955 56	"	27,472,881 69	
499,612,888 32	"	43,917,862 51	
679,986,220 84	"	1,837,022 61	
485,271,531 65	"	35,073,790 60	
542,778,103 55	"	42,172,419 17	
635,715,761 70	"	16,468,185 46	
627,750,060 08	"	31,114,226 69	
632,416,809 77	"	5,593,419 55	
672,128,650 59	"	3,556,327 05	
706,384,998 90	"	45,101,750 60	
20,767,848,928 03	92,404,453 83	635,697,562 06	
	573,293,408 23		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	RESTE ou crédits afférents à l'exercice.
1850	27,081,168 79	»	•	•	27,081,168 79	•	27,081,168 79
(4 ^e trimestre) 1851.	115,806,850 65	•	•	•	115,806,850 65	•	115,806,850 65
1852.	a) 151,505,175 28	12,892,226 55	•	•	164,395,401 81	•	164,395,401 81
1853.	94,149,855 53	•	•	•	94,149,855 53	•	94,149,855 53
1854.	85,272,610 52	5,601,590 11	•	•	88,874,000 45	•	88,874,000 45
1855.	86,569,505 77	1,699,740 51	•	•	88,069,554 28	•	88,069,554 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 59	•	•	86,225,788 04	•	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	•	•	95,226,105 69	•	95,226,105 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	•	•	96,796,959 08	•	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,917 90	•	•	112,695,015 45	•	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 64	•	•	105,584,425 58	•	105,584,425 58
1861.	105,791,842 58	13,617,459 14	58,142 25	•	117,467,425 97	•	117,467,425 97
1862.	105,566,062 81	5,522,447 65	•	•	109,089,410 44	•	109,089,410 44
1865.	108,835,372 01	11,168,433 71	285,920 23	•	120,289,725 95	•	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	•	116,795,700 66	•	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	•	114,872,558 75	•	114,872,558 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	•	118,895,188 23	•	118,895,188 23
1867.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,643 10	•	125,216,752 87	•	125,216,752 87
1868.	118,195,870 65	13,185,567 64	275,427 52	•	131,652,865 81	•	131,652,865 81
1869.	111,655,105 81	5,566,095 66	354,233 64	•	115,555,431 11	530,355 60	114,997,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	356,355 60	120,051,045 83	320,562 56	119,750,483 27
1851.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,468,756 23
1855.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,391 17	2,625,149 25	134,594,255 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,440,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,440,181 75	140,258,101 32	1,645,625 55	158,590,475 79
1856.	133,484,616 91	10,022,941 98	1,400,344 57	1,645,625 55	146,553,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1857.	135,056,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	143,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1858.	136,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 •	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,391 57
1860.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 35	146,579,557 92
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,358,569 18	1,720,804 35	150,287,570 15	1,551,735 46	148,755,654 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 03	1,551,735 46	155,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1865.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 •	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,528 02
1866.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,835 08	168,880,757 18
1867.	160,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,835 08	176,455,574 77	2,125,748 16	174,529,626 61
1868.	r) 171,550,259 14	5,821,729 70	1,264,150 05	r) 2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 52
1869.	176,511,641 65	1,550,409 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,399,217 99
1870.	176,812,857 01	24,935,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,132 50
A REPORTER.	5,026,760,068 50	287,741,804 41	17,752,080 15	55,901,720 04	5,566,155,273 70	56,567,274 92	5,529,787,998 78

CLOS DE 1850 A 1905 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DEPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédents DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	—		
	27,981,168 79	27,981,168 79		*	
	115,806,850 65	112,413,965 51		3,392,887 14	a) Après déduction de fr. 37,546,340 74 c ^s pour les allocations portées au budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
	164,595,401 81	158,500,918 95		5,894,482 86	b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
	94,149,855 55	91,904,974 94		2,244,880 59	c) Y compris 800,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. %, du 18 juin 1836.
10,000,000 *	98,874,000 45	96,513,600 96		2,360,399 47	
b) 1,490,000 *	89,559,554 28	87,104,004 96		2,455,529 52	d) Non compris fr. 103,102 60 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
c) 15,574,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96		2,071,463 82	e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. %, du 18 juin 1836.
10,000,000 *	105,226,105 69	103,551,751 64		1,894,372 05	
25,778,035 70	122,574,992 78	120,198,578 44		2,376,614 54	
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51		d) 4,595,404 54	
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95		2,744,312 26	
	117,467,425 97	114,976,586 11		2,490,837 86	
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88		2,994,495 75	
e) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 53		2,133,539 25	f) Y compris fr. 114,682 66 c ^s , même objet que ci-dessus.
84,656,000 *	201,451,700 86	195,185,657 29		6,266,043 57	g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
f) 21,552,566 85	156,224,705 50	154,589,540 89		1,835,355 67	h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29		1,563,889 03	i) Non compris fr. 22,656 34 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
g) 5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99		1,412,999 99	j) Non compris fr. 4 37c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
h) 8,924,400 68	140,577,356 49	155,060,595 57		5,516,761 12	k) Non compris fr. 0 81c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 13		3,677,004 28	
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76		f) 5,559,311 80	
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84		j) 2,674,616 94	l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédit transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.
2,540,568 99	155,809,105 22	151,848,564 95		1,960,540 29	
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41		k) 2,925,554 54	
9,656,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02		1,441,505 22	m) Non compris fr. 120,587 18 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
10,561,322 01	148,951,797 80	146,026,211 95		2,025,585 85	n) Non compris fr. 2,005,567 59 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,878,878 91	155,857,819 25	149,727,640 92		4,150,169 51	
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91		4,017,489 21	o) Non compris fr. 5 80 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56		3,409,905 20	
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62		4,222,206 64	p) Non compris fr. 560 86 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52		3,698,768 02	q) Non compris 1,005 francs, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51		2,980,775 14	
27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 00		m) 5,196,279 93	r) Après déduction d'une somme de fr. 801,410 65 c ^s , portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le budget de la dette publique, et pour lesquelles les crédits restaient à demander à la Législature.
35,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17		n) 4,701,291 68	
32,507,450 69	190,495,105 17	186,225,129 58		4,269,975 59	
52,051,825 01	193,295,155 05	188,795,736 71		o) 4,490,416 52	s) Non compris fr. 13,255 10 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
57,724,704 85	206,605,462 01	203,206,671 94		p) 5,398,790 07	
21,905,608 68	196,255,255 29	191,604,515 92		q) 4,028,919 57	t) Non compris fr. 8,653 13 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
10,225,311 50	196,565,694 82	191,920,940 52		s) 4,442,754 50	
27,596,688 95	207,786,906 92	199,655,875 76		t) 8,151,055 16	u) Non compris fr. 47,586 87 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
25,065,874 15	227,198,006 45	216,907,800 50		u) 10,290,205 95	
643,742,846 94	6,975,550,845 72	5,851,586,720 74		142,144,124 08	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales. déductions faites des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
REPORT.	5,026,759,668 50	287,741,804 41	17,752,080 15	53,901,720 64	5,308,155,273 70	56,567,274 92	5,320,787,998 78
1871.	179,505,141 29	18,165,561 57	853,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	3,145,122 52	197,644,748 53
1872.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	3,145,122 52	207,189,564 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1873.	204,751,845 22	15,063,052 80	1,465,792 70	2,541,548 66	222,700,239 56	2,596,426 68	220,103,812 88
1874.	236,417,401 80	8,409,242 50	1,232,024 84	2,596,426 68	248,746,095 71	3,151,924 82	245,593,170 89
1875.	238,281,440 55	11,540,458 18	1,200,986 65	3,151,924 82	254,073,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,640 97	6,463,412 59	1,925,385 25	2,248,088 95	256,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 30
1877.	248,956,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,631,647 14	1,504,785 28	266,256,861 86
1878.	260,390,513 25	7,552,385 74	1,954,216 95	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1879.	274,544,517 80	2,707,065 62	1,416,155 21	2,125,924 06	280,593,442 69	1,022,828 46	278,070,614 23
1880.	278,818,540 04	18,557,236 49	1,564,595 55	1,622,828 46	298,143,209 54	1,354,465 50	296,788,746 24
1881.	296,210,571 97	9,160,851 56	1,688,278 28	1,554,465 50	308,425,164 91	1,255,520 96	307,167,845 95
1882.	310,765,895 47	7,156,791 15	2,120,451 70	1,255,520 96	321,288,459 28	669,894 14	320,618,565 14
1883.	322,870,816 47	3,253,652 04	1,865,289 41	669,894 14	328,659,652 06	950,574 55	327,729,077 51
1884.	326,870,741 71	2,227,597 97	1,177,915 28	950,574 55	331,206,629 51	1,044,414 50	330,162,215 21
1885.	319,403,295 "	199,650 10	1,268,264 16	1,044,414 50	321,915,623 56	700,254 15	321,215,369 43
1886.	310,509,150 77	1,597,904 23	1,737,085 89	700,254 15	320,144,593 02	492,988 55	319,651,404 47
1887.	312,156,772 50	2,072,156 58	1,497,655 11	492,988 55	316,199,572 54	850,100 31	315,349,472 03
1888.	314,545,358 05	1,792,654 10	1,252,954 02	850,100 51	318,219,046 46	357,610 69	317,881,435 77
1889.	322,414,158 28	2,608,474 55	1,858,515 77	357,610 69	327,218,559 29	942,543 59	326,276,105 90
1890.	335,713,661 08	2,612,661 25	1,427,005 38	942,543 59	338,695,671 08	684,752 82	338,010,958 26
1891.	358,951,564 02	939,276 84	1,588,887 10	684,752 82	341,064,460 78	612,296 71	341,352,164 07
1892.	340,860,948 57	1,725,703 96	1,485,876 63	612,296 71	344,682,825 87	563,129 79	344,319,696 08
1893.	345,966,749 67	1,706,842 42	1,504,650 58	563,129 79	347,541,172 26	392,484 66	347,148,687 60
1894.	347,723,568 27	7,417,224 25	1,658,902 64	392,484 66	357,172,179 82	1,589,058 45	355,783,121 59
1895.	360,677,484 09	11,708,199 28	1,596,575 59	1,589,058 45	375,171,517 19	2,167,748 42	373,005,568 77
1896.	367,174,364 51	17,117,107 97	3,894,074 25	2,167,748 42	390,353,354 93	1,454,419 09	388,898,935 84
1897.	387,469,574 67	43,804,980 56	1,432,713 18	1,454,419 09	434,161,687 50	1,489,568 50	432,672,119 "
1898.	422,557,084 49	10,699,532 29	4,377,013 01	1,489,568 50	459,122,998 29	4,216,141 "	454,906,857 29
1899.	435,868,019 78	21,568,069 57	2,905,981 15	4,216,141 "	462,648,211 48	2,364,276 20	460,283,935 28
1900.	453,023,428 32	34,163,561 24	1,854,829 51	2,364,276 20	491,406,095 27	4,409,846 88	486,996,248 39
1901.	488,967,501 59	11,758,102 47	2,715,092 65	4,409,846 88	507,848,345 57	1,560,506 26	506,288,037 31
1902.	491,568,524 56	10,723,489 72	6,255,044 92	1,560,506 26	509,907,506 46	2,400,254 71	507,507,110 75
1903.	510,108,489 52	7,953,628 06	5,072,185 82	2,400,254 71	525,534,556 11	3,094,515 05	522,440,041 06
1904.	527,372,873 27	7,926,741 91	5,459,980 88	3,094,515 05	543,834,111 11	1,839,501 48	541,994,809 63
1905.	541,866,402 32	22,413,129 42	10,071,448 02	1,839,501 48	576,790,281 84	2,712,753 75	574,077,548 11
	16,917,154,422 15	642,080,459 59	100,011,656 49	94,012,744 11	17,753,259,262 54	98,726,477 84	17,656,533,784 50

DE 1850 A 1905 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES (SUITE).

SERVICES spéciaux.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédents DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	—		
645,742,846 94	5,073,530,845 72	5,851,586,720 74	142,144,124 98	v) Non compris fr. 107,168 71 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
43,924,116 81	241,568,865 54	258,191,225 11	v) 5,377,642 25	w) Non compris fr. 2,112 45 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
51,086,552 17	255,754,558 55	251,974,512 80	w) 5,759,825 53	x) Non compris fr. 4,840 74 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
154,141,616 24	554,245,420 12	550,898,578 60	x) 5,547,050 52	y) Non compris fr. 28,239 01 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
60,599,200 54	506,192,571 25	501,642,754 68	y) 4,549,656 55	z) Non compris fr. 77,676 52 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
45,164,484 58	296,990,205 65	292,222,495 21	z) 4,767,710 42	a') Non compris fr. 41,677,936 39 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 41,285,825 02 c ^t , par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875.	
44,586,603 24	298,650,555 54	294,555,925 86	a') 4,305,427 68	b') Non compris fr. 915,909 68 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
124,698,774 20	590,055,656 06	586,075,145 99	b') 4,802,492 07	c') Non compris fr. 18,470 02 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
85,532,052 14	352,678,927 28	349,427,757 90	c') 3,251,169 58	d') Non compris fr. 15,811 24 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
70,052,545 17	549,003,157 40	545,639,016 07	d') 3,364,141 55	e') Non compris fr. 27,674 67 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
90,898,774 97	387,687,521 21	382,908,428 75	e') 4,779,092 46	f') Non compris fr. 17,075 75 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
99,490,450 45	406,058,274 40	402,528,405 96	f') 4,529,868 44	g') Non compris fr. 138,455 19 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
106,025,652 87	427,244,218 01	422,949,551 05	g') 4,294,666 98	h') Non compris fr. 64,279,519 16 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
85,065,072 49	412,794,150 *	408,422,707 95	h') 6,371,442 05	i') Non compris fr. 350 20 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
59,526,942 75	569,689,157 96	561,699,595 71	i') 7,989,852 25	j') Non compris un centime annulé sur les crédits pour des services spéciaux.	
37,355,587 58	558,550,957 01	551,251,458 55	j') 7,299,518 48	k') Non compris fr. 7,170,010 48 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
55,799,486 41	555,450,890 88	549,556,608 52	k') 5,894,282 56	l') Non compris fr. 3,451,227 92 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
56,922,266 70	352,271,738 82	346,157,851 68	k') 6,153,887 14	m') Non compris fr. 7,382,811 56 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
41,509,420 81	359,190,856 58	355,593,911 90	l') 3,596,944 68	n') Non compris fr. 5,778,277 97 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
51,111,786 72	377,387,982 62	375,287,881 *	m') 4,100,101 62	o') Non compris fr. 9,582,092 22 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
82,662,977 70	420,673,915 96	417,895,629 09	n') 2,789,286 87	p') Non compris fr. 6,499,524 44 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
93,445,199 26	404,797,365 55	402,167,955 94	o') 2,629,429 59	q') Non compris fr. 2,506,531 22 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
64,906,072 98	409,225,769 06	405,910,417 90	p') 2,315,551 16	r') Non compris fr. 499,784 47 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
49,828,505 52	396,977,191 12	394,529,146 07	q') 2,448,045 05	s') Non compris fr. 2,565,534 52 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
49,218,904 72	405,002,026 11	402,558,551 29	r') 2,445,494 82	t') Non compris fr. 2,007,479 95 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
45,564,235 76	418,567,804 53	410,585,401 42	s') 8,184,405 11	u') Non compris fr. 5,446,590 24 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
55,055,985 91	445,952,921 75	457,698,281 89	t') 6,544,659 86	v') Non compris fr. 1,953,877 70 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
86,329,585 24	519,001,704 24	511,598,214 45	u') 7,605,489 79	w') Non compris fr. 4,405,644 81 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
266,444,231 92	701,351,089 21	693,625,188 05	v') 7,725,901 16	x') Non compris fr. 4,725,428 88 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
119,011,862 61	579,295,797 89	570,442,110 68	w') 8,853,687 21	y') Non compris fr. 5,267,620 52 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
95,102,409 35	582,098,857 74	574,158,192 21	x') 7,940,465 55	z') Non compris fr. 9,750,416 50 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
104,919,454 88	611,207,472 19	603,029,139 64	y') 7,578,332 55	a'') Non compris fr. 4,509,518 70 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
114,266,228 42	621,775,539 17	615,356,076 21	z') 6,417,262 96	b'') Non compris fr. 3,858,495 84 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
117,025,598 04	639,405,639 10	627,975,568 34	a'') 11,490,070 76	c'') Non compris fr. 13,904,806 30 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.	
161,359,796 26	705,554,605 89	628,527,575 59	b'') 15,027,030 50		
59,883,176 58	633,960,724 69	626,498,501 76	c'') 7,462,222 93		
3,460,017,114 62	21,117,150,899 12	20,774,580,908 52	342,760,990 60		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1830 (4 ^e trimestre)	25,869,417 13	27,348,564 56	632,804 23	652,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79	.	.
1831.	66,042,211 82	66,208,608 91	46,283,603 21	40,205,554 60	115,225,815 05	112,415,963 51	755,602 91	.
1832.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 95	.	.
1833.	88,003,710 44	91,904,974 94	54,605 48	.	88,058,313 92	91,904,974 94	.	.
1834.	86,580,098 41	86,513,600 96	10,521,259 35	10,000,000 "	96,701,557 76	96,513,600 96	.	.
1835.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	5,537,529 54	.
1836.	85,815,668 92	84,154,524 22	16,818,965 47	15,374,165 74	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 70	.
1837.	89,406,615 99	95,551,751 64	12,508,656 25	10,000,000 "	101,715,250 24	105,551,751 64	.	.
1838.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,108,378 44	5,266,701 07	.
1839.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	.	.
1840.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,370 95	.	.
1841.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	"	101,542,826 17	114,976,586 11	.	.
1842.	104,358,497 10	106,004,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	.	.
1843.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,950 35	.	.
1844.	110,425,888 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29	.	.
1845.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,579,592 90	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 89	.	.
1846.	115,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	.	.
1847.	115,544,560 72	125,805,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,063 84	127,572,374 99	.	.
1848.	108,937,848 54	126,136,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	.	.
1849.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29	.
1850.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,759,904 76	558,547 70	.
1851.	119,003,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	.
1852.	124,528,067 80	129,508,195 04	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	.	.
1853.	128,857,925 39	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	.	.
1854.	152,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	.	.
1855.	159,568,193 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56	.
1856.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,232,114 40	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	.
1857.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,582,210 90	.
1858.	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56	16,019,598 52½	.
1859.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	.
1860.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52	12,751,801 27½	.
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,063 54	.
1862.	161,116,359 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52½	177,082,280 60	11,785,118 22½	.
1863.	165,241,641 14	151,096,577 15	5,085,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99	.
1864.	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,553,651 85½	.
1865.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58	.
1866.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25	.
1867.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,903,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92	5,271,225 "	.
1868.	176,294,575 54	172,697,628 82	35,547,120 07	19,225,511 50	209,041,495 41	191,920,940 52	5,596,746 52	.
1869.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,396,888 95	211,092,455 85	199,655,875 76	12,961,987 76	.
1870.	190,557,001 93	191,845,926 37	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50	.	.
A REPORTER.	5,116,094,356 99	5,066,215,251 21	731,217,606 26	765,173,460 53	5,847,311,965 25	5,831,586,720 74	145,881,695 52	.

DE 1850 A 1905 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réels		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 43	•	•	•	1,478,947 43	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
•	78,248 61	•	811,851 52	•	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	•	•	6,036,412 98	Idem.
5,901,264 50	54,603 48	•	•	5,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
153,502 55	321,239 35	•	187,736 80	•	Idem.
•	413,891 40	•	3,971,220 74	•	Idem.
•	1,444,799 73	•	3,104,144 45	•	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
5,926,117 65	2,308,636 25	•	•	1,616,481 40	Idem.
•	44,835 30	•	3,311,536 37	•	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	•	•	8,359,079 54	Idem.
2,281,364 73	5,745,247 64	•	3,461,882 91	•	Idem.
13,672,812 86	59,052 92	•	•	13,633,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,736,417 61	•	870,535 72	•	2,606,955 33	Idem.
13,102,858 21	16,536,755 36	•	3,433,897 15	•	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
103,968 90	3,728,820 34	•	3,624,851 44	•	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,334 08	•	3,773,063 84	•	4,533,397 92	Idem.
4,284,262 48	•	4,404,693 44	•	8,688,955 02	Idem.
10,469,372 16	•	3,584,938 99	•	14,044,311 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 33	•	11,057,291 18	•	Idem.
•	•	922,677 84	1,804,368 45	•	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
•	13,787,933 40	•	14,146,283 10	•	Idem.
•	•	765,860 27	716,191 10	•	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 •	•	•	3,397,356 14	Idem.
703,156 26	5,660,519 04	•	4,937,362 78	•	Idem.
1,164,594 42	10,665,369 90	•	9,500,775 48	•	Idem.
•	•	5,227,348 88	•	2,424,045 32	Idem.
•	•	5,646,764 42	•	3,488,438 01	Idem.
•	•	6,520,425 88	2,852,785 02	•	Idem.
•	•	4,883,864 31	11,135,734 01 $\frac{1}{2}$	•	Idem.
•	•	2,794,125 54	5,459,966 23	•	Idem.
•	•	2,047,939 98	10,683,841 29 $\frac{1}{2}$	•	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
•	•	2,194,320 81	8,802,542 53	•	Idem.
•	•	24,329,484 30	•	12,544,366 07 $\frac{1}{2}$	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
•	•	30,282,265 67	•	18,137,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
•	•	15,242,526 46	•	4,708,874 60 $\frac{1}{2}$	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
•	•	23,004,534 12	•	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
•	•	19,518,327 84	•	16,159,193 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
•	28,539,332 50	•	31,800,577 50	•	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1872.
•	14,125,808 57	•	17,720,555 09	•	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
•	•	1,505,427 67	11,456,560 09	•	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1875.
1,306,924 44	•	10,158,766 66	•	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
96,000,589 54	133,731,249 57	167,687,112 84	163,801,955 22	147,876,712 71	

DE 1850 A 1905 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX (SUITE).

EXCÉDENTS					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
	de dépense.	de recette.	de recette.	de dépense.	
96,000,589 54	133,731,240 57	167,687,112 84	163,801,955 22	147,876,712 71	
•	5,015,858 73	•	18,452,745 33	•	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
•	•	24,498,603 67	•	12,034,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
•	•	20,085,966 93	•	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
•	11,860,247 48	•	14,270,905 53	•	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,473 16	•	12,450,455 42	•	15,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
•	26,930,415 72	•	32,284,817 80	•	Réglé définitivement par la loi du 15 juil. 1881.
3,859,449 52	•	35,929,168 40	•	39,788,017 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
8,645,202 35	23,807,906 38	•	18,162,704 05	•	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.
3,115,353 •	•	39,721,849 70	•	42,837,202 70	Idem.
88,525 13	11,596,028 09	•	11,507,502 96	•	Idem.
6,060,352 45	•	18,264,263 66	•	24,524,616 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
15,211,844 22	28,769,215 03	•	13,557,368 81	•	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
18,253,868 11	66,808,085 64	•	48,554,217 53	•	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1887.
16,237,234 65	4,560,061 04	•	•	11,677,173 61	Idem.
745,548 56	•	17,420,466 21	•	18,166,014 77	Réglé définitivement par la loi du 18 fév. 1889.
•	19,549,605 51	•	21,734,496 62	•	Réglé définitivement par la loi du 30 déc. 1889.
•	•	19,273,800 45	•	4,973,697 82	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1890.
•	•	27,694,580 75	•	8,927,125 96	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1891.
•	•	1,956,396 88	13,748,635 49	•	Réglé définitivement par la loi du 3 juillet 1895.
•	•	44,784,330 48	•	59,489,309 83	Réglé définitivement par la loi du 26 déc. 1895.
•	•	7,844,402 35	•	220,829 55	Réglé définitivement par la loi du 25 mars 1895.
•	1,874,711 54	•	8,134,244 31	•	Réglé définitivement par la loi du 28 avril 1896.
•	•	4,435,217 75	3,148,885 70	•	Réglé définitivement par la loi du 22 avril 1897.
•	•	6,634,527 10	2,625,869 24	•	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1898.
•	•	21,909,790 02	•	14,652,956 97	Réglé définitivement par la loi du 3 août 1899.
•	37,228,367 11	•	43,331,653 67	•	Réglé définitivement par la loi du 2 août 1901.
•	•	17,556,340 56	•	11,785,326 15	Idem.
•	•	25,739,916 76	•	13,638,967 21	Réglé définitivement par la loi du 32 août 1903.
•	•	104,771,735 47	•	87,170,959 03	Idem.
•	•	46,450,078 63	•	31,380,988 66	Réglé définitivement par la loi du 2 mai 1905.
•	29,547,096 95	•	52,086,622 06	•	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1905.
•	9,178,645 15	•	12,393,983 87	•	Réglé définitivement par la loi du 17 mai 1905.
•	1,539,950 52	•	4,441,241 43	•	Réglé définitivement par la loi du 18 août 1907.
•	•	22,430,689 57	•	16,138,925 •	Réglé définitivement par la loi du 25 août 1908.
•	65,149,466 76	•	79,886,497 14	•	
160,298,440 49	476,944,980 22	687,557,473 56	541,924,340 74	548,465,527 23	
523 85	210,612,304 34		6,340,080 49		

(324)

RÉSULTAT GÉNÉRAL**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1906.**

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à	fr. 597,168,157 06
et pour les ressources extraordinaires, à	78,519,756 92
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 675,687,913 98
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées pendant l'exercice, montent à	fr. 591,521,576 95
et les dépenses sur ressources extraordinaires, à	180,844,365 94
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 772,365,942 89
Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de	fr. 96,678,028 91
Mais comme l'exercice 1905 a laissé un excédent de dépenses de fr. 6,540,980 49 c ^s qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci	6,540,980 49
	<hr/>
le résultat final, à la clôture de l'exercice 1906, présente un excédent de dépenses de	fr. 103,219,009 40
	<hr/> <hr/>

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du budget de l'exercice 1906.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1906, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de dépenses de	70,554,259 84
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de dépenses de	103,219,009 40
Soit une différence de fr.	32,664,749 56

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
RESSOURCES ORDINAIRES.				
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises	6,987,442 23	»	
	{ Enregistrement et domaines	»	144,333 13	
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines	792,286 56	»	
	{ Chemins de fer, etc.	161,346 81	»	
<i>Capitaux et revenus</i>	{ Enregistrement et domaines	»	79,506 30	
	{ Prisons	64,626 17	»	
	{ Trésorerie générale, etc.	»	2,180,757 44	
<i>Remboursements.</i>	{ Contributions directes, etc.	30,474 93	»	
	{ Enregistrement et domaines	49,798 16	»	
	{ Prisons	»	»	
	{ Trésorerie générale, etc.	»	142,502 17	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail		»	20,000 »	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		»	178,322 43	
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention/loi des 8 mars/9 mai 1898.) 8 ^e annuité.		»	1,607,672 26	
		8,085,974 86	4,353,093 73	
RESTE en augmentation de recettes. fr.				3,732,881 13

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
DÉPENSES ORDINAIRES.				
Dette publique		2,322,186 34	»	
Ministère de la justice		937,227 16	»	
— des affaires étrangères		244,711 74	»	
— de l'intérieur et de l'instruction publique		1,711,475 88	»	
— de l'agriculture		266,945 16	»	
— de l'industrie et du travail		867,734 67	»	
— des chemins de fer, postes et télégraphes		17,131,200 44	»	
— de la guerre		5,592,400 »	»	
Corps de la gendarmerie		98,000 »	»	
Ministère des finances et des travaux publics		7,339,782 15	»	
Non-valeurs et remboursements		301,853 95	»	
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 7,941,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 10,223,988 42; par conséquent, une diminution de dépenses de		»	2,287,988 42	
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les budgets des exercices 1903 à 1906 et dont le transfert à l'exercice 1907 doit avoir lieu conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité, montent à		»	4,638,878 87	
Excédent de dépenses de l'exercice 1905		6,540,980 49	»	
		43,324,497 98	6,926,867 29	
RESTE en augmentation de dépenses fr.				36,397,630 69
Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1906. fr.				32,664,749 56

COMPTE PROVISOIRE

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1907

NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du budget de l'exercice 1907, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1907, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du budget, les ressources et les charges de l'exercice 1907 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr.	596,570,430	»
<i>Dépenses</i> , à		597,526,294	12
EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE DÉPENSES.		fr.	955,864 12

D'autre part, il a été rattaché au compte du budget, les ressources extraordinaires ci-après :

1° Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut	fr.	28,000	»
2° Part revenant à l'État dans la sixième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900		91,500	»
3° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		500,000	»
4° Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		450,000	»
5° Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 9 ^e annuité).		540,000	»
6° Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêtés royaux des 13 octobre 1905 et 24 décembre 1906. — Solde recouvré en 1907.)		40,643,310	74
A REPORTER		fr.	42,252,810 74

REPORT. fr.	42,252,810 74
7 ^e Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 11 mars 1907. — Partie rattachée à 1907.)	48,541,600 67
ENSEMBLE. fr.	<u>90,594,411 41</u>

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires ont été fixées par le budget primitif à . . . fr.	597,526,294 12
Elles se sont accrues :	
1 ^o De crédits supplémentaires s'élevant à	3,092,840 07
2 ^o Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets ordinaires des exercices 1903, 1904, 1905 et 1906, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité	4,638,878 87
ENSEMBLE. fr.	<u>605,258,013 06</u>

D'autre part, il est ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1907 :

1 ^o A titre de crédits reportés :	
a) De l'exercice 1905. — Art. 9 de la loi du 30 décembre 1905. fr.	27,026,293 06
b) De l'exercice 1906. — Art. 7 de la loi du 24 mai 1906	140,269,669 77
c) Augmentation des crédits de l'exercice 1906. — Art. 4 de la loi du 18 août 1907	1,673,000 »
	<u>168,968,962 83</u>
2 ^o A titre de crédits nouveaux :	
Loi du 18 août 1907. (Budget extraordinaire.)	{ Art. 1 ^{er} . fr. 149,285,000 » — 2 . . . 3,000,000 » — 3 . . . 1,586,837 97 — 13 . . . 500,000 »
	<u>154,369,837 97</u>
Loi du 18 août 1907. (Souscription d'obligations à des Compagnies de transports maritimes.)	{ Art. 1 ^{er} . fr. 2,000,000 » — 2 . . . 2,000,000 » — 3 . . . 1,000,000 »
	<u>5,000,000 »</u>
Loi du 18 août 1907, art. 2. (Rachat des chemins de fer de la Flandre occidentale.)	11,286,400 »
	<u>170,656,237 97</u>
ENSEMBLE. fr.	<u>339,628,200 80</u>

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1908, effectué en conformité de l'article 16 de la loi du 18 août 1907, ci fr.	177,126,873 58	
2° La somme à annuler en exécution de l'article 9, § 2, de la loi du 30 décembre 1905, ci.	9,962,682 23	
		<u>187,089,557 81</u>
de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1907 s'élèvent à fr.	152,533,642 99	<u><u>152,533,642 99</u></u>

En réunissant le budget ordinaire au budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires fr.	596,570,430 »	} 687,164,841 41
— extraordinaires	90,594,411 41	

DÉPENSES

Service ordinaire fr.	605,258,013 06	} 757,793,656 05
Services spéciaux	152,533,642 99	

L'exercice se serait donc clôturé par un excédent de dépenses de . . . fr. 70.628,814 64

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard de ces prévisions budgétaires, on trouvera ci-après le montant des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1907, ainsi que le montant probable de celles qui seront encore effectuées jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1907 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	687,164,841 41
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	704,157,485 78
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1907 sont de	679,816,406 69
Au 1 ^{er} janvier 1908, il restait à recouvrer fr.	<u>24,341,079 09</u>
Les droits constatés	<u>704,157,485 78</u>
sont donc supérieurs aux évaluations de fr.	<u><u>16,992,644 57</u></u>

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 757,793,656 05.

Les dépenses liquidées et ordonnancées, jusqu'au 1^{er} janvier 1908, montent à fr. 537,765,335 42
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, à 211,038,320 63

ENSEMBLE. . . . fr: 748,803,656 05

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1907 n'ont été que de 472,202,766 37

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1^{er} janvier 1908 fr. 276,600,889 68

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1907. 748,803,656 05

l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de. fr. 8,990,000 »

§ 3.

RESULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1907.

La situation du budget de l'exercice 1907 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires fr. 704,157,485 78
Dépenses — — — — — 748,803,656 05

Excédent probable de dépenses à la clôture de l'exercice . . . fr. 44,646,170 27

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1907.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
Dette publique.	13 juin 1907. (Mon. n° 166.)	Budget primitif	168,608,081 28	»	170,771,921 33
	18 août 1907. (Mon. n° 304.)	Augmentation	»	2,163,840 07	
Dotations.	24 déc. 1906. (Mon. n° 363.)	Budget primitif	5,393,582 »	»	5,393,582 »
Ministère de la justice.	18 août 1907 (Mon. n° 233 et 239.)	Budget primitif	29,474,900 »	»	29,474,900 »
Ministère des affaires étrang.	14 juin 1907 (Mon. n° 118.)	Budget primitif	3,907,043 »	»	3,907,043 »
Ministère de l'intérieur.	12 août 1907. (Mon. n° 217.)	Budget primitif	4,687,699 »	»	4,687,699 »
Ministère des sciences et des arts.	14 août 1907. (Mon. n° 250.)	Budget primitif	33,189,474 »	»	33,189,474 »
Ministère de l'agriculture	18 août 1907. (Mon. n° 210.)	Budget primitif	12,804,378 »	»	12,804,378 »
Ministère de l'industrie et du travail.	18 août 1907. (Mon. n° 256.)	Budget primitif	22,291,817 »	»	22,291,817 »
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.	20 août 1907. (Mon. n° 217.)	Budget primitif	202,101,873 »	»	203,012,873 »
	18 août 1907. (Mon. n° 304.)	Augmentation	»	914,000 »	
Ministère de la guerre.	18 juin 1907. (Mon. n° 255.)	Budget primitif	63,920,609 49	»	63,920,609 49
Gendarmerie.	10 juin 1907. (Mon. n° 161 et 162.)	Budget primitif	9,033,430 35	»	9,051,430 35
	18 août 1907. (Mon. n° 236.)	Augmentation	»	18,000 »	
Ministère des finances.	18 août 1907. (Mon. n° 336.)	Budget primitif	20,998,950 »	»	20,998,950 »
Ministère des travaux publics	18 août 1907. (Mon. n° 335.)	Budget primitif	18,016,487 »	»	18,016,487 »
Non-valeurs et remboursements.	10 juin 1907. (Mon. n° 166.)	Budget primitif	3,101,000 »	»	3,101,000 »
TOTAL.			597,526,294 42	3,092,840 07	600,619,134 49

COMPTE PROVISOIRE

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1907

AU 1^{er} JANVIER 1908

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	{ Contributions directes, douanes et accises	198,543,400 »
	{ Enregistrement et domaines	71,158,000 »
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines	2,330,000 »
	{ Chemins de fer, postes, etc.	295,462,080 »
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Enregistrement et domaines	4,440,000 »
	{ Chemins de fer, postes, etc.	263,000 »
	{ Prisons	400,000 »
	{ Trésorerie générale, etc.	16,647,800 »
REBOURSEMENTS	{ Contributions directes, etc.	940,000 »
	{ Enregistrement et domaines	650,000 »
	{ Prisons	22,984 »
	{ Trésorerie générale, etc.	5,709,166 »
TOTAUX. fr.		596,570,430 »
RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut		28,000 »
Part revenant à l'État dans la sixième annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à la Belgique à la suite des troubles de 1900		91,500 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles.		300,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		450,000 »
Prix de vente de biens de cures		»
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant — 9 ^e annuité.)		540,000 »
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égoûts à Wenduyn.		»
À REPORTER. fr.		1,609,500 »

L'EXERCICE 1907.

recettes, au 1^{er} janvier 1908.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés ci à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1907.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
193,348,889 49	189,318,392 85	4,000,496 64	3,196,310 51	»	193,348,889 49	
76,201,845 49	75,928,723 58	273,121 91	»	5,043,845 49	76,201,845 49	
2,079,663 44	2,072,412 44	7,251 »	230,336 56	»	2,079,663 44	
295,744,482 53	291,963,558 43	3,780,924 10	»	282,402 53	295,744,482 53	
4,703,951 49	4,393,242 48	310,739 01	»	263,951 49	4,703,951 49	
291,600 18	291,600 18	»	»	26,600 18	291,600 18	
472,988 15	444,749 70	28,238 45	»	72,988 15	472,988 15	
26,648,951 59	15,384,190 39	11,264,761 20	»	10,001,151 59	26,648,951 59	
1,023,429 14	988,175 79	35,253 35	»	83,429 14	1,023,429 14	
678,005 17	619,384 25	58,620 92	»	28,005 17	678,005 17	
22,984 »	22,984 »	»	»	»	22,984 »	
10,234,025 99	8,023,630 22	2,210,395 77	»	4,524,859 99	10,234,025 99	
611,450,816 66	589,481,014 31	21,969,802 35	5,446,847 07	20,327,233 73	611,450,816 66	
28,000 »	28,000 »	»	»	»	28,000 »	
92,432 35	85,087 82	7,344 53	»	932 35	92,432 35	
760,256 06	563,815 91	196,440 15	»	260,256 06	760,256 06	
467,880 51	466,730 51	1,150 »	»	17,880 51	467,880 51	
6,400 »	6,400 »	»	»	6,400 »	6,400 »	
2,241,646 47	95,304 41	2,146,342 06	»	1,701,646 47	2,241,646 47	
76,468 48	76,468 48	»	»	76,468 48	76,468 48	
3,673,083 87	1,321,807 13	2,351,276 74	»	2,063,383 87	3,673,083 87	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECVTTES.
REPORT. fr.	1,609,500 »
Remboursement de huit actions ordinaires et de trente-huit actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école.	»
Remboursement d'avances faites au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 422,137,700 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêtés royaux du 13 octobre 1903 et du 24 décembre 1906. — Solde recouvré en 1907.)	40,643,310 74
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 11 mars 1907 — Partie rattachée à 1907)	48,341,600 67
TOTAUX fr.	90,594,411 41
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES	596,370,430 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	687,164,841 41

CICE 1907 (suite).

au 1^{er} janvier 1908 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURVRE sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECHUTES PROBABLES de l'exercice 1907.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURVRES et à recouvrer.		
3,673,083 87	1,321,807 13	2,351,276 74	»	2,063,583 87	3,673,083 87	
27,000 »	27,000 »	»	»	27,000 »	27,000 »	
338 »	338 »	»	»	338 »	338 »	
1,335 84	1,335 84	»	»	1,335 84	1,335 84	
20,000 »	»	20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	
40,643,310 74	40,643,310 74	»	»	»	40,643,310 74	
48,341,600 67	48,341,600 67	»	»	»	48,341,600 67	
92,706,669 12	90,335,392 38	2,371,276 74	»	2,112,257 71	92,706,669 12	
611,450,816 66	589,481,014 31	21,969,802 35	5,446,847 07	20,327,233 73	611,450,816 66	
704,157,485 78	679,816,406 69	24,341,079 09	5,446,847 07	22,439,491 44	704,157,485 78	
			16,992,644 37			

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1903

Ministère des Travaux publics

Exercice 1904.

Corps de la Gendarmerie

Ministère des Travaux publics

Exercice 1905.

Ministère de la Justice

— de l'Intérieur

— de la Guerre.

Corps de la Gendarmerie

Ministère des Travaux publics

Exercice 1906.

Ministère de la Justice.

— de l'Intérieur

— des Sciences et des Arts.

— de l'Agriculture

— de l'Industrie et du Travail

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre.

Corps de la Gendarmerie

Ministère des Finances

— des Travaux publics

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique.

Dotations

Ministère de la Justice.

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

— des Sciences et des Arts.

— de l'Agriculture

— de l'Industrie et du Travail.

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre.

Corps de la Gendarmerie.

Ministère des Finances

— des Travaux publics

Non-valeurs et Remboursements.

L'EXERCICE 1907 (SUITE).

dépenses, au 1^{er} janvier 1908.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS et JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
1,600 »	»	»	»	1,600 »	
2,500 »	»	»	»	2,500 »	
45,126 48	»	»	»	45,126 48	
47,626 48	»	»	»	47,626 48	
14,259 69	14,259 69	14,259 69	»	»	
9,180 51	»	»	»	9,180 51	
174,710 43	900 »	900 »	»	173,810 43	
54,239 23	114 70	»	114 70	54,124 53	
118,120 82	10,000 »	10,000 »	»	108,120 82	
370,510 68	25,274 39	25,139 69	114 70	345,236 29	
543,153 04	197,671 43	192,212 05	5,439 38	347,483 61	
3,738 50	»	»	»	3,738 50	
1,804 94	495 75	495 75	»	1,309 19	
16,928 70	15,749 34	5,180 22	10,569 12	1,179 36	
343,700 »	»	»	»	343,700 »	
321,565 86	395,935 »	»	395,935 »	123,630 86	
2,002,602 64	638,351 66	616,784 49	21,567 17	1,364,250 98	
133,300 33	29,444 14	21,508 33	7,935 81	103,836 19	
100,150 »	»	»	»	100,150 »	
530,196 »	»	»	»	530,196 »	
4,219,142 01	1,277,647 32	836,180 84	441,466 48	2,941,494 69	
170,771,921 35	139,143,108 31	133,100,857 15	6,042,251 16	31,628,813 04	
5,393,532 »	5,265,098 59	5,243,744 91	21,353 68	128,483 41	
29,474,900 »	21,879,905 86	21,012,487 56	867,418 30	7,594,994 14	
3,907,043 »	3,691,861 55	3,106,345 93	585,515 62	215,181 45	
4,687,699 »	4,052,342 73	3,808,319 81	244,022 92	635,356 27	
33,189,474 »	27,765,850 58	26,044,183 68	1,721,667 50	5,423,623 42	
12,804,378 »	6,349,335 37	5,977,518 15	371,817 22	6,455,042 63	
22,291 817 »	21,486,421 01	20,830,244 74	656,176 27	805,395 99	
263,012,873 »	81,480,232 43	79,514,807 49	1,965,424 94	121,532,640 57	
63,920,619 49	51,739,546 93	6,896,763 52	44,842,783 43	12,181,062 54	
9,051,430 33	7,876,737 89	4,417,328 08	3,459,409 81	1,174,692 46	
20,995,950 »	2,521,352 18	2,500,878 35	20,473 83	18,474,597 82	
18,016,457 »	10,095,230 06	9,472,000 37	623,229 69	7,921,226 94	
3,101,000 »	579,747 21	536,069 36	43,677 85	2,521,252 79	
600,619,131 19	383,926,770 72	322,461,538 50	61,165,222 22	216,692,363 47	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1907.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1906.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS du 18 août 1907.
				de l'exercice 1905.	de l'exercice 1906.	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.			
»	»	1	Indemnités attribuées aux agents de l'État employés en Chine pour dommages subis à l'occasion des troubles de 1900; installation provisoire de la légation après la destruction de l'hôtel qu'elle occupait à Pékin; achat de terrains, construction et ameublement d'un nouvel hôtel avec dépendances; dépenses à faire en vue d'assurer la sécurité de la légation et des consulats belges en Chine; frais divers relatifs au règlement des indemnités revenant aux particuliers	»	1,357,466 82	»
			TOTAUX pour le Ministère des Affaires Étrangères. fr.	»	1,357,466 82	»
			MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
2	1	»	Tir national. — Établissement d'une zone de protection	»	»	300,000 »
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur fr.	»	»	300,000 »
			MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.			
			Eaux et forêts.			
3	»	2a	Terrains incultes et bois domaniaux. — Boisement, assainissement, création de chemins de vidange	137,930 36	»	»
3a	»	2b	Id. id.	»	200,000 »	»
3b	2	»	Id. id.	»	»	200,000 »
			TOTAUX. fr.	137,930 36	200,000 »	200,000 »
			Voirie vicinale.			
4	»	3a	Voirie vicinale — Travaux de construction	»	2,346,184 »	»
4a	3	»	Id. id.	»	»	3,000,000 »
			TOTAUX. fr.	»	2,346,184 »	3,000,000 »
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture. fr.	137,930 36	2,546,184 »	3,200,000 »
			MINISTÈRE DES FINANCES.			
			Domaines.			
5	»	4	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	254,779 56	»	»
5a	»	4a	Id. id.	»	200,000 »	»
6	»	5	Travaux d'aménagement pour la mise en valeur des dunes domaniales	»	300,000 »	»
			A REPORTER. fr.	254,779 56	500,000 »	»

CICE 1907 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1908 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAÏES. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1908, en vertu de l'art. 16 de la loi du 18 août 1907.	CRÉDITS à annuler.
1,357,466 82	768,587 54	768,587 54	»	588,879 28	588,879 28	»
1,357,466 82	768,587 54	768,587 54	»	588,879 28	588,879 28	»
300,000 »	»	»	»	300,000 »	300,000 »	»
300,000 »	»	»	»	300,000 »	300,000 »	»
537,930 36	137,930 36 416,361 77 »	137,930 36 415,436 32 »	» 925 45 »	» 83,638 23 200,000 »	» 83,638 23 200,000 »	» » »
537,930 36	254,292 13	253,366 68	925 45	283,638 23	283,638 23	»
5,346,184 »	2,299,894 » »	2,299,894 » »	» »	46,290 » 3,000,000 »	46,290 » 3,000,000 »	» »
5,346,184 »	2,299,894 »	2,299,894 »	»	3,046,290 »	3,046,290 »	»
5,884,114 36	2,554,186 13	2,553,260 68	925 45	3,329,928 23	3,329,928 23	»
454,779 56	105,583 » »	80,583 » »	25,000 » »	149,196 56 200,000 »	» 200,000 »	149,196 56 »
300,000 »	»	»	»	300,000 »	300,000 »	»
754,779 56	105,583 »	80,583 »	25,000 »	649,196 56	500,009 »	149,196 56

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1907.	Articles de l'arrêté royal du 28 mai 1906	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués
				de l'exercice 1905.	de l'exercice 1906.	PAR LES LOIS du 18 août 1907.
			REPORT. fr.	254,779 56	500,000 »	»
7	»	6a	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales.	47,153 20	»	»
7a	»	6b	Id. id.	»	300,000 »	»
7b	10	»	Id. id.	»	»	300,000 »
8	»	8	Acquisition d'une partie de la forêt de Freyr.	»	436 01	»
9	»	9	Acquisition d'une partie des bois de Hazeilles	268 78	»	»
10	»	11	Acquisition des bois de Beynert, du Roi et des Cuvelles et d'une propriété boisée sise à Florennes.	4,939 76	»	»
11	»	12	Acquisition du bois de Vecmont.	»	304 50	»
12	11	»	Acquisition des bois Robert et Saint-Georges, à Chinay, ainsi que d'un bloc de bruyères situé à Sutendael	»	»	840,000 »
			TOTAUX. fr.	304,141 30	800,740 51	1,140,000 »
			Divers.			
13	2	»	Avances au fonds spécial institué par l'article 6 de la loi du 26 août 1903 pour l'exécution de la convention conclue le 7 avril de la même année entre l'État et la Ville de Bruxelles et relative à la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords.	»	»	3,000,000 »
14	»	16	Avances au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	430,000 »	»	»
15	»	17	Avances aux administrations provinciales et communales qui viendraient en aide, par voie de prêts sans intérêts, aux habitants éprouvés par les récentes inondations, en vue de la reconstitution de leur bétail et du matériel nécessaire à l'exercice de leur profession	»	300,000 »	»
16	»	»	Souscription d'obligations de la compagnie « Océan » (fr. 2,000,000), de la « Compagnie royale Belgo-Argentine » (fr. 2,000,000) et de la « Compagnie nationale belge de transports maritimes » (fr. 1,000,000). (Loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 23 août, n° 235)	»	»	5,000,000 »
17	13	»	Souscription d'obligations de la société anonyme « Association maritime belge »	»	»	500,000 »
51	»	»	Chemins de fer de la Flandre occidentale. — Rachat de la concession. — Paiement de la partie du prix à liquider en capital. (Art. 2, 1 ^o , C, litt. a de la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 31 octobre, n° 304)	»	»	1,240,569 »
52	»	»	Rachat du matériel de traction et de transport, de l'outillage et du mobilier des lignes de ladite compagnie (Art. 2, 1 ^o , C, litt. b de la loi du 18 août 1907, <i>Moniteur</i> du 31 octobre, n° 304)	»	»	3,545,831 »
			TOTAUX. fr.	430,000 »	300,000 »	13,286,400 »
			TOTAUX pour le Ministère des Finances fr.	434,141 30	1,100,740 51	14,426,400 »

CICE 1907 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1908 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1908, en vertu de l'art. 16 de la loi du 18 AOÛT 1907.	CRÉDITS à annuler.
754,779 56	105,583 »	80,583 »	25,000 »	649,196 56	500,000 »	149,196 56
	47,153 20	47,153 20	»	»	»	»
647,153 20	35,146 54	33,987 84	1,158 70	264,853 46	264,853 46	»
	»	»	»	300,000 »	300,000 »	»
436 01	»	»	»	436 01	436 01	»
268 78	»	»	»	268 78	»	268 78
1,939 76	»	»	»	1,939 76	»	1,939 76
304 50	»	»	»	304 50	304 50	»
840,000 »	715,445 54	715,445 54	»	124,554 46	124,554 46	»
2,244,881 81	903,328 28	877,169 88	26,158 70	1,341,557 83	1,190,148 43	151,405 10
3,000,000 »	3,000,000 »	3,000,000 »	»	»	»	»
130,000 »	»	»	»	130,000 »	»	130,000 »
300,000 »	»	»	»	300,000 »	300,000 »	»
5,000,000 »	»	»	»	5,000,000 »	5,000,000 »	»
500,000 »	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
1,240,569 »	990,569 »	990,569 »	»	250,000 »	250,000 »	»
3,545,831 »	»	»	»	3,545,831 »	3,545,831 »	»
13,716,400 »	3,990,569 »	3,990,569 »	»	9,725,831 »	9,595,831 »	130,000 »
15,961,281 81	4,893,897 28	4,867,738 88	26,158 70	11,067,384 53	10,785,979 43	281,405 10

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses.

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1907	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1906	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS de 18 août 1907.
				de l'exercice 1905.	de l'exercice 1906	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.						
Routes et bâtiments civils.						
18	»	18a	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration; subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	18,235 89	»	»
18a	»	18b	Id. id.	»	4,038,019 10	»
18b	12	»	Id. id.	»	»	10,000,000 »
19	»	19	Création d'une nouvelle route de grande voirie entre le quartier de Fragnée (Liège) et la gare d'Angleur avec ponts sur la Meuse, sur la dérivation de l'Ourthe et sur le canal de l'Ourthe	291,696 49	»	»
19a	»	19a	Id. id.	»	400,000 »	»
20	»	20a	Mont des Arts. — Expropriations et travaux.	1,097,079 97	»	»
20a	»	20b	Id. id.	»	2,000,000 »	»
20b	13	»	Id. id.	»	»	2,000,000 »
21	»	21	École de médecine vétérinaire — Travaux d'achèvement et matériel fixe	764,889 40	»	»
21a	»	21a	École de médecine vétérinaire. — Travaux d'achèvement et mobilier fixe	»	150,000 »	»
22	»	22a	Palais du Cinquantenaire. — Musées royaux des arts décoratifs et industriels	»	1,300,000 »	»
23	»	23a	Palais de Bruxelles et aménagement de la place des Palais	1,457,468 68	»	»
23a	14	»	Id. id.	»	»	2,500,000 »
TOTAUX. fr.				3,629,370 43	7,888,019 10	14,500,000 »
Travaux hydrauliques.						
24	»	24a	Meuse. — Expropriations et travaux	875,796 33	»	»
24a	»	24b	Id. id.	»	250,000 »	»
24b	15	»	Id. id.	»	»	1,600,000 »
25	»	25a	Ourthe. — Expropriations et travaux	763,977 27	»	»
25a	»	25b	Id. id.	»	1,300,000 »	»
25b	17	»	Id. id.	»	»	450,000 »
26	16	»	Sambre. — Expropriations et travaux	»	»	500,000 »
27	»	26a	Escaut. — Expropriations et travaux	1,200,000 »	»	»
27a	»	26b	Id. id.	»	200,000 »	»
27b	20	»	Id. id.	»	»	650,000 »
28	»	27a	Lys. — Expropriations et travaux	250,000 »	»	»
28a	»	27b	Id. id.	»	200,000 »	»
28b	21	»	Id. id.	»	»	2,200,000 »
A REPORTER fr.				3,089,773 60	1,950,000 »	5,400,000 »

CICE 1907 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1908 (suite.)

TOTAL	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1908, en vertu de l'art. 16 de la loi du 18 août 1907.	CRÉDITS à annuler
14,056,254 99	18,232 86 4,034,713 85 5,517,508 27	18,195 96 4,000,424 83 5,330,419 11	36 90 34,289 02 187,089 16	3 08 3,305 25 4,482,491 73	» 3,305 25 4,482,491 73	3 08 » »
691,696 49	37,315 04 »	37,315 04 »	» »	254,381 45 400,000 »	» 400,000 »	254,381 45 »
5,097,079 97	1,097,079 97 1,452,047 71 »	1,097,079 97 1,398,202 85 »	» 53,844 86 »	» 547,952 29 2,000,000 »	» 547,952 29 2,000,000 »	» » »
914,889 40	327,665 46 »	327,432 46 »	233 » »	437,223 94 150,000 »	» 150,000 »	437,223 94 »
1,300,000 »	184,691 66	183,716 66	975 »	1,115,308 34	1,115,308 34	»
3,957,468 68	1,407,706 22 »	1,345,481 30 »	62,224 92 »	49,762 46 2,500,000 »	» 2,500,000 »	49,762 46 »
26,017,389 53	14,076,961 04	13,738,268 18	338,692 86	11,940,428 49	11,199,057 61	741,370 88
2,725,796 33	477,101 15 » »	473,145 38 » »	3,955 77 » »	393,695 18 250,000 » 1,600,000 »	» 250,000 » 1,600,000 »	393,695 18 » »
2,513,977 27	546,048 02 » »	544,686 92 » »	1,361 10 » »	217,929 25 1,300,000 » 450,000 »	» 1,300,000 » 450,000 »	217,929 25 » »
500,000 »	250 »	125 »	125 »	499,750 »	499,750 »	»
2,050,000 »	310,127 79 » »	306,123 18 » »	4,004 61 » »	889,872 21 200,000 » 650,000 »	» 200,000 » 650,000 »	889,872 21 » »
2,650,000 »	250,000 » 200,000 » 341,953 45	250,000 » 200,000 » 290,796 95	» » 51,156 50	» » 1,858,046 55	» » 1,858,046 55	» » »
10,439,773 60	2,125,480 41	2,064,877 43	60,602 98	8,314,293 19	6,807,796 55	1,506,496 64

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1907	Articles de l'arrêté royal du 28 mai 1906.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS
				de l'exercice 1905	de l'exercice 1906.	alloués PAR LES LOIS du 28 août 1907.
			REPORT. fr.	3,089,773 60	1,930,000 »	5,400,000 »
29	»	28a	Rupel. — Travaux d'amélioration	500,000 »	»	»
29a	22	»	Id. Expropriations et travaux	»	»	250,000 »
30	»	29	Nèthes — Expropriations et travaux	100,000 »	»	»
30a	24	»	Id. id.	»	»	100,000 »
31	»	30b	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	»	824,999 84	»
31a	23	»	Id. id.	»	»	900,000 »
32	»	31a	Canal de la Lys à l'Yperlée — Expropriations et travaux	»	400,000 »	»
33	»	32a	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	»	250,000 »	»
34	»	33a	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux	100,000 »	»	»
34a	»	33b	Id. id.	»	100,000 »	»
34b	28	»	Id. id.	»	»	100,000 »
35	»	34a	Canal de Gand à Ostende — Expropriations et travaux	500,000 »	»	»
35a	»	34b	Id. id.	»	750,000 »	»
35b	25	»	Id. id.	»	»	1,500,000 »
36	»	35a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	714,327 19	»	»
36a	»	35b	Id. id.	»	3,000,000 »	»
36b	26	»	Id. id.	»	»	3,000,000 »
37	»	36	Canal de Burght à Saint-Gilles (Waes) — Etudes. — Expropriations et travaux	498,800 »	»	»
37a	27	»	Id. id.	»	»	500,000 »
38	»	37a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements — Expropriations et travaux	1,500,000 »	»	»
38a	»	37b	Id. id.	»	2,000,000 »	»
38b	19	»	Id. id.	»	»	1,500,000 »
39	»	38a	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation	350,000 »	»	»
39a	31	»	Id. id.	»	»	2,200,000 »
40	»	39a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	3,000,000 »	»	»
40a	»	39b	Id. id.	»	1,000,000 »	»
40b	18	»	Id. id.	»	»	4,500,000 »
41	»	40	Établissement d'un port de refuge à La Panne — Frais d'études.	»	50,000 »	»
42	»	41	Port de Nieupoort. — Travaux	»	499,089 09	»
43	»	42a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. Établissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes. Établissement et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port	2,000,000 »	»	»
43a	»	42b	Id. id.	»	1,300,000 »	»
43b	29	»	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. Établissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port	»	»	1,500,000 »
			A REPORTER fr.	12,353,100 79	12,324,088 93	23,430,000 »

CICE 1907 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1908 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIÉS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS JURIDIQUEMENT.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1908, en vertu de l'art. 16 de la loi du 18 août 1907.	CRÉDITS à annuler.
10,439,773 60	2,125,480 41	2,064,877 43	60,602 98	8,314,293 19	6,807,796 55	1,506,496 64
750,000 »	»	»	»	500,000 »	»	500,000 »
»	»	»	»	250,000 »	250,000 »	»
200,000 »	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »
»	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
1,724,999 84	663,821 91	611,326 01	52,495 90	161,177 93	161,177 93	»
»	»	»	»	900,000 »	900,000 »	»
400,000 »	»	»	»	400,000 »	400,000 »	»
250,000 »	4,356 20	4,206 20	350 »	245,443 80	245,443 80	»
»	100,000 »	100,000 »	»	»	»	»
300,000 »	44,647 64	4,316 51	40,331 13	55,352 36	55,352 36	»
»	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
2,750,000 »	500,000 »	500,000 »	»	»	»	»
»	237,993 64	236,163 45	1,728 19	512,106 36	512,106 36	»
»	»	»	»	1,500,000 »	1,500,000 »	»
8,714,527 19	714,527 19	714,527 19	»	»	»	»
»	1,985,052 95	1,884,196 96	100,855 99	1,014,947 05	1,014,947 05	»
»	»	»	»	5,000,000 »	5,000,000 »	»
998,800 »	»	»	»	498,800 »	»	498,800 »
»	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
5,000,000 »	1,278,768 92	1,192,777 69	85,991 23	221,231 08	»	221,231 08
»	»	»	»	2,000,000 »	2,000,000 »	»
»	»	»	»	1,500,000 »	1,500,000 »	»
2,550,000 »	289,646 02	287,692 34	1,953 71	60,353 98	»	60,353 98
»	»	»	»	2,200,000 »	2,200,000 »	»
8,500,000 »	2,644,228 09	2,609,000 83	35,227 26	355,771 91	»	355,771 91
»	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»
»	»	»	»	4,500,000 »	4,500,000 »	»
50,000 »	»	»	»	50,000 »	50,000 »	»
499,089 09	26,969 12	26,969 12	»	472,119 97	472,119 97	»
5,000,000 »	738,828 83	720,651 76	18,177 07	1,261,171 17	»	1,261,171 17
»	»	»	»	1,500,000 »	1,500,000 »	»
»	»	»	»	1,500,000 »	1,500,000 »	»
48,127,189 72	11,354,420 92	10,956,707 46	397,713 46	36,772,768 80	32,268,044 02	4,503,824 78

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1907.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1906.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS du 15 août 1907.
				de l'exercice 1905	de l'exercice 1906.	
			REPORT. fr.	12,353,100 79	12,324,088 93	23,450,000 »
44	»	43a	Port de Blankenberghe. — Expropriations et travaux	1,020,730 20	»	»
44a	»	43b	Id. id.	»	350,000 »	»
45	»	44a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. — Etablissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs. Honoraires.	3,452,297 25	»	»
45a	30	»	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. Indemnités des fonctionnaires membres de la commission mixte de contrôle. Etablissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs et d'une station sanitaire. Honoraires.	»	»	2,400,000 »
46	»	47a	Côtes. — Expropriations et travaux.	754,178 92	»	»
46a	»	47b	Id. id.	»	500,000 »	»
46b	32	»	Id. id.	»	»	800,000 »
47	»	46	Expropriations en vue de l'amélioration du cours de l'Escaut en aval d'Anvers et de l'exécution des travaux qui en sont la conséquence, y compris le détournement des cours d'eau; de l'extension des installations maritimes et de leurs dépendances ainsi que des installations du chemin de fer; du détournement des Schyns ainsi que du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; de l'établissement du dispositif de défense qui, entre l'Escaut en aval d'Anvers et la chaussée de Breda, serait substitué à l'enceinte actuelle en vertu d'une loi spéciale ou par la voie du budget extraordinaire sur rapport d'une commission mixte à nommer par arrêté royal; du déplacement des installations de la pyrotechnie et de la création de nouveaux quartiers; du détournement des cours d'eau sur les deux rives de l'Escaut (art. 1 ^{er} et art. 2, 1 ^{er} , de la loi du 30 mars 1906). — Exécution de ceux des travaux visés dans ces dispositions qui incombent au Département des Travaux publics, hormis l'amélioration du cours de l'Escaut entre Anvers et le Kruischans et les travaux qui en sont la conséquence (art. 5, 1 ^{er} , de ladite loi)	»	16,466,168 30	»
47a	»	46a	Expropriations en vue de l'exhaussement des terrains du polder de Bergerweert, de l'assainissement et de l'aménagement de cette région; de l'établissement de voies ferrées, gares, canaux, quais et dépendances de ces divers ouvrages, de l'exécution d'autres travaux d'utilité publique analogues ainsi que de la création de nouveaux quartiers; exécution des travaux d'exhaussement, d'assainissement et d'aménagement de la région du polder de Bergerweert, ainsi que pour l'établissement de communications entre la dite région et l'agglomération anversoise (art. 5, 2 ^o de la loi du 30 mars 1906)	»	9,729,631 81	»
48	»	48a	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux. — Dragages	»	3,902,206 82	»
48a	33	»	Id. id.	»	»	5,000,000 »
			TOTAUX. fr.	17,580,307 16	43,272,095 86	31,350,000 »
			TOTAUX pour le Ministère des Travaux publics fr.	21,209,677 59	51,160,114 96	45,850,000 »

CICE 1907 (suite).

au 1^{er} janvier 1908 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIÉS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1908, en vertu de l'art. 16 de la loi du 18 août 1907.	CRÉDITS à annuler.
48,127,189 72	41,354,420 92	40,956,707 46	397,743 46	36,772,768 80	32,268,944 02	4,503,824 78
1,370,730 20	506,951 93	506,384 93	367 »	513,778 27	»	513,778 27
	»	»	»	330,000 »	330,000 «	»
5,552,297 25	1,567,152 45	1,495,347 54	71,804 91	1,885,144 50	»	1,885,144 80
	»	»	»	2,100,000 »	2,100,000 »	»
2,054,178 92	753,678 92	753,678 92	»	500 »	»	500 »
	273,618 23	250,670 11	22,948 12	226,381 77	226,381 77	»
	»	»	»	800,000 »	800,000 »	»
26,195,800 11	2,960,486 45	2,927,672 20	32,814 25	13,505,681 85	13,505,681 85	»
	499,157 29	499,157 29	»	9,230,474 52	9,230,474 52	»
8,902,206 82	3,902,206 82	3,891,314 09	10,892 73	»	»	»
	899,121 35	898,417 18	704 17	4,100,878 65	4,100,878 65	»
92,202,403 02	22,716,794 36	22,179,549 72	537,244 64	69,485,608 66	62,382,360 81	6,903,247 85
118,219,792 55	36,793,755 40	35,917,817 90	875,937 50	81,426,037 15	73,781,418 42	7,644,618 73

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses.

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1907	Articles de l'arrêté royal du 23 mai 1906.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS
				de l'exercice 1905.	de l'exercice 1906	alloués PAR LES LOIS du 18 août 1907.
			MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
49	»	48	Chemins de fer. — Voies et travaux.	2,123 90	»	»
49a	»	48a	Id. id.	»	16,082,886 80	»
49b	4	»	Id. id.	»	»	50,000,000 »
50	»	49	Remboursement de la retenue opérée sur le prix de rachat de la concession du chemin de fer d'Ecloo à Gand	»	50,000 »	»
53	»	»	Paiement des travaux et des fournitures de matériel immédiatement indispensables pour la bonne exploitation des lignes rachetées. — Remboursement à la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale des dépenses effectuées par elle depuis la date à laquelle le rachat prend cours, tant en travaux de premier établissement qu'en achat et construction de matériel et d'outillage. (Art. 2, 2 ^e , B, de la loi du 18 août 1907.)	»	»	6,500,000 »
54	»	50a	Chemins de fer. — Traction et matériel	2,832 86	»	»
54a	»	50b	Id. id.	»	16,606,856 64	»
54b	5	»	Id. id.	»	»	39,442,000 »
55	»	51a	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc.	1,000,000 »	»	»
55a	»	51b	Id. id.	»	900,000 »	»
55b	6	»	Id. id.	»	»	900,000 »
56	»	52a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	1,181,000 59	»	»
56a	»	52b	Id. id.	»	4,000,000 »	»
56b	7	»	Id. id.	»	»	7,745,000 »
57	8	»	Marine	»	»	626,000 »
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	2,185,957 35	37,639,743 44	105,213,000 »
			MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
58	»	54a	Nouvelle école militaire. — Travaux de construction et de parachèvement	1,407,616 71	»	»
58a	»	54b	Id. Travaux de parachèvement	1,245,000 »	»	»
58b	3 ^e	»	Id. Travaux de construction et de parachèvement,	»	»	1,139,540 40
59	»	55	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	300 »	»	»
60	»	56	Construction des forts de Stabroeck et de Wavre-Sainte-Catherine.	»	3,465,420 04	»
61	3 ^e	»	Achat de coupoles	»	»	447,297 57
			A REPORTER. fr.	2,632,916 71	3,465,420 04	1,586,837 97

CICE 1907 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1908 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIÉS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1908, en vertu de l'art. 16 de la loi du 18 août 1907.	CRÉDITS à annuler.
	2,123 90	2,123 90	»	»	»	»
66,085,010 70	15,273,886 80	15,265,129 45	8,757 35	809,000 »	809,000 »	»
	38,185,590 91	36,974,737 48	1,210,853 43	11,814,409 09	11,814,409 09	»
50,000 »	35,000 »	35,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»
6,500,000 »	»	»	»	6,500,000 »	6,500,000 »	»
	2,832 86	2,832 86	»	»	»	»
56,051,689 50	16,606,781 46	16,606,781 46	»	75 18	75 18	»
	23,375,734 90	22,274,946 03	1,100,788 87	16,066,265 10	16,066,265 10	»
	1,000,000 »	998,029 71	1,970 29	»	»	»
2,800,000 »	174,601 97	168,945 20	3,356 77	728,398 03	728,398 03	»
	»	»	»	900,000 »	900,000 »	»
	1,181,000 59	1,181,000 59	»	»	»	»
12,926,000 59	4,000,000 »	3,986,931 50	13,068 50	»	»	»
	856,263 35	469,095 46	387,167 89	6,888,736 65	6,888,736 65	»
626,000 »	4,093 94	4,009 19	84 75	621,906 06	621,906 06	»
145,038,700 79	100,694,910 68	97,968,862 83	2,726,047 85	44,343,790 11	44,343,790 11	»
	970,563 93	945,308 75	25,257 20	437,050 76	»	437,050 76
3,792,157 11	»	»	»	1,245,000 »	»	1,245,000 »
	»	»	»	1,139,540 40	1,139,540 40	»
300 »	»	»	»	300 »	»	300 »
3,465,420 04	703,957 20	703,929 57	27 63	2,761,462 84	2,761,462 84	»
447,297 57	104,420 70	104,420 70	»	342,876 87	342,876 87	»
7,705,174 72	1,778,943 85	1,753,659 02	25,284 83	5,926,230 87	4,243,880 11	1,682,350 76

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1907	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1906.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS
				de l'exercice 1905.	de l'exercice 1906.	alloués PAR LES LOIS du 18 août 1907.
			REPORT fr.	2,652,916 71	3,465,420 04	1,586,837 97
62	»	59	Système défensif d'Anvers — Ligne de défense avancée — Nouveau dispositif de défense. — Travaux militaires et de fortification. (Loi du 30 mars 1906, art 6 — Ce crédit est augmenté d'une somme de 1,673,000 francs. Loi du 18 août 1907.)	»	44,673,000 »	»
63	»	60	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions.	130,576 56	»	»
64	»	61	Extension du champ de tir de l'artillerie à Brasschaet	275,093 19	»	»
64a	9	»	Id.	»	»	80,000 »
			TOTAUX pour le Ministère de la Guerre fr.	3,058,586 46	48,138,420 04	1,666,837 97
RÉCAPITULATION.						
			Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères	»	1,337,466 82	»
			— — de l'Intérieur	»	»	300,000 »
			— — de l'Agriculture	137,930 36	2,346,184 »	3,200,000 »
			— — des Finances	434,141 30	1,100,740 51	14,426,400 »
			— — des Travaux publics	21,209,677 59	51,160,114 96	45,850,000 »
			— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	2,185,957 35	37,639,743 44	105,243,000 »
			— — de la Guerre	3,058,586 46	48,138,420 04	1,666,837 97
			TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires. . . . fr.	27,026,293 06	141,942,669 77	170,636,237 97

CICE 1907 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1908 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1908, en vertu de l'art. 18 de la loi du 18 août 1907.	CRÉDITS à annuler.
7,705,174 72	1,778,943 85	1,753,659 02	25,284 83	5,926,230 87	4,243,880 11	1,682,350 76
44,673,000 »	5,000,000 »	5,000,000 »	»	39,673,000 »	39,673,000 »	»
130,576 56	11,921 79	10,510 47	1,411 32	118,654 77	»	118,654 77
355,093 19	39,440 32	39,440 32	»	235,652 87	»	235,652 87
	»	»	»	80,000 »	80,000 »	»
52,863,844 47	6,830,305 96	6,803,609 81	26,696 15	46,033,538 51	43,996,880 11	2,036,658 40
1,357,466 82	768,587 54	768,587 54	»	588,879 28	588,879 28	»
300,000 »	»	»	»	300,000 »	300,000 »	»
5,884,114 36	2,554,186 13	2,553,260 68	925 45	3,329,928 23	3,329,928 23	»
15,961,281 81	4,893,897 28	4,867,738 58	26,158 70	11,067,384 53	10,785,979 43	281,405 10
118,219,792 55	36,793,755 40	35,917,817 90	875,937 50	81,426,037 15	73,781,418 42	7,644,618 73
145,038,700 79	100,691,910 68	97,968,862 83	2,726,047 85	44,343,790 11	44,343,790 11	»
52,863,844 47	6,830,305 96	6,803,609 81	26,696 15	46,033,538 51	43,996,880 11	2,036,658 40
339,625,200 80	152,535,642 99	148,879,877 34	3,655,765 65	187,089,557 81	177,126,875 58	9,962,682 23

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses.

DÉSIGNATION DES SERVICES.

RÉCAPITULATION.

		Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1903	
SERVICE ORDINAIRE.	}	— — — 1904	
		— — — 1905	
		— — — 1906	
		— propres à l'exercice	

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1907 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 18 août 1907 et à l'arrêté royal du même jour

TOTAUX fr.

CICE 1907 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1908 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1908, en vertu de l'art. 16 de la loi du 18 août 1907.	CRÉDITS à annuler.
1,600 »	»	»	»	1,600 »	»	»
47,626 18	»	»	»	47,626 18	»	»
370,510 68	25,274 39	25,159 69	114 70	345,236 29	»	»
4,219,142 01	1,277,647 32	836,180 84	441,466 48	2,941,494 69	»	»
600,619,134 19	383,926,770 72	322,461,548 50	61,465,222 22	216,692,363 47	»	»
339,625,200 80	152,535,642 99	148,879,877 34	3,655,765 65	187,089,557 81	177,126,875 58	9,962,682 23
944,883,213 86	537,765,335 42	472,202,766 37	65,562,569 05	407,117,878 44	177,126,875 58	9,962,682 23

(36)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1902 A 1906

NOTE**SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS****DE 1902 A 1906.**

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de » la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont » acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à » l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte » de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été » réclamé dans le cours légal du budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait » pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter » du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op- » position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées » de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits » de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la » clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année » de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents » du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs » aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la Caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du département des finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la Caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la Caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1902 à 1906 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1907 pour l'apurement final de l'exercice 1902, périmé depuis le 31 décembre 1906, et indique, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1908, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1902.

Cet exercice, qui est périmé depuis le 31 décembre 1906, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1903) étaient de	fr.	1,693,638 18
--	-----	--------------

Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1906.	fr.	1,661,070 17
---	-----	--------------

Il a été versé, en 1907, à la Caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.		502 16
---	--	--------

Et il a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1907, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor		32,065 85
--	--	-----------

SOMME ÉGALE.	fr.	1,693,638 18
----------------------	-----	--------------

EXERCICE 1903.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1907, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1904). fr.	758,325 52
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1904 à 1907	743,376 20
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1908 fr.	44,949 32
	<hr/> <hr/>

EXERCICE 1904.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1908, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1905). fr.	1,570,493 36
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1905 à 1907	1,535,274 32
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1908 fr.	35,219 04
	<hr/> <hr/>

EXERCICE 1905.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1909, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1906). fr.	2,144,708 16
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1906 et 1907.	1,988,418 88
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1908 fr.	156,289 28
	<hr/> <hr/>

EXERCICE 1906.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1910, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1907). fr.	8,059,607 66
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1907	4,421,247 44
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1908 fr.	3,638,360 22
	<hr/> <hr/>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1902

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1903).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR		
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1902.	de l'arrêté royal du 24 août 1901.			EN 1903 (nov. et déc.)	EN 1904.	EN 1905.
			SERVICE ORDINAIRE.				
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
			EXERCICE 1900.				
			Ministère de la Guerre	21,730 »	»	21,730 »	»
			EXERCICE 1901.				
			Ministère de la Guerre	2 40	2 40	»	»
			Corps de la Gendarmerie	2 40	2 40	»	»
				21,734 80	4 80	21,730 »	»
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dettes publiques	55,003 79	4,457 16	15,475 54	8,491 58
			Ministère de la Justice	400,294 67	96,739 62	2,209 77	8 22
			— des Affaires Étrangères	74,629 23	69,618 64	»	»
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	377,139 96	333,647 34	10,300 59	23,820 25
			— de l'Agriculture	199,488 64	179,769 74	19,047 90	319 39
			— de l'Industrie et du Travail	57,136 92	52,339 67	3,753 »	»
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	88,401 15	80,796 62	3,599 85	2,736 17
			— de la Guerre	381,198 63	379,728 29	367 73	764 10
			Corps de la Gendarmerie	4,468 91	3,323 91	57 »	926 »
			Ministère des Finances et des Travaux publics	131,866 91	100,571 70	29,650 72	388 88
			Non-Valeurs et Remboursements	2,018 84	212 51	25 92	»
				1,471,644 62	1,301,210 20	84,488 02	37,454 59
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
			<i>Ministère des Finances et des Travaux publics.</i>				
			<i>Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.</i>				
12	»	15b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. — Construction de ponts ou sub- sides pour semblables ouvrages Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de sem- blables rachats	64 61	»	8 79	»
12a	12	»	Id. id	6,873 03	22 32	6,029 39	»
			A REPORTER fr.	6,937 64	22 32	6,038 18	»

RIMÉ DE 1902.

à l'époque du 1^{er} janvier 1907.

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1907.	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1906.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de sursis arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été ver- sé à la Caisse des dépôts et consi- gnations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du budget de l'exercice 1907.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1907.	
»	21,730 »	»	»	»	»	
»	2 40	»	»	»	»	
»	2 40	»	»	»	»	
»	21,734 80	»	»	»	»	
1,483 14	29,907 42	23,096 37	a) 482 16	24,614 21	25,096 37	a) Y compris fr. 95.24 payés pendant le mois de décembre 1906, à titre de reliquat de pension, et dont la justification n'a été admise qu'au mois de mars 1907.
1,080 34	100,037 92	253 75	»	253 75	253 75	
5,010 59	74,629 23	»	»	»	»	
6,436 68	374,204 86	2,935 10	»	2,935 10	2,935 10	
112 80	199,249 33	238 78	»	238 78	238 78	
457 »	56,549 87	587 25	b) 20 »	567 25	587 25	
306 05	87,438 69	962 46	»	962 46	962 46	
»	380,860 12	338 51	»	338 51	338 51	
»	4,311 94	157 »	»	157 »	157 »	
626 31	131,237 64	629 30	»	629 30	629 30	
646 61	885 04	1,133 80	»	1,133 80	1,133 80	
16,159 49	1,439,312 30	32,332 32	502 16	31,830 16	32,332 32	
»	8 79	55 82	»	55 82	55 82	
730 »	6,781 74	91 32	»	91 32	91 32	
730 »	6,790 50	147 14	»	147 14	147 14	

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1903.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIE			
DOUVERUX.	du budget extraordinaire de 1903. de l'arrêté royal du 24 août 1901.	MINISTÈRES ET SERVICES.		EN 1903 (noisemb. et déc.).	EN 1904.	EN 1905.	
		REPORT. fr	6,937 64	92 32	6,038 48	»	
		DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).					
		<i>Travaux hydrauliques</i>					
22	»	25a Meuse — Expropriations et travaux	3,015 94	3,015 94	»	»	
24a	»	27b Escant. — Expropriations et travaux	2 »	»	»	»	
37a	»	39a Port d'Ostende — Expropriations et travaux.	129 »	»	»	129 »	
39a	»	41a Installations maritimes d'Anvers — Expropriations et travaux — Dragages	21 60	»	21 60	»	
		Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.					
		<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>					
41	»	43a Chemins de fer. — Voies et travaux	1,815 10	»	»	»	
41a	»	43b id. id.	186,969 31	7,402 »	»	179,130 26	
41b	3	» id. id.	1,365 77	»	1,336 67	»	
46a	»	49b Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	2 40	»	»	»	
			200,258 76	10,440 26	7,396 45	179,259 26	
		RÉCAPITULATION.					
		SERVICE ORDINAIRE. {					
		Dépenses sur des crédits transférés.	21,734 80	4 80	21,730 »	»	
		Dépenses propres à l'exercice	1,471,644 62	1,301,210 20	84,488 02	37,454 59	
		DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dé- penses sur crédits reportés à l'exercice 1902 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 24 mai, 28 juillet et 24 octobre 1902 et à l'arrêté royal du 24 mai 1902	200,258 76	10,440 26	7,396 45	179,259 26	
		TOTAUX. fr.	1,693,638 48	1,311,655 26	113,614 47	216,713 85	

RIMÉ DE 1902 (SUITE).

à l'époque du 1^{er} janvier 1907 (suite).

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1907.	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1906.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la Caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du budget de l'exercice 1907.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1907.	
730 »	6,790 50	147 14	»	147 14	147 14	
»	3,015 94	»	»	»	»	
»	»	2 »	»	2 »	2 »	
»	129 »	»	»	»	»	
»	21 60	»	»	»	»	
1,815 10	1,815 10	»	»	»	»	
382 »	186,914 26	55 05	»	55 05	55 05	
»	1,336 67	29 10	»	29 10	29 10	
»	»	2 40	»	2 40	2 40	
2,927 10	200,023 07	235 69	»	235 69	235 69	
»	21,734 80	»	»	»	»	
16,159 49	1,439,312 30	32,332 32	502 16	31,830 16	32,332 32	
2,927 10	200,023 07	235 69	»	235 69	235 69	
19,086 59	1,661,070 17	32,568 01	502 16	32,068 85	32,568 01	

(366)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1903 A 1906

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1908

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1904.)	PAYEMENTS EFFEC	
DOUVERAUX.	du budget extraordinaire de 1903.	de l'arrêté royal du 24 mai 1902.		EN 1904, (novemb. et déc.)	EN 1903.
MINISTÈRES ET SERVICES.					
SERVICE ORDINAIRE.					
—					
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>					
EXERCICE 1902.					
		Corps de la Gendarmerie	6,000 »	6,000 »	»
		Ministère des Finances et des Travaux publics	1,355 92	1,355 92	»
			7,355 92	7,355 92	»
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
		Dettes publiques	57,702 67	4,986 85	20,150 75
		Ministère de la Justice	79,404 47	60,979 98	17,359 97
		— des Affaires Étrangères	30,013 69	417 13	76 51
		— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	133,347 81	114,123 30	11,638 34
		— de l'Agriculture	61,721 38	34,328 29	25,139 19
		— de l'Industrie et du Travail	12,836 88	11,332 70	917 18
		— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	21,647 68	19,249 22	1,104 86
		— de la Guerre	224,971 72	109,463 41	105,548 66
		Corps de la Gendarmerie	20,936 »	20,656 88	93 80
		Ministère des Finances et des Travaux publics	93,088 88	84,631 96	7,225 97
		Non-Valeurs et Remboursements	2,449 44	391 56	81 71
			738,120 62	460,761 28	189,336 94
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
—					
Ministère des Finances et des Travaux publics.					
<i>Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.</i>					
15b	13	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	184 95	»	»
		A REPORTER fr.	184 95	»	»

1903.

à payer au 1^{er} janvier 1908.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1908.	OBSERVATIONS.
EN 1906.	EN 1907.	TOTAL.		
»	»	6,000 »	»	
»	»	1,355 92	»	
»	»	7,355 92	»	
2,248 84	2,609 12	29,995 53	27,707 14	
398 »	405 39	79,143 34	261 13	
29,290 »	»	29,783 64	230 05	
2,656 »	3,209 60	131,627 24	1,720 57	
93 60	1,455 05	61,216 13	505 25	
82 »	123 »	12,454 88	382 »	
10 99	870 »	21,235 07	412 61	
181 80	1 25	215,195 12	9,776 60	
»	102 92	20,853 60	82 40	
345 08	377 60	92,580 61	508 27	
100 30	200 84	774 41	1,675 03	
35,406 58	9,354 77	694,859 57	43,261 05	
»	184 95	184 95	»	
»	184 95	184 95	»	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1904.)	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1903.	de l'arrêté royal du 24 mai 1902.			EN 1904. (novemb. et déc.).	EN 1905.
			REPORT. fr.	184 95	»	»
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			Ministère des Finances et des Travaux publics (suite).			
			Travaux hydrauliques.			
37a	»	34b	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	164 12	164 12	»
39	»	36a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	118 17	»	»
41	»	38a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. — Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs	84 »	»	»
41a	»	38b	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux — Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. — Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs — Honoraires	2,675 50	»	2,675 50
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine			
45a	»	41b	Chemins de fer. — Voies et travaux	6,346 25	2,930 60	426 10
45b	»	»	Id. id.	3,275 99	70 »	2,841 69
				12,848 98	3,164 72	5,943 29
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	7,355 92	7,355 92	»
			{ — propres à l'exercice	738,120 62	460,761 28	189,336 94
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1903 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 26 août 1903 et à l'arrêté royal du même jour	12,848 98	3,164 72	5,943 29
			TOTAUX. fr.	758,325 52	471,281 92	195,280 23

1903 (suite).

à payer au 1^{er} janvier 1908 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1908.	OBSERVATIONS.
EN 1906.	EN 1907.	TOTAL.		
»	184 95	184 95	»	
»	»	164 12	»	
95 57	»	95 57	22 60	
»	»	»	84 »	
»	»	2,675 50	»	
191 48	1,216 40	4,764 58	1,581 67	
364 30	»	3,275 99	»	
651 35	1,401 35	11,160 71	1,688 27	
»	»	7,355 92	»	
35,406 58	9,354 77	694,859 57	43,261 05	
651 35	1,401 35	11,160 71	1,688 27	
36,057 93	10,756 12	713,376 20	44,949 32	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1905.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1904.	de l'arrêté royal du 20 août 1903			EN 1905 (novemb. et déc.)	EN 1906.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1900.			
			Ministère des Affaires Étrangères	13,097 05	»	13,097 05
			EXERCICE 1903.			
			Corps de la Gendarmerie	438 96	438 96	»
			Ministère des Finances et des Travaux publics	19,503 85	19,503 85	»
				33,041 86	19,944 81	13,097 05
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique	51,919 93	11,907 03	22,888 37
			Ministère de la Justice	68,882 64	25,774 10	41,561 16
			— des Affaires Étrangères	83,809 98	14,293 52	6,884 46
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	492,419 54	407,333 04	70,769 86
			— de l'Agriculture	232,267 14	195,871 33	28,753 36
			— de l'Industrie et du Travail	73,120 62	70,150 87	1,729 »
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	212,456 44	207,234 69	4,268 45
			— de la Guerre	73,995 29	73,160 60	395 51
			Corps de la Gendarmerie	26,944 45	26,198 05	719 »
			Ministère des Finances et des Travaux publics	184,194 78	135,094 66	45,658 73
			Non-Valeurs et Remboursements	5,064 20	4,331 42	236 87
				1,505,075 01	1,171,346 31	223,864 77
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			Ministère des Finances et des Travaux publics.			
			<i>Travaux publics — Routes et bâtiments civils.</i>			
14a	»	15b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	4,782 02	1,000 »	12 06
14b	12	»	Id. id.	165 40	76 »	27 »
			A REPORTER. fr	4,947 42	1,076 »	39 06

1904.

à payer au 1^{er} janvier 1908.

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1908.	OBSERVATIONS.
EN 1907.	TOTAL.		
»	13,097 05	»	
»	438 96	»	
»	19,505 85	»	
»	33,041 86	»	
5,486 28	40,281 68	11,638 23	
309 90	67,642 16	1,240 48	
62,620 »	33,797 98	12 »	
6,936 35	435,039 25	7,380 29	
24 »	224,648 69	7,618 45	
262 »	72,141 87	978 75	
438 82	211,941 96	514 48	
»	73,556 11	439 18	
»	26,917 03	27 40	
1,404 06	132,154 43	2,040 33	
31 25	4,599 54	464 66	
77,509 66	1,472,720 74	32,354 27	
3,758 24	4,770 30	11 72	
62 40	165 40	»	
3,820 64	4,935 70	11 72	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1903.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1904	de l'arrêté royal du 26 août 1903.			EN 1903 (novemb. et déc.)	EN 1906.
			REPORT. fr.	4,947 42	1,076 »	39 06
			DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			<i>Ministère des Finances et des Travaux publics (suite).</i>			
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
24	»	27a	Escaut. — Expropriations et travaux	316 58	»	45 »
33a	»	37b	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	32 02	»	32 02
35	»	39a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	50 »	»	»
			<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>			
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>			
42a	»	45b	Chemins de fer. — Voies et travaux	22,276 94	15,828 76	4,624 82
42b	3	»	Id id	3,620 96	473 40	2,088 66
46	»	50a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	77 29	»	»
46a	»	50b	Id id	1,055 28	»	»
				32,376 49	17,377 86	6,829 56
			RÉCAPITULATION.			
			<i>SERVICE ORDINAIRE.</i> } Dépenses sur des crédits transférés	33,041 86	19,944 81	13,097 05
			— propres à l'exercice	1,505,075 01	1,171,346 31	223,864 77
			DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1904 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 14 mai 1904 et à l'arrêté royal du même jour	32,376 49	17,377 86	6,829 56
			TOTAUX. fr.	1,570,493 36	1,208,668 98	243,791 38

1904 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1908 (suite).

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restent encore à payer au 1 ^{er} janvier 1908.	OBSERVATIONS.
EN 1907.	TOTAL.		
3,820 64	4,935 70	11 72	
»	45 »	271 58	
»	32 02	»	
»	»	50 »	
1,370 56	21,824 14	452 80	
113 10	2,674 86	946 10	
»	»	77 29	
»	»	1,055 28	
5,304 30	29,511 72	2,864 77	
»	33,041 86	»	
77,509 66	1,472,720 74	32,354 27	
5,304 30	29,511 72	2,864 77	
82,813 96	1,535,274 32	35,219 04	

Situation des créances restant

ARTICLES		ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1906.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS		
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1905 de l'arrêté royal du 14 mai 1904.		EN 1906 (novemb. et déc.).	EN 1907.	
MINISTÈRES ET SERVICES.					
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>					
EXERCICE 1901.					
	Ministère de la Guerre	58,996 20	58,996 20	»	
EXERCICE 1902.					
	Ministère de la Guerre	97,000 »	97,000 »	»	
EXERCICE 1903.					
	Ministère des Affaires Étrangères	1,707 72	»	1,707 72	
EXERCICE 1904.					
	Ministère de la Guerre	134,655 89	116,799 65	17,856 24	
	Corps de la Gendarmerie	332 40	332 40	»	
	Ministère des Finances et des Travaux publics	386 80	386 80	»	
		293,079 01	273,515 05	19,563 96	
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
	Dettes publiques	300,104 94	213,148 16	69,816 05	
	Ministère de la Justice	87,004 06	30,610 01	22,923 05	
	— des Affaires Étrangères	303,320 60	302,892 94	36 »	
	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	172,072 68	43,838 73	43,249 78	
	— de l'Agriculture	66,717 20	59,340 50	6,320 23	
	— de l'Industrie et du Travail	18,727 21	16,991 01	154 50	
	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	606,305 41	602,516 79	283 69	
	— de la Guerre	102,359 54	100,777 18	675 23	
	Corps de la Gendarmerie	33,233 50	32,691 81	12 96	
	Ministère des Finances et des Travaux publics	140,519 13	120,199 72	18,317 04	
	Non-Valeurs et Remboursements	3,282 07	1,713 01	283 70	
		1,833,646 34	1,526,719 86	162,072 23	
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
<i>Ministère des Finances et des Travaux publics</i>					
<i>Travaux publics — Routes et bâtiments civils</i>					
17a	» 14b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	2,505 41	87 56	235 20
		A REPORTER fr.	2,505 41	87 56	235 20

1905.

à payer au 1^{er} janvier 1908.

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1908.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
58,996 20	»	
97,000 »	»	
1,707 72	»	
134,655 89	»	
332 40	»	
386 80	»	
293,079 01	»	
282,964 21	17,140 73	
53,533 06	33,471 »	
302,928 94	391 66	
89,088 51	82,984 17	
65,660 73	1,056 47	
17,145 51	1,581 70	
602,800 48	3,504 93	
101,452 41	907 13	
32,704 77	528 73	
138,516 76	2,002 37	
1,996 71	1,285 36	
1,688,792 09	144,854 25	
322 76	2,182 65	
322 76	2,182 65	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1906.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1905.	de l'arrêté royal du 14 mai 1904.			EN 1906. (novemb. et déc.)	EN 1907.
			REPORT. fr.	2,305 41	87 36	235 20
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			<i>Ministère des Finances et des Travaux publics (suite).</i>			
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
25a	»	23b	Ourthe. — Expropriations et travaux	128 »	»	»
35	»	32b	Canal de Gand à Terneuzen — Expropriations et travaux	2,600 »	»	2,600 »
37	»	33a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	2 25	»	»
42	»	38a	Port d'escale de Heyst — Expropriations et travaux — Traitements, salaires, indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. — Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs Honoraires	9,075 20	»	»
			<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>			
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>			
46a	»	42b	Chemins de fer. — Voies et travaux	3,671 95	1,749 52	1,875 50
				17,982 81	1,837 08	4,710 70
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. {			
			Dépenses sur des crédits transférés	293,079 01	273,515 05	19,563 96
			— propres à l'exercice	1,833,646 34	1,826,719 86	162,072 23
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1905 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 30 décembre 1905 et à l'arrêté royal du même jour	17,982 81	1,837 08	4,710 70
			TOTAUX. fr.	2,144,708 16	1,802,071 99	186,346 89

1905 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1908 (suite).

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1908.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
322 76	2,182 65	
»	128 »	
2,600 »	»	
»	2 25	
»	9,075 20	
3,625 02	46 93	
6,547 78	11,435 03	
293,079 01	»	
1,688,792 09	144,854 25	
6,547 78	11,435 03	
1,988,418 88	156,289 28	

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1907)
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1906.	de l'arrêté royal du 30 déc. 1905.		
			SERVICE ORDINAIRE.	
			—	
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>	
			EXERCICE 1905.	
			Ministère de la Guerre.	34,783 81
			Corps de la Gendarmerie	2 40
			Ministère des Finances et des Travaux publics	923 50
				35,709 71
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>	
			Dette publique	390,094 49
			Ministère de la Justice	13,663 14
			— des Affaires Étrangères	47,400 70
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	851,204 11
			— de l'Agriculture	136,732 03
			— de l'Industrie et du Travail	22,450 56
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	64,295 61
			— de la Guerre	5,878,230 46
			Corps de la Gendarmerie	67,065 20
			Ministère des Finances et des Travaux publics	496,510 45
			Non-Valeurs et Remboursements	1,393 60
				7,969,040 35
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
			—	
			Ministère des Finances et des Travaux publics.	
			<i>Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.</i>	
18a	»	17b	Routes et raccordements: construction, redressement et amélioration; subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'État dans la traverse des agglomérations. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	275 97
18b	12	»	Id.	2 23
			A REPORTER fr.	278 20

1906.

à payer au 1^{er} janvier 1908.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1907. (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1908.	OBSERVATIONS.
29,328 61 » 923 50	5,455 20 2 40 »	
30,252 44	5,457 60	
336,363 01 9,742 75 49,596 70 743,222 29 447,759 60 20,229 50 37,911 77 2,558,915 08 65,302 45 480,696 29 150 26	33,731 48 3,920 39 27,804 » 107,981 82 18,972 43 2,221 06 26,383 84 3,319,315 38 4,762 75 15,814 16 4,243 34	
4,389,889 70	3,579,150 65	
» »	275 97 2 23	
»	278 20	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1907.)
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1906.	de l'arrêté royal du 30 déc 1905.		
			REPORT. fr.	278 20
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).	
			—	
			<i>Ministère des Finances et des Travaux publics (suite).</i>	
			<i>Travaux hydrauliques.</i>	
37	»	37a	Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Expropriations et travaux	154 »
45a	99	»	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux. — Dragages	7,360 05
			<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>	
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>	
48	»	46b	Chemins de fer. — Voies et Travaux	47,979 46
48a	3	»	id. id.	11,192 78
50a	»	48a	Chemins de fer. — Traction et matériel	5,742 »
			<i>Ministère de la Guerre.</i>	
54	»	52	Nouvelle école militaire. — Travaux de construction et de parachèvement	12,151 11
				54,857 60
			RECAPITULATION.	
			—	
			SERVICE ORDINAIRE. } Dépenses sur des crédits transférés	35,709 71
			— propres à l'exercice.	7,969,040 35
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1906 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 30 mars et 24 mai 1906 et à l'arrêté royal du 25 mai 1906	54,857 60
			TOTALS. fr	8,059,607 66

1906 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1908 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1907. (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1908.	OBSERVATIONS.
»	278 20	
»	154 »	
»	7,360 05	
114 69	17,864 77	
990 94	10,201 84	
»	5,742 »	
»	12,151 11	
1,105 63	53,751 97	
30,252 11	5,457 60	
4,389,889 70	3,579,130 65	
1,105 63	53,751 97	
4,421,247 44	3,638,360 22	

(384)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR

L'ANNÉE 1907

NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1907.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1907, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'administration des finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1907; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1907.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est	
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	114,822,004 11
		Encaisses au 31 décembre 1906	2,502,621,122 86
			<u>2,617,443,126 97</u>
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	<u>2,617,443,126 97</u>

Situation au 1^{er} janvier 1908.

ACTIF.	{	Créances diverses fr.	215,004,189 18
		Encaisses au 31 décembre 1907	2,232,510,420 59
			<u>2,447,514,609 77</u>
PASSIF fr.	<u>2,447,514,609 77</u>

Les opérations de l'année 1907 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	8,481,876,217 59
Dépenses		8,751,986,919 86

Les dépenses excèdent les recettes de fr. 270,110,702 27

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1906	fr.	2,502,621,122 86
— au 31 décembre 1907		2,232,510,420 59

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 270,110,702 27

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PRÉSENTANT

la situation au 1^{er} janvier 1907, les opérations de l'année 1907,
et la situation au 1^{er} janvier 1908.

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1907, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1906.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1907.		
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	7,576,101 27	31,250,718 26	38,826,819 53		
— de l'enregistrement et des domaines	1,503,986 12	1,798,874 66	3,302,860 78		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	6,101,703 16	5,808,131 46	11,909,834 62		
— de l'administration des postes et télé- graphes	42,987,118 36	45,091,923 44	88,079,041 80		
— de l'administration de la marine	25,879 43	203,092 65	228,972 08		
— de l'administration des prisons	66,163 01	145,510 21	211,673 22		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	24,413 »	423,840 93	448,253 93		
— des écoles de bienfaisance de l'État	3,596 57	»	3,596 57		
— des laboratoires d'analyses de l'État	3,977 70	9,957 82	13,935 52		
Comptable de l'Institut agricole de l'État	37,945 55	»	37,945 55		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	715 28	»	715 28		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	73 27	»	73 27		
Caissier de l'État. {	S/C de recettes et de paiements	12,935,285 53	»	12,935,285 53	
	S/C portefeuille du Trésor	44,557,861 87	»	44,557,861 87	
	S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	881,071 »	2,083,175,768 36	2,084,056,839 36	
Agents du Trésor dans les provinces	»	33,919,954 91	33,919,954 91		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vé- rification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	»	184,087,459 04	184,087,459 04		
	116,705,891 12	2,385,915,231 74	2,502,621,122 86	2,502,621,122 86	»

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1907.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1906.	6,540,980 49	158,793,045 60
— — 1907.	»	»

b. Opérations sur les budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le budget de l'exercice 1902.	»	32,568 01
— — — 1903.	»	55,705 44
— — — 1904.	»	118,033 »
— — — 1905.	»	342,636 17
— — — 1906	»	8,059,607 66
	6,540,980 49	167,401,595 88

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1907, et la situation au 1^{er} janvier 1908.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1907.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1908.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
»	»	»	»	»	»	

24,254,737 75	279,725,812 26	»	255,471,074 51	103,219,009 40	»
679,816,406 69	472,202,766 37	207,613,640 32	»	»	207,613,640 32
»	32,568 01	»	32,568 01	»	»
»	10,756 12	»	10,756 12	»	44,949 32
»	82,813 96	»	82,813 96	»	35,219 04
»	186,346 89	»	186,346 89	»	156,289 28
»	4,421,247 44	»	4,421,247 44	»	3,638,360 22
704,071,144 44	756,662,311 05	207,613,640 32	260,204,806 93	103,219,009 40	211,488,458 18

COMpte DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1907, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1907.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE I^{er}. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.		
CHAPITRE I. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.		
Cautiionnements d'agents comptables et de contribuables	»	52,863,772 47
— d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux	»	7,496,372 44
Fonds provinciaux	»	8,625,649 99
Fonds commun	»	289,379 50
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	»	6,154,098 75
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	»	13,272,415 16
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1889.)	»	7,222,140 »
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	»	264,815 26
Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la caisse générale d'épargne	1,381,976 94	»
Versements effectués chez les receveurs des contributions directes par les trésoriers des succursales de la caisse générale d'épargne	»	92,984 54
Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	»	»
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	»	141,245 93
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	»	569,445 88
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1863	»	3,292,296 63
— des veuves et orphelins du département des finances	»	520,601 24
— des veuves et orphelins du département des chemins de fer, postes et télégraphes.	»	819,869 22
— des veuves et orphelins du département de l'intérieur	»	129,694 26
— des veuves et orphelins du département des affaires étrangères.	»	44,414 19
— des veuves et orphelins du département de la justice	»	169,769 19
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'instruction publique	»	191,104 82
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	»	477,051 34
— des veuves et orphelins des agents des établissements de bienfaisance et d'aliénés	»	15,939 98
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	»	144,101 82
A REPORTER. fr.	1,381,976 94	102,497,132 51

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1907, et la situation au 1^{er} janvier 1908 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1907.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1908.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
11,928,713 20	14,183,719 42	»	2,255,006 22	»	50,608,766 25	
5,625,226 35	4,625,133 40	1,000,192 95	»	»	8,196,565 09	
25,022,339 43	24,140,504 35	881,835 08	»	»	9,507,485 07	
3,566,565 44	3,312,977 75	53,587 69	»	»	342,967 19	
44,577,125 57	36,567,258 75	8,009,866 82	»	»	14,163,965 57	
473,963 45	»	473,963 45	»	»	13,746,378 61	
7,151,145 »	6,927,624 »	223,521 »	»	»	7,445,661 »	
615,290 96	641,039 24	»	25,748 28	»	239,066 98	
11,708,352 72	11,771,249 10	»	62,896 38	1,444,873 32	»	
507,119 22	531,984 54	»	24,865 32	»	68,119 22	
47,727 50	44,135 »	3,592 50	»	»	3,592 50	
4,517,537 91	1,480,541 73	36,906 18	»	»	178,242 11	
461,516,393 89	461,722,170 41	»	205,776 52	»	363,639 36	
8,021,729 62	5,276,361 47	2,745,368 15	»	»	6,037,664 78	
2,151,886 23	2,233,550 36	»	81,664 13	»	438,937 11	
3,276,209 85	3,281,041 59	»	4,831 74	»	815,037 48	
634,032 76	633,295 08	757 68	»	»	130,451 94	
169,877 76	167,102 96	2,774 80	»	»	47,188 99	
616,492 11	624,973 80	»	8,481 69	»	161,287 50	
783,532 23	797,905 36	»	14,373 13	»	176,731 69	
2,650,470 63	2,520,526 53	129,944 10	»	»	606,995 64	
72,259 77	67,030 99	5,228 78	»	»	21,168 76	
692,268 38	685,487 36	6,781 02	»	»	150,882 84	
593,326,379 98	582,435,613 19	13,574,410 20	2,683,643 41	1,444,873 32	113,450,795 68	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1907, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1907.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr.	1,381,976 94	102,497,132 51
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	52,369 95	»
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	»	35,002 67
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	»	171,323 49
Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État	»	377,993 29
Caisse de remplacement par le département de la guerre	»	2,097,058 63
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	»	64,719 10
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, et restitutions au budget pour ordre, comme valeurs de rempli	»	1,558,865 94
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	»	614 49
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	»	977,118 01
Fonds pour l'encouragement du service militaire	»	5,102 34
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	»	1,261,019 55
Encaissement des effets de commerce par la poste	»	35,386,060 64
Remise des correspondances par exprès	»	»
Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	»	35,000 »
Fonds spécial de rémunération des miliciens	»	123,632 90
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	»	253,818 11
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1883.)	»	49 82
Masse d'habillement et d'équipement des employés des douanes	»	19,234 33
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne	»	»
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2.)	»	6,004,666 56
Fondation Émile Jouniaux. (Arrêté royal du 3 octobre 1888.)	»	»
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	»	24,493 90
Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	1,718 02	»
Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la conférence de Bruxelles	»	5,753 76
Fonds provenant de la rétribution des élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	»	73,254 75
Fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse	»	33,915,838 40
Fondation d'un prix dit de la « Belgica » à décerner par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique	»	15 03
Bureau permanent institué en exécution de la Convention de Bruxelles du 5 mars 1902, relative au régime des sucres	»	11,256 80
Fonds spécial affecté au paiement de la partie de la rémunération en matière de milice qui ne sera acquise aux volontaires de réserve qu'au moment de leur congédiement. (Loi du 26 août 1903 contenant le Budget de la Dette publique pour 1903)	»	645 49
Cautionnements versés en numéraire en exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur les accidents du travail	»	250,000 »
Fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur les accidents du travail	»	18,509 59
	1,436,064 91	185,168,181 50

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1907, et la situation au 1^{er} janvier 1908 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1907.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1908.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
593,326,379 98	532,435,613 19	13,574,410 20	2,683,643 41	1,444,873 32	113,450,795 68	
1,317,806 37	1,123,044 86	189,761 51	»	»	137,391 56	
977,481 28	268,609 66	8,871 62	»	»	43,874 29	
459,148 35	451,141 52	8,006 83	»	»	179,330 02	
1,543,935 04	1,373,745 54	170,189 50	»	»	548,184 79	
4,645,531 08	3,696,600 58	948,930 50	»	»	3,045,989 13	
4,715,837 14	5,181,706 02	»	465,868 88	401,149 78	»	
10,302,140 87	10,000,830 29	301,310 58	»	»	1,860,176 52	
5,358,105 47	5,358,471 95	»	366 48	»	247 71	
2,228,555 25	2,069,180 31	159,374 94	»	»	1,136,492 95	
12,000 »	13,015 »	»	1,015 »	»	4,087 34	
4,486,865 47	3,619,087 33	867,778 14	»	»	2,123,797 69	
859,471,031 38	859,728,309 42	»	257,278 04	»	35,128,782 60	
31,014 47	31,014 47	»	»	»	»	
137,000 »	65,000 »	72,000 »	»	»	107,000 »	
3,740 40	654 75	3,055 65	»	»	126,688 55	
2,963 13	»	2,963 13	»	»	256,781 24	
1,342 50	1,377 97	»	35 47	»	14 35	
253,032 21	254,548 80	503 41	»	»	19,737 74	
7,020,604 38	7,020,604 38	»	»	»	»	
171,342 »	637,888 22	»	466,546 22	»	5,538,120 34	
369 »	369 »	»	»	»	»	
127,185 61	126,101 29	1,084 32	»	»	25,578 22	
177,432 90	282,017 07	»	104,584 17	106,302 19	»	
6,764 05	7,222 30	»	458 25	»	5,295 51	
23,500 »	23,500 »	»	»	»	73,254 75	
16,003,375 »	18,540,302 50	»	2,536,927 50	»	31,378,910 90	
1,402 50	1,382 01	20 49	»	»	35 52	
36,500 »	19,852 80	16,647 20	»	»	27,904 »	
160,996 50	160,980 80	15 70	»	»	661 19	
»	»	»	»	»	250,000 »	
712 99	11,344 23	»	11,131 24	»	7,378 35	
1,312,306,088 32	1,502,509,016 26	16,324,923 72	6,527,854 66	1,952,325 20	193,481,510 94	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1907, les opérations

CHAPITRE II. — <i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1907.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
MINISTÈRE DES FINANCES.		
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	»	234,110 61
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	»	1,146,418 30
Impôts et produits recouvrés au profit des communes	»	28,810,693 29
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	»	610,743 45
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	»	395 14
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	»	402,070 98
Amendes et frais de justice en matière forestière	»	5,471 44
Consignations de toute nature	»	24,948,280 59
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>A. Administration des chemins de fer.</i>		
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	»	210,256 44
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	»	»
Compte pour ordre	»	»
Garanties versées par les abonnés au chemin de fer	»	383,057 »
Service d'exploitation des chemins de fer de la Flandre occidentale	»	»
<i>B. Administration des postes.</i>		
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	»	12,019,614 15
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	»	4,910,984 70
Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	»	1,931,050 20
Encaissement et paiement de coupons	»	11,249 55
<i>C. Administration des télégraphes.</i>		
Provisions versées par les abonnés au téléphone, en garantie du paiement des taxes de leurs communications	»	610,990 92
<i>D. Administration de la marine.</i>		
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	»	»
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1822.)	»	257 22
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	»	211,673 22
Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État	»	302,094 21
Colonies et asiles d'aliénés de l'État	»	135,741 81
Institution royale de Messines	»	10,447 91
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	»	37,945 55
Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	»	715 28
»	»	76,934,231 96

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1907, et la situation au 1^{er} janvier 1908 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1907.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1908.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses			
2,366,333 89	2,361,942 50	4,391 39	»	»	238,502 »	
356,381 23	213,866 89	142,514 36	»	»	1,288,932 66	
31,711,279 79	31,152,110 93	559,168 86	»	»	29,369,862 15	
4,625,000 07	4,368,154 66	256,845 41	»	»	867,538 86	
904 16	885 95	18 21	»	»	413 35	
272,307 66	259,216 03	13,091 63	»	»	415,162 61	
4,817 10	396 »	4,421 10	»	»	9,892 54	
12,598,799 41	11,470,159 84	1,128,639 57	»	»	26,076,920 16	
107,445,500 82	107,442,352 20	3,148 62	»	»	213,405 06	
190,212 83	190,212 83	»	»	»	»	
5,952,053 01	5,952,053 01	»	»	»	»	
241,959 »	244,792 »	27,167 »	»	»	410,224 »	
10,981,319 14	9,187,534 31	1,793,764 83	»	»	1,793,764 83	
439,167,868 61	439,226,943 53	»	59,074 92	»	11,960,539 23	
335,953,596 22	335,834,180 61	124,415 61	»	»	5,035,400 31	
2,728,563 02	2,681,287 03	47,275 99	»	»	1,978,326 19	
1,104,889 »	1,104,439 92	449 08	»	»	11,698 63	
125,909 »	74,463 15	51,445 85	»	»	662,436 77	
40,842 06	40,842 06	»	»	»	»	
3,489 41	3,529 30	»	39 89	»	217 33	
481,500 28	481 935 25	»	434 97	»	211,238 25	
2,857,548 71	3,139,217 43	»	281,668 72	»	20,425 49	
1,673,288 43	1,711,444 74	»	38,156 31	»	97,555 50	
184,545 85	185,744 95	»	1,199 10	»	9,248 81	
81,599 25	83,408 98	»	1,809 73	»	36,135 82	
51,570 »	50,731 12	838 88	»	»	1,534 16	
961,207,077 97	957,431,865 22	4,157,596 39	382,383 64	»	80,709,444 71	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1907, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1907.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES, SOUMISES AU VISA PRÉALABLE DE LA COUR DES COMPTES.		
CHAPITRE I^{er}. — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
Subsides pour travaux d'utilité publique	»	1,562,136 15
Subsides offerts à l'État pour construction de routes	»	95,744 49
Id. pour entretien et amélioration des routes.	»	72,724 38
Id. id. des bâtiments civils.	»	3,120 67
Id. id. des prisons	»	»
Id. id. des canaux et rivières	»	263,682 98
Part d'intervention de la ville d'Ostende dans le coût de la construction d'un bâtiment annexe à la caserne en cette ville, destinée à couvrir des dépenses d'amélioration et d'ameublement des casernes, hôpitaux et autres établissements militaires. (Art 9 de la loi du 22 mai 1902.)	»	499 52
Travaux d'établissement de nouveaux bacs et bateaux de passage.	»	476 79
Entretien et amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	»	77,438 55
Travaux d'amélioration de l'Yser	»	9 58
Frais de construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon	»	»
Intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	»	299,319 64
CHAPITRE II. — FONDS DE REMPLI.		
Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Produit du tir national	»	522 80
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	»	60,908 57
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	»	768 84
Produit de la vente de moulages provenant du musée d'histoire naturelle	»	81 72
Vente consacrée à conserver les collections léguées à l'État pour l'Université de Liège par le baron Wittert et à augmenter les livres et gravures anciens et les livres chinois	»	1,763 22
A REPORTER. fr	»	2,439,197 90

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1907, et la situation au 1^{er} janvier 1908 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1907.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1908.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
4,618 43	10,006 92	»	5,388 49	»	1,536,747 66	
87,933 39	86,916 66	1,036 73	»	»	96,781 22	
15,963 38	33,434 58	»	17,471 20	»	53,253 18	
50,851 77	18,441 32	32,410 45	»	»	35,531 12	
»	»	»	»	»	»	
325,909 88	191,479 80	134,430 08	»	»	398,113 06	
»	»	»	»	»	499 52	
»	»	»	»	»	476 79	
3,763 55	38,271 28	»	34,507 73	»	42,930 82	
»	»	»	»	»	9 58	
99,999 66	»	99,999 66	»	»	99,999 66	
548,777 28	372,502 96	176,274 32	»	»	475,593 96	
4,502 83	4,605 27	»	102 42	»	420 38	
85,700 39	88,002 12	»	2,301 73	»	38,606 84	
1,000 »	1,442 38	»	442 38	»	326 46	
»	81 72	»	81 72	»	»	
1,698 »	1,763 22	»	65 22	»	1,698 »	
1,230,738 58	846,948 23	444,151 24	60,360 89	»	2,822,988 25	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1907, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1907.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr.	»	2,439,197 90
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.		
Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays — Produit des droits de contrôle	»	180,590 33
Produit des taxes d'expertise des viandes	»	101,335 94
Produit des conférences et des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes; prélèvements et analyses d'échantillons	»	1,353 70
Produit de la vente du bulletin du service d'inspection des denrées alimentaires	»	773 93
Service sanitaire des ports de mer et des côtes : produit des patentes de santé et des droits sanitaires.	»	77,905 87
Produit des examens pour le recrutement du personnel des eaux et forêts	»	4 20
Expositions générales des beaux-arts.	»	52 25
Produit de la vente de moulages provenant du musée des échanges	»	1,562 35
Produit de la vente des photographies provenant des musées des arts décoratifs et industriels	»	15 75
École moyenne pratique d'horticulture de l'État, à Gand.	»	2,992 53
— — — à Vilvorde	»	2,012 97
— — — d'agriculture de l'État, à Huy	»	1,902 01
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux de ménage dans les écoles subsidiées	»	55 10
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
A. CHEMINS DE FER.		
Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	»	1,331,240 57
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	»	9,223 94
Service de la traction et du matériel	»	2,068,138 69
Service des transports.	»	274,229 82
Services en général.	»	493,764 05
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	»	16,431 40
B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
Services communs	»	39,400 85
Service des postes	»	78,125 19
Service des télégraphes et des téléphones	»	1,416,205 41
C. MARINE.		
Service de la traction et du matériel	»	23,058 88
D. SERVICES DIVERS.		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section. (Arrêté royal du 28 janvier 1888.)	»	56 65
A REPORTER. fr.	»	8,539,630 28

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1907, et la situation au 1^{er} janvier 1908 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1907.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1908.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
1,230,738 58	846,948 23	444,151 24	60,360 89	»	2,822,988 25	
216,858 15	160,890 96	55,967 19	»	»	236,557 52	
42,272 57	46,243 73	»	3,941 16	»	97,394 78	
70 »	181 60	»	111 60	»	1,242 40	
552 15	455 40	96 75	»	»	870 68	
65,293 45	34,806 82	30,486 63	»	»	108,392 50	
»	»	»	»	»	4 20	
21,507 »	»	21,507 »	»	»	21,559 25	
13,101 95	13,294 40	»	192 45	»	1,369 90	
1,231 »	1,240 38	40 62	»	»	56 37	
1,236 35	»	1,236 35	»	»	4,228 88	
4,634 43	3,399 89	1,234 54	»	»	3,267 51	
1,600 »	147 81	1,452 19	»	»	3,354 20	
470 »	»	470 »	»	»	525 40	
940,629 20	4,664,785 96	»	724,156 76	»	607,083 31	
443,881 57	284,262 68	129,618 89	»	»	138,842 83	
3,537,090 49	4,406,337 01	»	869,466 52	»	1,198,672 17	
163,666 56	219,547 27	»	55,880 71	»	218,349 11	
341,443 89	382,636 21	»	71,212 32	»	422,551 73	
65,000 »	65,000 »	»	»	»	16,431 40	
19,501 75	7,951 75	11,550 »	»	»	50,950 83	
59,196 73	32,992 98	26,203 75	»	»	104,328 94	
359,440 91	686,361 68	»	326,920 77	»	1,089,284 64	
65,416 48	63,784 65	1,331 83	»	»	24,390 71	
»	56 65	»	56 65	»	»	
7,534,603 21	8,921,536 06	725,366 98	2,112,299 83	»	7,172,697 43	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1907, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1907.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr.	»	8,559,630 28
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	»	125,525 95
Service de l'Institut cartographique militaire.	»	55,302 64
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	»	544 48
Service de la remonte spéciale des officiers	»	99,588 81
École militaire. — Pension des élèves.	»	19,650 97
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Remboursement d'avances faites pour le renflouement de bateaux sombrés et pour réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages des ports ou des voies navigables.	»	12,128 48
Service de l'atelier de photographie de l'administration des Ponts et Chaussées	»	4,531 61
Participation de l'administration des Ponts et Chaussées à l'Exposition de Paris de 1900	»	772 98
CHAPITRE III. — SERVICES DIVERS.		
Cautionnements des entrepreneurs défallants	»	9,888 67
Création d'un établissement d'études médicales sous la dénomination d'institut Rommelaere. (Fondation Arthur Renier.)	»	228 07
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	»	109,732 34
FONDS SPÉCIAUX CONSTITUÉS AU MOYEN DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET EXTRAORDINAIRE.		
Fonds spécial et temporaire institué par la loi du 26 août 1903 pour l'exécution de la convention conclue entre l'Etat et la ville de Bruxelles, en vue de la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords.	»	1,479,463 58
Fonds spécial destiné à payer les dépenses à résulter des acquisitions amiables d'immeubles faites par l'Etat pour l'établissement de la jonction Nord-Midi, y compris la halte centrale et ses abords. (Art 8 de la loi du 24 mai 1904)	»	28,645 86
Fonds spécial et temporaire institué par l'article 6 de la loi du 30 mars 1906. (Fortifications d'Anvers.) Littera A	»	4,978,269 »
Id. id. Littera B.	»	»
	»	15,483,923 72

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1907, et la situation au 1^{er} janvier 1908 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNEE 1907.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1908.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
7,534,603 21	8,921,536 06	725,366 98	2,112,299 83	»	7,172,697 43	
410,026 23	210,295 09	199,731 44	»	»	325,237 09	
44,912 47	43,154 48	1,757 99	»	»	57,060 63	
85,188 12	84,848 61	339 51	»	»	833 99	
275,076 »	287,200 »	»	12,124 »	»	87,464 81	
92,862 11	92,792 04	70 07	»	»	19,721 04	
16,868 25	12,799 81	4,068 44	»	»	16,196 92	
15,569 34	9,636 98	5,932 36	»	»	10,483 97	
»	»	»	»	»	772 98	
469 »	673 »	»	204 »	»	9,684 67	
»	»	»	»	»	228 07	
75,723 17	79,336 »	»	3,612 83	»	106,419 51	
3,145,103 36	2,614,280 76	530,822 60	»	»	2,010,286 18	
»	28,645 86	»	28,645 86	»	»	
»	366,261 65	»	366,261 65	»	4,612,007 35	
5,000,000 »	1,542 50	4,998,457 50	»	»	4,998,457 50	
16,696,401 26	12,753,002 84	6,466,546 59	2,323,148 17	»	19,427,322 14	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1907, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1907.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.		
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du trésor pour le paiement des intérêts sur les	inscriptions nominatives	» 26,116,984 34
	titres au porteur en circulation	» 2,824,545 42
de Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour les dispositions du trésor et le paiement des intérêts de la dette publique	303,197 47	»
Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la dette publique	4,121 43	»
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement	»	2,962,783 12
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins-Houillers)	»	207,412 50
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins-Houillers)	»	312,176 »
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	3,048,453 15
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	2,530,818 88
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école	12,022 56	»
Amortissement des actions et obligations de la grande compagnie du Luxembourg	»	3,450 »
Bons du trésor en circulation	»	44,030,000 »
Amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand et des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Écclou à Gand	»	62,000 »
Amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam, de l'Est-belge, de Charleroi à Louvain, du Liégeois-Limbourgeois et de Tongres à Bilsen	»	398,000 »
Amortissement des obligations de la Compagnie du chemin de fer de Liège-Maastricht	»	21,000 »
Amortissement des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse .	»	500 »
	319,341 46	82,538,123 41

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1907, et la situation au 1^{er} janvier 1908 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1907.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1908.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
55,711,123 56	59,624,515 62	»	3,913,392 06	»	22,203,592 28	
45,836,895 75	45,684,337 76	152,557 99	»	»	2,977,103 41	
47,848,655 74	47,810,127 »	38,528 74	»	264,668 73	»	
45,213 76	42,625 »	2,588 76	»	1,532 67	»	
12,531,938 85	11,558,300 45	973,638 40	»	»	3,936,421 52	
393,842 »	401,297 »	»	7,455 »	»	199,957 50	
218,158 »	206,000 »	12,158 »	»	»	324,334 »	
5,862,440 35	5,889,413 35	»	26,973 »	»	3,021,480 15	
1,799,396 65	1,585,740 »	213,656 65	»	»	2,764,475 53	
1,335 84	»	1,335 84	»	10,686 72	»	
1,800 »	1,200 »	600 »	»	»	4,050 »	
109,000,000 »	102,010,000 »	6,990,000 »	»	»	51,020,000 »	
84,000 »	81,500 »	2,500 »	»	»	64,500 »	
750,500 »	796,500 »	»	46,000 »	»	352,000 »	
35,500 »	36,000 »	»	500 »	»	20,500 »	
62,500 »	59,000 »	3,500 »	»	»	4,000 »	
280,153,300 50	275,756,556 18	8,394,064 38	3,994,320 06	276,888 12	86,892,414 39	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1907, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1907.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	88,123,615 82	»
— — pour emploi de la réserve du fonds communal	13,272,083 90	»
— — pour le compte d'établissements publics	»	19,278 43
Ventes de titres de la dette publique pour le compte d'établissements publics	»	»
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	1,073,899 85	»
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	577,984 38	»
Subsides des comptables entre eux	»	»
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	»	2,084,036,839 36
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du trésor	»	»
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	»	554,488 »
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	»	2,940,616 74
Trésor public, S/C de placements	»	1,049,627 44
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances, aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	»	12,022 56
Valeurs déposées au trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	59 36
Département des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'avances à régulariser	2,334,213 33	»
Id. des affaires étrangères, S/C d'avances à régulariser	255,059 95	»
Id. de l'agriculture, S/C d'avances à régulariser	33,153 »	»
Id. de l'intérieur, etc., S/C d'avances à régulariser	»	»
Id. des sciences, etc., S/C d'avances à régulariser	»	»
Id. des finances, etc., S/C d'avances à régulariser	281,300 80	»
Id. des travaux publics, etc., S/C d'avances à régulariser	»	»
Id. de la justice, S/C d'avances à régulariser	18,000 »	»
Id. de la guerre, S/C d'avances à régulariser	256,356 22	»
Fonds de garantie créé en exécution de l'arrêté royal du 16 juin 1904. (Indemnités chinoises.)	»	12 46
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la grande compagnie du Luxembourg	»	7,849 »
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la grande compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art. 5 de la loi du 25 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	»	56 65
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	»	1,275,635 50
Rapatriement de monnaies divisionnaires belges. (Exécution de l'article 16 de l'arrangement monétaire du 15 novembre 1893.)	»	»
Service des intérêts et de l'amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand, pour l'année 1896	»	187 50
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer formant le réseau Liégeois-Limbourgeois, pour les échéances antérieures au 1 ^{er} janvier 1899.	»	397 50
	106,525,617 25	2,084,917,070 50

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1907, et la situation au 1^{er} janvier 1908 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1907.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1908.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
196,916,067 73	197,574,131 13	»	658,063 40	88,781,679 22	»	
»	474,205 79	»	474,205 79	13,746,289 69	»	
3,010,476 36	2,992,845 49	17,630 87	»	»	36,909 30	
1,505,580 08	1,505,580 08	»	»	»	»	
24,084,376 93	21,650,319 09	»	565,942 16	1,639,842 01	»	
172,474,848 48	172,493,314 10	»	18,465 62	896,400 »	»	
633,620,472 99	633,620,472 99	»	»	»	»	
257,903,866 26	495,735,485 71	»	237,831,619 45	»	1,816,225,219 91	
1,000 »	»	1,000 »	»	»	1,000 »	
1,618,162,921 70	1,616,930,123 89	1,232,801 11	»	»	1,787,289 11	
1,575,154,392 08	1,574,437,664 06	1,013,728 59	»	»	3,954,345 33	
496,106,323 25	496,354,550 82	»	248,227 57	»	801,399 87	
»	1,335 84	»	1,335 84	»	10,686 72	
2,313 »	2,349 64	»	36 64	»	22 72	
19,093,740 80	19,667,216 16	»	573,475 36	2,907,688 69	»	
279,939 40	149,258 36	130,681 04	»	124,378 91	»	
38,382 85	5,229 85	33,153 »	»	»	»	
168,611 14	168,611 14	»	»	»	»	
»	6,342 38	»	6,342 38	6,342 38	»	
2,874,277 80	4,046,322 47	»	1,172,044 67	1,453,345 47	»	
996,803 57	996,803 57	»	»	»	»	
39,313 34	21,313 34	18,000 »	»	»	»	
256,356 22	»	256,356 22	»	»	»	
104,593 50	104,576 16	17 34	»	»	29 80	
»	»	»	»	»	7,849 »	
»	»	»	»	»	56 65	
7,290,202 50	7,875,187 »	»	584,984 50	»	690,651 »	
60,344 55	60,344 55	»	»	»	»	
»	187 50	»	187 50	»	»	
»	397 50	»	397 50	»	»	
5,007,442,208 10	5,216,874,168 31	2,703,368 17	242,135,328 38	109,555,966 37	1,853,545,480 41	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1907, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1907.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1907.		
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	7,572,091 49	33,466,072 87	41,038,164 36		
— de l'enregistrement et des domaines	1,655,977 88	1,822,589 54	3,478,567 42		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	6,701,892 78	5,451,741 51	12,153,634 29		
— de l'administration des postes et télégraphes.	42,544,423 33	44,123,989 52	86,668,414 85		
— de l'administration de la marine	20,894 13	219,769 59	240,663 72		
— de l'administration des prisons	54,299 68	157,130 88	211,430 56		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	22,829 50	104,400 30	127,229 80		
— des écoles de bienfaisance de l'État.	2,713 61	2,386 50	5,100 11		
— des laboratoires d'analyses de l'État	931 34	9,957 82	10,909 16		
— de la Compagnie des chemins de fer de la Flandre occidentale	1,793,764 83	»	1,793,764 83		
Comptable de l'Institut agricole de l'État	36,133 82	»	36,133 82		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	1,554 16	»	1,554 16		
— de la régie du Montleur	26 93	6 50	33 43		
Caissier de l'État,	S/C de recettes et de paiements	19,429,990 03	»	19,429,990 03	
	S/C portefeuille du trésor	2,435,689 64	»	2,435,689 64	
	S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	1,018,390 15	1,845,206,829 76	1,846,225,219 91	
Agents du trésor dans les provinces	»	30,007,304 »	30,007,304 »		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	»	188,646,644 50	188,646,644 50		
	83,291,597 30	2,449,218,823 29	2,232,510,421 59	»	»
OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1907.					
Service des recettes et dépenses de l'État.			6,540,980 49	167,401,593 88	
Service des recettes et dépenses pour ordre.	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances		1,436,064 91	185,168,181 50	
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette		»	76,934,231 96	
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes		»	15,483,923 72	
Opérations de trésorerie relatives au service de la dette publique			319,341 46	82,538,123 41	
Opérations diverses en dehors du service des budgets.			106,525,617 25	2,089,917,070 80	
			114,822,004 11	2,617,443,126 97	
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1907			9,502,921,422 86	»	
			2,617,443,126 97	2,617,443,126 97	

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1907, et la situation au 1^{er} janvier 1908 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1907.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1908.		Observations.
RECKETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
»	»	»	»	»	»	

RECAPITULATION.

704,074,144 44	756,662,341 05	207,613,640 32	260,204,806 93	103,219,009 40	211,488,458 18
1,542,306,085 32	4,502,509,046 26	16,324,923 72	6,527,854 66	1,952,325 29	195,481,510 94
961,207,077 97	957,431,865 22	4,157,596 39	382,383 64	»	80,709,444 71
16,696,401 26	42,753,002 84	6,466,546 59	2,523,148 17	»	19,427,322 14
280,153,300 50	275,756,556 43	8,391,064 38	3,994,320 06	276,888 12	86,892,414 39
5,007,442,208 10	8,246,874,108 31	2,703,368 17	242,135,328 38	109,555,966 37	1,853,518,469 41
8,484,816,217 59	8,754,986,919 86	245,657,139 57	515,767,841 84	215,004,189 18	2,447,314,609 77
270,110,702 27		270,110,702 27			
				2,232,810,420 59	»
				2,447,814,609 77	2,447,814,609 77

(408)

COMPTE
DE
LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1907

NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1907.

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.

Dettes consolidées et dette flottante :

1° Dette à 2½ p. c.

2° Dette à 3 p. c., 1^{re} série.

3° Dette à 3 p. c., 2^e série.

4° Dette à 3 p. c., 3^e série.

5° Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

6° Dette flottante.

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer, ainsi que des réseaux téléphoniques.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Cinq inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 339), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c., dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. c. que possédait ce dernier.

La troisième, d'une rente annuelle de 492 francs, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

La quatrième, d'une rente annuelle de fr. 35 89 c., a été inscrite au nom du même titulaire, avec jouissance du 1^{er} mai 1897, conformément à la convention du 17 décembre 1896.

Et la cinquième, d'une rente annuelle de fr. 3 47 c., a été inscrite au nom du même titulaire, avec jouissance du 1^{er} mai 1902, conformément à la convention du 4 janvier 1902.

Les arrérages de ces trois dernières inscriptions sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre.

Les cinq inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,637 50 c.

DEUXIÈME PARTIE.

1^o DETTE A 2 1/2 p. c.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire	fr. 24,475,767 20
A REPORTER.	fr. 24,475,767 20

REPORT. . . . fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c^e, divisé comme il suit :

<i>A et B.</i> Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges		7,266,666 66
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843)	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention)	211,005 08

§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842. 14,814,800 »

§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842. 2,116,400 »

§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement. 169,312,000 »

§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe. 169,312,000 »

TOTAL. . . . fr. 389,417,631 74

Il faut en déduire :

1^o Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci. fr. 169,312,000 »

2^o Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. c., au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été *annulé* et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit. 146,000 »

169,458,000 »

RESTE. . . . fr. 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c^e l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 354) a soumis la dette à 2 1/2 p. c. au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 6 de la loi du 15 février 1895, les fonds d'amortissement des dettes à 3 p. c. qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être appliqués au rachat de la dette à 2 1/2 p. c.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité des arrêtés royaux du 23 décembre 1874 et du 13 février 1904, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 10,000 francs chacune	. . . fr.	20,000,000	»
2,000 — — 5,000 —	. . .	10,000,000	»
30,000 — — 2,000 —	. . .	60,000,000	»
50,000 — — 1,000 —	. . .	50,000,000	»
15,000 — — 500 —	. . .	7,500,000	»
15,000 — — 200 —	. . .	3,000,000	»
15,000 — — 100 —	. . .	1,500,000	»
<hr/>			
soit 129,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de	. . . fr.	152,000,000	»

2° DETTE A 3 P. C. — 1^{re} série.

La loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) a autorisé le Gouvernement à rembourser au pair, les divers emprunts et dettes de l'État à 3 1/2 p. c.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du même jour, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives de ces emprunts et dettes, ont eu la faculté d'en demander le remboursement au pair, pendant un délai de huit jours à compter du 16 février 1895. Aucune demande n'ayant été produite, les obligations au porteur et les inscriptions nominatives 3 1/2 p. c. ont cessé de porter intérêt à partir du 1^{er} mai 1895 et ont été converties en titres à 3 p. c., au pair, avec jouissance à compter de cette dernière date.

La dette à 3 p. c., 1^{re} série, créée au 1^{er} janvier 1908, se montait à 495,138,575 francs; elle se composait :

A. — du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) fr. 140,915,975 »

B. — des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de 354,222,600 »

ENSEMBLE fr. 495,138,575 »

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE	CAPITAL	TAUX	CAPITAL
		de la jouissance des intérêts.	nominal négocié.	d'émission.	effectif.
Loi du 29 juin 1897. (Arrêté royal du 21 déc. 1897.)	Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Gand . . .	1 ^{er} juill. 1897.	francs. 9,293,800	p. % pair.	francs. 9,293,800 »
	Société anonyme du chemin de fer d'Eccloo à Gand . . .	Id.	2,554,000	pair.	2,554,000 »
Loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Grand-Central belge.	1 ^{er} janv. 1898.	185,964,200	pair.	185,964,200 »
	Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Liégeois-Limbourgeois.	Id.	10,234,500	pair.	10,234,500 »
Loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Divers	1 ^{er} juill. 1899.	922,800	97. 25 à 97. 75	899,350 25
		1 ^{er} janv. 1900.	2,261,700	96. » à 96. 70	2,173,063 90
Loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Divers	1 ^{er} juill. 1900.	7,356,800	94. 75 à 95. 30	6,902,090 80
		1 ^{er} janv. 1901.	1,427,900	95. 40 à 95. 65	1,364,784 50
Loi du 26 juin 1896. (Arrêté royal du 26 déc. 1900.)	Divers	1 ^{er} janv. 1901.	15,695,700	95. 50 à 96. 25	15,007,445 57
		Id.	3,728,800	96. 25 à 96. 55	3,594,424 07
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)	Divers	1 ^{er} juil 1901	1,722,300	96. 50 à 99. »	1,683,790 90
		Id.	4,994,400	98. 80 à 99. 30	4,938,146 90
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901)	Divers	1 ^{er} janv. 1902.	7,365,500	99. 25 à 99. 50	7,314,464 90
		Id.	732,300	99. 50 à 99. 70	728,856 87
Lois des 14 septembre, 5 et 7 oct. 1899 (Arrêté royal du 18 février 1902).	Divers	1 ^{er} juill 1902.	4,923,500	99. 65 à 99. 70	4,907,129 60
		Id.	500,000	99. 70	498,500 »
Loi du 10 mai 1900 (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1903)	Divers	1 ^{er} janv. 1903.	3,591,300	99. 75 à 99. 80	3,583,645 01
		1 ^{er} juill. 1903	12,526,800	99. 65 à 99. 80	12,486,746 40
Loi du 24 août 1901 (Arrêtés royaux du 10 sept 1903 et du 31 mars 1904)	Divers	Id.	34,000	99. 80	33,932 »
		1 ^{er} janv. 1904.	3,086,700	99. 70 à 99. 80	3,078,969 34
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 16 juin 1904).	Bénéficiaires des indemnités chinoises	1 ^{er} juill. 1904.	1,436,700	99. 80	1,433,826 60
Lois des 24 mai et 24 octobre 1902. (Arrêtés royaux du 22 juin 1904 et du 26 mai 1905)	Divers	1 ^{er} janv. 1904.	29,471,000	pair.	29,471,000 »
		1 ^{er} juill. 1904.	1,501,700	99. 70 à 99. 80	1,497,805 20
Loi du 26 août 1903. (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906.)	Divers	1 ^{er} janv. 1905.	2,287,600	id.	2,282,251 60
		1 ^{er} juill. 1905.	18,301,400	id.	18,256,022 76
Loi du 26 août 1903. (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906.)	Divers	Id.	132,200	99. 75	131,869 50
		1 ^{er} janv. 1906	7,091,700	99. 50 à 99. 80	7,062,783 09
Loi du 26 août 1903. (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906.)	Divers	1 ^{er} juill. 1906.	8,508,900	99. 60 à 99. 75	8,477,307 40
		1 ^{er} janv. 1907.	1,942,100	99. 65 à 99. 77 ^e	1,936,832 37
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 11 mars 1907.)	Divers	Id.	1,297,100	98. » à 99. »	1,279,077 »
		1 ^{er} juill. 1907.	3,335,200	96. » à 98. »	3,239,100 30
TOTAL des emprunts. . . fr.			354,222,600		

Elle est représentée, à concurrence de 394,436,500 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

10,298 obligations de 10,000 francs	fr. 102,980,000 »
3,562 — 5,000 —	17,810,000 »
66,000 — 2,000 —	132,000,000 »
120,000 — 1,000 —	120,000,000 »
28,000 — 500 —	14,000,000 »
21,000 — 200 —	4,200,000 »
34,465 — 100 —	3,446,500 »
<u>283,325 obligations.</u>	<u>fr. 394,436,500 »</u>

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 1^{re} série. Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 30 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours : à partir du 1^{er} juillet 1895 pour le capital de 140,915,975 francs dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour les capitaux émis ultérieurement, sauf pour un capital de 208,046,500 francs émis en vertu des lois du 27 juin 1897 et du 16 avril 1898, dont la dotation a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1898 sur 208,046,400 francs et à partir du 1^{er} juillet de la même année sur le capital complémentaire, soit 100 francs.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 à 1907, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 à 1905	fr. 105,124,204 59	8,941,819 22	114,066,023 81
Année 1906.	14,169,426 74	1,789,817 32	15,959,244 06
— 1907.	14,381,115 74	1,893,564 82	16,274,680 56
	<u>Fr. 133,674,747 07</u>	<u>12,625,201 36</u>	<u>146,299,948 43</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1907 s'élevait donc, au 31 décembre 1907, à fr. 12,625,201 36 c^s, dont fr. 10,963,546 47 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 11,033,900 francs.

Les fonds qui, à la même date, n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient un total de fr. 705,359 87 c^s; une somme de fr. 44 96 c^s se trouvait à la disposition de la Caisse d'amortissement; le complément, soit fr. 956,450 06 c^s, n'était pas encore liquidé.

D'autre part, une somme de fr. 3,540,205 11 c^s, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'État du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a été appliquée à l'amortissement d'un capital nominal de 3,549,100 francs (Voir pages 429-430).

Il en résulte que, au 1^{er} janvier 1908, le capital amorti de la dette à 3 %, 1^{re} série, s'élevait à 14,583,000 francs, et le capital en circulation, à 480,555,575 francs.

3^e DETTE A 3 P. C. — 2^e série.

La dette à 3 p. c., 2^e série, créée au 1^{er} novembre 1907, se montait à fr. 2,461,408,882 22 c^t ; elle se composait :

A. — Des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de fr. 1,500,919,000 »

B. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47). 960,489,882 22

ENSEMBLE. fr. 2,461,408,882 22

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL	TAUX	CAPITAL	
			nominal négocié.	d'émission.	effectif.	
			francs.	p. %.	francs.	
Loi du 29 avril 1873	Convent ^{ion} du 16 avril 1873.	Syndicat de banquiers	1 ^{er} juin 1873.	100,000,000	81. »	81,000,000 »
	— — — — —	— — — — —	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 »
	Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1873.	Souscription publique	Id.	65,000,000	81. »	52,650,000 »
	Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.)	1 ^{er} mai 1874.	13,250,000	75.25	9,970,625 »
	— du 20 avril 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	33,000,000	72.15	23,809,500 »
	— du 14 sept. 1876.	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876.	6,835,000	73.15	22,390,483 50
			1 ^{er} nov. 1876.	13,670,000		
			Id.	10,104,000		
	Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes. (Convention du 25 janv. 1878.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} nov. 1877.	64,000,000	75. »	60,000,000 »
			1 ^{er} mai 1878.	16,000,000		
Lois des 26 et 27 avril, 23 et 25 mai, 23, 26 et 27 août 1880, des 4 janvier, 2 et 20 avril, 18 juin, 30 juillet, 14 et 23 août 1881, et des 3 avril, 17, 22 et 24 mai 1882. (Convention du 29 juin 1882 et arrêté royal du même jour.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1882.	96,585,300	82. »	109,060,000 »	
		1 ^{er} nov. 1882.	36,414,700			
Lois des 15 et 24 juin et 26 août 1885, 24 et 26 mai et 19 novembre 1886, 27 juin et 14 août 1887, 28 mai 1888, 29 juillet et 19 août 1889. (Arrêté royal du 27 avril 1891.)	Divers	1 ^{er} mai 1891.	23,882,900	98. » à 98.75	23,484,181 31	
		1 ^{er} nov. 1891.	4,201,200	98.50 à 98.75	4,142,488 70	
Loi du 19 août 1889. (Arrêté royal du 22 déc. 1891.)	Divers	Id.	29,511,600	98. » à 98.75	29,023,133 74	
Loi du 27 mai 1890. (Arrêté royal du 29 février 1892.)	Divers	Id.	11,956,600	98. » à 98.70	11,754,349 19	
		1 ^{er} mai 1892.	13,043,400	98.50 à 98.80	12,863,320 70	
Loi du 27 mai 1890. (Arrêté royal du 18 juillet 1892.)	Divers	Id.	15,077,400	98.25 à 98.85	14,865,133 74	
		1 ^{er} nov. 1892.	18,035,600	99.75 à 101.90	18,201,985 40	
A REPORTER. fr.			688,887,700			

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE	CAPITAL	TAUX	CAPITAL
		de la jouissance des intérêts.	nominal négocié.	d'émission.	effectif.
		Report fr.	635,567,700		
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 17 avril 1893) .	Divers	1 ^{er} mai 1893.	16,239,300	100.95 à 101.45	16,438,804 67
		1 ^{er} nov. 1893.	8,760,700	101.27 à 101.45	8,878,804 13
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 31 janvier 1894) .	Divers	1 ^{er} nov. 1893	9,316,500	101.70 à 102. »	9,493,748 52
		1 ^{er} mai 1894.	10,683,500	101.90 à 102.12	10,892,846 87
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891 (Arrêté royal du 17 juillet 1894.) .	Divers	Id.	500,000	102.40	512,000 »
		1 ^{er} nov. 1894	19,223,500	101.90 à 103.25	19,604,376 95
Loi du 30 juin 1894	Divers	Id.	920,400	100.35 à 100.75	926,102 20
		Id.	2,413,700	102. » à 102.50	2,468,525 35
Lois des 16 et 24 mai 1892. (Arrêté royal du 14 mars 1895)	Divers	1 ^{er} mai 1895.	8,432,900	100.90 à 102. »	8,512,034 50
		1 ^{er} nov. 1895.	14,153,400	100.90 à 102. »	14,187,069 82
Lois des 16 et 24 mai 1892. (Arrêté royal du 27 février 1896)	Divers	Id.	19,037,200	100.30 à 100.90	19,106,943 45
		1 ^{er} mai 1896.	12,143,500	100.60 à 101.05	12,230,941 80
Loi du 11 septembre 1895. . .	Divers	1 ^{er} nov 1895	738,000	100.30	740,214 »
Loi du 1 ^{er} sept. 1895. (Arrêté royal du 9 juin 1896) . . .	Divers	1 ^{er} mai 1896	17,411,700	100.75 à 101.25	17,552,955 »
		1 ^{er} nov. 1896	23,911,900	100.75 à 101.80	24,229,995 30
Loi du 26 juin 1896	Divers	Id.	263,100	101.50	267,046 50
Lois des 31 mai et 30 juin 1894. (Arrêté royal du 25 février 1897)	Divers	Id.	16,421,200	101.10 à 101.72 ⁵	16,647,877 92
		1 ^{er} mai 1897.	14,358,000	100. » à 101.70	14,566,309 77
		1 ^{er} nov. 1897.	5,134,900	101.40 à 101.50	5,207,717 50
Loi du 29 juin 1895 (Arrêté royal du 30 octobre 1897) .	Divers	Id.	11,676,500	101.45 à 101.60	11,851,842 20
Loi du 27 juin 1897. (Arrêté royal du 21 déc. 1897.) . .	Divers	Id.	5,955,400	101.50	6,044,731 »
		Id.	12,340,600	100.90 à 101.65	12,531,893 76
		1 ^{er} mai 1898.	5,156,800	100.05 à 101.35	5,204,372 05
		1 ^{er} nov. 1898.	15,934,700	99.75 à 100.25	15,911,939 75
Loi du 11 septembre 1895. (Arrêté royal du 15 janvier 1898.)	Divers	1 ^{er} mai 1899	1,052,000	97.75 et 98. »	1,030,830 »
		1 ^{er} nov. 1899.	4,422,300	96. » à 97.75	4,252,798 25
		1 ^{er} mai 1900.	4,173,900	95. » à 95.50	3,972,940 07
		1 ^{er} nov. 1900	18,368,200	93.25 à 95.25	17,187,081 05
		A REPORTER. fr.	914,713,500		

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE	CAPITAL	TAUX	CAPITAL
		de la jouissance des Intérêts.	nominal négocié.	d'émission.	effectif.
		REPORT. fr.	914,713,500		
Loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Divers	1 ^{er} nov. 1900.	17,877,400	93.25 à 95.70	17,026,173 25
Loi du 26 juin 1896. (Arrêté royal du 26 déc. 1900.)	Divers	Id.	35,206,500	95.70 à 96.25	33,794,853 85
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)	Divers	Id.	403,500	96.25 à 96.30	388,564 50
		1 ^{er} mai 1901.	40,510,200	96.30 à 99.10	39,343,443 65
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898 (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	Id.	8,983,600	98.90 à 99.30	8,895,496 95
		1 ^{er} nov. 1901.	32,586,900	99.25 à 99.50	32,374,480 67
		Id.	22,825,800	99.30 à 99.60	22,688,731 40
Lois des 14 septembre, 5 et 7 octob. 1899. (Arrêté royal du 18 février 1902.)	Divers	1 ^{er} mai 1902	26,135,300	99.62 ⁵ à 99.80	26,063,643 57
		1 ^{er} nov. 1902	5,530,700	99.70 à 99.80	5,519,467 79
		Id.	38,847,100	99.65 à 99.80	38,760,301 32
Loi du 10 mai 1900 (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1903).	Divers	1 ^{er} mai 1903.	41,859,200	99.77 ⁵ à 99.80	41,775,456 60
		1 ^{er} nov. 1903.	10,496,900	99.60 à 99.75	10,462,909 30
		1 ^{er} mai 1903.	300,000	99.75	299,250 »
Loi du 24 août 1901. (Arrêtés royaux du 10 sept. 1903 et du 31 mars 1904)	Divers	1 ^{er} nov. 1903.	55,849,300	99.50 à 99.80	55,664,886 93
		1 ^{er} mai 1904.	26,319,800	99.75 à 99.80	26,263,699 20
		Id.	8,658,500	99.67 ⁵ à 99.80	8,635,627 90
Lois des 24 mai et 24 octobre 1902 (Arrêtés royaux du 22 juin 1904 et du 26 mai 1905).	Divers	1 ^{er} nov. 1904.	61,243,000	99.65 à 99.80	61,084,558 70
		1 ^{er} mai 1905.	22,344,200	99.65 à 99.80	22,285,878 59
		1 ^{er} nov. 1905	9,678,100	99.55 à 99.80	9,639,737 98
		Id.	34,624,800	99 » à 100. »	34,348,086 48
Loi du 26 août 1903. (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906.)	Divers	1 ^{er} mai 1906.	22,974,900	99.60 à 100. »	22,909,502 08
		1 ^{er} nov. 1906.	43,292,600	99. » à 100. »	42,955,542 80
		Id.	4,011,500	98.80 à 99.50	3,971,117 40
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 11 mars 1907.)	Divers	1 ^{er} mai 1907.	15,645,700	96.40 à 99.25	15,186,812 80
TOTAL des emprunts. fr.			1,500,919,000		

La dette à 3 p. c., 2^e série est représentée, à concurrence de 1,690,821,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

29,500 obligations de 10,000 francs	fr.	295,000,000	»
16,636 — 5,000 —		83,180,000	»
419,000 — 2,000 —		838,000,000	»
380,141 — 1,000 —		380,141,000	»
105,000 — 500 —		52,500,000	»
90,000 — 200 —		18,000,000	»
240,000 — 100 —		24,000,000	»
<u>1,280,277 obligations.</u>		<u>fr. 1,690,821,000</u>	»

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 2^e série.

Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 30 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1875 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs, émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882. Pour les capitaux provenant des émissions suivantes, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts. Quant au capital dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, la dotation a pris cours à partir du 1^{er} mai 1895.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1873 à 1907, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1873 à 1903	fr. 908,576,240 83	73,608,662 44	982,184,903 27
Année 1906	70,104,542 46	8,564,604 69	78,669,147 15
— 1907	71,827,416 96	9,046,497 39	80,873,914 35
	<u>Fr. 1,050,508,200 25</u>	<u>91,219,764 52</u>	<u>1,141,727,964 77</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1873 à 1907 s'élevait donc, en totalité, au 31 décembre 1907, à fr. 91,219,764 52 c^s. A la date du 1^{er} novembre 1907, une somme de fr. 59,401,959 47 c^s avait été appliquée au rachat d'un capital nominal de 61,128,300 francs; de plus, pendant la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 1907, une somme de fr. 753,422 14 c^s a été consacrée à l'amortissement d'un capital de 787,300 francs.

Les fonds qui n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient, au 31 décembre 1907, un total de fr. 27,225,025 28 c^s. Le complément, soit fr. 3,839,357 63 c^s, se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

D'autre part, à la date du 1^{er} novembre 1907, une somme de fr. 480,180 54 c^s, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'Etat du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a été appliquée à l'amortissement d'un capital nominal de 480,700 francs. (Voir pages 429-430.)

Au 1^{er} novembre 1907, le capital amorti de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, s'élevait donc à 61,609,000 francs, et le capital en circulation à fr. 2,399,799,882 22 c^s.

4^e DETTE A 3 P. C. — 3^e série.

La dette à 3 p. c., 3^e série, créée au 1^{er} août 1907, se montait à 245,351,800 francs; elle se composait :

A. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47). fr. 200,040,000 »

B. — Des capitaux indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de. 45,311,800 »

ENSEMBLE. . . . fr. 245,351,800 »

EMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE	CAPITAL	TAUX	CAPITAL
		de la jouissance des intérêts.	nominal négocié.	d'émission.	effectif.
Loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 oct. 1899.) . .	Divers	1 ^{er} août 1899.	francs. 14,000	p. %. 97.75	francs. 13,685 »
		1 ^{er} févr. 1900.	3,179,300	95.10 à 96.20	3,050,036 40
Loi du 26 juin 1896 (Arrêté royal du 26 déc. 1900.) . .	Divers	1 ^{er} août 1900.	754,600	95 » à 95.65	748,887 60
		Id.	99,000	95.65	94,693 50
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.) . .	Divers	1 ^{er} févr. 1901.	1,738,500	95.65 à 96.25	1,687,984 80
		Id.	1,131,800	96.25 à 98.60	1,099,612 97
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898 (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	1 ^{er} août 1901.	895,900	98.80 à 99 »	885,357 30
		Id.	264,300	99.10 à 99.50	262,739 »
Lois des 14 septembre, 5 et 7 octobre 1899. (Arrêté royal du 18 février 1902.)	Divers	1 ^{er} févr. 1902.	577,300	99.10 à 99.50	573,217 10
		Id.	878,800	99.50 à 99.70	875,590 70
Loi du 10 mai 1900. (Arrêtés royaux du 10 nov 1902 et du 12 juin 1903)	Divers	1 ^{er} août 1902.	853,700	99.80	851,992 60
		Id.	685,400	99.70 à 99.80	683,922 12
Loi du 24 août 1901 (Arrêtés royaux du 10 septembre 1903 et du 31 mars 1904)	Divers	1 ^{er} févr 1903.	13,662,600	99.65 à 99.80	13,627,416 25
		1 ^{er} août 1903.	1,054,900	99.80	1,052,790 20
Loi du 24 août 1901 (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906)	Divers	Id.	477,500	99.80	476,545 »
		1 ^{er} fév. 1904.	2,251,300	99.70 à 99.80	2,245,661 05
Lois des 21 mai et 21 octobre 1902. (Arrêtés royaux du 22 juin 1901 et du 26 mai 1905)	Divers	Id.	11,100	99.80	11,077 80
		1 ^{er} août 1904.	8,250,700	99.65 à 99.80	8,224,980 40
Loi du 26 août 1903 (Arrêtés royaux du 13 octobre 1905 et du 24 décembre 1906)	Divers	1 ^{er} fév. 1905.	2,316,800	99.75 à 99.80	2,312,056 40
		1 ^{er} août 1905.	1,967,100	99.70 à 99.80	1,962,865 80
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 11 mars 1907.)	Divers	Id.	147,200	99.77 ^a à 99.80	146,953 35
		1 ^{er} fév. 1906	2,139,700	99.65 à 99.80	2,134,330 72
Loi du 14 mai 1904. (Arrêté royal du 11 mars 1907.)	Divers	1 ^{er} août 1906.	919,700	99.70 à 99.75	917,390 75
		1 ^{er} fév. 1907.	393,900	99.60 à 99.75	392,589 »
	Divers	Id.	656,700	98 » à 99 »	644,209 50
TOTAL des emprunts			fr. 45,311,800		

Cette dette est représentée, à concurrence de 146,700,000 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 10,000 francs	fr.	50,000,000	»
25,000 — 2,000 —		50,000,000	»
40,000 — 1,000 —		40,000,000	»
8,000 — 500 —		4,000,000	»
6,000 — 200 —		1,200,000	»
15,000 — 100 —		1,500,000	»
<u>99,000 obligations.</u>	fr.	<u>146,700,000</u>	»

Une dotation annuelle est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 3^e série. Cette dotation est fixée, à partir de l'exercice 1904, à 30 centimes par cent francs de capital émis; antérieurement, elle ne s'élevait qu'à 20 centimes.

Elle a pris cours : à partir du 1^{er} août 1895, pour le capital de 200,040,000 francs dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour les capitaux provenant des émissions suivantes.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 à 1907, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 à 1905.	fr. 63,999,622 50	5,107,785 15	69,107,407 65
Année 1906	7,084,282 50	905,663 95	7,989,948 45
— 1907	7,124,170 50	952,148 55	8,076,319 05
	<u>Fr. 78,208,075 50</u>	<u>6,965,599 65</u>	<u>85,173,675 15</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1907 s'élevait donc, au 31 décembre 1907, à fr. 6,965,599 65 c. A la date du 1^{er} août 1907, une somme de fr. 5,376,194 07 c. avait été appliquée au rachat d'un capital nominal de 5,402,200 francs; de plus, pendant la période du 1^{er} août au 31 décembre 1907, une somme de fr. 383,388 82 c., a servi à amortir un capital nominal de 395,800 francs.

Au 31 décembre 1907, les fonds qui n'avaient pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient un total de fr. 1,109,066 28 c.; le complément, soit fr. 96,955 48 c., se trouvait à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

D'autre part, à la date du 1^{er} août 1907 une somme de fr. 2,174,141 21 c., prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'État du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a été appliquée à l'amortissement d'un capital nominal de 2,190,500 francs. (Voir pages 429-430.)

Au 1^{er} août 1907, le capital amorti de la dette à 3 o/o, 3^e série, s'élevait donc à 7,592,500 francs, et le capital en circulation, à 237,759,500 francs.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. C. ET A 3 P. C.

Payement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale de Belgique), soit à Paris, chez MM. de Rothschild frères, au choix des détenteurs. Les coupons d'obligations à 3 p. c. 2^e série, payables à Londres chez MM. Baring frères, en livres sterling au taux de fr. 25 25 c^s, sont revêtus d'une estampille spéciale.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés. Il en est de même des rentes allouées à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.

Amortissement.

Antérieurement à l'exercice 1904, la dotation annuelle d'amortissement des dettes à 3 %/o était fixée à 20 centimes par cent francs de capital émis; la loi du 22 décembre 1903 contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1904 a porté cette dotation à 30 centimes. Celle-ci a été fixée définitivement à ce taux par l'article 1^{er} de la loi du 26 décembre 1904, *Moniteur* du 28, n° 365; elle s'accroît, comme précédemment, des intérêts des titres rachetés.

Si le cours de ces dettes dépasse le pair, l'action de l'amortissement est suspendue et les sommes demeurées sans emploi sont portées en recette au Budget des recettes et des dépenses extraordinaires; elles peuvent également être appliquées au rachat de la dette à 2 1/2 %/o suivant les conditions prévues dans la loi du 19 décembre 1874.

D'autre part la loi du 24 avril 1902, modifiée par la loi précitée du 26 décembre 1904, a institué une dotation supplémentaire de 3, 30 p. c. du total des sommes qui, par application de cette dernière disposition, ont été successivement rattachées au Budget des recettes et des dépenses extraordinaires.

Ces diverses dotations d'amortissement sont employées à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les rachats se font à la Bourse, au cours du jour, par les soins de la Caisse d'amortissement, conformément à la loi du 15 novembre 1847.

Les titres ainsi rachetés sont détruits publiquement à Bruxelles, par un fonctionnaire délégué du département des Finances, désigné à cette fin, et en présence d'un membre de la Cour des Comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, dont un extrait est inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement des diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures; ils proviennent notamment :

- 1° De la commission de $\frac{1}{2}$ p. c. sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces;
- 2° De frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des imprimés nécessaires au service de la dette, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1906, à fr. 113,420 04 c^s; ceux de l'exercice 1907 se montent, au 31 décembre 1907, à fr. 36,023 94 c^s.

5° RENTES 3 POUR CENT

allouées à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

A. — *Loi du 2 avril 1873.*

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 3 p. c. destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c^s, et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c^s.

Cette dernière somme a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 13 avril 1873.

Par suite du déclassement de certains travaux de défense, des rentes, allouées en vertu de la loi du 2 avril 1873, ont été annulées par arrêtés royaux du 4 septembre 1893, du 6 mai 1894, du 23 mars 1896, du 9 décembre 1897, du 6 février 1904 et du 13 juillet 1906; ces rentes s'élèvent à fr. 3,145 45 c^s, et correspondent à un capital de fr. 104,853 35 c^s.

Comme conséquence de ces annulations, le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre, avec jouissance du 13 avril 1907, est réduit à 894, et le montant à fr. 39,142 29 c^s, correspondant à un capital de fr. 1,304,781 60 c^s.

B. — *Loi du 19 août 1893.*

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer des titres de rentes 3 p. c., à concurrence d'un capital nominal de 1,500,000 francs, à répartir entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires, par suite de l'établissement de nouveaux forts.

Conformément à cette loi et à l'arrêté royal du 26 du même mois, une commission a statué sur les demandes d'indemnités, et un arrêté royal du 1^{er} mai 1896 a autorisé l'inscription au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 1^{er} septembre 1893, de 2,557 rentes s'élevant ensemble à 45,000 francs.

93 rentes, s'élevant à fr. 864 60 c^s et correspondant à un capital de 28,820 francs, ont été annulées, en suite du déclassement de certains ouvrages défensifs, par l'arrêté royal du 13 juillet 1906; il en résulte que le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre, avec jouissance du 1^{er} septembre 1907, est réduit à 2,464, et le montant à fr. 44,135 40 c^s, correspondant à un capital de 1,471,180 francs.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation aux échéances ci-contre.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les récépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes annuelles.
2 1/2 p. c.	1 ^{er} janvier 1908 .	219,959,631 74	39,266,500 »	180,693,131 74	4,095	4,517,328 28
3 p. c. (1 ^{re} série)	1 ^{er} janvier 1908 .	480,555,575 »	206,994,300 »	273,561,275 »	6,154	8,206,838 28
3 p. c. (2 ^e série)	1 ^{er} novembre 1907.	2,399,799,882 22	1,155,519,450 »	1,244,280,432 22	35,882	37,328,412 96
3 p. c. (3 ^e série)	1 ^{er} août 1907 . . .	237,759,300 »	63,178,200 »	174,581,100 »	4,128	5,237,433 »
3 p. c. (servitudes mili- taires. Loi du 2 avril 1873)	13 avril 1907 . . .	1,304,781 60	»	1,304,781 60	894	39,142 29
3 p. c. til. Loi du 19 août 1893)	1 ^{er} septembre 1907.	1,471,180 »	»	1,471,180 »	2,464	44,135 40
TOTAUX fr.		3,340,850,350 56	1,464,958,450 »	1,875,891,900 56	54,617	55,373,290 18

6° DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1^{er} janvier 1907, il restait en circulation des bons du Trésor s'élevant ensemble au capital de fr. 44,030,000 »

Pendant l'année 1907, il a été créé des bons, à des échéances différentes, à concurrence d'un capital de 109,000,000 »

TOTAL. . . . fr. 153,030,000 »

Le capital des bons remboursés pendant la même année est de 102,010,000 »

De sorte que le capital des bons en circulation au 1^{er} janvier 1908, se monte à fr. 51,020,000 »

L'article 9 du Budget de la Dette publique supporte les charges d'intérêt et les frais relatifs aux émissions de Bons du Trésor.

Au 31 décembre 1907, les sommes imputées de ce chef sur le Budget de 1907 se montaient à fr. 789,766 62 c^s, elles s'élèveront à la clôture de l'exercice, à fr. 1,461,524 60 c^s.

TROISIÈME PARTIE.

A. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1^o Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant fr. 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 1/2 p. c. sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1907, l'article 11 du Budget de la Dette publique.

2^o Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877. (Art. 12 du Budget de l'exercice 1907.) fr. 8,471,837 »

Aux termes de l'article 33, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1907, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs, et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1907, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
Houdeng à Soignies	Kil. m. 13.514	27 septembre 1946, art. 35, litt. C. . .	Ans. Mois. jours. 69 8 27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} janvier 1874.	646.351	31 décembre 1948, id. D. . .	72 " "	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.459	Id. id. D, n°5 . . .	72 " "	
Luttre à Gosselies	6.827	31 décembre 1964, id. G. . .	88 " "	523,930
Gilly à Châtelineau	2.647	Id. id. G. . .	88 " "	
Gilly à Lambusart	1.497	Id. id. G. . .	88 " "	
Noir-Dieu aux Haies et raccordement vers Fleurus.	10.283	Id. id. G. . .	88 " "	
Raccordement du Petit-Try.	497	Id. id. G. . .	88 " "	
Fleurus à Nivelles.	21.983	Id. id. G. . .	88 " "	
Blaton à Bernissart	3.896	Id. id. G. . .	88 " "	
Berzée-Thuillies à Beaumont	16.883	31 décembre 1965, id. H. . .	89 " "	
Anvers à Boom et embranchement vers Contich.	21.180	Id. id. H. . .	89 " "	
Piéton à Buvrinnes-Mont	9.791	Id. id. H. . .	89 " "	
Alost à Burst	10.359	31 décembre 1966, id. I. . .	90 " "	113,949
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre. fr.	8,471,837

3^o Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 13 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1907.) fr. 672,330 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. (*Moniteur* n° 212.)

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857; elle est due jusqu'au 13 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

4^o Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condrex (ligne de Landen à Ciney). (Article 14 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1907). fr. 858,287 69

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la loi du 19 décembre 1895 (*Moniteur* du 21, n° 355) et conformément à l'article 3 de la convention du 1^{er} mars 1873.

La Société anonyme des chemins de fer Liégeois-Namurois, ex-concessionnaire de la ligne, reçoit une annuité de fr. 858,287 69 c, égale au produit moyen des cinq années les plus favorables prises parmi les sept dernières, augmenté d'une prime de 15 p. c.

Cette annuité, qui a pris cours le 1^{er} janvier 1900, est due jusqu'au 31 août 1967, date de l'expiration de la concession; elle est payable en deux termes, savoir : fr. 429,140 le 30 juin et fr. 429,147 69 c le 31 décembre.

5° Annuité à payer jusqu'en 1937, du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt. (Article 15 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1907). fr. 190,900 »

La loi du 16 avril 1898 (*Moniteur* du 23, n° 113) a autorisé le Gouvernement à racheter la concession du chemin de fer de Saint-Trond à Hasselt. L'arrêté royal du 8 juin suivant (*Moniteur* du 26/27, n° 178-179), pris en exécution de cette loi, porte que le rachat est opéré, à partir du 1^{er} juillet 1900, conformément à l'article 11 du cahier des charges annexé à la loi du 16 mai 1845 (*Moniteur* du 21 mai 1845, n° 141).

Notification de ce rachat a été faite le 30 juin 1898 à la Société concessionnaire.

Par l'article 6 du cahier des charges, le Gouvernement avait accordé, à titre de subvention, au concessionnaire de la ligne de Saint-Trond à Hasselt, la jouissance de la section de Landen à Saint-Trond.

La concession rachetée comprend donc la ligne entière de Landen à Hasselt.

La Société concessionnaire recevait 50 p. c. des produits bruts encaissés par l'exploitant; par le fait du rachat, elle reçoit, au lieu de cette part variable, une annuité fixe à partir du 1^{er} juillet 1900, jusqu'à l'expiration de sa concession, c'est-à-dire jusqu'au 7 décembre 1937.

Cette annuité, qui est égale au produit net moyen des cinq dernières années d'exploitation augmenté de 25 p. c. à titre de prime, a été fixée définitivement à 190,900 francs; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

6° Annuités à payer pour le service des actions et des obligations des Sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.

DÉSIGNATION DES LIGNES.	ANNUITÉS A PAYER EN 1907.			Observations.	
	Article du Budget.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.		TOTAL.
Grande Compagnie du Luxembourg . . .	16	7,100 »	1,200 »	8,300 »	
Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.	17	92,505 »	68,000 »	160,505 »	
Eccloo à Gand	18	46,620 »	18,000 »	64,620 »	
Tongres à Bilsen	19	5,130 »	29,000 »	34,130 »	
Liégeois-Limbourgeois.	20	604,162 50	158,500 »	759,662 50	
Est-Belge	21	647,452 50	311,500 »	958,952 50	
Charleroi à Louvain	22	5,647 50	10,000 »	15,647 50	
Anvers à Rotterdam	23	736,755 »	241,500 »	978,255 »	
Liège à Maestricht	24	101,145 »	36,500 »	137,645 »	
Entre-Sambre et Meuse	25	70,450 »	62,500 »	132,950 »	
Flandre occidentale	25 bis et 25 ter	1,508,223 »	618,400 »	2,126,623 »	
		3,822,190 50	1,555,400 »	5,377,290 50	

B. — ANNUITÉS**RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES.**

1° *Annuités à servir du chef de la reprise, par l'État, des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines.* (Article 28 du Budget de l'exercice 1907.). fr. 62,514 79

L'article 1^{er} du cahier des charges, annexé à la loi du 11 juin 1883 (*Moniteur* du 12 juin, n° 163), concernant l'établissement et l'exploitation de réseaux téléphoniques, stipule que les concessions sont accordées pour une durée de vingt-cinq ans au maximum.

En vertu de l'article 25 du même cahier, « le Gouvernement est libre de racheter la concession à partir de la dixième année d'exploitation, en prévenant les intéressés une année d'avance. Le rachat comprend la cession du réseau, du matériel et des installations de toute nature; il entraîne la subrogation au profit de l'État de tous les droits du concessionnaire envers les tiers . . . »

Douze réseaux ont été concédés, savoir :

1. Bruxelles	} A la Compagnie belge du Téléphone Bell (arrêté royal du 22 septembre 1883).
2. Anvers	
3. Gand	
4. Verviers	
5. Charleroi	
6. La Louvière	
7. Liège	} A la Compagnie liégeoise du Téléphone Bell (arrêté royal du 17 septembre 1883).
8. Louvain	} A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 29 octobre 1883) qui a cédé le réseau à M. Ryf (arrêté royal du 3 avril 1886).
9. Mons	} A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 4 décembre 1883) qui a cédé le réseau à M. Michel Cahen (arrêté royal du 11 octobre 1884).
10. Namur	A M. Jean Ryf (arrêté royal du 23 juin 1885).
11. Courtrai	A M. Michel Cahen (arrêté royal du 1 ^{er} décembre 1885).
12. Malines	A M. Jean Ryf (arrêté royal du 15 mai 1886).

Sauf pour Courtrai et Malines, la date initiale de l'exploitation coïncide avec la date des arrêtés de concessions; pour ces deux derniers réseaux, l'exploitation a commencé respectivement le 1^{er} septembre et le 15 décembre 1886.

En conséquence, le droit de l'État à la reprise s'ouvrait au mois de septembre 1892 pour les réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi, La Louvière et Liège, au mois d'octobre 1892 pour le réseau de Louvain, au mois de décembre 1892 pour le réseau de Mons, au mois de juin 1894 pour le réseau de Namur, et respectivement au mois de septembre et au mois de décembre 1895 pour les réseaux de Courtrai et de Malines.

Le Gouvernement a jugé utile de procéder à cette reprise, à partir du 1^{er} janvier 1895, pour tous les réseaux, sauf ceux de Mons, Namur, Courtrai et Malines auxquels l'État s'est substitué respectivement depuis le 1^{er} janvier 1894, le 1^{er} janvier 1895 et le 1^{er} janvier 1896, cette dernière date s'appliquant aux réseaux de Courtrai et de Malines.

Selon l'article 27 du cahier des charges du 11 juin 1883, « le paiement du prix de rachat n'est pas préalable. En conséquence, l'État est mis en possession du réseau au jour et à

» l'heure fixés dans l'acte par lequel il a notifié sa volonté d'opérer le rachat, et nonobstant
 » toutes contestations soulevées au sujet de ce prix ».

Prix du rachat. — L'article 26 du cahier des charges dispose :

« Comme prix du rachat, le concessionnaire reçoit, jusqu'à l'expiration de la durée de
 » sa concession, une rente annuelle équivalant à la moyenne du produit net de l'exploitation
 » pendant les trois dernières années, augmentée de 15 p. c. à titre de prime.

» Le calcul du produit net s'effectue en déduisant de la recette brute les frais généraux,
 » l'amortissement industriel, les charges et le coût de l'exploitation. »

Les annuités à payer du chef du rachat des réseaux de Louvain, Mons, Namur et Malines, ont été fixées, savoir :

Pour le réseau de Louvain, à	fr.	6,520 90
Pour le réseau de Mons, à		44,829 34
Pour le réseau de Namur, à		10,868 17
Pour le réseau de Malines, à		296 41
SOIT ENSEMBLE		<u>fr. 62,514 79</u>

Aucune annuité n'est due du chef du rachat du réseau de Courtrai à Iseghem.

Quant aux annuités dues respectivement à la *Compagnie belge du Téléphone Bell* et à la *Compagnie liégeoise du Téléphone Bell*, elles ont été payées de 1893 à 1896. Capitalisées à la date du 1^{er} janvier 1897, la valeur représentative en a été remise aux Sociétés concessionnaires.

2° *Onzième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi, La Louvière et Liège.* (Article 29 du Budget de l'exercice 1907) fr. 688,344 74

Au 1^{er} janvier 1897, il restait dû à la Compagnie belge du téléphone Bell, onze annuités de fr. 758,888 27 c^s, et une fraction d'annuité échéant le 22 septembre 1908, soit fr. 552,302 02 c^s.

A la même date, il restait dû à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell, onze annuités de fr. 100,729 35 c^s et une fraction d'annuité échéant le 17 septembre 1908, soit fr. 71,909 56 c^s.

La capitalisation de ces annuités a fait l'objet de conventions qui ont été conclues le 4 février 1897 et approuvées par la loi du 6 mars suivant (*Moniteur* du 7, n° 66).

Capitalisées au taux de 3 ³/₄ p. c., ces annuités représentent au 1^{er} janvier 1897 une valeur de fr. 8,260,136 84 c^s, qui a été payée, en numéraire, de la manière suivante :

1° à la Compagnie belge du téléphone Bell	fr.	7,293,041 83
2° à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell		967,095 01
SOMME ÉGALE.		<u>fr. 8,260,136 84</u>

L'État s'est donc libéré entièrement envers ces deux Sociétés.

Toutefois, le Gouvernement n'entendant pas alléger le budget ordinaire d'une charge qui lui incombe normalement, a résolu de porter au Budget de la Dette publique, pendant douze

années consécutives — période concordant avec le nombre des annuités capitalisées — un crédit de fr. 688,344 74 c^t, pour l'amortissement du prix de capitalisation $\left(\frac{8,260,136 84}{12}\right)$.

Le Budget de la Dette publique a supporté cette charge pour la onzième fois en 1907.

Les sommes ainsi portées au Budget sont appliquées au rachat de la dette à 3 %, lorsque le cours ne dépasse pas le pair. Les sommes demeurées sans emploi font retour au Trésor.

Le tableau ci-après présente la situation, au 31 décembre 1907, des fonds de cette nature mis à la disposition de la Caisse d'amortissement, ainsi que de l'emploi qui en a été fait.

A. — SOMMES MISES A LA DISPOSITION DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.								
Montant des dix premiers douzièmes (1897 à 1906) fr.							6,883,447 40	
Onzième douzième. (Article 29 du Budget de l'exercice 1907)							688,344 74	
ENSEMBLE. fr.							7,571,792 14	
B. — EMPLOI DES FONDS.								
ÉPOQUE DES RACHATS.	RACHATS EFFECTUÉS EN DETTE						TOTAL des sommes dépendées.	ATTRIBUTION au Trésor des fonds demeurés sans emploi.
	à 3 % 1 ^{re} série.		à 3 % 2 ^e série.		à 3 % 3 ^e série.			
	Capital nominal racheté	Sommes dépendées.	Capital nominal racheté	Sommes dépendées	Capital nominal racheté	Sommes dépendées.		
Antérieurement au 1 ^{er} jan- vier 1907.	3,388,400 »	3,330,776 40	»	»	2,171,800 »	2,155,471 47	5,506,247 87	1,377,139 13
Pendant l'année 1907. . .	190,700 »	189,428 71	480,700 »	480,180 54	48,500 »	48,670 04	688,279 29	60 70
ENSEMBLE. . . fr.	3,579,100 »	3,540,205 11	480,700 »	480,180 54	2,190,300 »	2,174,141 21	6,194,526 86	1,377,199 83
Solde disponible au 31 décembre 1907, à reverser au Trésor							7,571,726 69	65 45
TOTAL ÉGAL fr.							7,571,792 14	

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles.* Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1835 (*Moniteur* n° 107).
- b. *Pensions militaires.* -- Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* n° 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 23), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77), 23 mai 1888 (*Moniteur* n° 151), 2 juillet 1896 (*Moniteur* n° 185) et 24 août 1901 (*Moniteur* n° 237).
- c. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Moniteur* n° 193).
- d. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68), 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15), 27 juin 1897 (*Moniteur* n° 179-180), 24 avril 1900 (*Moniteur* n° 120-121) et 20 avril 1905 (*Moniteur* n° 117).
- e. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 139), du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109) et du 23 août 1901 (*Moniteur* n° 243).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1^{er} janvier 1907 et au 1^{er} janvier 1908, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1907, il présentait les résultats suivants :

PREMIÈRE PARTIE.	CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti ou annulé.	RESTE A AMORTIR.	RENTE annuelle.
<i>Rentes créées sans expression de capital</i> fr.	»	»	»	380,637 50
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/2 p. c.</i>	389,417,631 74	169,458,000 »	219,959,631 74	5,498,990 78
<i>Dette à 3 p. c. 1^{re} série.</i>	495,138,575 »	14,583,000 »	480,555,575 »	14,416,667 23
— 2 ^e série.	2,461,408,882 22	61,609,000 »	2,399,799,882 22	71,993,996 46
— 3 ^e série.	245,351,800 »	7,592,500 »	237,759,300 »	7,132,779 »
<i>Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servi- tudes militaires :</i>				
a) Loi du 2 avril 1873	1,409,631 95	104,853 35	1,304,781 60	39,142 29
b) Loi du 19 août 1893.	1,500,000 »	28,820 »	1,471,180 »	44,135 40
Fr.	3,594,226,523 91	233,376,173 35	3,340,850,350 56	99,506,348 68
<i>Dette flottante.</i>	153,030,000 »	102,010,000 »	51,020,000 »	1,461,524 60
TROISIÈME PARTIE.				
<i>A. — Reprise de chemins de fer.</i>				ANNUITÉS.
1 ^o <i>Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut</i>				612,000 »
2 ^o <i>Diverses lignes (convention du 1^{er} juin 1877)</i>				8,471,837 »
3 ^o <i>Ligne de Mons à Manage</i>				672,330 »
4 ^o <i>Ligne de Landen à Ciney</i>				853,287 69
5 ^o <i>Ligne de Landen à Hasselt</i>				190,900 »
6 ^o <i>Service des actions et des obligations émises par les Sociétés du Grand-Luxembourg, d'Anvers à Gand, d'Eecloo à Gand, du Liegeois-Limbourgeois, du Grand Central, de Liege à Maastricht, de l'Entre-Sambre-et-Meuse et de la Flandre occidentale.</i>				5,377,290 50
Fr.				16,182,645 19
<i>B. — Reprise des réseaux téléphoniques.</i>				
<i>Réseaux de Louvain, Mons, Namur et Malines.</i> Fr.				62,514 79
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature</i> Fr.				(1) 19,327,868 35

(1) Y compris 4,398,994 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 3/5 sont payés à titre d'avance pour le compte des provinces et des communes.

ANNEXES

AU

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1907.

ANNEXE N° 1.

CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1906 et 1907.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHAQUE ÉCHÉANCE.	
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominales et des récépissés fractionnaires.		
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1906	37,917,300 »	182,042,331 74	219,959,631 74	
	1 ^{er} janvier 1907	37,837,300 »	182,122,331 74	219,959,631 74	
	1 ^{er} juillet 1907	39,156,800 »	180,802,831 74	219,959,631 74	
	1 ^{er} janvier 1908	39,266,500 »	180,693,131 74	219,959,631 74	
3 p. c. — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1906	208,678,900 »	259,902,075 »	468,580,975 »	
	1 ^{er} janvier 1907	207,622,200 »	268,423,275 »	476,047,475 »	
	1 ^{er} juillet 1907	207,681,200 »	270,534,275 »	478,185,475 »	
	1 ^{er} janvier 1908	206,994,300 »	273,561,275 »	480,555,575 »	
3 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1906	1,116,278,250 »	1,211,147,532 22	2,327,425,782 22	
	1 ^{er} novembre 1906	1,133,341,150 »	1,212,869,232 22	2,346,210,382 22	
	1 ^{er} mai 1907	1,141,037,550 »	1,247,637,032 22	2,388,694,582 22	
	1 ^{er} novembre 1907	1,153,519,450 »	1,244,280,432 22	2,399,799,882 22	
3 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} février 1906	61,112,400 »	174,346,100 »	235,458,500 »	
	1 ^{er} août 1906	61,850,400 »	174,976,600 »	236,827,000 »	
	1 ^{er} février 1907	61,984,700 »	173,200,700 »	237,185,400 »	
	1 ^{er} août 1907	61,178,200 »	174,581,100 »	237,759,300 »	
3 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1873.	13 avril 1906	»	1,326,334 16	1,326,334 16
		13 avril 1907	»	1,304,784 60	1,304,784 60
3 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 19 août 1893	1 ^{er} septembre 1906	»	1,500,000 »	1,500,000 »
		1 ^{er} septembre 1907	»	1,474,180 »	1,474,180 »

ANNEXE N° 2.

**INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES
EN CIRCULATION.**

(Exercices 1906 et 1907.)

DESIGNATION de la DETTE.	ÉCHEANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL. par échéance et PAR ANNÉE.	DOTATION d'amortissement par semestre et par année.
		des obligations ou porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.		
2 1/4 p. c.	1 ^{er} juillet 1906	473,966 25	2,275,529 14	2,749,495 39	»
	1 ^{er} janvier 1907	472,966 25	2,276,529 14	2,749,495 39	»
	Charges de l'année 1906	946,932 50	4,552,058 28	5,498,990 78	»
	1 ^{er} juillet 1907	489,460 »	2,260,035 39	2,749,495 39	»
	1 ^{er} janvier 1908	490,831 25	2,258,664 14	2,749,495 39	»
	Charges de l'année 1907	980,291 25	4,518,699 53	5,498,990 78	»
3 p. c. — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1906	3,130,183 50	3,898,531 12	7,028,714 62	881,983 91
	1 ^{er} janvier 1907	3,114,333 »	4,026,379 12	7,140,712 12	907,833 41
	Charges de l'année 1906	6,244,516 50	7,924,910 24	14,169,426 74	1,789,817 32
	1 ^{er} juillet 1907	3,114,768 »	4,058,014 12	7,172,782 12	937,114 76
	1 ^{er} janvier 1908	3,104,914 50	4,103,419 12	7,208,333 62	956,450 06
	Charges de l'année 1907	6,219,682 50	8,161,433 24	14,381,115 74	1,893,564 82
3 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1906	16,744,173 75	18,167,212 98	34,911,386 73	4,217,647 92
	1 ^{er} novembre 1906	17,000,117 25	18,193,038 48	35,193,155 73	4,346,956 77
	Charges de l'année 1906	33,744,291 »	36,360,251 46	70,104,542 46	8,564,604 69
	1 ^{er} mai 1907	17,115,863 25	18,714,555 48	35,830,418 73	4,433,717 62
	1 ^{er} novembre 1907	17,332,791 75	18,664,206 48	35,996,998 23	4,592,779 77
	Charges de l'année 1907	34,448,655 »	37,378,761 96	74,827,416 96	9,046,497 39
3 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} février 1906	916,686 »	2,615,191 50	3,531,877 50	445,485 75
	1 ^{er} août 1906	927,756 »	2,624,649 »	3,552,405 »	460,180 20
	Charges de l'année 1906	1,844,442 »	5,239,840 50	7,084,282 50	905,665 95
	1 ^{er} février 1907	929,770 50	2,628,010 50	3,557,781 »	471,809 25
	1 ^{er} août 1907	947,673 »	2,618,716 50	3,566,389 50	480,330 30
	Charges de l'année 1907	1,877,443 50	5,246,727 »	7,124,170 50	952,148 55
Loi du 2 avril 1873.	13 avril 1906 (une année)	»	39,788 85	39,788 85	»
	13 avril 1907 (une année)	»	39,142 29	39,142 29	»
Loi du 19 août 1893.	1 ^{er} sept. 1906 (une année)	»	45,000 »	45,000 »	»
	1 ^{er} sept. 1907 (une année)	»	44,135 40	44,135 40	»

3 p. c. —
Servitudes
militaires.

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.			MONTANT DES PEN			
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1907.	MOUVEMENT pendant l'année 1907.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1908	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1907.	MOUVEMENT pendant l'année 1907.	
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.
Ordre de Léopold	74	2	8	68	7,400 »	200	800
Marine (Militaires de la)	2	»	»	2	474 »	»	»
<i>Ecclésiastiques :</i>							
Département de la Justice	459	75	43	491	516,434 »	99,788	54,842
— de la Guerre	4	1	1	4	9,279 »	1,536	3,020
Militaires	3,222	212	162	3,272	5,478,096 »	338,230	289,363
<i>Civiles :</i>							
Département des Finances	1,674	214	287 (1)	1,601 (1)	2,533,011 »	348,098	441,344 (1)
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (Anvers à Gand non compris)	2,083	273	157	2,199	2,906,420 »	479,365	248,779
— des Sciences et des Arts	»	(2) 798 (2)	16	(2) 782 (2)	»	1,434,106 (2)	22,867
— de l'Intérieur	801	69	785 (2)	85 (2)	1,468,233 »	160,326	1,433,061 (2)
— des Travaux publics	»	171 (1)	5	166 (1)	»	220,339 (1)	11,456
— de la Justice	347	25	32	340	1,075,259 »	112,317	166,145
— de l'Agriculture	176	18	40 (2)	154 (2)	170,659 »	18,776	46,644 (2)
— des Affaires Étrangères	17	4	2	19	80,635 »	15,823	15,000
— de la Guerre	41	5	2	44	91,614 »	5,495	7,546
— de l'Industrie et du Travail	18	4	3	19	65,641 »	15,216	10,469
Cour des Comptes	5	1	»	6	13,179 »	3,750	»
Pensions civiles, reprises du chemin de fer d'Anvers à Gand	29	»	1	28	13,879 35	»	365
Professeurs et instituteurs communaux (4).	4,028	410	189	4,249	4,128,283 »	492,591	224,880
TOTAUX	12,980	2,282	1,733	13,529	18,558,493 35	3,745,936	2,976,581
AUGMENTATION : 549 pensions.				AUGMENTATION : 769,375 francs.			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1908.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janv. 1908.		Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes			
		nouvellement.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision	pour d'autres causes	
6,800	»	2	»	»	8	»	»	
474	»	»	»	»	»	»	»	
561,380	»	75	»	»	43	»	»	
7,795	»	1	»	»	1	»	»	
3,526,963	»	212	»	»	161	»	1	
2,439,765	(¹)	210	4	»	124	4	159 (¹)	
3,137,006	»	270	3	»	154	3	»	
1,414,239	(²)	19	1	(²) 778 (³)	15	1	»	
193,498	(⁴)	69	»	»	31	»	754 (²)	
208,883	(¹)	12	»	159 (¹)	5	»	»	
1,021,431	»	25	»	»	32	»	»	
142,791	(³)	18	»	»	16	»	24 (³)	
81,458	»	4	»	»	2	»	»	
89,560	»	5	»	»	2	»	»	
70,388	»	4	»	»	3	»	»	
16,929	»	1	»	»	»	»	»	
13,514	35	»	»	»	1	»	»	
4,393,994	»	392	18	»	171	18	»	
19,327,868	35	1,319	26	937	769	26	938	
		2,282			1,733			

(¹) 159 pensions (Ponts et chaussées) s'élevant à 197,483 francs ont été transférées du Département des Finances et des Travaux publics au Département des Travaux publics.

(²) 754 pensions (Enseignement, Sciences et Lettres) s'élevant à 1 million 372,572 francs ont été transférées du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique au Département des Sciences et des Arts.

(³) 24 pensions (Beaux-Arts) s'élevant à 24,179 fr. ont été transférées du Département de l'Agriculture au Département des Sciences et des Arts.

(⁴) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{3}$ par les communes, $\frac{1}{3}$ par les provinces, $\frac{1}{2}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.

Conséquence de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 2 mai 1907.